expo67

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

1867 1967

AUJOURD'HUI

ÉDITION DE MONTRÉAL * 10¢ Montréal, vendredi 17 février 1967 / Quatre-Temps / 83e année, No 40 / 4 cahiers / 48 pages / Les prévisions météorologiques : clair et froid / Minimum : — 5 / Maximum : 10

La construction est plus faible au Québec que dans le reste du pays • Page 30

La crise scolaire dégénère en la pire crise syndicale

La crise scolaire s'est transformée en la pire crise syndicale qu'ait traversée la province de Québec.

Plus de 60,000 enseignants ont abandonné leurs classes ce matin, privant de leurs cours 1,500,000 élèves des niveaux primaire et secondaire.

Jamais il ne s'est produit, non seulement au Québec, mais au Canada, que tout un secteur ait été paralysé d'un seul coup, d'une façon aussi efficace.

Jamais non plus on n'a vu des signes aussi évidents d'une désobéissance civile envers un gouvernement.

Une épreuve de force

Les enseignants, qui ont reçu l'appui des deux principales centrales syndicales du Canada, le Congrès du travail du Canada (et son affiliée au Québec, la FTQ) et la Confédération des syndicats nationaux, entament une épreuve de force contre une loi gouvernementale qui veut leur imposer une échelle de salaires, la suspension de leur droit de grève, et, disent-ils, la suspension de leurs droits d'association et de négociation.

Le bill 25 franchit aujourd'hui la dernière étape avant d'être soumis au lieutenant-gouverneur pour sa sanction royale.

Grève générale

Sauf en de rares endroits, le mouvement de grève générale déclenché par la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec, et les deux associations d'enseignants protestants, est rigoureusement suivi.

La Fédération des travailleurs du Québec et la Confédération des syndicats nationaux voient dans ce projet de loi un cheval de Troie qui permettrait au gouvernement de restreindre ou d'annuler le droit de grève dans les services publics. C'est pourquoi, comme dans le cas du Code du travail (bill 54), les deux centrales ouvrières oublient leurs rivalités et font front commun pour forcer le gouvernement à procéder autrement. La FTQ parle même d'une grève générale de ses 350,000 syndiqués qu'elle représente, au Québec.

Le Conseil du travail de Montréal, qui représente à lui seul 150,000 travailleurs de la région métropolitaine, a invité hier soir ses affiliés à organiser des conférences spéciales et des journées d'étude "pour étudier la nouvelle loi". Le CTM soutient que le bill 25 est la négation des droits fondamentaux du monde ouvrier et notamment du droit de grève des syndicalistes enseignants.

Marche des parents

Les parents ne restent pas insensibles à cette situation, surtout chez ceux dont les enfants ont déjà été privés de plusieurs semaines de cours par suite des grèves antérieures des enseignants. Ils ont organisé une manifestation aujourd'hui à Québec.

Chez les parents, on veut à la fois que les professeurs soient satisfaits et que les classes reprennent. On appuie donc le gouvernement dans son bill qui consacre le droit de l'enfant à l'enseignement, mais on ne voudrait pas que ce droit se fasse au détriment des droits des enseignants.

Cette journée de grève géné-

Voir CRISE, en page 2

Bill 25 : le député Séguin bloque "les amendements"

par Gilles DAOUST

QUEBEC — Il semblait de moins en moins sûr, hier soir, que le bill 25, forçant les enseignants à retourner en classe, puisse recevoir dès aujourd'hui la sanction du lieutenant-gouverneur.

Les membres du Conseil législatif n'avaient pas encore reçu hier soir "les amendements" que veut soumettre le gouvernement Johnson à son propre bill et qui, faute de temps, n'ont pu être incorporés au projet de loi hors de l'étude en comité plénier.

Le député libéral-indépendant de Robert-Baldwin, M. Arthur Séguin, a refusé hier après-midi son consentement immédiat pour que les amendements du Conseil législatif soient étudiés dès aujourd'hui par l'Assemblée législative.

On sait qu'il faut le consentement unanime de la Chambre pour que des amendements soumis par le Conseil législatif ne soient pas reportés à une séance ultérieure.

Cette situation a fait dire hier soir à M. Daniel Johnson que "chaque parlement avait son séparatiste" et que, si le bill pour protéger le droit des enfants à l'éducation n'était adopté que lundi, ce serait la faute du député indépendant Arthur Séguin.

Tous les libéraux, ainsi que le député indépendant Frank Hanley, ont en effet donné leur consentement à ce que les amendements proposés par les conseillers législatifs soient étudiés dès ce midi par la Chambres, afin de permettre la sanction du bill dans le courant de la journée.

M. Séguin a déclaré à la Chambre qu'il était tout à fait en désaccord avec le bill 25 et que, vu les circonstances, il préférait retenir son consentement à une étude immédiate des amendements.

"Je pense que je peux rendre ma décision plus tard, a dit M. Séguin hier après-midi. Aussi longtemps qu'il y aura un espoir de stopper ou d'amender le bill 25, j'utiliserai tous les pouvoirs que je possède pour ce faire."

Le député a cependant ajouté qu'il ne voulait pas bloquer les travaux de la Chambre mais simplement retenir son consentement pour le moment.

Les amendements

M. Johnson a laissé entendre qu'il y aurait non pas un, mais

Voir BILL 25 en page 2

L'incident Masse à Radio-Canada :

Johnson se plaint à Pearson

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le premier ministre du Canada a reçu un télégramme incisif du chef du gouvernement québécois qui proteste contre la décision de Radio-Canada d'éliminer M. Marcel Masse de l'émission "Tirez au clair".

Le message a été immédiatement remis au secrétaire d'Etat qui, à son tour, l'a fait parvenir à la Société qui a diffusé l'émission, mercredi.

C'est le député créditiste Raymond Langlois qui a lancé l'affaire aux Communes en soutenant que Radio-Canada n'a invité aucun représentant du gouvernement de l'Union nationale à l'émission de 45 minutes.

Il s'agissait évidemment d'un programme sur le bill 25 où M. Paul Gérin-Lajoie a pu s'exprimer librement sur les ondes de la Société, sans faire face à un interlocuteur gouvernemental.

En apparence l'affaire paraît simple mais quelques éléments l'embrouillent. C'est le ministre de l'Education, M. Jean-Jacques Bertrand qui devait donner la réplique à M. Gérin-Lajoie.

Voir INCIDENT en page 2

Page 13

- **Les enseignants de Montréal décideront dimanche s'ils vont obéir au bill 25**
- **Le conseiller législatif libéral Lionel Bertrand appuie le gouvernement Johnson**

Le projet Sidbec est encore bien vivant — Johnson

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le projet Sidbec est encore bien vivant.

Le premier ministre Daniel Johnson l'a proclamé hier après-midi à l'Assemblée législative. Il a même précisé que toutes les possibilités étaient encore à l'étude.

"Nous ne rêvons pas en disant qu'il y a encore un espoir de créer une sidérurgie québécoise", a mentionné M. Johnson.

Cependant, on attend encore un rapport que devait remettre au premier ministre le président de Sidbec, M. Jean-Paul Gignac, vers la mi-janvier.

Mais le premier ministre a expliqué que M. Gignac n'est aucunement fautif dans ce retard. "M. Gignac a demandé de faire certains voyages et de retourner à certains endroits; il a également demandé d'avoir un document attestant qu'il est moralement appuyé par le gouvernement", a mentionné M. Johnson.

A une question du chef de l'opposition, M. Lesage, qui voulait savoir si le président de Sidbec devait se rendre en France, en Allemagne, en Belgique, au Venezuela ou dans certains pays de l'Amérique centrale, le premier ministre a répondu non.

M. Johnson a également nié que M. Gignac ne devait se rendre qu'aux Etats-Unis.

Enfin, le premier ministre a également nié que le délégué général du Québec à Paris, M. Jean Chapdelaine ait rassuré le général de Gaulle sur le projet Sidbec et qu'il lui ait donné l'assurance de sa renaissance.

En second lieu, le premier ministre a déclaré à la Chambre que M. Chapdelaine l'avait assuré qu'il n'avait jamais mentionné ce projet à quelque journaliste que ce soit.

Ces précisions ont été apportées à la suite d'un article sur ce sujet signé par le correspondant de LA PRESSE à Paris.

M. Saint-Germain a en effet écrit que M. Chapdelaine avait parlé en termes positifs de Sidbec au général de Gaulle. Toutefois, il n'a en aucune façon laissé entendre que ces informations lui avaient été fournies par le délégué général du Québec à Paris.



photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

L'eau monte de Pointe-aux-Trembles à Saint-Sulpice

Depuis lundi dernier, l'eau monte de Pointe-aux-Trembles à Saint-Sulpice. Une dizaine de familles ont déjà été évacuées. A Repentigny, une vingtaine de familles dont les caves ont été inondées n'ont pas bougé et les policiers doivent les ravitailler. Dans plus d'un pied d'eau, ces deux-ci apportent de l'huile à chauffage sur un toboggan.

— Nos informations page 3

La tempête de neige a moins frappé Montréal que le reste de la province

par Martin PRONOVOST

Le Québec était aux prises hier avec une tempête de neige qui a laissé des bancs hauts d'une dizaine de pieds dans le nord de la province et de 6 à 7 pieds de hauteur dans la région de Québec, bloquant ainsi toutes les routes entourant la capitale provinciale.

A peu près toutes les sorties de Montréal ont été bloquées et les équipes de la voirie avaient, au début de l'après-midi d'hier, bien du mal à dégager la neige. C'est ainsi qu'une centaine de voitures sont restées bloquées sur la route 3, à un mille environ de La Prairie. Une trentaine sur la route 10 dans le bout de l'île. La route 2, la 40 et la 9 étaient impraticables. Sur cette dernière, vers 1 h., près de Saint-Philippe, un accident survenu entre trois camions a fait un mort. A 1 h. environ, la route 9B qui se rend aux Etats-Unis était fermée à la sortie du pont Jacques-Cartier. Parmi les nombreux accidents qui étaient signalés on en a enregistré plusieurs très graves : une collision entre huit automobiles au pont Champlain ; quatre camions sur la route 17 passé le pont Ile-aux-Tourtes et plusieurs autres.

Malgré les intempéries, les avions ont décollé normalement de l'aéroport de Dorval. Toutefois, les atterrissages ont été quelque peu difficiles.

Montréal est moins touché

C'est dans la région de Montréal que cette tempête s'est fait le moins sentir. A midi, hier, on n'enregistrait qu'une précipitation d'environ 6 pouces, mais la visibilité était nulle sur toutes les routes de la région. Partout, la chaussée était très glissante et la police provinciale a enregistré des centaines d'accidents au début de la matinée.

La route transcanadienne, dans toute sa longueur sur l'île de Montréal était presque impraticable. On a compté plus de 30 accidents sur cette artère entre 7 h. et midi.

Au centre de la ville les rues étaient très glissantes et la circulation était très lente. Les travailleurs manuels de la ville, de retour au travail après cinq jours d'inactivité, en ont eu plein les bras. A midi, il semblait que tous les services n'évaient pu reprendre leur boulot quotidien.

"C'est pitoyable, tout est bloqué, personne ne peut sortir de la ville, des milliers de travailleurs n'ont pu se rendre au travail, ça fait vraiment pitié . . ." a déclaré l'officier

Voir TEMPETE en page 2

La reine Elisabeth voyagera la nuit

De notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — La reine Elisabeth II se rendra à l'Expo, en yacht, au cours de la nuit du 2 au 3 juillet.

Elle s'embarquera à bord du vaisseau royal Britannia à Cornwall et, empruntant la voie maritime du Saint-Laurent, atteindra la marina de l'Expo, tôt le matin.

Toute la journée du 3 juillet sera consacrée à la visite de l'Expo et Sa Majesté, accompagnée du prince Philip, reprendra le chemin de l'Ontario à bord du même navire ce soir-là.

Comme le souligne le journal "Express", de Londres, les événements qui sont survenus lors de la dernière visite de la reine, à Québec à l'automne 1964, ne sont pas étrangers avec les précautions prises cette fois-ci. L'Express écrit que le "problème de l'antagonisme des séparatistes canadiens-français sera traité avec tact".

Ainsi, Elisabeth II arrivera directement à Ottawa par avion, viendra à l'Expo par le fleuve et ne descendra pas à Montréal.

Le sud de la Mandchourie serait sous le contrôle de militaires dissidents

HONG-HONG, (UPI, Reuter, PA, AFP) — Des informations en provenance de la Chine communiste indiquent aujourd'hui que des éléments militaires rebelles ont pris la maîtrise de la situation dans la pointe sud de la Mandchourie et ont interrompu le service ferroviaire avec la base navale de Port Arthur.

Selon des affiches placardées sur les murs de Pékin, au moins trois jeunes gardes rouges, partisans de Mao Tsé-toung, auraient été tués et plusieurs autres blessés dans des accrochages avec les soldats dissidents. Plus de 400 partisans de Mao auraient été arrêtés.

Par ailleurs, la radio de Pékin signalait hier que les partisans du président Mao avaient "défait" les anti-maoïstes dans les provinces de Foukien et de Kiang-si, dans le sud du pays. Ce sont les cinquième et sixième provincse dans lesquelles les partisans de Mao auraient repris le dessus. Les autres sont le Chansi, le Chantoung, le Kouéi-tchéou et le Heilungkiang.

La défense nationale a la priorité

Cependant, un ordre officiel émanant du Comité central, du Conseil des affaires de l'Etat et de la Commission militaire du comité central, daté du 11 février et affiché aujourd'hui à Pékin, stipule que la lutte contre "l'impérialisme et le révisionnisme moderne" constitue la première tâche des militaires et des détachements de travail des vétérans dans la région frontalière du Sinkiang et que la révolution culturelle parmi eux doit s'effectuer sous la responsabilité unique de leurs chefs hiérarchiques.

L'ordre confirme les instructions attribuées par une affiche antérieure au président Mao Tsé-toung lui-même et adressées aux unités du Sinkiang, du Foukien, face à Formose, et du Nanning, près de la frontière du Foukien, face à Formose, et du Nanning, près de la frontière du Nord-Vietnam. Ces instructions indiquaient que la marche de la révolution culturelle pouvait être retardée si les impératifs de la défense nationale l'exigeaient.

Aux yeux des observateurs, ces instructions à l'armée prouvent que le Sinkiang, à la frontière soviétique, demeure au premier rang des préoccupations des dirigeants chinois à l'heure où malgré la levée du siège de l'ambassade d'URSS à Pékin, la presse de Moscou durcit encore le ton à l'égard

Voir MANDCHOURIE en page 2



Beauté indienne

Treize charmantes hôtesses accueilleront les visiteurs du Pavillon des Indiens du Canada à l'Expo — treize comme celle-ci, Janet Morris, une Micmac de Nouvelle-Ecosse —, qui viennent de divers points du Canada, et représentent quelques-unes des tribus historiques, premières occupantes du sol canadien.

— Page 17

Injonction, si . . .

M. Lucien Saulnier déclare que si jamais les pompiers décidaient de tenir des "journées d'étude", la ville aura recours à l'injonction pour les forcer à retourner au travail.

— Page 3

Pour reconstruire l'est central

L'est central de Montréal dépérit. Les locaux commerciaux se vident de jour en jour, les affaires sont à la baisse. L'est a été négligé pendant le boum de la construction que connaissait — et connaît encore — l'ouest de la métropole. Heureusement, quelques gros édifices vont bientôt surgir. Mais, pour reconstruire l'est, ne faut-il pas aussi faire sauter la "barrière psychologique" qui coupe la ville en deux ?

— Page 7

Les problèmes de l'aviculture

La production des oeufs et de la viande de volaille représente une proportion importante des revenus globaux de l'agriculture du Québec. Mais les Couvoiriers du Québec Inc., dans un mémoire à la commission April qui fait enquête sur l'agriculture, se plaignent de ce que trop de spéculateurs se lancent dans cette industrie et en sortent rapidement, ce qui a pour effet de rendre la production instable et de faire fluctuer les prix.

— Page 10

Les taxes augmenteront

Dans le débat sur le mini-budget, les Néo-démocrates ont présenté une motion de non-confiance. Mais le gouvernement Pearson en est sorti vainqueur par 97 voix contre 85.

— Page 28

Demain dans le magazine de LA PRESSE

L'avant-goût des maillots de cet été

•

Les chanteurs canadiens dans le monde

SOMMAIRE

Annonces classées / 38 à 46
Bandes dessinées / 23
Calendriers des pionniers / 8
Courrier "Que faire ?" / 16
Décès, naissances, etc. / 47
Editorial / 4
Finance / 30 et 31
Horoscope / 8
Loisirs et récréation / 23
Mots croisés / 40
Nouvelles internationales / 37
Nouvelles nationales / 13
Radio et télévision / 18 et 19
Spectacles et concerts / 20 à 22
Sports / 25 à 27
Tribunaux / 9
Vie féminine / 14 et 16
Vie mondaine / 15
Votre médecin / 19

CKAC 73



photo Réal Saint-Jean, LA PRESSE

A l'école Gérard-Filion, les étudiants appuient leurs professeurs

L'Association générale des étudiants de l'école Gérard-Filion a réuni plus de 250 étudiants devant les bureaux des commissaires de la régionale de Chambly pour manifester leur désapprobation au bill 25, et pour ainsi appuyer les revendications de leurs professeurs. Les enseignants de la régionale devant entrer en grève, le 24 février, les étudiants appuient leurs professeurs qui rejettent le bill 25, "la négation même du syndicalisme". Bravant le froid et la poudrerie, les élèves de l'école ont quitté les cours vers 1 heure avec l'accord tacite des professeurs, pour se rendre devant les locaux de la régionale, situés à 1 mille de leur école.

Les seuls enseignants de Montréal ont perdu plus de $6 millions en salaires depuis le début de leur grève le 13 janvier. Les parents soutiennent que la prolongation des conflits risque de rendre plus difficiles les conditions de retour en classe.

A Chambly

Les 1,450 enseignants de la régionale de Chambly, sur la Rive Sud se sont réunis dès 9 h. ce matin à l'aréna de Boucherville au lieu de se rendre en classes. Leurs 40,000 élèves sont donc en congé. Le secrétaire de la commission scolaire régionale, M. André Chartier, avait déclaré hier que les autobus scolaires transporteraient les étudiants comme à l'accoutumée ce matin, quitte à ramener les enfants chez eux.

A verdun

A Verdun, où les 600 enseignants devaient normalement se mettre en grève ce matin, on étudiera la situation pour savoir si la grève se poursuivra la semaine prochaine, ou si plutôt on attendra des directives de la CIC.

Les protestants

L'Association des professeurs protestants de la rive sud déclare qu'elle appuiera toutes les décisions qui seront prises par l'Association provinciale des professeurs protestants au sujet du bill 25.

A la suite d'une réunion de son comité exécutif, l'association qui groupe 650 enseignants protestants et de langue anglaise, a tenu à préciser qu'elle est totalement d'accord avec les positions des professeurs de langue française du Québec.

L'association, qui stipule avoir "déjà apporté son support moral et financier à la CIC", estime que le bill 25 "est une insulte à l'éducation".

Les parents protestants ont organisé une marche devant le parlement. Ils réclament le retrait du bill 25 ou du moins un adoucissement de cette loi.

Certaines associations de parents catholiques francophones approuvent le bill 25.

Les principaux

Les principaux d'écoles de Montréal qui ne participeront pas au mouvement de grève, ont décidé de verser leur journée de salaires aux grévistes, ce qui portera le montant à environ $25,000. Ils ont déclaré, par leur association, qu'ils ne peuvent approuver l'attitude d'un gouvernement "qui oblige des éducateurs à retourner en classe dans des conditions où on est en train de le faire".

Les professeurs des écoles normales et leurs élèves font aussi la grève. Les professeurs sont affiliés à la CSN.

Le directeur québécois du syndicat des Métallurgistes unis d'Amérique (FTQ), M. Jean Gérin-Lajoie, appuie entièrement les professeurs. "La secousse violente qu'ébranle aujourd'hui le Québec est à la mesure même du désordre régnant dans les structures des salaires de tous les secteurs de notre économie", a-t-il dit.

Des étudiants en droit de l'université d'Ottawa approuvent le gouvernement québécois et son bill 25. Par ailleurs, les 500 étudiants du St-Joseph Teachers College, de Montréal, ont décidé d'eux-mêmes de boycotter leurs propres cours aujourd'hui pour appuyer les enseignants.

L'Association professionnelle des optométristes approuve en partie le bill 25 qui met fin à l'escalade des grèves scolaires, mais craint que les mesures privant les enseignants de leurs droits d'association et de négociation ne s'étende à d'autres groupements.

Johnson assure aux citoyens anglophones que "leurs droits seront respectés"

De notre bureau de Québec

QUEBEC. — "On ne peut faire de ségrégation et considérer les citoyens anglophones du Québec comme différents des autres citoyens du Québec . . .

"Que les citoyens anglophones ne s'en fassent pas . . . leurs droits seront respectés."

C'est la déclaration qu'a faite cette nuit le premier ministre Daniel Johnson en commentant, devant les journalistes, le télégramme adressé au lieutenant-gouverneur par les membres de la Provincial Association of Protestant Teachers.

Ceux-ci ont réclamé du lieutenant-gouverneur qu'il refuse son assentiment au bill 25, en prétextant que celui-ci allait à l'encontre de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du nord britannique, protégeant les droits des minorités en éducation.

M. Johnson a déclaré qu'il avait déjà dit jadis, aux gens des écoles protestantes, que le bill 60 conduisait à l'étatisation de l'enseignement.

Or, selon le premier ministre, l'Etat ne peut être confessionnel, même s'il protège la liberté de tous les groupes au Québec en appliquant le principe que "l'octroi suit l'enfant".

Marche de parents sur le Parlement

Dans le but de réclamer du gouvernement provincial un retrait ou, du moins, un adoucissement du bill 25, quelques centaines de parents montréalais, en majorité protestants et anglophones, marchent aujourd'hui sur Québec. Il n'est toutefois pas exclu que plusieurs enseignants se soient également mêlés aux manifestants, après qu'une invitation en ce sens leur eut été lancée.

Cette marche fait suite à une réunion tenue mercredi soir dernier au West Hill High School, où 700 parents protestants de langue anglaise avaient décidé de prendre ce moyen pour faire connaître leur point de vue aux autorités gouvernementales. Dans une entrevue, le principal de cette institution d'enseignement, M. Douglas McVie, n'avait pas exclu la possibilité que les professeurs protestants se joignent aux parents dans cette manifestation.

C'est du West Hill High School que sont partis, ce matin, autos et autobus à destination de la capitale, tandis que d'autres manifestants ont choisi le train. Les parents et élèves des institutions protestantes Iona et Willingdon devaient aussi se joindre à cette marche.

Mentionnons que les organisateurs de cette manifestation envisagent d'autres moyens pour combattre le bill 25. Ainsi, selon eux, le Conseil supérieur de l'éducation pourrait servir d'intermédiaire entre le gouvernement et les enseignants dans le conflit. Egalement, ils ne rejettent pas l'idée de retenir des avocats qui contesteraient la légalité du bill 25 en leur nom.

Ouvrir les portes de toutes les écoles

La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec a fait savoir hier à ses membres qu'ils devaient tous ouvrir leurs portes aujourd'hui, et ce malgré que les enseignants aient déjà annoncé leur intention de tenir une journée d'étude à travers la province.

Dans un communiqué remis à la presse, la fédération précise de plus que toutes les commissions scolaires doivent s'assurer que leur personnel enseignant sera présent dans leurs institutions.

Quant aux étudiants, la fédération précise qu'ils devront eux aussi se présenter en classe comme d'habitude.

D'un autre côté, tous les enseignants qui ne se présenteront pas à l'ouvrage seront pénalisés. La Fédération des commissions scolaires entend en effet retenir une journée de salaire pour chaque jour d'absence non autorisé.

Finalement, la fédération laisse entendre que les professeurs qui continueront leur travail régulièrement seront assurés de l'appui des parents et de la population en général.

CRISE

SUITE DE LA PAGE 1

rale des enseignants québécois risque de coûter à ces derniers environ $1,500,000 en pertes de salaires.

BILL 25

SUITE DE LA PAGE 1

plusieurs amendements qui seraient soumis par le Conseil législatif au bill 25.

Le conseil, après avoir fait la deuxième lecture du bill, devait reprendre ses travaux ce matin, vers 9 heures 30.

L'un des amendements que veut soumettre M. Johnson par l'entremise des conseillers vise à incorporer aux conventions collectives touchées par le bill 25, les dernières offres patronales faites en date du 11 février.

Un organisme doit être créé, probablement une commission quasi-judiciaire, qui verra à déterminer quelles sont les dernières offres patronales et à qui elles s'appliquent.

Au cas où ces offres provoqueraient cependant un dépassement de l'échelle-limite des directives du 14, l'excédent serait transformé en sommes forfaitaires.

Ainsi, le principe du bill demeurera intact et les futures négociations à l'échelle provinciale se feront non pas à partir des salaires payés cette année, mais bien sur la base de l'échelle-limite.

D'autres amendements ?

D'autre part, au cours du débat d'hier, le premier ministre a parlé de "certains amendements" qui doivent être apportés par le conseil législatif.

On ne connait pas la teneur de ces autres amendements sur lesquels le premier ministre n'a pas élaboré.

Les observateurs sont cependant d'avis qu'en dépit des affirmations de MM. Bertrand et Johnson selon lesquelles les principaux aspects du bill demeureraient intacts, il se peut toujours que les pérégrinations du bill 25 sur le parquet du Conseil législatif soient l'occasion pour le gouvernement, sans perte de prestige, d'atténuer certains effets radicaux de son projet de loi.

Quoi qu'il en soit, l'Assemblée législative, à l'instant où quelque 60,000 enseignants du Québec se lançaient en journée d'étude, devait reprendre ce matin ses travaux, tout en attendant la fin des discussions au Conseil législatif.

Des sanctions !

Incidemment, le premier ministre n'a pas pu dire, hier soir, si le gouvernement allait demander que l'on applique des sanctions aux enseignants qui sont déjà sous le coup d'injonctions et qui participeront à la journée d'étude convoquée aujourd'hui par la CIC.

Les enseignants de Yamaska ont été forcés récemment de réintégrer les classes sous le coup de diverses injonctions. Quant aux enseignants des autres régions du Québec, c'est surtout le bill 25 qui peut les toucher, mais celui-ci n'aura force de loi pour les professeurs que 48 heures après son entrée en vigueur.

TEMPETE

SUITE DE LA PAGE 1

de la police provinciale qui dirige la radio-police pour la région de Québec.

Selon ce porte-parole, toutes les routes étaient complètement bloquées dès 7 h. hier matin. La tempête a débuté vers minuit, mercredi soir. A midi, hier, circulation était encore impossible et aucun véhicule ne pouvait ni entrer, ni sortir de la ville.

La route 9, entre Québec et Drummondville, la route 2 entre Québec et Trois-Rivières, le boulevard Sainte-Anne, entre Québec et Sainte-Anne de Beaupré, la rout 54, entre Québec et Charlesbourg, étaient recouvertes de bancs de neige hauts de 6 à 7 pieds. A Ste-Foy, certaines rues étaient également bloquées par des bancs de neige aussi haut. A Québec même, la majorité des rues étaient impraticables et rares étaient ceux qui s'y risquaient.

A Saint-Grégoire, un policier provincial était prisonnier de la neige depuis le début de la tempête et on ne savait pas à midi quand on pourrait le secourir.

Le bateau-passeur entre Québec et Lévis a dû suspendre temporairement son service entre les deux rives, tôt hier matin. Il devait reprendre ses traversées peu après midi alors que la tempête diminuait d'intensité.

L'Université Laval, l'Académie de Québec et la majorité des écoles étaient fermées hier matin et devaient ouvrir leurs portes ce matin seulement, si toutefois les instituteurs n'étaient pas tous en grève.

Les différents services d'autobus de la capitale et de la banlieue ont abandonné certains circuits et les rares véhicules en service ont circulé avec des retards considérables. A l'aéroport de l'Ancienne-Lorette aucun appareil n'a décollé depuis le début de la tempête. Seuls les trains sont demeurés en contact avec la ville de Québec mais non sans difficultés.

MANCHOURIE

SUITE DE LA PAGE 1

de l'ensemble des actions de Mao Tsé-toung.

15 millions de "Gardes rouges"

L'entretien de l'immense armée de "Gardes rouges" coûterait en moyenne par mois à la Chine environ 92 millions de dollars, estime la revue de droite "New Life Evening Post" paraissant à Hong-kong.

Cette publication, qui chiffre à 15 millions d'hommes cette armée de jeunes Maoïstes chinois, souligne que ces "rebelles" reçoivent leur argent de différents quartiers généraux et organisations révolutionnaires.

La revue évalue à 550 millions de dollars, les dépenses occasionnées depuis la création en août de l'année dernière des "Gardes rouges", "sans compter les millions de dollars de dégâts qu'ils ont causés".

Une épidémie de méningite sévit actuellement dans la province de Kwantung, au sud-est de la Chine, selon un voyageur arrivé hier à Hong-kong en provenance de Canton. Plusieurs décès auraient été enregistrés.

Le voyageur, qui a préféré conserver son anonymat, a ajouté avoir vu plusieurs habitants de Canton et des villes voisines s'écrouler en pleine rue, frappés par le mal. Il a précisé qu'on lui avait déconseillé de se rendre au nord de la province où "la situation serait pire" que dans la région de Canton, et qu'on lui avait dit qu'il n'y avait pas suffisamment de médecins qualifiés et de médicaments pour enrayer l'épidémie. Enfin, selon lui, les tampons de gaze blanche que portent certains Chinois devant la bouche et le nez sont destinés à se prémunir, non pas contre le rhume, mais contre la méningite.

Par ailleurs, de nombreuses réunions convoquées pour condamner la politique des dirigeants chinois se sont tenues hier à travers l'Union soviétique, annonce l'Agence TASS.

Des meetings ont eu lieu à Kiev, capitale de l'Ukraine, dans les mines de Kemerovo, en Sibérie centrale, ainsi qu'à l'université de Kharkov.

Partout, les participants ont dénoncé "la politique des schismatiques chinois", "Mao Tsé-toung et ses acolytes", etc. Les universitaires de Kharkov ont adressé un télégramme à l'ambassade de Chine à Moscou, accusant "le groupe de Mao Tsé-toung" de "trahison sans nom envers son peuple".

Pour sa part, la "Pravda", organe du parti communiste soviétique, condamne de nouveau aujourd'hui dans un long article, le rôle du "groupe de Mao Tsé-toung" dans la révolution culturelle. En se défendant de vouloir exclure le parti communiste chinois comme tel de la "communauté des partis", il lui exprime au contraire sa profonde solidarité.

Le réquisitoire dressé par la "Pravda" accuse notamment le groupe de Mao d'usurper momentanément le pouvoir dans le parti par la violence. Le journal soviétique ajoute : "Le groupe de Mao ne réussira pas indéfiniment à tromper tout le peuple chinois et tous les communistes chinois".

La destitution de Soukarno semble certaine

DJAKARTA, Indonésie. (PC, AFP, UPI) — Le bureau du Congrès du peuple indonésien a annoncé aujourd'hui que le Congrès se réunira en séance plénière le 7 mars prochain pour discuter de la destitution du président Soukarno. Un dirigeant en vue du Congrès a déclaré que le limogeage du chef de l'Etat indonésien avait été déjà décidé "en principe".

Le Congrès aura alors à son ordre du jour une résolution parlementaire en date du 9 février qui prévoit: 1—demander au général Sukarno, chef du praesidium du Cabinet, de faire une déposition sur la participation du président Soukarno au coup d'Etat de 1965; 2—retirer la présidence à M. Soukarno et nommer un président par intérim qui dirigerait jusqu'en 1968; 3—désigner le tribunal compétent pour juger le président Soukarno.

La construction du pont et de la jetée reliant l'île Locas à l'île Jésus débutera en avril

par Pierre VENNAT

Le conseil municipal de Laval a adopté à l'unanimité, hier soir, une proposition du conseiller Jean Giosi autorisant l'exécution de travaux de construction d'un pont et d'une jetée pour relier l'île Locas, dans la rivière des Mille-Iles, à l'île Jésus.

Ce pont et cette jetée, dont les travaux débuteront en avril, permettront d'amener dans l'île le matériel nécessaire pour la construction d'édifices en hauteur et de bungalows luxueux, lesquels devant loger une population d'environ 2,000 personnes.

C'est à la suite de la visite du président de la société Immo-Foncia, formée de capitaux européens, M. Robert Mayer, aux autorités de Laval, la semaine dernière, que celles-ci ont décidé de présenter le projet de règlement qui a été adopté hier soir.

Le règlement prévoit, en plus de la construction du pont et de la jetée, l'exécution de travaux de construction de rues, de pavage et d'éclairage sur une route d'accès depuis le boulevard Ste-Rose, jusqu'à la rivière des Mille-Iles.

Ces travaux, d'un coût total de $239,000, seront entièrement à la charge de la société Immo-Foncia.

Les soumissions pour la construction de la jetée et du pont ont déjà été lancées, ce qui signifie que le début des travaux ne devrait pas tarder.

Un projet de $10 millions

Le vaste complexe de maisons d'appartements et de luxueuses maisons unifamiliales que projette Immo-Foncia est évalué à environ $10 millions.

Il sera érigé sur l'île Locas, sur la rivière des Mille-Iles, près de l'Autoroute des Laurentides, dans le secteur de Fabreville, à Laval.

La compagnie Immo-Foncia, grâce à l'initiative du conseiller Jean Giosi, qui a attiré ce projet à Laval, a acheté l'île Locas, dont le nom officiel est "Ile no. 438 du cadastre de la paroisse de Ste-Rose" pour la somme de $485,000, il y a déjà plusieurs mois.

La construction s'échelonnera sur une période de cinq ans.

On commencera, en juillet, par la construction de deux des édifices en hauteur, qui compteront de 12 à 15 étages.

Construction à Montréal : les employeurs se rangent du côté de la FTQ contre la CSN

Le Conseil des métiers du bâtiment et de la construction de Montréal et banlieue (FTQ) a remporté une première manche hier contre le Syndicat de la construction de Montréal (CSN) dans le conflit qui oppose ces deux organismes syndicaux au sujet du futur régime d'assurances-accident-maladie des 50,000 employés de l'industrie de la construction de la région métropolitaine.

Les représentants de la partie patronale au sein du Comité conjoint de l'industrie de la construction de la région de Montréal se sont en effet rangés du côté de ceux du syndicat affilié à la Fédération des travailleurs du Québec pour rejeter une proposition du syndicat de la CSN selon laquelle le Comité conjoint devrait mettre en vigueur sans retard son régime d'assurances et l'administrer lui-même.

Le Conseil des métiers (FTQ) s'oppose fermement à ce que le régime d'assurances soit administré par le Comité conjoint, prétendant que celui-ci est "maintenant incapable de prendre des responsabilités additionnelles dans l'administration des bénéfices marginaux ou des problèmes de sécurité sociale".

Le Syndicat de la construction (CSN) soutient pour sa part que le Comité conjoint a clairement établi qu'il est en mesure de se charger de cette fonction de façon efficace et économique. Il affirme également que l'attitude du Conseil des métiers repose sur le désir chez certains de ses dirigeants de voir adjuger le contrat d'assurances à la Crown Life Insurance et son administration à la Murray G. Bulger Associates, de Toronto, ce qui, selon lui, entrainerait des frais considérablement plus élevés pour les travailleurs montréalais et une fuite annuelle de capitaux de l'ordre de $3.5 millions en Ontario.

Les deux factions syndicales ne parvenant pas à s'entendre, la FTQ avait prié les employeurs, c'est-à-dire les représentants de l'Association de la construction de Montréal, de trancher le débat.

Le vieux truc du téléphone

Un jeune homme de 19 ans, qui aurait voulu remettre à la mode "le vieux truc du téléphone" pour mieux dévaliser ses victimes, s'est retrouvé hier en Correctionnelle, devant le juge Marcel Gaboury, qui a fixé au 23 février l'enquête préliminaire de l'accusé.

René Beaulieu, qui habite à l'appartement 15 du 1975 boul. Henri-Bourassa, aurait réussi quelques vols du genre entre le 25 janvier et le 13 février dans l'ouest de la métropole et à Westmount.

Voici comment on réussit "le vieux truc du téléphone" : Le voleur frappe à une porte et demande à téléphoner au garage pour obtenir du secours sous prétexte que son automobile se trouve en panne dans les environs. Une fois dans la maison, si l'occupant ou l'occupante du logement le laisse seul dans la pièce où se trouve l'appareil téléphonique, de son oeil exercé il a vite fait de repérer un porte-monnaie ou un sac à main. Mais, si l'occupant ou l'occupante ne lui laisse pas la chance de fureter un tant soit peu en se tenant à ses côtés, il demande un verre d'eau. Et, pendant que le Bon samaritain se rend à la cuisine, il s'empare de l'argent qu'il convoitait et disparaît aussitôt. Revenant avec le verre d'eau, le maître ou la maîtresse de céans se rend compte de la disparition de l'individu . . . et de son argent !

Beaulieu est accusé d'avoir employé ce truc, mais on ignore encore combien d'argent il aurait pu ainsi voler. A tout événement, le juge Gaboury l'a remis en liberté provisoire moyennant un cautionnement de $950.

LA MÉTÉO

MINIMUM : — 15
MAXIMUM : — 5

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC)

Régions de Montréal, Outaouais, Laurentides et Cantons de l'Est : généralement clair et extrêmement froid. Vents légers. Minimum et Maximum à Montréal et Sherbrooke: 15 sous zéro et cinq sous zéro ; Ste-Agathe : 20 sous zéro et 10 sous zéro ; Ottawa : 20 sous zéro et cinq sous zéro. Aperçu pour demain : neige et un peu moins froid.

Régions de Québec, Mauricie, Lac-Saint-Jean, Baie-Comeau et Rimouski: clair et froid. Vents du nord-ouest de 20 à 30 milles. Minimum et maximum à Québec : 15 sous zéro et 10 sous zéro ; La Tuque, Chicoutimi et Baie-Comeau : 20 sous zéro et 10 sous zéro ; Rivière-du-Loup et Mont-Joli : 10 sous zéro et cinq sous zéro. Aperçu pour demain : ensoleillé devenant nuageux et un peu moins froid.

Régions de Gaspésie et Sept-Iles : généralement ensoleillé, sauf pour la Gaspésie, où il y aura quelques précipitations.u IPs froid. Vents du nord-ouest de 20 milles. Minimum et maximum à Sept-Iles : 20 sous zéro et 10 sous zéro ; Gaspé : 10 sous zéro et cinq sous zéro. Aperçu pour demain : ensoleillé et froid.

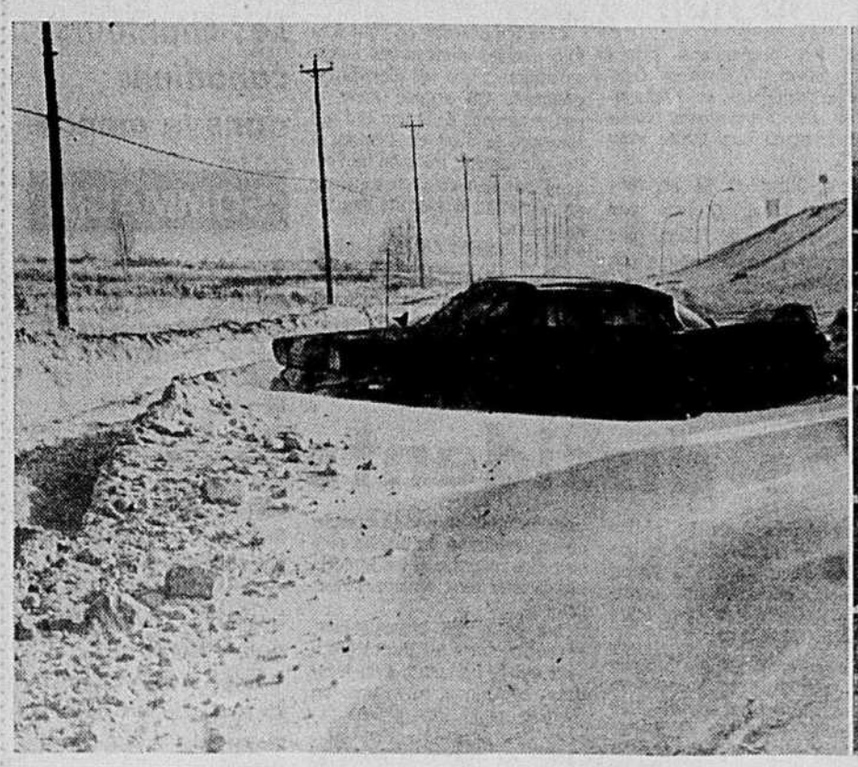




Photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Des centaines d'automobilistes ont goûté les joies de nos hivers canadiens, hier, au plus fort de la tempête qui a paralysé la circulation sur la majorité des routes de la province. La route 3, entre Brossard et Laprairie, à elle seule, a fait plus de 150 "victimes". De nombreux véhicules se sont accrochés pour ainsi bloquer complètement la route. Les autres ont été engloutis dans un embouteillage monstre qui a duré 10 heures.

État des routes DERNIÈRE HEURE appelez MONTRÉAL 514 351-4800 MINISTÈRE DE LA VOIRIE DU QUÉBEC

Avant d'acheter vos •PORTES •FENÊTRES •AUVENTS •CLAPBOARD EN ALUMINUM TÉLÉPHONEZ A: TISCO PRODUITS D'ALUMINIUM 722-1115

Profitez dès maintenant du service pratique de LIVRAISON A DOMICILE DE LA PRESSE C'est simple, vous n'avez qu'à composer ce numéro : 874-6911

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, VENDREDI 17 FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 40

Les pompiers rejettent les offres de la ville

Ce que M. Saulnier fera et ne fera pas

par Claude GRAVEL

● Si jamais les pompiers de Montréal décidaient de tenir des "journées d'étude", la ville aura recours à l'injonction pour les forcer à retourner au travail.

● Il n'est pas question que les autorités municipales portent sur la place publique le différend qui les oppose aux fonctionnaires et aux pompiers en déclenchant des élections.

● Le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, n'a pas du tout l'intention de démissionner de son poste en face des difficultés qu'il doit affronter avec les conflits syndicaux.

Au cours d'un entretien téléphonique avec le représentant de LA PRESSE, M. Lucien Saulnier a déclaré que la ville "demandera l'application des mesures d'injonction" si jamais les pompiers décidaient de tenir des "journées d'étude".

Même si les 2,400 pompiers de la métropole n'ont pas le droit de faire la grève, on sait que cette possibilité fut envisagée, hier, à l'assemblée qui a amené le rejet des "offres finales" de la ville.

On sait aussi que les dirigeants et les membres de l'Association des pompiers de Montréal ne sont pas favorables au recours à l'arbitrage afin de régler le différend. Il reste encore la voie de la négociation directe, mais si ce moyen échouait dans une semaine, la question se poserait alors très sérieusement.

Le président du comité exécutif a d'autre part nié que les autorités municipales aient l'intention de soumettre la question des grèves à un référendum ou même d'en appeler au peuple. "Ce ne sont pas des mesures à prendre", a-t-il dit.

Enfin, M. Saulnier n'a nullement l'intention de démissionner de son poste, comme certaines rumeurs tendaient à le faire croire. "Lorsque j'ai eu des défis à relever dans le passé, j'ai toujours accepté de le faire. Je n'envisage pas de mesure de ce genre."

M. Saulnier a rappelé que son parti avait été élu avec des "positions très confortables" et qu'il est donc pleinement en mesure d'agir.

par Claude GRAVEL et Jacques LAFRENIERE

Au cours d'une assemblée en deux sessions, l'une tenue hier matin, l'autre, hier soir, les 2,400 pompiers de Montréal ont refusé catégoriquement les dernières offres salariales de la ville et chargé leurs négociateurs syndicaux de retourner devant les représentants patronaux afin de leur obtenir ce qu'ils demandent.

La ville a offert de hausser de 15 p. 100 les traitements de ses pompiers, cela sur une convention collective de deux ans; les pompiers demandent une augmentation de salaires de 25 p. 100 et un contrat de travail d'un an.

Environ 700 pompiers de la métropole ont assisté, hier soir, à une assemblée tenue au Plateau et c'est à l'unanimité, au cours d'un vote à main levée, qu'ils ont rejeté les "offres finales" de la ville. Hier matin, le même geste avait été posé par 800 de leurs confrères, réunis dans la même salle.

Le président de l'Association des pompiers de Montréal (FTQ), M. André Plante, a expliqué que la tâche des négociateurs sera maintenant de persuader la ville de modifier ses offres. Ils ont jusqu'à jeudi prochain pour le faire, car une autre assemblée générale des pompiers sera alors tenue au Plateau.

Prêts à faire des "journées d'étude"

Tout le long de la journée d'hier, on a pu observer que l'ensemble des pompiers de la métropole ne semblaient pas priser l'idée d'aller en arbitrage, si jamais ils refusaient toujours les offres de la ville la semaine prochaine. Ils ont déclaré hier matin, qu'ils étaient plutôt prêts à faire des "journées d'étude" pour obtenir de meilleures augmentations de salaires.

Hier soir, la question fut abordée moins directement, car la rencontre n'a duré qu'une heure et la majeure partie de ce temps a été employée à l'explication des clauses "normatives". Un pompier a demandé au président du syndicat s'il n'avait pas d'autre solution que le recours à l'arbitrage à proposer "si la ville refuse d'augmenter les salaires". M. Plante a répondu qu'"on décidera ce qu'on fera" après être retourné devant la partie patronale.

Les pompiers huent leur président

Le président du syndicat des pompiers avait été hué hier matin lorsqu'il avait déclaré : "Je ne peux supporter votre décision de faire des journées d'étude ou la grève. Je ne permettrai pas que l'on détruise en trois ou quatre jours ce qu'on a mis 20 ans à construire." S'entretenant avec des journalistes à l'issue de l'assemblée d'hier soir, M. Plante a laissé entendre qu'il serait peut-être difficile d'empêcher l'action des pompiers s'ils décidaient soudainement de recourir à ces gestes pour faire valoir leur point de vue.

M. Plante avait déclaré hier matin que lui, pas plus que les membres, ne voulaient recourir à l'arbitrage. On sait par ailleurs que la loi et la constitution de l'association des pompiers leur interdisent toute grève. Il reste donc d'autres tentatives de négociation à la condition que le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, décide de considérer autrement que finale l'offre qu'il a formulée aux pompiers.

Rappelons que la ville a offert de hausser le salaire de ses 2,400 pompiers de $685 à $970, selon les années de service, et ce dans une convention collective d'une durée de deux ans. Les traitements des lieutenants et des capitaines devaient être haussés de $1,020 à $1,200, respectivement.

La proposition de la ville aurait porté les salaires des pompiers de première classe de $6,000 à $6,950, ceux des lieutenants de $6,530 à $7,550 et ceux des capitaines de $6,950 à $8,150 pour la durée du contrat proposé.

Les salaires des pompiers de quatrième classe seraient par ailleurs passés de $4,000 à $4,950 en deux ans, ceux des pompiers de troisième classe, de $4,965 à $5,650, et ceux des pompiers de deuxième classe, de $5,380 à $6,530.

Ces offres, qui ressemblent sensiblement à ce que les 3,600 policiers ont accepté récemment, étaient considérées comme généreuses jusqu'à ce que l'on apprenne, hier, que les travailleurs manuels avaient obtenu de hausses de salaires variant de $1,140 à $2,500 dans un contrat non pas de deux ans, mais d'une seule année.

"On ne veut rien savoir," ont crié des pompiers, réunis hier matin dans la salle du Plateau. Ils n'ont pas voulu entendre les explications de leurs dirigeants sur ces offres. Ils avaient sous les yeux un feuillet d'explication et cela leur suffisait.



photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Au service des "isolés" de Repentigny

Le lieutenant Jules Cardinal, du Service de la police de Repentigny, doit marcher dans l'eau, presque tous les jours, afin de venir en aide aux "isolés" de la rue Thouin, qui est inaccessible aux véhicules. Le policier revient ici d'une maison où il a livré de l'huile à chauffage.

Deux hommes abattus par des bandits au cours d'un hold-up dans une taverne

Deux hommes ont été blessés à coups de fusil et de revolver au cours d'un vol de $200 perpétré par deux bandits, vers 11 h. 30 hier soir, à la taverne Normand, au 1550 est, rue Mont-Royal.

Il s'agit de MM. Marcel Richard, 25 ans, du 3552 rue Cuvillier, et Roger Martel, 27 ans, du 4631 rue Marquette, qui ont été transportés à l'hôpital Notre-Dame. Le premier a reçu une balle dans le dos, l'autre est blessé à la cuisse, mais aucune des deux victimes ne serait dans un état grave.

Selon les policiers, les bandits, dont l'un portait une cagoule, ont fait irruption dans la taverne en criant "C'est un hold-up, c'est un hold-up !" Ordonnant aussitôt aux nombreux consommateurs présents de s'étendre par terre, ils ont ouvert le feu sans raison tout de suite après, blessant MM. Richard et Martel alors qu'ils obtempéraient.

Deux des projectiles tirés au cours de la même fusillade sont allés se perdre dans le plafond et, profitant de la confusion jetée par leur attentat, les deux bandits ont raflé l'argent du tiroir-caisse de la taverne avant de prendre la fuite de manière inconnue.

Cambriolage vite élucidé à Laval

Deux policiers de Laval ont réussi hier soir à récupérer les fruits d'un cambriolage et à capturer trois présumés voleurs avant même que la victime ne constate la disparition de son bien !

Patrouillant vers 9 h. 30 hier soir, les agents Jean-Guy Sauvé et Michel Maheu, du poste no. 10, à Laval, ont intercepté une automobile dont aucun des trois occupants, tous âgés d'environ

Voir CAMBRIOLAGE en page 6

La crue des eaux sème l'inquiétude de Pointe-aux-Trembles à St-Sulpice

par Martin PRONOVOST

Le niveau de l'eau du fleuve St-Laurent continue à monter sensiblement et l'inquiétude s'empare des riverains entre Pointe-aux-Trembles et St-Sulpice, où dix familles ont déjà évacué leur maison inondée.

Depuis lundi dernier, le niveau de l'eau a grimpé de six pouces par jour pour atteindre, hier, la hauteur de 47.5 pieds, ce qui est, pour cette période de l'année, un maximum jamais atteint dans le passé.

Le lieutenant Jules Cardinal, de la police municipale de Repentigny, a déclaré à LA PRESSE que, si le niveau de l'eau continuait à monter, de nombreuses familles du secteur seraient obligées de quitter à leur tour leur maison et, qu'alors, la situation deviendrait "urgente".

"Présentement, a-t-il dit, la situation est pire que l'an dernier lorsque nous avons été inondés en février."

Une vingtaine de familles de la rue Thouin et de la Place Lebel, à Repentigny, n'ont pas quitté leur logement malgré l'inondation qui a envahi leur sous-sol.

Le service de police doit aider les citoyens dans l'approvisionnement de l'huile à chauffage pour alimenter les fournaises installées au premier plancher temporairement. Tel fut le cas, hier, pour le lieutenant Cardinal et l'agent Ernest Juneau, qui ont été obligés de marcher dans plus d'un pied d'eau pour porter de l'huile à M. Gilles Comet qui habite au 18 de la rue Thouin, où l'eau a atteint plus de la moitié de la fournaise au sous-sol.

Hier matin, les mêmes policiers ont aidé à l'évacuation de la famille de M. Mondou de la Place Lebel. Il s'agissait de la dixième famille à évacuer les lieux depuis les quatre derniers jours.

A Pointe-aux-Trembles

Vers 8 h. hier soir, la police municipale de Pointe-aux-Trembles signalait que l'eau continuait à monter d'une façon alarmante et que plusieurs caves commençaient à être inondées.

Des membres de la Protection civile de cette ville, munis de pompes, vidaient les caves des maisons situées près du fleuve sur les rues suivantes : 79e, 81e et 82 Avenues. En fin de soirée, on apprenait que leurs efforts semblaient vains devant la crue des eaux.

Un citoyen de la rue Notre-Dame, M. Jean-Louis Guy, a déclaré à LA PRESSE, que, si le niveau de l'eau atteignait trois pouces de plus, la situation deviendrait tragique. Son garage est déjà envahi par l'eau et son système d'égout n'absorbe plus du tout les eaux usées.

Quatre brise-glace du gouvernement fédéral étaient à l'action dans le lac St-Pierre hier et tentaient d'empêcher la formation d'embâcles dans ce secteur tout en maintenant le chenal libre de glaces pour faciliter l'écoulement des eaux.

Le "McLean et la "Saurel" ont passé la nuit dans le lac St-Pierre et ont repris leur travail ce matin tandis que le "Lapointe" a remonté le fleuve jusqu'à Sorel hier soir pour s'approvisionner de combustible. Tôt ce matin, il devait retourner dans le lac St-Pierre pour continuer sa tâche. Pour sa part, le brise-glace "Wolfe" s'est dirigé vers Trois-Rivières, hier soir, afin de maintenir le chenal ouvert.

Le pétrolier "J.-Edouard Simard" est prisonnier des glaces en face de Varennes depuis mercredi. On ignore quand il pourra se libérer.

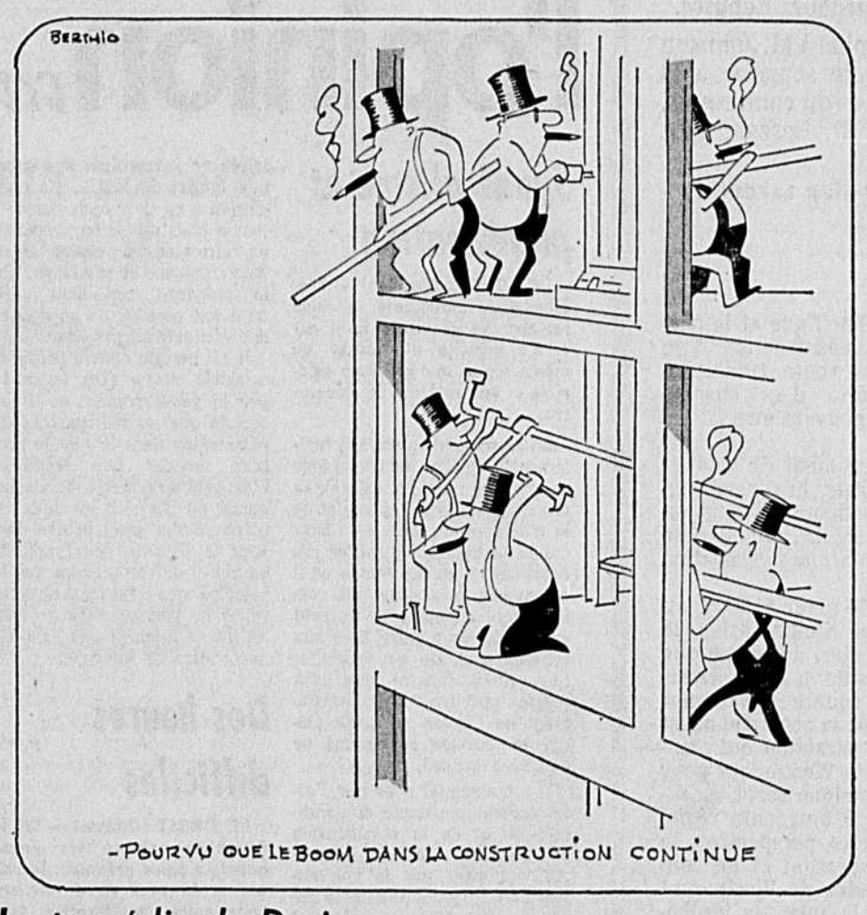
Situation critique ?

"Plus le mercure descend, plus l'eau monte" nous a déclaré un policier de Repentigny. C'est ce qui faisait craindre le pire, hier soir, alors que Dorval prédisait un froid de 15 degrés sous zéro durant la nuit dernière.

Selon ce policier, le froid favorise les embâcles et celles-ci peuvent provoquer, en quelques minutes, une inondation désastreuse.

Un porte-parole de l'Office du chenal maritime a expliqué que le fleuve St-Laurent devait absorber plus de 1,500,000 gallons d'eau à la seconde, ces eaux provenant des Grands Lacs.

"Il est facile de comprendre, dit-il, ce qui arrive lorsque, à cause d'embâcles, cette énorme quantité d'eau ne peut s'écouler normalement dans le chenal. Si un embâcle bloque les eaux durant 10 minutes seulement, il y a donc 900 millions de gallons d'eau qui élèvent intaillible-ment le niveau. Imaginez-vous ce qui arrive lorsqu'un embâcle tient bon durant une journée."



La tragédie de Dorion

Quelques instants avant la collision, un occupant a entendu un bruit sec sur le toit de l'autobus scolaire

par Germain TARDIF

DORION — Un témoin qui se trouvait dans l'autobus scolaire, lors de la tragédie de Dorion, le 7 octobre dernier, a déclaré que, quelques instants avant la collision, il a entendu, au-dessus de lui, sur le toit de l'autobus, un bruit sec.

"J'ai immédiatement pensé que c'était la barrière du passage à niveau qui était descendue sur l'autobus", a précisé Pierre Gravel, alors qu'il faisait sa déposition, hier, devant la Commission des transports du Canada, qui en était à la quatrième journée de son enquête sur la tragédie qui a fait 20 morts.

Répondant aux questions des avocats qui l'interrogeaient, il a précisé qu'il se trouvait assis tout près d'une fenêtre, vers l'arrière de l'autobus.

L'autobus, a-t-il raconté, s'était arrêté devant la barrière qui se trouvait baissée. Un premier train est passé, qui se dirigeait vers Montréal. Puis il a vu, par le pare-brise, la barrière sud qui se levait d'un mouvement normal. L'autobus s'est engagé sur le passage à niveau. Il a entendu un bruit sec sur le toit, juste au-dessus de lui, puis quelques instants plus tard, c'était la collision.

Il ne sait pas si la porte de l'autobus s'est ouverte; il n'a pas remarqué de feux clignotants au passage à niveau. Il n'a pas entendu le son de clochettes de la traverse, précisant qu'à l'intérieur de l'autobus, on chantait et on faisait du bruit. Sur le trottoir, près de la barrière, il dit n'avoir remarqué ni policier, ni personne d'autre.

Puis ce fut Guy Vendette, l'un des deux témoins-surprise, lors de l'audience spéciale du coroner, il y a plus de deux semaines.

Il raconta à peu près les mêmes choses qu'il avait dites, devant le jury du coroner. Lors de la collision, il se trouvait à environ 6 ou 7 pieds de la barrière qui s'était ouverte pour laisser passer l'autobus. Il a vu quelqu'un passer sous la barrière alors qu'elle était fermée, quelques secondes avant le passage du premier train. Il n'a vu personne d'autre près de la barrière, si ce n'est son ami, Daniel Guerrier, avec qui il se trouvait. Ni lui, ni Daniel n'ont touché à la barrière. Elle était, d'ailleurs, hors de leur portée.

Une fraction d'instant avant l'accident, "par instinct de conservation", il a aperçu ce qui

Voir DORION en page 6

CHASSEZ CES "PETITS" DÉMONS

Soulagez ces tiraillements et ces picotements, grâce à OPTREX, le bain d'yeux qui calme vite l'irritation des yeux, l'inflammation des paupières, les sensations de brûlures et de picotement, tout en rendant à vos yeux leur fraîcheur et leur éclat naturels.

OPTREX

"le confort des yeux"

Pour un dessert tout à fait spécial !

GATEAU SUISSE

au chocolat à la crème

Rég. : 79¢ 67¢

En vente à la pâtisserie RBI Richstone de votre voisinage.

UTILISEZ VOS MURS...

Ce système de rayonnage, pratique et ingénieux, est une excellente solution au rangement de vos livres, bibelots, disques ou mille autres objets. Il est facile à installer, prend peu d'espace, convient à toutes les pièces de votre maison. A tout point de vue, vous ferez une bonne affaire... Un de nos sept décorateurs-ensembliers vous aidera à déterminer, parmi les 48 éléments qui composent ce système, lesquels vous seront les plus utiles.

En Teck ou en noyer, au même prix raisonnable.

LIVRAISON ET INSTALLATION IMMEDIATES

VIAU MORISSET

720, boul. DECARIE à ST-LAURENT — 747-9921

Facilités de paiement si désiré. Stationnement à la porte

OUVERT tous les jours jusqu'à 5.30 — Jeudi et vendredi jusqu'à 9.30

Nouveaux numéros de téléphone de LA PRESSE

PUBLICITE

Grandes annonces 874-7259
Grandes annonces 874-7235
Carrières et professions 874-7245
Annonces encadrées 874-7246
Annonces classées 874-7111

TIRAGE

Livraison à domicile 874-6911

COMPTABILITE

Grandes annonces 874-6892
Annonces classées 874-6900

REDACTION

le jour, du lundi au vendredi

Pupitre 874-7078
Sports 874-7008
Magazine 874-7029
Finance 874-7016
Arts et Lettres 874-7041
Vie féminine 874-7023
Nuit 874-7061
Soir 874-7272

Pour renseignements concernant tout autre service :

874-7272

4/

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMERIQUE

La "PRESSE", telle qu'établie par l'honorable Trefflé BERTHIAUME, est une institution irrévocablement dévouée aux intérêts canadiens-français et catholiques. Indépendante des partis politiques, elle traite tout le monde avec justice, protège les petits et les faibles contre les grands et les forts, lutte pour le bien contre le mal, tient plus à éclairer qu'à gouverner, fait rayonner la vérité par son puissant service d'information, est le champion des réformes pouvant améliorer le sort des classes sociales.

MONTREAL, VENDREDI 17 FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 40

Pour sortir de la purée de pois...

EN quelques jours, soit depuis l'apparition du bill 25, des conflits scolaires locaux, d'origine surtout économique, se sont transformés en une crise politique d'envergure provinciale, dont les répercussions psychologiques s'étendent aujourd'hui à l'échelle nationale.

Mais est-il exact de dire "en quelques jours" ? Déjà, en novembre dernier, le confrère Lafrenière, chargé de la rubrique syndicale, prédisait avec lucidité les graves difficultés actuelles, après avoir observé de près le vif mécontentement engendré par les directives gouvernementales du 14 octobre promulguées, soulignait-il, sans consultation et sans négociation avec les intéressés.

Décidément, la planification réussit fort mal aux Québecois, soit que les planificateurs ne soient pas encore en pleine possession de leur métier, soit que notre esprit latin, qui s'est toujours contenté de l'improvisation et s'est souvent montré réfractaire même à l'auto-discipline, soit allergique à toute forme de dirigisme.

Coïncidence qui ne manque pas d'ironie, il nous est tombé aujourd'hui sous les yeux un résumé d'une conférence du Père Bernard Lambert, O.P., où il déclarait le 20 juin avec un optimisme par trop candide : "Il semble que nous nous orientons, selon l'esprit de la démocratie, vers un type de société (québecoise) fondée sur la persuasion et non sur la domination, l'intolérance, les pressions et les structures rigides ... A l'improvisation latine succède la planification ... L'effort du Québec c'est celui de toute une société pour se porter vers un bien commun, de telle sorte que l'autorité soit fondue dans un vouloir collectif établi sur la réponse des libertés individuelles qui se concertent pour compenser, par leur complémentarité, ce qui manque à chacune ..." Trop beau pour être vrai ! Car malheureusement, pour se porter vers un bien commun, ce vouloir collectif doit savoir d'abord où il réside, le bien commun. Et c'est précisément sur ce point que nous sommes en ce moment cruellement divisés.

D'un côté le gouvernement, à qui (même si la philosophie libérale a toutes nos préférences) nous pouvons difficilement prêter les intentions machiavéliques qu'on lui attribue et qui indiqueraient selon plusieurs un retour au duplessisme et à l'antisyndicalisme matraquant; du même côté, un conseiller législatif libéral, M. Lionel Bertrand, qui ne voit pas dans le bill 25 une législation de caractère répressif; du même côté encore, les commissions scolaires (bien sûr !), et des groupements aussi divers que la Chambre de commerce du district de Montréal, l'Association des parents catholiques du Québec, les étudiants en droit de l'Université d'Ottawa, lesquels suggèrent toutefois de nouveaux adoucissements à cette loi d'exception.

Du côté des adversaires du bill, tous les membres de l'opposition libérale, tous les mouvements syndicaux, toutes les associations d'enseignants, non seulement du Québec mais des autres provinces (même de celles comme l'Ontario où l'on n'accorde pas le droit de grève aux professeurs). Aussi tous les parents et étudiants anglophones et plusieurs autres groupes mentionnés lundi. Pour leur part, les présidents du Syndicat professionnel des enseignants et du Syndicat des professeurs de l'Etat du Québec, tout en qualifiant la loi de vexatoire et injuste, admettent cependant, dans une longue déclaration conjointe, que "devant la multiplication des conflits entre les commissions scolaires et les syndicats de professeurs, il est bien évident qu'il était du devoir du gouvernement d'agir". Ils admettent aussi dans cet exposé — assez verbeux et dramatisant puisqu'il y est question de "guillotine" — que la population est mécontente et que les directives d'octobre, même si elles ne furent pas négociées, "laissaient une certaine marge de manoeuvre et de liberté."

Les quelques amendements mineurs au bill 25 que M. Johnson a proposés mercredi soir dans un effort de dernière heure, à la suite de négociations avec la CIC, n'ont aucunement réussi à éclaircir l'atmosphère. Aujourd'hui, le brouillard est encore plus dense, la purée de pois totale, avec 61,000 professeurs et 1 million et demi d'enfants "retenus au sol".

Il est heureux toutefois que lors de l'assemblée d'hier des enseignants de la CECM, on n'ait pas posé de geste irréparable et qu'on ait fait appel au calme. Il ne fait aucun doute que l'Alliance est en ce moment le point de mire de la province et que de sa décision de dimanche dépendra la conduite de tous les enseignants du Québec. Ses membres, dont un très grand nombre reconnaissent la nécessité d'un retour prochain au travail et l'inéluctabilité de futures négociations à l'échelle provinciale, de même que les avantages pécuniaires qu'assure le bill à 60 p.c. des enseignants les moins favorisés et le caractère temporaire de cette mesure, doivent donc scruter ce document le plus froidement possible. Ils ne doivent pas oublier non plus qu'une forte proportion des enseignants, qu'avaient irrités les normes de M. Gérin-Lajoie, ont voté en juin pour le gouvernement de l'Union nationale à qui ils ont même fourni plusieurs députés.

Il n'est pas interdit non plus à M. Johnson de s'exercer encore en fin de semaine à la pratique de l'art du possible et du compromis, puisque, selon son vis-à-vis, M. Lesage, c'est cela, la politique.

Renaude LAPOINTE

Projet de rénovation réaliste

Les "journées d'études" se suivent, mais ne se ressemblent pas nécessairement. Celle que des centaines de citoyens de Westmount tiendront demain, au Victoria Hall, n'offre que peu de similitude avec celle des 61,000 professeurs de la province à propos du bill 25.

A l'invitation des autorités municipales, les Westmountains examineront et discuteront un projet de rénovation urbaine qui paraît reposer sur des bases solides: un certain traditionalisme de bon aloi, le réalisme, le sens social et l'esprit de progrès. Il faudrait être grand expert en urbanisme ou pousser l'esprit critique très loin pour déceler à première vue dans ce projet déjà longuement mûri des lacunes qui vaillent d'être signalées.

Convaincus de la valeur de leurs plans, les dirigeants de Westmount n'en sollicitent pas moins les avis, remarques et conseils de leur commettants. En soumettant ainsi leur rapport intérimaire aux quelque 33,000 citoyens de Westmount, ils se montrent partisans du "dialogue" (dans le meilleur sens de ce mot assez galvaudé). Ils indiquent en même temps la voie à suivre dans ce domaine. Les projets de ce genre, qui touchent à la vie de centaines de familles, n'ont de chances d'aboutir que lorsqu'ils sont compris et acceptés par la population.

Une connaissance superficielle de Westmount porterait à croire que le problème de la rénovation urbaine ne se pose pour ainsi dire pas dans cette ville en grande partie résidentielle, considérée à tort comme essentiellement cossue. S'il est vrai que le nombre de ses taudis est peu élevé, il n'en reste pas moins qu'un dixième de son territoire a besoin d'être réaménagé pour s'adapter aux nécessités du progrès. Au sud du long triangle irrégulier délimité par la rue Sainte-Catherine, l'avenue Atwater, les rues St-Antoine, Hollowell, les voies du Canadien Pacifique et le chemin Glen, la construction d'un tronçon de la route transcanadienne suscitera des changements qui ne peuvent être laissés au hasard.

Avec l'assentiment de Québec et l'aide fédérale, le conseil municipal de Westmount entend revaloriser ce secteur, plus exposé que les autres à une dégradation progressive.

Il importe de noter aussi qu'au nord de la rue Ste-Catherine, le terminus Atwater, de même que les immeubles de la Place Alexis Nihon et du square Westmount transformeront la zone sud-ouest en un pôle d'attraction qui manquait à l'ancien Westmount pour s'élever, en quelque sorte, au niveau de plaque tournante régionale. Dans cette perspective, le projet de rénovation et de conservation urbaine de Westmount paraît axé à la fois sur les besoins du présent et sur les exigences de l'avenir d'une métropole en expansion.

Cyrille FELTEAU

Voir clair et dire ce qui est

DEUX fois plutôt qu'une lisez ce qui suit : "Durant les premiers six mois de 1966, la valeur des permis de construction émis dans la SEULE région métropolitaine de Toronto a été supérieure à celle des permis dans l'ENSEMBLE du Québec." Donc *malgré* le Métro, l'Expo, l'expansion du réseau routier et les efforts de l'entreprise privée... c'est la descente en flèche.

Celui qui révèle ces faits a les deux pieds sur terre, la tête froide, le cerveau lucide. Pas un alarmiste, pas un pessimiste mais un spécialiste singulièrement clairvoyant qui considère qu'il est grandement temps d'appeler un certain nombre de choses par leur nom. Or, M. H. T. Herbert, président de l'Association de la construction de Montréal, prenant la parole devant les plus puissants entrepreneurs de notre province... des employeurs dont dépendent pour leur pain quotidien des milliers et milliers de gens... a précisé que la Métropole connait ACTUELLEMENT, dans la construction, un rapide déclin d'activité. A preuve : l'émission des permis est tombée en nombre et en volume de façon inquiétante au cours des derniers mois et plusieurs des principaux bureaux d'architectes n'ont que peu de travail en cours. La conjoncture, au lieu de s'améliorer se détériore.

Jamais M. Herbert n'a prononcé le mot crise. Vraisemblablement, c'est qu'il a jugé qu'il était superflu et que nous étions assez grands pour comprendre.

M. Herbert a ensuite souligné en termes courtois mais durs, la rivalité existant entre les deux centrales syndicales du bâtiment. Chacun des deux groupes ouvriers adopte une ligne de conduite qui, sous le couvert de diverses raisons que l'on invoque, tend tout simplement à obtenir un peu plus que l'autre. Chacun des deux mouvements ouvriers tente de s'accaparer la plus grande part de l'empire syndical ! Le mot empire n'est pas de nous mais de M. Herbert.

Puis il y a l'autre volet du problème et ici encore M. Herbert n'y va pas avec le dos de la cuiller. Le rythme d'évolution du Québec ne se fait pas aussi rapidement que souhaité. Pourquoi ? Je cite : "La volonté des industriels et des commerçants de s'installer dans le Québec, de même que la volonté des financiers de leur fournir des fonds pour le faire a été influencée, et l'est encore, par les nombreux commentaires dont nos politiciens abreuvent l'électorat québecois."

L'industrie de la grande construction en sérieuse perte de vitesse, un antagonisme virulent au sein de deux centrales syndicales, des politiciens qui parlent et qui parlent... trois faits brutaux que chacun appréciera à sa guise. Si vous les jugez réconfortants alors nous ne parlons plus la même langue.

Roger CHAMPOUX

VOUS AVEZ LA PAROLE

Les fonctionnaires auraient dû accepter les offres patronales

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi d'apporter mon opinion concernant la grève des fonctionnaires municipaux de Montréal.

Si l'on fait une comparaison entre le salaire des fonctionnaires municipaux et celui des fonctionnaires provinciaux ou fédéraux, celui-là semble très bon. A Montréal, dans le moment, la moyenne des salaires des fonctionnaires est de $5,500., avec une échelle limite de $3,700. à $8,400. environ. Un technicien qui peut avoir 13 ou 14 ans de scolarité ou l'équivalent et qui a atteint le maximum de sa classe gagne $8,400. et un commis qui débute avec 11 ans de scolarité gagne $3,700. dans le moment.

La hausse du coût de la vie et la hausse de la productivité ont fait ensemble environ 11 p. cent au cours des deux dernières années. La Ville a offert aux fonctionnaires environ 12 p. cent au début de la grève. Lors du refus par le syndicat, le président de la CSN a dit qu'il faudrait penser surtout aux plus bas salariés. C'est alors que la Ville a offert 3 jours plus tard de donner des augmentations fixes de $400. pour la première année, $250. pour la deuxième et $250. de boni. Cette offre aurait donné environ 20 p. cent, plus un boni de $250. Cette offre allait dans le sens des paroles de M. Marcel Pepin.

De plus, si l'on ajoute au salaire les avantages d'un très bon fonds de pension, des congés en maladie et de la sécurité de l'emploi, les fonctionnaires ne sont pas trop mal partagés.

Il y a sûrement de l'illogisme dans ce refus. Il faudrait que les dirigeants syndicaux s'expliquent. D'un autre côté, il me semble que le président du syndicat ne soit pas tout à fait en faveur de cette grève dans le fond car elle est difficile à justifier. Il a fallu au syndicat préparer un long dossier pour essayer de démontrer que le salaire des fonctionnaires n'avait pas augmenté proportionnellement autant que celui des autres secteurs publics. Mais on se garde bien de faire une comparaison entre les salaires réels de ces différents secteurs.

Alors on déclenche la grève au moment où elle peut le moins faire de tort à l'Expo, car les travaux municipaux sont pratiquement terminés. On cède à un groupe de pression pour ne pas perdre la face. Le salaire, ça ne compte pas.

Dans tout cela je me demande si les chefs syndicaux ne tentent pas de faire de la politique sans risquer de se mouiller les pieds. Aux dernières élections municipales, les syndicats auraient dû présenter leurs demandes devant le public. Il y a aussi, il ne faut pas l'oublier, les rivalités intersyndicales. Les fonctionnaires sont affiliés à la CSN et les employés manuels, à la FTQ. Alors il faut ménager le chou et la chèvre!

J.M. Vézeau.

Pourquoi attendre qu'il soit trop tard pour régler un conflit ?

Monsieur le Rédacteur,

Je crois utile de protester contre l'anarchie sociale qui dévaste actuellement notre province. Le gouvernement actuel n'excelle pas dans l'art de régler les grèves épidémiques; il semble toujours se réfugier dans une politique d'attente et ensuite il doit se livrer à des opérations "à chaud" qui mécontentent tout le monde. Cela a été le cas des hôpitaux, cela est celui des professeurs et bientôt, sans doute, des fonctionnaires municipaux.

Pourquoi ? Parce que le gouvernement, comme le disait un auteur, attend pour tenter de régler une question d'y être contraint par la nécessité urgente et le fait de mauvais gré.

On doit ajouter, pour être juste, que ces problèmes lui avaient été légués par l'inefficience du précédent gouvernement, en faisant toujours trop ou pas assez, et d'une manière anarchique.

Cela illustre encore une fois l'incapacité de la démocratie, qui est une duperie et une illusion. Aimer le peuple, ce n'est pas le flatter en le persuadant qu'il est une assemblée de rois ou même de papes infaillibles, quoi qu'elle décide, fût-ce le suicide de la nation. Du reste ce prétendu pouvoir, nos démocrates professionnels se font une religion de ne pas le confier réellement au peuple, mais bien à eux-mêmes, en son nom. Du reste comme "M. le Peuple" n'existe pas quant à la volonté, ils sont bien tranquilles, on trouvera toujours des partisans et des adversaires, car le peuple se compose de classes dont les goûts et les intérêts divergent.

Qui peut dire que les plus nombreux ont nécessairement raison ou ont les intérêts les plus respectables.

Poser la question est y répondre.

Ratu-Adil



KOSSYGUINE —

O embrasse-moi ... par l'ouverture de cet ignoble mur ...
(traduction libre du Songe d'une nuit d'été)

l'opinion *canadienne-française*

Syndicalisme et planification

LE SOLEIL (Québec) — L'éditorialiste commente la crise scolaire en déclarant qu'il est très difficile d'instaurer en même temps une politique salariale et une reforme de structures.

La crise que traverse actuellement le Québec devait un jour se produire : elle est celle de la rencontre du syndicalisme et de la planification. Mais tout Etat qui entreprend de planifier ses dépenses en même temps qu'il commence à assurer un rôle important d'employeur ne peut éviter d'avoir à faire face aux conséquences de sa précipitation. Aussi bizarre que cela puisse paraître, le gouvernement de l'Union nationale risque de devenir la victime de bouchées doubles.

Il est essentiel pour que l'affrontement inévitable du syndicalisme et de la planification soit fructueux, qu'il soit bien situé. Ce n'est pas le cas aujourd'hui au Québec et cela explique probablement pourquoi la situation tient du noeud gordien. Nous avons d'un côté une volonté gouvernementale de planification dont personne ne conteste la légitimité, et de l'autre un Etat — employeur confronté à des salariés dont les droits doivent être respectés.

Pour la première fois peut-être nous devrons déplorer une influence néfaste des technocrates Ils sont responsables de l'imposition des directives du 14 octobre — qui en elles-mêmes constituaient une excellente chose ; ils semblent responsables aussi de la formulation du nouveau régime de convention collective du "Bill" 25 — nouveau régime auquel il faudra bien en venir, d'une quelconque façon. Mais on ne semble pas avoir compris la nécessité de séparer un affrontement sur ces réformes structurelles d'une véritable confrontation pécuniaire.

Le gouvernement a abordé la question de façon à ne pas pouvoir la résoudre sans provoquer la crise que nous connaissons présentement ; il a édicté des normes constituant à la fois un début de politique salariale et de réformes de structures. Il est impossible qu'on ne se soit pas rendu compte, immédiatement après le 14 octobre, sinon avant, que les commissions scolaires ne passeraient pas outre aux limites imposées. La conclusion à en tirer était simple : par le biais utilisé on préparait un affrontement direct entre gouvernement et syndicats. On le préparait cependant sans qu'il soit possible de lui donner une véritable signification.

Il est certain qu'une politique salariale devra être formulée par le gouvernement et il est certain que les mécanismes de négociation dans le monde scolaire devront être modifiés. Mais seul un pouvoir dictatorial aurait pu imposer les deux en même temps sans heurts. Devant la fermeté des syndicats on aurait dû comprendre que le principe des réformes structurelles ne pourrait être accepté au même moment que celui de la planification salariale.

Des heures difficiles

LE DROIT (Ottawa) — Willie Chevalier exhorte les enseignants à faire prévaloir la raison et le sens du devoir sur toute autre considération, face au bill 25.

Hier encore le député de Laurier à l'Assemblée législative de Québec parlait, comme d'autres depuis plusieurs semaines, de "revaloriser la profession d'enseignant". A moins que cette revalorisation ne puisse s'exprimer qu'en dollars, les instituteurs se soumettront au bill 25 et retourneront promptement au travail.

Il est des professions qui imposent à ceux qui les exercent des responsabilités particulières envers la société ; elles exigent parfois des sacrifices, voire de l'abnégation ; par exemple l'enseignement, le journalisme, la diplomatie, le sacerdoce. Pour s'enrichir plus sûrement, il vaut mieux choisir la finance, l'industrie, le commerce.

En reprenant leur poste, les instituteurs montreront qu'ils savent respecter l'autorité, cette autorité dont ils sont les représentants auprès de leurs élèves, — l'autorité et l'ordre sans lesquels aucune société ne peut tenir.

Le bill 25 n'est pas parfait ; on le discute aujourd'hui ; sans doute va-t-on l'amender pour le rendre plus facilement acceptable aux intéressés.

A notre avis l'Opposition doit faire front commun avec le gouvernement car elle est plus que lui responsable de la situation lamentable du Québec. Non que ses intentions aient été mauvaises, mais parce que le gouvernement Lesage n'a pas assez mûri l'exécution de réformes nécessaires avant de les entreprendre et, surtout, parce que certains de ses membres ont pensé que l'emprunt pouvait guérir tous les maux et en ont persuadé leurs collègues.

Nous souhaitons que tous les instituteurs du Québec soient traités dignement, voire généreusement. Mais ils doivent montrer qu'ils le méritent en pensant — pour l'instant — aux enfants qu'on leur a confiés plutôt qu'aux petites injustices dont ils sont peut-être les victimes.

Une année scolaire perdue pour des milliers et des milliers d'enfants, c'est infiniment plus grave que la perte individuelle et d'ailleurs très provisoire de quelques dollars. Car en admettant que les instituteurs perdent vraiment de l'argent en retournant à leur travail, il est certain, dans l'état actuel des choses au Québec, qu'ils pourront le récupérer. Mais comment les enfants pourront-ils jamais se remettre du "manque à apprendre" dont ils souffrent et du mauvais exemple que leur donnent depuis trop de semaines leurs maitres ?

Puissent la raison et le sens du devoir prévaloir aujourd'hui ou demain sur toute autre considération chez les instituteurs.

Raison et sens du devoir

LE NOUVELLISTE (T.-Rivières) — Sylvio St-Amant parlant de l'affrontement Etat-enseignants et des réactions violentes au bill 25 poursuit :

Pour notre part, nous approuvons la décision gouvernementale d'établir une loi d'exception, dont la première conséquence serait le retour en classe des élèves. Cette décision s'imposait sans l'ombre d'un doute. Par ailleurs, nous estimons qu'il serait parfaitement injuste que les enseignants soient pénalisés pour avoir exercé un droit, le droit de grève qui leur avait été accordé par le gouvernement. C'est pourquoi nous croyons que la CIC est amplement justifiée d'exiger une indemnisation pour la suspension de l'exercice du droit de grève. La seule indemnisation juste et raisonnable qui s'imposerait dans les circonstances serait que les enseignants reçoivent leur plein salaire pour les jours de grève.

L'Opposition aura un rôle important à jouer au cours des prochains jours. Nos législateurs se doivent de présenter un front commun pour conjurer la crise actuelle. Il ne faudrait surtout pas que le parti libéral tente par des manoeuvres habiles de tirer profit de la situation sur le plan électoral. Il est vrai que l'Opposition a le devoir d'apporter des suggestions susceptibles d'améliorer le bill 25. Mais elle risquerait de déclencher une véritable crise en voulant laisser assumer entièrement la responsabilité au gouvernement Johnson. Bien plus, nous pourrions nous retrouver en face d'une élection générale, ce qui, il va sans dire, ne serait pas souhaitable pour personne dans les circonstances.

Nous reconnaissons que la pilule est difficile à avaler pour les enseignants et même pour tous les syndiqués. Mais dans un tel état de crise, nos législateurs se doivent de prendre leurs responsabilités, autrement nous pourrions nous retrouver en pleine anarchie. Mais en même temps, nos législateurs ont un devoir à remplir et c'est celui de donner justice aux enseignants. Si ces derniers doivent faire des sacrifices, ils ne doivent pas être les seuls à payer les pots cassés.



Médaille décernée à
LA PRESSE
par l'Académie Française
en 1931

LA PRESSE est publiée par La Compagnie de Publication de La Presse, Limitée, 7 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal. Téléphone : 874-7272.
La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi, pour réimpression ou radiodiffusion, de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'agence Reuter, ainsi que de toutes les informations locales que LA PRESSE publie. Tous droits de reproduction des informations particulières de LA PRESSE sont également réservés.
Abonnement par la poste, un an :
Canada : $30.00 — Etats-Unis : $45.00

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deux ème classe de la présente publication."

$35,000 raflés dans 2 hold-up de banque

Une somme totale de $35,000 a été raflée au cours de deux vols à main armée commis hier à six heures d'intervalle dans des banques de la région métropolitaine.

Le vol le plus important, au montant de $29,000, a été perpétré, peu après 4 h. hier après-midi, à la succursale de la Banque Royale du Canada située au 9711 est, rue Notre-Dame à Montréal-Est, où quatre bandits masqués, armés de revolvers et d'une mitraillette, ont surpris plusieurs personnes.

Sans avoir tiré un coup de feu, le triste quatuor a pris la fuite dans une automobile conduite par un cinquième complice.

Ce vol suivait de six heures celui de $6,000 stratégiquement commis à la Banque de la Nouvelle-Ecosse, au 5679 ouest, rue Sherbrooke, près de l'avenue Harvard, dans le quartier de Notre-Dame-de-Grâce, à Montréal, où deux autres cagoulards armés ont surgi aussitôt après l'ouverture.

Ayant ordonné aux personnes présentes de s'étendre par terre et saisi leur butin dans les tiroirs-caisses de plusieurs guichets, les individus ont déjoué les policiers en s'enfuyant à pied vers le Chemin Upper Lachine et de là dans une voiture qui les attendait avec un complice . . . de l'autre côté de la voie ferrée. Le véhicule a été retrouvé vide avant la fin de la matinée.

Les officiers supérieurs du "Cabot" n'ont pas à craindre que leur brevet soit révoqué

par Denis MASSE

Le commandant du navire "Cabot", le capitaine Alphonse Bégin, et son officier-en-second, M. Jean-Louis Vigneault, n'ont pas à craindre que leur brevet soit révoqué ni même suspendu, à la suite du chavirement de leur navire dans le port de Montréal le 16 décembre dernier. C'est, en tout cas, l'assurance qui leur a été donnée, hier soir, par le juge François Chevalier, à l'issue de l'enquête formelle tenue par le ministère des Transports. Le président de la commission d'enquête doit faire connaître sa décision d'ici dix jours et formuler en même temps les recommandations que lui auront inspiré les circonstances de ce funeste accident.

Le procureur de la commission, Me Kenneth MacKay, a cependant réitéré le voeu qu'une motion de blâme soit prononcée — même nommément — contre les deux officiers. Il leur reproche d'avoir omis les vérifications de routine qui auraient peut-être pu empêcher l'accident de se produire.

Selon le procureur, les deux officiers n'ont pas cependant commis de faute directe qui ait pu entraîner la perte du navire. L'avocat des deux officiers, Me Jean-Paul Dufour, a toutefois fait remarquer dans sa plaidoirie qu'une telle motion de blâme ne peut être prononcée puisque la loi de la marine marchande ne prévoit pas de telle sanction. Le procureur de la commission, pour sa part, s'appuie sur la jurisprudence pour réclamer pareille sanction. Il a cité notamment la réprimande adressée par le juge H. F. Gibson au commandant du cargo "Fort William" qui, quinze mois avant le "Cabot", a chaviré dans des circonstances à peu près semblables.

Pas question de rouvrir l'enquête

La cause la plus probable du chavirement du "Cabot" a été fournie à l'enquête par un expert du ministère des Transports, M. Robin Burnside. Celui-ci a établi qu'une certaine quantité d'eau s'engouffrait dans le navire par une porte latérale restée ouverte chaque fois que l'une des deux grues fixées sur le pont supérieur enlevait un fardeau sur le quai.

Cependant, la preuve n'a pas été faite au cours de l'enquête qu'au moins l'une des quatre portes, la porte d'arrière, soit restée ouverte jusqu'au moment du chavirement. Le juge même a manifesté son étonnement du fait qu'aucun témoin n'a été appelé à déclarer si la porte était ouverte ou fermée après que le navire eut été remis à flot, ce qui a dû être constaté de visu. "Mais les présomptions étaient déjà assez fortes pour ne pas rechercher ce témoignage", a expliqué à ce sujet le procureur de la commission, Me Mackay.

Pour sa part, Me Roland Chauvin, représentant le maître d'équipage Joseph Madore, a demandé au juge de considérer la réouverture de l'enquête s'il entretenait le moindre doute sur la cause du chavirement.

Il semble bien cependant que ce ne sera pas nécessaire, tous les procureurs ayant reconnu que c'était là la cause la plus vraisemblable.

La responsabilité du maître d'équipage, M. Joseph Madore, a fait l'objet de nombreuses interprétations, hier, à l'occasion de cette dernière journée de l'enquête. Pour sa part, le procureur des deux officiers supérieurs a carrément rejeté la responsabilité sur le maître d'équipage.

Il semble, cependant, que le juge Chevalier n'a pas retenu cette assertion et s'est rangé plutôt de l'avis de Me Chauvin ainsi que de Me Mackay, le procureur de la commission, qui ont soutenu que le maître d'équipage n'était qu'un exécutant n'obéissant qu'aux instructions précises des officiers. Il n'avait pas l'autorité pour décider de lui-même si les portes de chargement devaient être ouvertes ou fermées, même si la tâche de les fermer lui revenait de coutume.

Plus grande sécurité demandée

En terminant sa plaidoirie, l'avocat des deux officiers supérieurs, Me Dufour, a prié la commission de recommander au ministre des Transports l'adoption de règlements plus sévères sur les éléments de sécurité qui devraient entourer ce type de vaisseau (package freighter).

Il a déploré que le ministère n'a pas donné suite aux recommandations du juge Gibson à l'issue de l'enquête sur le chavirement du "Fort William", à l'effet que les brevets des officiers soient revisés en fonction des dangers de stabilité que présente ce type de navire.

Enfin, l'enquête est close maintenant; le "Cabot" est rendu aux chantiers de réparation; on n'attend plus que le président de la commission d'enquête fasse connaître sa décision.

Laval approuve les plans de construction de Tidewater Oil

(par P.V.) — Le comité exécutif de la ville de Laval a adopté à l'unanimité les plans de construction d'une succursale de Tidewater Oil, compagnie pétrolière d'envergure internationale dont l'actif dépasse $1 milliard et qui a commencé, dans le parc industriel, l'aménagement d'une succursale pour desservir le Québec et les provinces maritimes.

Le projet, qui serait destiné à prendre plus d'ampleur dans quelques années, prévoit pour l'immédiat un investissement d'un quart de million de dollars.

Il est l'aboutissement de démarches qui avaient été entamées par le conseiller Jean Giosi, avant la fusion et la création de la ville de Laval.

La compagnie a acheté 66,546 pieds carrés, sur lesquels elle construit une bâtisse de 16,700 pieds carrés. On y préparera des huiles à moteur, on en fera le mélange et l'on y aménagera, également, un centre de distribution.

Elle sera située sur la rue Francis Hughes, au sud du parc industriel, dans le quartier Chomedey.

La construction devrait être terminée cet été.

FAITS divers

Trouvée morte la gorge tranchée

TROIS-RIVIERES (J.G.) — Les médecins du laboratoire médico-légal de Montréal ont pratiqué aujourd'hui une autopsie sur le corps d'une Trifluvienne, Mme André Champagne âgée de 52 ans, du 356 rue St-Paul, trouvée morte dans son logement mercredi soir. Elle avait la gorge tranchée. La police municipale a détenu un témoin de cette affaire, mais il a été relâché hier soir. Les enquêteurs ignorent s'il s'agit d'un meurtre ou d'un suicide.

Magasin et logements incendiés à Waterloo

GRANBY (R.R.) — Le propriétaire d'un magasin de chaussures, M. Sylva Lemay, âgé d'une soixantaine d'années, a été brûlé à la figure, hier matin, lorsqu'un incendie s'est déclaré dans son établissement situé au 812 de la rue Foster,, à Waterloo.

La victime a été transportée à l'Hôpital St-Joseph de Granby pour y recevoir les soins nécessaires à son état.

Les flammes, qui ont débuté vers 8 h. 20, ont complètement détruit le magasin de chaussures et quatre logements attenants. On estime à $50,000 les dégâts matériels causés par l'élément destructeur.

Environ 25 pompiers volontaires, sous la direction du chef Théodat Cabana, ont combattu les flammes jusqu'à 4 h. hier après-midi. Des vents d'une vélocité de 40 milles à l'heure ont attisé le feu et, à certains moments, on craignait une conflagration.

Hold-up de $215 dans une pharmacie

Un bandit, armé d'un fusil à canon scié, s'est présenté à la pharmacie Allard, 4815 est, rue Ontario, vers 9 h. hier soir, et, sous la menace de son arme, s'est fait remettre l'argent du tiroir-caisse qui contenait la somme de $215.

Tué par un camion

ST-PHILIPPE. — Un citoyen de Ste-Marguerite-du-lac-Masson, M. William Campbell, âgé de 59 ans, a été tué par un camion qui l'a heurté, peu après minuit ce matin, sur la route no 9A, à St-Philippe, comté de Laprairie.

Enfant tué par un camion

ST-MARC DES CARRIERES, (PC) — Un garçonnet de 7 ans, François Tessier, de St-Marc des Carrières, comté de Portneuf, à environ 40 milles au sud-ouest de Québec, a été tué par un camion hier après-midi. L'accident s'est produit près de la ferme des parents de la jeune victime.

Verdict dans une semaine sur l'incendie funeste de la rue Sherbrooke

par Bernard MORRIER

Un incendie, qui, le 27 novembre dernier, ravageait une maison de rapport du 410 ouest, rue Sherbrooke et dans lequel deux personnes avaient perdu la vie, pourrait être attribuable à une simple négligence, à un court circuit ou encore serait d'origine criminelle.

Il n'a toutefois pas été possible de le prouver scientifiquement à la suite d'expériences tentées dans les décombres de l'édifice.

C'est ce qu'affirme dans ses conclusions le chimiste Bernard Péclet, dont le rapport sur ce sinistre a été lu par le Commissaire montréalais des incendies, M. John McDougall, qui tenait hier son enquête publique.

Dans le même rapport, M. Péclet précise que le système de chauffage de l'immeuble ne présentait aucune anomalie et qu'il ne peut être responsable de l'origine du sinistre, tout comme on écarte la possibilité d'ignition spontanée.

En ce qui a trait à la simple négligence, elle pourrait s'expliquer par le fait que quelqu'un aurait inconsciemment jeté dans des déchets une cigarette allumée ou quelque autre objet enflammé.

Neuf des onze témoins entendus hier, en l'occurrence des locataires, étaient tous d'accord pour affirmer que les flammes avaient pris naissance au sous-sol de l'immeuble, plus précisément tout près d'un ascenseur de service utilisé pour descendre les ordures ménagères.

Pour leur part, les deux autres témoins n'ont pu que donner une description des lieux, n'y habitant pas. Il s'agissait du propriétaire de la conciergerie et de son comptable.

Cet incendie, comme on sait, avait coûté la vie au concierge de l'immeuble, M. Francis Maguire, âgé de 59 ans, et à l'une des locataires, Mlle Helga Steinhauer, âgée de 22 ans.

En ce qui le concerne, M. McDougall s'est dit satisfait des témoignages entendus qui, a-t-il ajouté, complétaient son dossier.

Il a pris le tout en délibéré et doit rendre son verdict dans une semaine environ.

Longueuil demande le droit de vote à 18 ans

(par C.M.) — Si Québec donne suite à la demande en ce sens que la ville de Longueuil inclura dans son bill privé qui sera présenté sous peu à l'Assemblée législative tous les citoyens de cette municipalité âgés de 18 ans et plus auront droit de vote au prochain scrutin municipal.

Actuellement, seuls les contribuables inscrits sur le rôle d'évaluation (propriétaires) ou sur le rôle de perception (locataires) sont habilités à voter, soit environ 7, 500 personnes. Si Québec donne son approbation au projet, le nombre d'électeurs passera vraisemblablement à 20,000. En effet, les conjoints des contribuables actuels et tous les jeunes de 18 à 21 ans obtiendront alors le droit de vote.

La décision du conseil municipal de Longueuil d'inclure cette demande dans son bill fait suite à une autre décision par laquelle les comptes de taxe pour les ordures ménagères seront dorénavant envoyés aux propriétaires, qui devront se charger de se faire rembourser par les locataires. C'est donc dire que les locataires n'apparaîtront plus sur la liste de perception des taxes et qu'en conséquence, si aucune disposition n'avait été prise, ils n'auraient plus droit de vote.

DORION

SUITE DE LA PAGE 3

se passait, a donné un coup de bras à son ami et tous deux se sont éloignés en courant jusqu'à un terrain de stationnement non loin de là, pour ne pas être atteints par les débris.

Le gérant de la gare du Pacifique Canadien, M. Constant, a déclaré, pour sa part, qu'il était à l'intérieur de la gare. Comme, à cet endroit la voie des Chemins de fer nationaux et celle du Pacifique Canadien sont parallèles et rapprochées, il dit avoir vu le convoi des Chemins de fer nationaux qui venait de Montréal. Il a entendu le sifflet du train puis le bruit des freins d'urgence.

"Je savais, dès lors qu'il y avait quelque chose d'anormal. Je suis sorti et j'ai vu des flammes au passage à niveau".

Le témoin Bob Brosseau conduisait une voiture qui était la première arrêtée devant la barrière nord. De là, il dit avoir vu des formes humaines à la barrière sud, et des mains s'avancer comme si elles levaient la barrière. Il ne peut identifier personne.

Au cours de l'audience d'hier, l'avocat représentant la ville de Dorion, Me Bertrand Lacombe, a fait savoir que les deux requêtes présentées par la ville à la Commission des transports concernant les mesures à prendre pour les passages à niveau de Dorion, seront soumises mardi.

L'une d'elle demande la construction immédiate d'un viaduc au coût approximatif de $2,-300,000 avec participation au coût, selon la loi, de la caisse des passages à niveau de la Commission des transports, et des deux compagnies de chemin de fer "selon les proportions jugées nécessaires dans les circonstances". Elle demande aussi à la Commission d'inviter le gouvernement provincial à participer aux frais.

L'autre requête demande que des mesures immédiates soient prises en attendant la construction du viaduc; limite de vitesse de 25 milles à l'heure dans Dorion; affectation, par le Pacifique Canadien et les Chemins de fer Nationaux, de surveillants ou gardiens aux passages à niveau.

CAMBRIOLAGE

SUITE DE LA PAGE 3

20 ans, ne put produire de permis de conduire ni l'enregistrement de "leur" voiture.

L'examen du véhicule devait permettre peu après aux policiers de découvrir un téléviseur, une caméra et un revolver chargé dont le modèle leur parut bien particulier.

Et pour cause. Le tout provenait de la maison d'un policier de Montréal habitant dans le quartier d'Auteuil, à Laval. Quand ce dernier rentra chez lui et porta plainte en constatant le vol, ses confrères de l'île Jésus lui ont répondu que les objets disparus étaient à sa disposition et les présumés voleurs déjà derrière les barreaux : "Nous ne chômons pas, nous, à Laval" ont-ils ajouté en souriant.

Gaspésien mort de ses blessures

NORTH SYDNEY, N.-E. (PC) — Un Gaspésien de 63 ans, M. Hormidas Martel, des Méchins, a succombé hier soir aux blessures subies mercredi soir lorsqu'il est tombé entre le quai et le caboteur sur lequel il travaillait, le "Cécilia Marie", nolisé par les Chemins de fer nationaux. Une enquête sur les circonstances de cet accident a été instituée.

Qui est malhonnête dans les petites choses est malhonnête aussi dans les grandes.

Evangile selon saint Luc

Le tribunal confie 82 enfants des Apôtres de l'Amour infini aux soins du service de bien-être

SAINT-JEROME — Un tribunal à Saint-Jérôme a retiré de la juridiction du monastère des Apôtres de l'Amour infini, à Saint-Jovite, tous les enfants, même ceux que l'on n'a pas encore retrouvés, pour les confier aux soins du service de bien-être social dans la ville.

Le juge Léandre Prévost a statué la remise des enfants au bien-être social. La sentence touche quatre-vingt-deux enfants, de moins de dix-huit ans. De diverses manières, vingt-et-un cas ont obtenu un règlement satisfaisant. Seize enfants relèvent maintenant des soins du bien-être social. Cependant, il en manque encore quarante-cinq.

Les Apôtres de l'Amour infini ont avoué qu'on a caché dans des foyers privés les enfants manquants. Agissant au nom du monastère, le Père Jean-Marie-du-Sacré-Coeur a déclaré que la secte interviendrait en appel. Si, a démontré le tribunal, le Père Jean-de-la-Trinité, le supérieur du domaine du Magnificat porté disparu, avait laissé comprendre que les enfants "encourraient des dangers physiques et moraux", c'est que ce religieux "manquait du sens de la responsalité et de la vraie vie en famille".

La Ligue des propriétaires de Montréal déclare la guerre au gouvernement Johnson

par Florian Bernard

Les propriétaires de Montréal ne sont guère contents du bill 20 gelant le prix des loyers et ils l'ont clairement indiqué, hier soir, au cours d'une réunion convoquée par les dirigeants de la Ligue des propriétaires de Montréal.

L'un de ses conseillers juridiques, Me Jean Grégoire, a tiré le premier coup de canon. Il a invité tous les propriétaires touchés par ce bill à ne plus perdre leur temps avec les gouvernants, mais à voter de la bonne façon quand le temps sera venu et de reconnaître "les démagogues qui violent leurs droits".

Selon Me Grégoire, les propriétaires connaissent présentement l'inquiétude, l'indignation et parfois le découragement. A la spoliation de leurs droits s'ajoute l'infamie. Me Grégoire a déclaré que les propriétaires sont traités comme des gens malhonnêtes, des interdits, des incapables, assez capables cependant de supporter le fardeau des taxes.

Le gouvernement en crise

Le conseiller juridique des propriétaires n'a pas été flatteur à l'endroit du gouvernement du Québec. "Pourquoi, a-t-il dit, a-t-on voté des lois d'application générale pour régler des cas particuliers ? Les mauvaises nouvelles s'accumulent, les grèves, les revenus plus élevés pour tout le monde et des dettes publiques illimitées. Les gouvernements et les syndicats sont en crise continuelle pour des besoins d'argent. Pour le propriétaire, on applique le presse-citron dans l'espoir d'obtenir de nouveaux revenus. Le propriétaire est surtaxé et paralysé par le contrôle des loyers."

Selon Me Grégoire, il n'est pas étonnant que le Conseil économique du Canada ait blâmé nos gouvernements à cause des mauvaises conditions de l'habitation. Il a invité les propriétaires à ne plus perdre leur temps avec des gouvernants qui leur ont déjà fait perdre assez d'argent. "Nous devons maintenant faire face à la musique par divers moyens."

Me Grégoire a suggéré trois grands moyens aux propriétaires qui voudront s'engager dans cette lutte contre le gouvernement et ses lois gelant les baux et les prix des loyers. Ces moyens sont les suivants :

1 — **Connaître à fond les lois qui intéressent les propriétaires et s'en servir avec jugement. A ce sujet, la Ligue des propriétaires de Montréal offre le service de ses cinq conseillers juridiques.**

2 — **Voter de la bonne façon quand le temps sera venu et reconnaître les démagogues qui violent les droits des propriétaires.**

3 — **Parfaire l'organisation du groupe. Pratiquer la solidarité et la coopération, utiliser le pouvoir d'achat des propriétaires. Connaître la puissance des propriétaires en tant que payeurs de taxes. Le propriétaire est le pilier de l'Etat. Il est affaibli par la hausse des taxes dont la perception se détériore présentement dans tout le Québec et qui forcera les gouvernants imprévoyants à ouvrir les yeux pour tâcher de réparer les torts et les injustices faits aux propriétaires.**

Ignorer la Régie des loyers

Enfin, Me Grégoire a suggéré aux propriétaires touchés par le bill 20 d'ignorer, autant que possible, la Régie des loyers qui, selon lui, est surtout favorable aux locataires. Il a invité les propriétaires à essayer de conclure des ententes directement avec leurs locataires, sans passer par la Régie des loyers. "Les propriétaires, a dit Me Grégoire, devraient s'arranger avec leurs locataires avant de faire appel à la Régie."

En ce qui concerne les augmentations possibles du prix des loyers, Me Grégoire précise qu'elles ne seront justifiées, selon le bill 20, que si les taxes foncières, scolaires ou municipales sont augmentées. Mais là encore il suggère aux propriétaires de ne pas s'adresser à la Régie des loyers. "Ça peut être assez facile, a-t-il dit, de s'arranger directement avec les locataires pour une augmentation."

Imprimerie condamnée

Le juge T.-A. Fontaine a imposé, hier après-midi, une amende de $200 à l'imprimerie "Ateliers Roger Presse Ltée" pour avoir transmis au comité paritaire de l'industrie de l'imprimerie de Montréal une déclaration fausse et inexacte concernant le salaire qu'avait reçu un de ses employés, Jean-Paul Landry, au cours du mois de septembre 1966.

C'est après un assez long procès que le tribunal avait reconnu coupable cette imprimerie qui a obtenu un délai de 15 jours pour le paiement de l'amende.

Dans un jugement élaboré, le juge mentionne que l'imprimerie avait présenté une fausse déclaration en omettant de mentionner le salaire dû à Landry. "Entendu comme témoin de la poursuite, ajoute le juge Fontaine, ledit Landry avait établi que, durant ce mois de septembre 1966, il était effectivement à l'emploi des Ateliers Roger Presse Ltée, bien que son nom n'apparût pas dans un rapport produit.

"Il est en preuve également que ce qui s'est produit c'est que le salaire de cet employé, à la demande de celui-ci, aurait été versé à sa femme. De toute façon, il n'en est pas question dans la déclaration présentée par le prévenu. Même si, comme le laisse entendre l'accusé dans son mémoire, il y avait eu entente ou collusion avec l'accusé et ledit employé et, même si, comme résultat de tout cela, ledit employé avait, de son côté, commis un délit, ceci, de droit comme de fait, ne peut avoir d'influence sur le sort de la présente cause."

Trouvé mort sur un banc de neige

QUEBEC (PCf) — M. Jules Thibodeau, 55 ans, de Ste-Foy, dans la banlieue de Québec, a été trouvé sans vie, hier après-midi, sur un banc de neige.



photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Plus de deux pieds d'eau dans le sous-sol

Cette photo nous laisse voir que l'eau a maintenant atteint une hauteur de plus de deux pieds dans le sous-sol de la maison située au 18 de la rue Thouin à Repentigny. Inutile d'ajouter que le système de chauffage ne fonctionne plus et qu'il en sera encore ainsi pendant plusieurs jours.



photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Trois rats de moins !

Ce chien a tué trois gros rats que la crue des eaux a chassés de leur trou, à Pointe-aux-Trembles, à la hauteur de la 79e Avenue.

Un règlement très sévère pour les carrières de Laval

par Pierre VENNAT

Le conseil municipal de Laval a adopté, à l'unanimité, hier soir, ce que le vice-président de l'exécutif, M. André Lagarde, a qualifié du "règlement le plus sévère qui existe au Québec et probalement dans tout le Canada pour régler le problème des carrières".

On sait que Laval serait la ville du Québec où il se trouverait le plus de carrières.

Le règlement prévoit qu'aucune carrière actuellement en opération dans la ville de Laval ne pourra continuer à l'exploiter à moins de remplir des formalités très sévères et obtenu un permis de la ville de Laval.

Ce règlement, adopté hier soir, entre en vigueur après publication, c'est-à-dire d'ici quelques 12 jours.

Fruit du travail du conseiller Gaston Philion, à qui tant M. Lagerde que le conseiller Jean Giosi au nom de l'opposition ont rendu hommage, le règlement oblige toute personne, société, compagnie ou corporation exploitant actuellement une carrière dans les limites de la ville à se procurer, dans les 30 jours suivant l'adoption du règlement, une demande de permis.

Cette demande de permis devra être accompagnée d'un plan topographique de la carrière montrant toutes les installations ainsi que d'un plan indiquant les constructions, abris, et bâtiments, dont elle se sert pour l'exploitation de la dite carrière, ainsi que de toutes constructions quelconques qui pourraient se trouver dans un rayon de 250 pieds des limites d'une telle carrière.

A ladite demande devra aussi être annexé un plan faisant voir de quelle manière le requérant se propose d'entourer ses machines, son équipement, ses moteurs, ses convoyeurs, ses trémies et autres appareils, afin d'empêcher que la fumée ou la poussière de pierre ne causent une nuisance.

Le directeur du Service du génie de la ville, M. Marcel Nadeau, de qui dépendra la surveillance du règlement, vérifiera les données apparaissant aux plans et recommandera l'adoption, ou non, d'un permis. La décision sera ensuite prise par le comité exécutif.

Il est à noter que, si une carrière existante n'obéit pas aux prescriptions sévères qu'on lui fixe, on pourra lui refuser un permis.

L'exploitation des carrières sera en effet régie de façon très sévère.

Ainsi les représentants du Service du génie auront le droit, sur présentation d'une pièce les identifiant comme tels, d'entrer en tout lieu pour y effectuer une inspection ou une enquête se rapportant à une plainte de nuisance.

L'exploitation d'une carrière sera responsable de tout accident et de tout dommage à la personne et à la propriété, sans recours contre la ville.

Toutes les carrières, exploitées ou non, devront être entourées d'une clôture d'une hauteur d'au moins 7 pieds avec, en plus, un couronnement d'au moins 12 pouces en fil barbelé, de façon que le public ne puisse y avoir accès.

Des enseignes portant le mot "danger" en lettres d'au moins 3 pouces de hauteur devront être posées tout autour de chaque carrière, afin de prévenir les passants du danger qu'il y a d'en approcher.

Les chemins d'un terrain sur lequel une carrière est exploitée et les chemins d'approche doivent être pavés à l'intérieur de la carrière sur une longueur de 100 pieds à partir de la ligne de rue et la balance des chemins à l'intérieur doivent être huilés et arrosés de façon à éliminer la poussière.

Il sera interdit de transporter, à moins de mesures spéciales, du sable, du gravier, de la pierre concassée ou de la terre ainsi que toutes autres matières susceptibles de laisser échapper des poussières.

Toutes les carrières, exploitées ou non, devront être asséchées s'il y a lieu et devront têre constamment tenues à sec.

On prévoit également des mesures pour protéger la population contre les explosions, au sujet du minage, etc.

En tout, le règlement, compte huit grandes pages et pas moins de 38 articles.

Sanctions sévères

Le règlement prévoit des sanctions sévères contre ceux qui ne le respecteront pas.

La Cour minicipale pourra condamner la carrière fautive à une amende de $100 par jour et, à défaut de paiement immédiat de ladite amende, le propriétaire ou l'exploitant de la carrière à 60 jours d'emprisonnement. Toute infraction continue constitue, jour par jour, une infraction séparée.

De plus, le comité exécutif peut annuler un permis d'exploitation de carrière si l'exploitant refuse de se conformer aux prescriptions du règlement ou aux décisions et ordres du directeur du Service du génie.

Le maire Tétreault a déclaré que Laval n'hésitera pas à demander à Québec d'amender sa charte pour lui permettre de pénaliser davantage les carrières, si celle-ci ne respectent pas les prescriptions du présent règlement. Il souhaite, évidemment, qu'elles comprennent qu'il est dans leur intérêt de s'y conformer.

Quant à M. Lagarde, il a déclaré qu'il faut que les exploitants de carrière se rendent compte qu'ils ont non seulement des droits, mais des devoirs envers la population.

Le Conseil des ports double ses subventions aux municipalités

OTTAWA — (PCf) — Le ministre des Transports, M. J. W. Pickersgill, a annoncé hier aux Communes que le Conseil des ports nationaux doublera d'ici 1969 le montant des subventions qu'il accorde aux municipalités.

Le ministre a expliqué que ces subventions que le conseil accorde au lieu de verser des impôts municipaux seront calculés sur une base de 62½ pour cent de l'évaluation pour l'année 1966, au lieu de 50 pour cent en 1965.

En 1967, cette année, ce pourcentage sera de 75 pour cent, de 87½ pour cent en 1968 et de 100 pour cent en 1969.

M. Pickersgill a fait savoir qu'une entente venait tout juste d'être signée entre le conseil et les municipalités portuaires du pays.

Longueuil rescinde son règlement sur les permis de location pour l'Expo

par Claude MASSON

Le conseil municipal de Longueuil, à la suite de protestations formulées par un grand nombre de contribuables, a accepté de rescinder son règlement original concernant le coût des permis pour la location de chambres durant l'Expo 67 et il a adopté mercredi soir un nouveau règlement qui, même avec plusieurs modifications, n'a pas semblé plaire davantage aux citoyens présents à l'assemblée.

Selon le règlement initial, toute personne intéressée à louer des chambres à l'occasion de l'exposition universelle se serait vue dans l'obligation de débourser $75 par chambre louée.

Le nouveau règlement accorde un dégrèvement aux contribuables, propriétaires ou locataires, qui auront payé toutes leurs taxes dues, qu'il s'agisse de taxes foncière, spéciales, de service, lorsqu'ils se présenteront pour demander un permis d'exploitation de chambres.

Les dégrèvements accordés permettront aux propriétaires d'obtenir les trois premiers permis désirés pour un montant de $2. l'unité; pour les autres permis, ils devront débourser $75. Les locataires, de leur côté, auront droit à un seul permis de $2 et ils devront défrayer $75 pour tous les autres.

Enfin, "les propriétaires d'une maison de logements résidant ou ne résidant pas" à Longueuil devront verser $75 pour chaque permis.

Le maire, M. Marcel Robidas, a expliqué que ces décisions ont été prises pour permettre à la ville de financer les mombreuses dépenses que suscitera la tenue de l'Expo 67 à quelques pas de cette municipalité. Il a cité entre autres, tout en rendant public ce projet, la construction de cinq kiosques d'information et l'engagement de guides et de tout le personnel nécessaire affecté à ces centres d'accueil, soit une dépense de près de $250,000.

Il va sans dire que les contribuables présents à l'assemblée du conseil — en nombre beaucoup plus imposant qu'à l'ordinaire—ont vigoureusement protesté contre l'imposition de ces tarifs. Selon eux, Longueuil est la seule ville à fixer des montants aussi élevés pour l'obtention de permis de location de chambres à l'occasion de l'Expo.

A la vue des critiques formulées avant, pendant et après l'assemblée, le conseiller municipal Léo Lafrance a proposé aux payeurs de taxes de charger le coût du permis aux visiteurs.

Calculant que cette méthode équivaudrait à environ seulement $0.50 de plus par jour, M. Lafrance a dit que dans un tel cas ce ne serait pas bien grave de passer outre aux tarifs fixés par Logexpo. Le maire Robidas a donné son appui à cette suggestion.

75 permis de taxis

D'autre part, les membres du conseil ont aussi eu à subir les remarques parfois acerbes des propétaires et des chauffeurs de taxi pour avoir décidé d'augmenter de 26 le nombre de permis.

Jusqu'ici, un total de 49 permis pouvait être émis mais le nouveau règlement prévoit que la municipalité pourra autoriser 75 personnes à conduire des autos-taxis.

Les propriétaires et chauffeurs se sont opposés aux raisons données par le maire Marcel Robidas pour expliquer cet accroissement du nombre de permis. Le maire avait mentionné la tenue de l'Expo et l'ouverture prochaine de la station Longueuil du métro.

On a répondu aussitôt qu'il y a des stations de métro à Montréal et que l'Expo apportera aussi un surplus de travail aux chauffeurs de taxi de la métropole mais qu'on augmentera pas pour autant le nombre de permis.



CHASSEZ LA DOULEUR LANCINANTE DE L'ARTHRITE ET DU RHUMATISME

Massez les parties douloureuses avec l'onguent blanc de Buckley. A mesure qu'il pénètre les minuscules vaisseaux sanguins, la circulation s'accélère, une chaleur bienfaisante se dégage de l'épiderme, et la douleur s'atténue. Vous pouvez alors mieux vaquer à vos travaux journaliers et mieux vous reposer la nuit. En vente partout à 75¢ l'aire—en l'essai.

RECHERCHONS
ECOLE par CORRESPONDANCE

Société suisse recherche pour la Province de Québec, Ecole par Correspondance ne professant pas de Cours de Comptabilité, mais susceptible de s'intéresser à un cours franco-américain de comptabilité par correspondance, complet, rapide et parfaitement clair pour formation de Techniciens. La publicité serait financée par la Société représentant les intérêts franco-américains.

Ecrire :

ULLBERG 2 rue J. L. POURTALES
2001 Neuchatel — (Suisse)



photos René Picard, LA PRESSE

Un mort et un blessé sur le pont Jacques-Cartier

Un homme a été tué et un autre grièvement blessé dans une collision survenue entre deux automobiles de type américain, peu après minuit aujourd'hui, sur le pont Jacques-Cartier, au-dessus de la voie maritime du St-Laurent. Les deux victimes occupaient le même véhicule. Il s'agit de M. Joseph-Claude Bergeron, 52 ans, du 40 rue Charon, à Lemoyne, qui est mort dans une ambulance peu après l'accident, et de M. Gilles Malo, 22 ans, du 235 rue René-Philippe, à Lemoyne également, qui conduisait l'automobile. Celui-ci est dans un état critique, à l'hôpital Notre-Dame. Selon les policiers, le conducteur de la seconde voiture s'en est tiré indemne, ainsi que le chauffeur d'un camion qui a heurté un des véhicules accidentés, sur la scène du drame. Comme l'illustrent nos photographies, les deux automobiles ont été démolies.

L'enquête sur la politique partisane à Montréal-Nord part sur un pied boiteux!

par Gilles PRATTE

L'enquête portant sur les employés municipaux de Montréal-Nord qui se seraient laissé tenter par la politique partisane, au cours de la campagne électorale de novembre, est partie hier soir d'un pied boiteux ; à peine ouverte, la séance a dû être remise à huitaine parce que des avocats niaient l'existence même de la commission d'enquête.

Dès que les trois commissaires eurent été assermentés, les avocats d'un témoin ont soutenu que la commission avait été formée illégalement et qu'en conséquence, tous les avis expédiés aux témoins sont nuls et non avenus.

Selon Mes Pierre Viau et Claude Thivierge, les articles 67 et 68 de la Loi des cités et villes prévoient que toute commission constituée par un conseil municipal, outre les commissions d'urbanisme, doit être composée exclusivement de membres du conseil.

Or, Me Gabriel Lapointe, qui préside la commission d'enquête formée à Montréal-Nord, ne fait pas partie du conseil.

Les avocats, qui représentent un pompier, M. Léo Lévis, reprochent également à la commission d'être composée en plus de Me Lapointe, de deux conseillers de l'équipe du maire Yves Ryan, le Parti du renouveau municipal, sans représentant de l'opposition.

Selon eux, les conseillers Maurice Brunelle et Roland Dupont seraient assez mal placés pour mener une enquête au sujet d'employés municipaux qui se seraient adonnés à la politique partisane, aussi bien en leur faveur que contre eux.

Pour ces raisons, Mes Viau et Thivierge ont donc demandé à la commission d'enquête de se dissoudre d'elle-même.

Objection rejetée

Le président de la commission, Me Gabriel Lapointe, ne l'entend pas de cette oreille.

Sans commenter l'argument voulant que la commission ait été constituée illégalement, Me Lapointe l'a repoussé en ces termes : Si vous croyez que ce point est fondé, vous pourrez le faire valoir ; il y a des recours appropriés pour cela.

Les avocats de M. Lévis ont répondu qu'effectivement ils s'apprêtaient à soumettre leur objection à la Cour supérieure, précisant qu'avant de le faire ils avaient voulu attendre que la commission siégea.

C'est à la suggestion de Me Thivierge que le président de la commission a reporté au jeudi 23 février le début des auditions.

Me Thivierge avait souligné que si la Cour supérieure concluait qu'en effet la commission a été formée illégalement, ce pouvait créer une situation ambiguë, aussi bien pour les commissaires que pour le conseil municipal.

Syndiqué contre syndiqué.

Pour sa part, l'avocat représentant l'Association des pompiers de Montréal-Nord, Me Gaston Gamache, s'est opposé à ce que des syndiqués soient appelés à témoigner contre des confrères d'un même syndicat.

Il a souligné que des dispositions sont prévues dans les conventions collectives de travail pour interdire aux employés municipaux de faire de la politique partisane.

A cela, Me Lapointe a répondu : "Nous n'avons pas à nous occuper des conventions collectives de travail. Nous n'avons pas à prendre de décision. Nous faisons enquête et si nous croyons que X, Y ou Z a fait de la politique partisane, nous en ferons rapport au conseil qui, lui, prendra les décisions qu'il voudra, en tenant compte des contrats de travail.

La séance d'hier soir devait être consacrée au Service des pompiers dont certains membres sont soupçonnés, hors de la connaissance officielle de la commission, d'avoir fait de la politique partisane. Les 12 témoins qui devaient être entendus hier devront donc se reprendre le 23 février.

L'UGEQ traverse une crise financière "assez grave"

SHERBROOKE (PC) — M. Robert Nelson, président de l'Union générale des étudiants du Québec, a révélé hier à Sherbrooke que l'organisme traverse une crise financière assez grave, ajoutant par la suite que la solution de cette crise n'est certainement pas dans la réduction au minimum vital des dépenses de l'Union.

"Bien au contraire, a ajouté M. Nelson, car cette dernière solution marquerait la fin de l'UGEQ". Il a enchaîné que l'Union ne pourra continuer de jouer son rôle qu'en autant que le secrétariat national disposera de la liquidité suffisante à ses opérations.

M. Nelson, qui s'adressait au deuxième congrès de l'UGEQ, a demandé aux délégués de résoudre le problème tout d'abord en programmant dès cette année une campagne de souscription volontaire, qui devrait permettre à l'UGEQ de rencontrer ses obligations financières jusqu'en septembre.

Le président a demandé que la montant de la cotisation soit fixé de telle façon que l'UGEQ puisse survivre.

Participation active

M. Nelson a également insisté sur la nécessité d'une participation active de la part des membres. Il a ajouté que pour une grande partie des étudiants, la seule valeur de leur travail actuel est le diplôme qui constitue la clé nécessaire à une meilleure situation. "La valeur propre du travail étudiant, dit-il, disparaît derrière l'appréhension du gain futur et plus le diplôme sera facile à obtenir, mieux cela vaudra."

Et M. Nelson d'ajouter "Il est impensable, dans de telles conditions, de faire du syndicalisme au sens que l'UGEQ l'entend."

Par ailleurs, M. Nelson a déclaré qu'il est inconcevable de restreindre les revendications étudiantes et de sacrifier au bien supérieur de la nation. Il a ajouté que les ressources québécoises se répartissent actuellement selon la loi du plus fort et que le groupe qui ne lutte pas est presque certain de se faire déposséder.

M. Nelson a conclu qu'il faut revendiquer en liaison avec les autres corps intermédiaires, qui partagent les mêmes objectifs sociaux, en particulier les centrales syndicales, pour que s'établisse au Québec une véritable planification.

ANNONCE

Augmentez jusqu'à 35% l'efficacité de
VOTRE DENTIER

Des essais cliniques viennent de prouver que vous pouvez maintenant mieux mastiquer—augmenter en fait l'efficacité de votre dentier jusqu'à 35%—en saupoudrant simplement un peu de FASTEETH sur vos appareils. FASTEETH est, en effet, une poudre alcaline (non-acide) qui maintient les dentiers en place et les rend ainsi plus confortables. Sans aucun goût, elle n'empâte pas la bouche, ne rancit pas et purifie l'haleine. Demandez vite la poudre FASTEETH à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

Participez au
CONCOURS DU SIÈCLE
VIAU

1,400 prix

100 prix hebdomadaires durant 13 semaines
dont $1,300.00 en argent
et des centaines d'appareils ménagers Westinghouse
plus
100 grands prix tirés au sort le 1er mai 1967

1er grand prix: la nouvelle Cougar Sport
2e grand prix: un voyage pour 2 en Europe par Air France — avec la collaboration de l'Agence de Voyage VIAU
3e grand prix: une voiture Cortina Grand Sport

1867 — Centenaire de Viau Limitée — 1967

"CONCOURS DU SIÈCLE"
Case Postale 220, Station H, Montréal, P.Q.
Une question mettant ses connaissances à l'épreuve, sera posée à chaque gagnant.
Toutes les preuves d'achat reçues seront conservées pour le tirage final des 100 grands prix.
Toute preuve d'achat reçue après le 28 avril 1967 ne sera pas valable.

Les employés de la maison VIAU et de son agence de publicité ne sont pas éligibles à ce concours.

WHIPPET — VOGUE

Au goûter, au dessert, à la collation, ou en toute autre occasion, vous êtes assurés de plaire aux vôtres comme à vos invités en leur servant les biscuits au chocolat VOGUE ou WHIPPET de VIAU.



Une savoureuse pâte de guimauve fouettée à point, déposée sur une base de biscuit tendre et recouverte du fameux "CHOCOLAT PUR" de VIAU: voilà le WHIPPET.



Pour qui préfère un biscuit au chocolat rehaussé d'une pointe de confiture, le VOGUE de VIAU est le biscuit tout trouvé.

Biscuits
Chocolats
Bonbons

1867 • 1967

VIAU

L'instruction préliminaire de deux accusés de meurtre

SHERBROOKE — (PCf) — L'instruction préliminaire de Jacques Gagnon et d'André Lamothe accusés de meurtre qualifié a pris fin mercredi.

On croit que le juge Alphonse Garon procédera à l'examen volontaire des deux inculpés le 23 février.

Ils sont accusés d'avoir assassiné Paul Chandonnet, restaurateur de Sherbrooke, dont le corps décomposé fut découvert dans une fosse, trois semaines après sa disparition le 17 septembre 1965.

Au cours de l'instruction, les chimistes Richard Authier et Bernard Péclet ont divulgué ue le corps de la victime contenait cinq balles provenant d'une rame à feu et qu'il y avait de l'hydroxyde de sodium dans la fosse.

Le Dr Péclet a précisé que l'hydroxyde de sodium rend un corps méconnaissable.

PIAZZA TOMASSO PIAZZA TOMASSO

HOLA ! C'est la semaine du spaghetti chez

PIAZZA TOMASSO

NOTRE PRIX SPECIAL DE LA SEMAINE DU CENTENAIRE 67¢

Au restaurant seulement



PIAZZA TOMASSO PIAZZA TOMASSO

Laval veut établir le plus tôt possible son plan directeur

par Pierre VENNAT

La ville de Laval est désireuse d'aller de l'avant le plus tôt possible dans l'établissement de son plan directeur.

On sait que l'article 34 du bill 63 qui groupait sous une seule administration minicipale les 14 cités et villes de l'île Jésus sous le nom de "ville de Laval" donnait 48 mois à la nouvelle ville pour préparer un plan directeur.

Le bill créant Laval ayant été sanctionné le 6 août 1965, il ne reste donc que six mois à la ville pour procéder à la préparation d'un plan directeur.

Or pour faire ce travail, la ville a besoin d'un plan de base qui soit un document réel et valable, indiquant l'ensemble du territoire avec les courbes de niveau, les caractéristiques physiques du sol, les zones urbanisées et les limites de propriété. Cette carte, pour être précise, doit être basée sur un réseau géodésique adéquat.

Une attente d'un an

Le 3 février 1966, il y a donc un an, le comité exécutif de Laval avait demandé au ministère des Terres et Forêts l'établissement de points géodésique dans la ville de Laval.

Un projet de coordonnées géodésiques avait même été soumis par le Service d'urbanisme de la ville de Laval.

Ce projet semblant dormir sur les tablettes, le comité exécutif vient d'adopter à l'unanimité une résolution priant le ministre des Terres et Forêts, M. Claude Gosselin, de donner suite au projet de coordonnés géodésiques soumis par la ville de Laval, afin que celle-ci puisse procéder sans tarder, tel que le stipule sa charte, à l'établissement d'un plan directeur d'ici le 6 août 1967.

La résolution du comité exécutif fait remarquer que le développement résidentiel, commercial et industriel de la ville de Laval est sans cesse croissant, que le fractionnement du territoire augmente constamment et que les transferts de bien-fonds se multiplient d'une façon extraordinaire.

Parallèlement à l'augmentation de la population, il faut construire des voies de communication rapides qui nécessitent des expropriations.

Par ailleurs, l'augmentation de la valeur du terrain amène la nécessité d'en connaître les limites avec une grande précision.

C'est pourquoi, le comité exécutif estime que le seul moyen adéquat pour établir les propriétés de la ville de façon immuable est de les rattacher à un réseau géodésique. D'autant plus qu'il y a un grand nombre d'arpenteurs géomètres qui travaillent dans les limites de la ville de Laval et que seul un réseau géodésique permet de situer et de relier les uns aux autres les divers travaux d'arpentage.

Pour toutes ces raisons, le comité exécutif a décidé de prier M. Gosselin de donner suite à son projet, de façon que son plan directeur soit prêt pour la date précise.

EXAMEN DE LA VUE
Bruno Quesnel O.D., Optometriste, bureau chez
Peoples Credit JEWELLERS
1015 ouest, Ste-Catherine
Vl. 9-7071

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Commission d'enquête sur l'administration de la Justice en matière criminelle et pénale.

AVIS

Cette Commission a été instituée par l'arrêté en conseil numéro 125 du 24 janvier 1967 pour étudier les problèmes présents relatifs à l'application des lois criminelles et pénales dans cette province et sans restreindre son mandat, de faire particulièrement à ces fins, enquête sur :

a) les moyens à la disposition des corps policiers dans la lutte contre le crime et les méthodes d'enquêtes policières;
b) l'efficacité des lois en matière criminelle et pénale;
c) le traitement fait aux prévenus en détention;
d) le respect du droit des prévenus à obtenir les services d'un procureur et les relations entre prévenus et avocats;
e) l'expédition et la conduite des affaires devant les tribunaux de juridiction criminelle et pénale.

La Commission doit faire rapport de ses constatations et opinions en soumettant ses recommandations quant aux mesures à prendre pour assurer une meilleure protection des citoyens et de leurs biens, une lutte plus efficace contre le crime dans le respect des droits fondamentaux de la personne humaine.

Toute personne ou tout organisme désirant comparaître à l'enquête ou y faire entendre des témoins pour prouver des faits pertinents doit faire connaître par écrit, avant le 15 mars 1967, au Québec 4, ses nom, adresse et occupation, son intérêt dans l'enquête Secrétaire de la Commission Me Jean Sirois, 10 Avenue de Bernières, portant sur divers aspects de l'administration de la justice en matière criminelle et pénale, les faits au sujet desquels elle veut intervenir et les témoins qu'elle désire faire entendre.

De plus, toute personne ou tout organisme désirant soumettre un mémoire portant sur l'un ou plusieurs des divers aspects de l'administration de la justice en matière criminelle et pénale en vue d'améliorations ou de réformes à proposer relativement à l'application effective des lois criminelles et pénales dans cette province doit en donner avis avant le 15 mars 1967 au secrétaire de la Commission et faire connaître son intérêt dans l'enquête. Tout mémoire doit être déposé au secrétariat avant le 1er juin 1967.

Des règles de pratique et de procédure seront disponibles au secrétariat de la Commission le 28 février 1967.

Toute communication transmise à la Commission sera considérée confidentielle et soumise à l'examen préalable des conseillers juridiques de la Commission, M. le Bâtonnier Jean Martineau, C.R. et Me Lucien Thinel, C.R.

La Commission prépare un plan de consultation et un plan de recherche : instruments jugés nécessaires pour compléter le travail d'enquête et pour préparer le rapport.

La Commission donne avis qu'elle tiendra sa première réunion le 28 février 1967 à onze heures de l'avant-midi au Palais de Justice, à Montréal.

PUBLIE par ordre de la Commission instituée pour les fins de cette enquête.

Donné à QUEBEC, le 16 février 1967.

Le secrétaire,
Me JEAN SIROIS

LEIPZIG

Depuis 1165, la Foire de Leipzig rapproche peuples et continents, stimule le commerce et le progrès, favorise la détente et la coopération. Elle est le carrefour du commerce mondial dans la meilleure conception du terme et le principal moteur des échanges économiques Est-Ouest. C'est aussi à Leipzig que l'on confronte, négocie et conclut.

Confrontation
non seulement des marchandises d'une ou plusieurs branches professionnelles, mais aussi de plus d'un million de produit nettement répartis en 60 groupes — en provenance de 70 pays et appartenant à presque tous les secteurs d'activités.

Négociations
non seulement entre partenaires d'un ou plusieurs domaines économiques, mais aussi entre plus de 10,000 producteurs réputés et leurs clients ou d'influentes personnalités de cercles économiques appartenant à tous les continents.

Conclusions
non seulement de petites ou de grosses affaires, mais aussi de contrats à long terme prévoyant une division du travail et des relations de coopération à l'échelle mondiale.

Renseignements sur le voyage à Leipzig et remise des Carnets de Légitimation : The Montreal Board of Trade, International Trade Section, 300 rue St-Sacrement, MONTREAL ● The Board of Trade of Metropolitan Toronto, Board of Trade Building, 11 rue Adelaide ouest, TORONTO ● Kennedy Travel Bureau Ltd., 296 rue Queen ouest, TORONTO ● Hagen's Travel Service Ltd., 4841 Victoria Drive, VANCOUVER 16, B.C. ou au passage de la frontière de la R.D.A.

Foire de Leipzig
Foire technique et de biens de consommation
5 - 14 mars 1967

République Démocratique Allemande

EATON

VISON! VISON!

GRAND SPECIAL-FOURRURE

MANTEAUX	JAQUETTES	ETOLES
877.00	477.00	277.00
33.00 par mois	18.00 par mois	15.00 par mois

Pas de commandes téléphoniques ni postales, s.v.p.

C'est le moment de faire votre meilleur investissement-mode de l'année. La plus enviée, la plus somptueuse de toutes les fourrures est maintenant à votre portée, grâce aux très bas prix de cette vente. Toutes les peaux de vison de qualité impeccable sont descendues, la coupe est étudiée, les modèles 67, la confection soignée, la garantie Eaton. De quoi satisfaire les plus difficiles ! Choisissez parmi les teintes pastel ou foncé d'élevage. Nous vous donnons rendez-vous au Salon de la fourrure Eaton !

Aussi en grand spécial...

De superbes manteaux en vison travaillé à l'horizontale. Pastel, foncé d'élevage ou teint noir. **577.00** — **21.00 par mois**

Achetez avec votre COMPTE EATON — AUCUN ACOMPTE AVEC CE COMPTE

EATON en ville (rayon 248) au troisième étage et à Pointe-Claire





EATON OUVRE de 9 h 30 à 6 h – OUVERT JEUDI et VENDREDI SOIRS – LES COMMANDES TÉLÉPHONIQUES SONT ACCEPTÉES DÈS 8 h DU MATIN. COMPOSEZ 842-9211

1867 1967

C'EST ARRIVE EN 1903 ET 1904

1903

Les frontières du Canada se dessinent à l'époque où l'on se chicane le "Panhandle" (Yukon) avec les Etats-Unis. Ce territoire est très précieux pour ses ouvertures vers la mer. La décision finale est laissée à un jury de six personnes. Laquelle décision endommage nos relations avec nos voisins du sud lorsque les journaux clament à l'immolation du Canada sur les autels au profit de l'amitié anglo-américaine.

Montréal, port effervescent depuis toujours, voit ses activités diminuer à cause d'une grève des débardeurs qui toutefois ne dure que trois jours au début d'une saison prometteuse.

1904

Ce fut l'année de la fondation de l'AUTOMOBILE CLUB du Canada, société incorporée selon la LOI DES CLUBS DE RECREATION. C'est à peine si une centaine de voitures circulent dans la province et elles servent plutôt de divertissement. Ces "machines" sont loin de recevoir un accueil favorable et les échevins décident presque à l'unanimité d'interdire aux automobiles l'accès du parc Mont-Royal.

Au frère André de la congrégation Sainte-Croix, on accorde la permission d'ériger une petite chapelle à flanc de montagne. La chapelle attire de plus en plus de monde et sa dimension ne permet plus de recevoir tous les pèlerins qui s'y présentent pour prier et remercier des grâces reçues.

En 1904 est ratifié l'accord Cambon-Lansdowne avec la France, accord qui contribue à démontrer la souveraineté de Terre-Neuve du fait que, par ce traité, la France abandonne les droits et privilèges qu'elle s'était acquis lors du Traité d'Utrecht en 1713 et qui consistaient à l'accès par les pêcheurs français aux côtes de Terre-Neuve. Cependant, la France conserve la propriété des Iles Saint-Pierre et Miquelon situées au sud des Côtes Terre-neuviennes.

Laurier et le parti libéral obtiennent le pouvoir avec une forte majorité. Toronto est ravagé par un grand feu et il encourt une perte totale de $12 millions.

P.S.—Nous comptons bien terminer ces textes concernant la Confédération le 28 avril prochain alors que débutera une nouvelle chronique intitulée "Ce qui se passe à l'EXPO".

CAHIER No 2 / PAGES 13-24 LA PRESSE VIE FEMININE / VIE MONDAINE / RADIO TV / THEATRE / BANDES DESSINEES

MONTREAL, VENDREDI 17 FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 40

La population connaîtra dimanche la décision des membres de l'Alliance



Les professeurs de l'Alliance, hier, à la réunion d'information

Démissions en bloc? Grève prolongée?

par Réginald Martel

"Votre geste sera d'une importance très grande pour toute la province, si vous décidez de poursuivre votre action au-delà de la loi."

Pendant près de deux minutes, les cris et les applaudissements de 6,000 instituteurs ont salué hier à l'aréna Maurice-Richard ces paroles d'un de leurs chefs, M. Mathias Rioux.

Ouverte à 3 h. 37 hier après-midi, la réunion d'information des professeurs de l'Alliance s'est terminée vers 5 heures sur une invitation des leaders syndicaux à bien réfléchir sur les conséquences du geste que les grévistes seront appelés à poser dimanche matin, quand ils devront approuver ou rejeter les méthodes d'action que proposera le syndicat pour poursuivre la lutte contre le bill 25.

Aucune décision n'a été prise hier. Le président du comité de grève, M. Guy Marcotte, a expliqué à la foule que la réunion était surtout une démonstration de force et de solidarité. C'est pendant le week-end que seront abordées de façon plus technique les options à prendre.

M. Marcotte a fait appel au calme, à la lucidité et à la détermination des instituteurs. Manifestement désireux de ne pas soulever la foule, les orateurs ont pratiqué ces vertus pendant toute la durée de l'assemblée.

"Il ne s'agit pas de provoquer l'anarchie, a poursuivi M. Marcotte, mais de dire dimanche au gouvernement, à la population en général et aux parents en particulier, que nous ne nous battons pas par insubordination mais pour obtenir justice."

Quelques questions posées aux grévistes par M. Bernard Courteau, ont permis de prendre la mesure de la détermination des membres de l'Alliance :

— Allons-nous nous laisser passer un Québec ?

— Non !

— Y aura-t-il des démissions en bloc ?

— Oui !

Toute l'assemblée était sous le signe d'une menace très précise. "Les enseignants, a dit M. Courteau, pourraient facilement manquer de respect envers un gouvernement qui n'a pas respecté son propre mandat . . ."

Le dernier mot s'est perdu dans la bruyante approbation des milliers d'enseignants en colère.

M. Mathias Rioux a exposé aux grévistes les répercussions provinciales des décisions que prendront les instituteurs de l'Alliance. "Ce n'est pas la négociation locale qui est en cause pour l'Alliance, c'est l'ensemble des principes du syndicalisme dans la fonction publique."

"L'Alliance est la clé de voûte de la lutte à poursuivre. Les enseignants du Québec ont les yeux tournés sur vous. Nous avons rencontré les présidents des syndicats régionaux. Ils nous ont dit : votre décision sera la nôtre."

"Le bill 25 offre de $500 à $1,500 à 60 pour cent des enseignants et il enlève le droit de libre association. Allons-nous sacrifier pour quelques dollars un outil fondamental ?"

— Duplessis ! Duplessis !, scandait la foule.

"Si, avec 12,000 enseignants en grève on enlève le droit de grève, que fera Johnson quand nous serons 60,000 en grève ? Pourrons-nous ravoir ce droit fondamental que nous avons conquis de haute lutte ?"

Puisqu'il était question de solidarité des instituteurs, M. Rioux a eu . . .

". . . un mot sur les exécrables enseignants députés à l'Assemblée législative. Nous les avons rencontrés. Ils assistent impuissants à une loi à laquelle ils n'ont pas été invités à participer."

"Il est absolument incroyable que nous gardions dans notre profession des gens qui ont collaboré à notre destruction syndicale. S'ils avaient eu la décence de s'abstenir, la loi n'aurait pas été adoptée. On s'en souviendra quand ils reviendront dans la carrière."

Revenant aux mesures à prendre pour lutter contre le bill no 25., M. Rioux a déclaré : "Montréal acceptera probablement de se battre (applaudissements). La grève de 24 heures, c'est notre premier test. Il ne faudrait pas que les test. Il ne faudrait pas que les enseignants soient traumatisés par l'aspect financier. Il faut lutter au niveau des principes."

"Pendant la fin de semaine, nous allons vous expliquer les conséquences de la désobéissance civile. Soyez présents et très attentifs aux réunions."

Journée pédagogique chez les professeurs de langue anglaise

par Roger-J. Bédard

Les instituteurs catholiques de langue anglaise de Montréal ne seront pas en classe lundi matin. Ils ont accepté à l'unanimité de tenir une "journée pédagogique" au théâtre Rivoli, rue Saint-Denis, à compter de 9 h. a.m. La réunion sera reportée au lendemain si le bill 25 n'est sanctionné que lundi.

Cette importante décision a été prise hier après-midi durant une réunion groupant environ un millier d'instituteurs de langue anglaise à l'emploi de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

Par ce geste les enseignants entendent manifester leur intention de passer outre à la loi votée cette semaine pour résoudre la crise scolaire.

Fonds d'aide de $100,000

Les instituteurs présents ont autorisé leur conseil d'administration à emprunter une somme de $100,000 pour venir en aide aux personnes en grève qui se trouvent dans une condition économique précaire.

L'Association nationale des éducateurs a par ailleurs fait savoir qu'elle fera tout en son pouvoir pour aider les enseignants du Québec qui voudront se trouver des postes dans les autres provinces canadiennes. Cette initiative a été chaleureusement applaudie.

"Le bill 25 est une mesure absolument inacceptable. Qu'un gouvernement qui se veut démocratique ait osé présenter et voter une loi pareille dépasse toute compréhension", a déclaré M. Quinn. Ce dernier rappelait les discussions entre les instituteurs et le gouvernement.

"L'Union nationale, et l'opposition, ont d'abord considéré le conflit scolaire selon des critères exclusivement économiques. Maintenant, la crise est devenue un ballon politique.

"L'éducation est beaucoup plus fonction de la qualité des maîtres que de l'ampleur des bâtiments", s'est écrié M. Quinn.

L'appui de tous les instituteurs du pays

"Combattre ce bill, c'est un devoir pour tous les instituteurs de cette province qui veulent se bien acquitter de leurs devoirs professionnels", a ajouté M. Shore. De fait, une grande solidarité se manifeste chez tous les enseignants. Soixante-un mille instituteurs du Québec tiendront aujourd'hui une "journée pédagogique" contre le bill 25.

"Nous avons dans notre lutte contre cette mesure l'entier appui des 200,000 instituteurs du pays", a-t-il ajouté.

M. Quinn a ensuite dit que les instituteurs catholiques de langue anglaise seraient appelés à se prononcer lundi par bulletin secret sur les décisions qui devront être prises.

Durant l'échange de vues, plusieurs éducateurs ont exprimé l'intention de ne plus enseigner ni à Montréal ni dans le Québec en septembre prochain.

"C'est en dernière analyse aux parents qu'il appartient de décider s'ils veulent pour leurs enfants une formation de qualité par des maitres compétents", a déclaré une institutrice que nous n'avons pas pu identifier.

"Le droit pour les enseignants d'améliorer leur condition par la négociation de contrats de travail a été remis en cause par le bill 25. Pas un éducateur digne de ce titre ne peut accepter ce fait", a dit M. Shore.

L'ancien ministre libéral Lionel Bertrand appuie le gouvernement de l'U.N. au Conseil législatif

de notre bureau de Québec

QUEBEC. — Le conseiller législatif des Mille-Isles, M. Lionel Bertrand, qui était autrefois ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche dans le gouvernement de M. Jean Lesage, s'est prononcé, hier, en faveur du bill 25 visant à régler la crise scolaire du Québec.

M. Bertrand prenait la parole au Conseil législatif alors que débutait l'étude en deuxième lecture du projet de loi.

"Dans les circonstances actuelles, a dit M. Bertrand, le gouvernement a bien fait de présenter un projet de loi pour le retour en classe des enfants et le règlement de la crise scolaire.

"J'avais certaines réticences, au début, à donner mon approbation au projet de loi, a ajouté M. Bertrand. Mais, depuis que j'ai entendu le président de la Corporation des instituteurs annoncer qu'il y aurait une grève générale, je n'en ai plus."

M. Bertrand, qui est commissaire d'école à la commission scolaire de Sainte-Thérèse-de-Blainville, a souhaité cependant que les instituteurs ne donnent pas suite à leur intention de déclencher une grève et imitent les cheminots qui, il y a quelques années étaient retournés au travail à la suite d'une décision de la Chambre des communes. Cette décision avait été prise alors que M. Bertrand siégeait à Ottawa.

"S'il y a des êtres au monde qui méritent d'être respectés après les prêtres, a dit M. Bertrand, ce sont bien les enseignants qui ont la responsabilité d'éduquer nos enfants.

"S'ils refusent de retourner en classe, c'est le plus mauvais exemple qu'ils donneront à nos enfants."

Crise d'autorité

M. Bertrand s'est inquiété de la crise d'autorité que traverse le Québec et il a rappelé certaines paroles qu'il avait prononcées lors du débat sur le discours du Trône.

"Nous traversons une crise d'autorité, a dit M. Bertrand. L'autorité familiale n'est plus respectée. L'autorité religieuse est bafouée. Et l'autorité politique est méprisée parce qu'il y a plus de politiciens que de politique. Si l'autorité continue d'être bafouée ainsi, il y aura des risques de révolution."

Quant au débat qui a eu lieu à l'Assemblée législative sur le bill, M. Bertrand s'est dit étonné que l'on ait fait peu de cas des commissions scolaires au cours des discussions.

"On a parlé des droits des enfants, des droits des parents, mais on ne s'est pas penché sur le sort et les responsabilités des commissions scolaires, a dit M. Bertrand.

"Les commissions scolaires sont tannées et fatiguées de former des comités de négociations et de négocier à l'année, a dit M. Bertrand. Les commissions en ont assez de négocier sur le plan local.

"Je suis convaincu qu'il y aurait moyen de s'entendre pour négocier à l'échelle régionale."

Faisant allusion à la présence du gouvernement dans les négociations, M. Bertrand a ajouté qu'il serait le dernier à s'opposer à la présence du gouvernement à la table des négociations à cause de son aide financière aux commissions scolaires.

Au cours de son intervention, M. Bertrand a également parlé des directives du ministère de l'Education et il a rendu hommage aux fonctionnaires de ce ministère.

Au sujet des directives, il a dit que celles-ci n'étaient pas arrivées brusquement mais à la suite d'un processus en marche depuis trois ans. Il a fait remarquer d'autre part que ces directives sont supérieures à tous les barèmes communiqués précédemment et il a signalé qu'elles accordent la parité de salaire aux institutrices.

Le conseiller des Mille-Isles s'est demandé enfin si le gouvernement dont il faisait partie n'avait pas été trop vite en accordant le droit de grève aux instituteurs.

Il a dit qu'à cette époque les législateurs ne s'attendaient pas à ce qu'il y ait des abus de la part des instituteurs.

Trois autres conseillers législatifs ont également pris la parole au cours du débat hier après-midi.

La Fédération des normaliens demandera à ses membres de continuer leurs études

Les dirigeants de la Fédération des normaliens du Québec demanderont aux étudiants des écoles normales qui termineront leur cours cette année "de s'abstenir de toute forme d'enoagement auprès des commissions scolaires", les invitant plutôt à continuer leurs études.

Selon eux, les professeurs qui en seront à leur première année d'enseignement en septembre 1967 se verront placés dans une situation difficile : ou bien ils se dirigeront vers les commissions scolaires où une convention collective n'expirera pas au 30 juin 1967, ce qui les obligera à se cantonner l'année suivante à l'échelle salariale qui aura été négociée au niveau de la province; ou bien, ils s'engageront pour des commissions scolaires où le bill 25 prendra effet dès son application et les professeurs sortant de l'école normale se mériteront le salaire prévu par cette loi ($5,125 au brevet "A", $4,250 au brevet "B").

D'autre part, les dirigeants de la FNQ soutiennent que "l'abolition du droit de grève pour les enseignants représente une mesure discriminatoire et, bien que le retour en classe soit souhaitable, la négation du droit de grève pour une période de deux ans s'avère nettement régressive".

Selon eux, les normaliens ne peuvent se permettre d'accepter un tel projet de loi que représente le bill 25 "en tant qu'individus et en tant que futurs enseignants", et c'est pourquoi ils doivent s'abstenir de s'orienter vers l'enseignement dès le mois de septembre 1967.

"La FNQ, concluent-ils, appuie sans réserve la CIC dans la lutte contre le bill 25" et souhaite que "tous les enseignants du Québec seront à l'avant-garde en n'acceptant pas une loi injuste, régressive et discriminatoire".

L'opinion des optométristes

L'association professionnelle des optométristes du Québec tient à préciser sa position au sujet du bill 25 dans un communiqué.

L'organisme tient d'abord à féliciter le premier ministre de la province, M. Daniel Johnson, "pour son audace et son énergie à vouloir régler un problème qui menace de dégénérer en une "escalade" de grèves pouvant paralyser dangereusement tous les secteurs de l'activité sociale et économique du Québec".

D'autre part, l'association désire attirer l'attention du public sur trois points qu'elle juge très importants.

Premièrement, elle est entièrement d'accord avec la partie du bill 25 soumis à la législature et qui oblige les enseignants à retourner immédiatement en classes.

Deuxièmement, elle proteste contre la suppression du droit d'association et du droit de négociations qui sont en fait des droits fondamentaux pour tous les travailleurs, sans exception.

Troisièmement, elle considérer vraiment comme sa responsabilité d'organiser, de financer et de planifier tout le système d'enseignement.

La crise était inévitable dit le RIN

La crise scolaire actuelle était inévitable. Elle est le fruit naturel et nécessaire d'un système fondé sur l'improvisation permanente et conduisant aux pires injustices, soutient le Rassemblement pour l'indépendance nationale.

" Notre gouvernement québécois a trop longtemps refusé de

Le parti libéral tentera de transformer la visite de M. Lesage à Joliette en une assemblée monstre

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le parti libéral va transformer en une assemblée politique monstre la réunion que devait tenir dimanche à Joliette le chef de l'opposition M. Jean Lesage.

Il n'est pas impossible qu'une vingtaine de députés libéraux de la région de Montréal y participent et avec M. Lesage, MM. Pierre Laporte et Paul Gérin-Lajoie tireront les premiers coups d'une campagne qu'amorce le parti contre le bill 25.

Au fait dès cette fin de semaine le parti placera dans les grands journaux du Québec des textes publicitaires pour inviter la population à écouter certaines émissions auxquelles doivent participer ces jours-ci les gros canons du parti.

Ainsi tout indique que la contre offensive du parti libéral au bill 25 va se jouer à l'extérieur de l'Assemblée législative. On croit savoir que la commission de propagande a déjà tenu quelques réunions au sujet du bill 25.

Bien que l'action libérale soit encore imprécise, des sources ont indiqué hier que le parti avait organisé pour cette fin de semaine des réunions dans quelques grandes villes de la province, réunions auxquelles devaient participer séparément les plus prestigieux des anciens ministres.

A la dernière minute le parti se serait ravisé pour ne pas s'exposer à être accusé d'avoir incité les enseignants à la désobéissance civile.

Pour l'instant ce vaste projet est donc remis. Mais les libéraux n'en ont qu'un peu plus de temps pour étudier plus à fond le dossier complet de cette affaire.

Surprise d'une déclaration de Johnson

Mlle Ann MacLeish, présidente de l'Association provinciale des professeurs protestants, a dit que le premier ministre Daniel Johnson avait déclaré, au cours d'une réunion avec des representants d'associations d'enseignants, que si les professeurs de langue anglaise avait l'intention de partir, ils pouvaient le faire.

"Je ne me serais jamais attendue à entendre dire cela par le premier ministre de la province de Québec", a-t-elle affirmé dans une entrevue. "Je ne sais réellement pas ce que le premier ministre avait dans l'esprit."

la vie féminine



photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Quelques jours à peine après l'annonce officielle que les femmes pouvaient désormais devenir membres des Bourses de Montréal et Canadienne, le Cercle des Femmes journalistes était invité à visiter la vénérable institution, Place Victoria, qui est incontestablement la bourse la plus moderne du monde. "Vous êtes le tout premier groupe à visiter ces lieux, "a déclaré M. Charles B.C. Neapole, président des deux bourses, que l'on aperçoit à gauche, aux quelque cinquante femmes journalistes réunies. On reconnaît également, dans l'ordre habituel, Mme Yvonne Morisset, chef du service de rédaction française à l'Expo, M. Guy Hudon, président du comité des gouverneurs de la Bourse de Montréal, et enfin Mme Julia Richer, présidente du Cercle des Femmes journalistes.

Quand les professeurs sont en grève

Les manuels scolaires sont fermés; le CJN ouvre aux enfants le grand livre de la nature

En temps de grève scolaire, les nombreuses activités du **Cercle des jeunes naturalistes**, semblent fort indiquées pour occuper de façon intéressante et intelligente les enfants et les adolescents désoeuvrés.

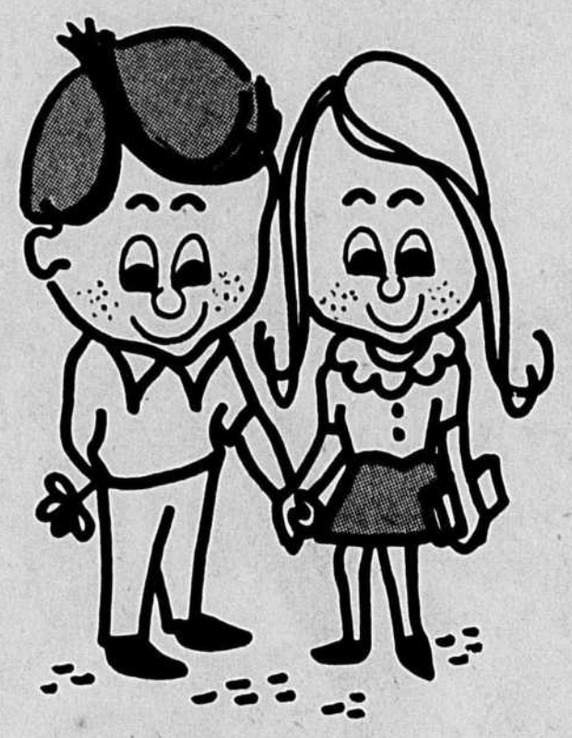
Cette association, désignée par le monogramme CJN et fondée en 1931, groupe garçons et filles qui veulent connaître le monde merveilleux de la nature, étudier ou collectionner minéraux, plantes, insectes, faire de petites expériences scientifiques, tous ceux aussi qui veulent élever de petits animaux, faire du jardinage, entretenir des plantes d'intérieur ou d'extérieur, etc.

Le CJN offre aux jeunes un passe-temps utile, agréable et formateur et leur fait comprendre les mystères et les beautés de la nature.

Structure

C'est dans chacun des Centres de loisirs organisés dont les dirigeants acceptent le plan et auquel ils donnent leur adhésion, que les CJN exercent leurs activités de la façon suivante :

Chaque Cercle est ou sera confié à un Directeur adulte désigné par le Centre de loisirs.



Voici les noms des douze Clubs :

— Les amis des chiens;
— Les aquaristes;
— Les amateurs d'oiseaux;
— Les chatons;
— Les fileuses;
— Les colombophiles;
— Les jeunes astronomes;
— Les Jeannots lapins;
— Les éleveurs;
— Les jardiniers botanistes;
— Les entomologistes;
— Les petits géologues.

Il en coûte deux cents par semaine pour faire partie des Jeunes Naturalistes. A noter que cette "somme" doit être prise sur ses économies personnelles !

Les manuels scolaires sont fermés. Pourquoi ne pas ouvrir aux enfants le grand livre de la nature ?

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez téléphoner au cercle des jeunes naturalistes du Jardin Botanique. No. de téléphone : 872-2696.

Les enfants ne peuvent adhérer au Cercle sans le consentement des parents.

Les portes de la Bourse de Montréal s'ouvrent toutes grandes aux femmes

par Marie BOURBONNAIS

Le huit février dernier, au cours de l'assemblée du comité des gouverneurs de la Bourse de Montréal, le nouveau président du comité, M. Guy L. Hudon proposait un amendement aux règlements de la Bourse afin d'offrir aux femmes la possibilité d'en faire partie. Le principe fut accepté et la proposition sera soumise à l'assemblée générale des 80 membres de la Bourse qui doit avoir lieu d'ici juin. Jusqu'ici les règlements stipulaient qu'il fallait être de sexe mâle. On peut donc présumer qu'ils seront amendés ce qui fera de la Bourse de Montréal la première bourse du Canada à admettre les femmes.

Même à Londres les femmes ne sont pas encore admises. Pour ce qui est des Etats-Unis rappelons que dans LA PRESSE du 22 novembre 1965 une dépêche de la Presse Associée venant de New York mentionnait que Mme Phyllis S. Peterson et Mme Julia Montgomery Walsh, partenaires dans des maisons de courtage à Washington avaient vu leur demande agréée par le Conseil des gouverneurs de l'American Stock Exchange avec permission de transiger des valeurs à un taux plus bas que si elles n'avaient été que membres associés. Elles pouvaient aussi se tenir désormais sur le parquet de la Bourse de New York.

L'admission des femmes à la Bourse de Montréal ne va pas sans quelques qualifications : une parfaite intégrité, des moyens financiers, des connaissances en valeurs mobilières, des notions en administration, etc. . . . et toute candidature, soigneusement examinée doit être acceptée par le comité des gouverneurs composé de 11 membres.

A la faveur d'une vacance, une femme pourrait donc désormais siéger à la Bourse. La valeur actuelle d'un siège est de $40,000 nous dit M. Hudon. Il peut être acheté par une compagnie qui peut déléguer une femme comme fondée de pouvoirs. Actuellement les femmes qui seraient éligibles sont peu nombreuses. Mais seraient-elles prêtes à accepter le poste ? On hésite à nous citer des noms.

Ce qui est certain, une femme faisant partie du Comité exécutif d'une association de courtiers en valeurs pourrait siéger de même qu'une femme actionnaire ou directrice de compagnie ou encore une propriétaire de maison de courtage, ce qui va peut-être inciter les femmes fortunées à ouvrir une maison du genre.

Il se peut aussi que plus de femmes soient tentées de faire carrière de ce côté. Elles peuvent espérer monter jusqu'aux échelons les plus élevés avec de la compétence. Déjà quelques-unes sont diplômées en commerce, d'autres, analystes ont la gérance de portefeuilles, d'autres sont représentantes agréées (vendeuses). Mais alors qu'autrefois on s'improvisait plus ou moins vendeurs, les règlements sont aujourd'hui plus sévères.

Pour se lancer dans la vente il faut posséder un certificat d'attestation prouvant qu'on a suivi les cours de l'Association des courtiers en valeurs institués il y a deux ans et qu'on a subi les examens avec succès. Ces cours de huit mois se suivent par correspondance; il y a également une série de cours accélérés et tous ont été préparés par des comités de gens de bourse.

La Commission des valeurs mobilières doit s'assurer qu'on a suivi les cours avant de permettre la vente et toute compagnie membre qui permet le contact avec le public à un vendeur sans certificat est passible d'une amende. M. Hudon est d'opinion que si elles en ont l'opportunité les femmes peuvent se montrer aussi compétentes que les hommes.

Opération-démystification

De son côté, M. Jacques Richer, directeur des relations publiques à la Bourse de Montréal et à la Bourse canadienne se réjouit de la nouvelle : "Dans le monde de la finance, les femmes peuvent maintenant aspirer à devenir partenaire à part égale. Il croit qu'éventuellement, la Bourse de Toronto ouvrira ses portes aux femmes.

La Bourse de Montréal, qui se différencie de la Bourse canadienne offrant des valeurs plus spéculatives, a de grandes exigences en ce qui concerne l'inscription des grandes compagnies industrielles sérieuses.

"Nous nous lançons dans l'opération - démystification, dit-il. Nous voulons sensibiliser les femmes à l'investissement boursier en démystifiant cette institution qu'est la Bourse et qui fait peur à la classe moyenne. La Bourse ce n'est pas seulement pour "les gros riches" comme on est porté à le croire, et l'investissement se fait tout aussi bien avec deux ou trois cents dollars qu'avec des milliers.

"La Bourse peut beaucoup pour l'économie des familles canadiennes-françaises si on veut bien se donner la peine d'en apprendre le mécanisme et le rôle. Les grandes familles anglo-saxonnes n'ont pas eu peur d'investir, pourquoi ne ferions-nous pas comme elles ? Par exemple, continue M. Richer, si vous voulez acheter des parts de valeurs industrielles sérieuses, il n'y a aucune raison de ne pas faire d'argent : la moyenne d'appréciation des grandes valeurs industrielles y compris les dividendes représente un bénéfice de 12 à 15 p. cent. Evidemment qu'il ne faut pas penser ici à vendre trois jours après avoir acheté.

M. Richer insiste aussi sur la nécessité de prendre conseil de courtiers, de ne pas s'aventurer sur la foi d'un tuyau quelconque. Il conseille une sélectivité dans le choix des valeurs industrielles.

"Il faut enfin se décider à sortir nos économies du bas de laine, ne pas jouer à la bourse mais investir et les investissements sérieux permettent de faire de l'argent "tranquillement". Ça peut prendre une ou deux générations avant d'atteindre à la fortune mais être maitre chez nous, qu'est-ce que ça veut dire ?" Nous refilons la question à ceux qui sont concernés.

Statut de la femme: six commissaires sont nommés, dont deux du Québec

OTTAWA. — Le premier ministre a annoncé hier la nomination de six commissaires à la commission royale d'enquête sur la condition de la femme sous la présidence de Mme John Bird d'Ottawa.

Voici la liste des commissaires :

Mme Ottomar Lange, Claresholm, Alberta.

Mme Lange a trois filles. Née Lola Smith, elle a épousé en 1943 Ottomar Lange, un fermier. Elle s'est mérité une bourse d'études de la Banque de Montréal pour un essai sur le développement des collectivités, ce qui lui a permis de voyager dans l'est du Canada et aux Etats-Unis. Mme Lange est directrice de l'Union des Fermières de l'Alberta et elle prend une part active aux oeuvres paroissiales et aux affaires de sa localité.

Mlle Jeanne Lapointe, Québec.

Mlle Lapointe est professeur à la faculté des lettres de l'université Laval. Elle est licenciée ès lettres de cette université. Mlle Lapointe était membre de la Commission royale d'enquête sur l'Education dans la province de Québec qui a présenté le rapport Parent.

Mlle Elsie Gregory MacGill, Toronto.

Mlle MacGill a obtenu de l'Université de Toronto en 1927 un baccalauréat ès sciences en génie électrique et une maîtrise en génie aéronautique de l'Université de Michigan, Ann Arbor en 1929. Elle a travaillé dans l'industrie aéronautique pendant plusieurs années et a ouvert un bureau d'ingénieur-conseil en 1943. Mlle MacGill a rempli les fonctions de conseiller technique à l'Organisation de l'Aviation civile internationale des Nations Unies.

Mme Robert Ogilvie, Fredericton, N.-B.

Mme Ogilvie est la mère de quatre jeunes filles. Née Doris Dyer d'Halifax, elle a épousé le docteur Robert Ogilvie, dentiste, en 1942. Elle a obtenu son B.A. et son B.C.L. de l'Université du Nouveau-Brunswick et elle est membre du barreau du Nouveau-Brunswick. Mme Ogilvie est juge adjoint de la cour des jeunes délinquants et de la cour de magistrat qui s'occupent des problèmes familiaux.

M. Donald Gordon, Kitchener, Ontario.

Né à Toronto, M. Gorgon a obtenu son baccalauréat ès arts à l'université Queen's et sa maîtrise à l'Université de Toronto en 1955. Au cours des années 50' et au début des années 60' il écrivit régulièrement pour la Presse Canadienne, fut rédacteur adjoint au Financial Post et correspondant en Europe pour la Société Radio-Canada. Il devint membre du corps professoral de l'Université de l'Alberta en 1963. Marié et père de trois fils, M. Gordon est maintenant professeur adjoint à la division des sciences politiques de l'Université de Waterloo.

M. Jacques Henripin, Montréal.

Le professeur Henripin a obtenu sa maîtrise en sciences sociales à l'Université de Montréal et son doctorat en sciences économiques à l'Université de Paris en 1953. Il a été chargé de recherches à l'Institut national d'études démographiques à Paris de 1953 à 1954. Marié et père de trois fils, le professeur Henripin est directeur du département de la démographie à l'Université de Montréal.

Un nouveau projet de loi sur l'avortement suscite plusieurs protestations à Londres

LONDRES (PC) — Dans une salle lambrissée de chêne de la Chambre des communes, 25 hommes et cinq femmes étudient ligne par ligne un document qui soulève le problème le plus émotionnel auquel le Parlement doit faire face aujourd'hui. La réponse à cette question pourrait changer la vie de 100,000 femmes britanniques, chaque année.

Il s'agit de l'avortement légalisé. Le document représente la quatrième tentative faite depuis 1964 dans le but d'obtenir une loi fournissant aux médecins des directives sur cet épineux dilemme.

Actuellement, les médecins qui jugent nécessaire d'arrêter une grossesse n'ont à leur disposition qu'une loi vieille de 28 ans pour justifier leur décision. L'avortement illégal est florissant dans les quartiers élégants de Harley Street, autant que dans les bas quartiers. On en estime le nombre à 100,000 par année.

Le bill privé présenté l'année dernière rencontre une puissante opposition chez certains gynécologues britanniques ainsi que chez certains groupes religieux. Mais il a plus de chances de succès que les bills précédents.

Sous sa forme actuelle, ce bill de "Terminaison médicale de grossesse" permettrait au médecin, en consultation avec un autre, de pratiquer l'avortement pour quatre motifs principaux :

— S'il y a risque sérieux de mort ou atteinte grave à la santé physique ou mentale ou au bien-être de la mère, soit avant, pendant ou après la naissance;

— Si les capacités de la femme en tant que mère doivent être gravement surmenées par le soin d'un enfant;

— Si une femme est tarée, ou est devenue enceinte avant d'avoir atteint l'âge de 16 ans ou par suite d'un viol.

Sir John Peel, gynécologue de la reine et président du Collège royal des Obstétriciens et Gynécologues, déclare que le projet de loi, sous sa forme actuelle, pourrait permettre l'avortement à toutes les femmes qui jugeraient inopportun d'avoir un enfant.

Quatre membre seulement du comité parlementaire sont opposés au projet. Mais, au cours des dernières semaines, le Parlement a été inondé de lettres de protestation de la part de groupes catholiques.

De l'autre côté de la barrière se trouve l'Association pour la réforme de la loi sur l'avortement, qui en est maintenant à la troisième année de sa campagne. En 1966, cette association a mené une enquête nationale, laquelle a démontré que 75 pour cent des femmes sont en faveur d'un relâchement de la loi actuelle. Ce chiffre a atteint 91 pour cent en ce qui concerne l'avortement dans les cas où le bébé doit vraisemblablement naitre difforme.

Les membres de la Société pour la protection de l'enfant à naitre ont également souligné les dangers de l'opération, même si celle-ci est pratiquée dans des conditions idéales, ainsi que la question très controversée de déterminer à quel moment un foetus devient un être humain et peut ressentir la douleur.

La Société pour la protection de l'enfant à naître compte un membre dont l'opinion commande un respect spécial de la part des gynécologues britanniques. Il s'agit d'Aleck Bourne, gynécologue qui, en 1938, avait pratiqué l'avortement sur une jeune fille de 14 ans qui avait été violée par quatre soldats.

Bourne, après avoir subi un procès à l'Old Bailey, avait été acquitté. Il déclare nettement : "L'avortement sur demande serait une calamité pour la femme — et ce nouveau projet de loi s'en approche beaucoup."

Le Dr Bourne est d'avis que l'avortement est justifié lorsqu'il y a un risque sérieux pour la vie de la mère, ou un risque pour sa santé, mentale ou physique.

Fraîcheur de la jeunesse

Dès la vingtaine, le meilleur moyen d'atténuer les fines rides d'une peau sèche est de se masser au coucher à l'aide d'une crème de nuit vitalisante. Appliquez la crème vitalisante Olay sur les joues, le front, le cou, et faites-la pénétrer en tapotant la peau vers le haut. Ensuite, enlevez la crème avec des papiers-mouchoirs. De tels soins conserveront à votre teint tout son éclat.

. . . Margaret Merrill



Tenues d'infirmières pour rire

A leur congrès national qui a lieu à San Diego, Californie, les infirmières des salles d'opération pourront rêver ou s'esclaffer devant ces tenues futuristes créées pour elles. A gauche, en vue de vaincre les dangers d'infection, ensemble en papier que l'on jette après usage ; au centre, collants sur lesquels sont imprimés les organes du corps humain ; à droite, uniforme à gros pois noirs représentant les microbes pour rappeler à l'infirmière que ceux-ci sont leurs ennemis.

Pour apprendre à conduire

La ligue de Sécurité de la Province de Québec, un organisme éducationnel sans but lucratif, offre un cours de formation en conduite automobile, qui débutera le 18 février prochain à 9.00 a.m. au 5566 Upper Lachine (N.-D.-G.). Le cours sous la direction d'un professeur qualifié de l'enseignement secondaire, est approuvé par le Bureau des Véhicules Automobiles de la Province de Québec

Pour plus de renseignements, veuillez appeler 482-9110.

Pierre THIBAULT
vous invite à visiter son nouveau salon de coiffure
6760 ST-HUBERT
273-2543

CENTRES D'ACHATS
• NORMANDIE 334-6711
• BOUL. PIE-IX 722-1251
• ROCKLAND 739-3275
• SALABERRY 334-1950
• WESTMINSTER 489-5351
• PLAZA ST-HUBERT 273-2543

OUVERT
lundi à jeudi 9 a.m. à 6 p.m.
vendredi 9 a.m. à 8 p.m.
samedi 8 a.m. à 5 p.m.

C'est la période des inscriptions pour l'année académique
16 février au 28 février
1967-1968
Nous faisons le maximum envers chacun de vos enfants
COURS
COMMERCIAL (filles seulement)
ou
SCIENTIFIQUE (garçons et filles)
8ème — 9ème — 10ème — 11ème années
Lycée da Silva
10142, boul. St-Laurent — 388-5764
Monsieur le Directeur ne reçoit que sur rendez-vous

la vie mondaine



M. et Mme Russell-E. La Violette (Micheline Béluse).

Mariage Béluse-La Violette

A l'église Sainte-Suzanne de Pierrefonds, décorée de chrysanthèmes blancs et de poinsetties, M. l'abbé Ronald Landreville bénissait récemment le mariage de Mlle Micheline Béluse, fille de M. et Mme Marcel Béluse, avec M. Russell-E. La Violette, fils de M. et Mme W. Richute, de Pennsylvanie. M. Marcel Béluse était le témoin de sa fille et M. E. Fulton, celui du marié. M. Eddy Fulton agissait comme garçon d'honneur, tandis que MM. Aldéric Lecompte, oncle de la mariée et Normand Béluse, cousin de la mariée, plaçaient les invités.

Durant la cérémonie religieuse, un programme musical fut exécuté par William Lewis, Edith et Marcel Houle.

Au bras de son père, la mariée portait une longue robe de satin délustré, à encolure dégagée et à manches se terminant en pointes; une large bande de guipure de Venise soulignait la taille haute et la jupe s'évasait vers le bas. Cette robe était rehaussée d'une traine qui partait de l'encolure pour se terminer par la même guipure qu'au corsage. Une couronne de perles retenait son voile court de tulle illusion et elle tenait une gerbe de lys calla. Son seul bijou était un collier de perles orientales, cadeau du marié.

Mme Aldéric Lecompte, tante de la mariée, et dame d'honneur, portait une robe en peau de soie framboise, de ligne A, dont la taille Empire était soulignée d'une large boucle, et portait un chapeau "pill box" de même tissu. Elle tenait un manchon en dentelle de Venise garni d'une orchidée blanche.

Mlle Françoise Pilon, demoiselle d'honneur, était vêtue de rose, dans le même style.

Mme Marcel Béluse, mère de la mariée, avait choisi un ensemble de brocart embossé, de couleur aqua, et des accessoires en peau de soie noire. Une orchidée était piquée sur son sac à main.

Mme W. Richute, mère du marié, portait un ensemble en soie, de teinte fuchsia, et des accessoires harmonisés. Des oeillets roses étaient piqués sur son sac à main.

Une réception groupait les invités dans le salon Champigny du Holiday Inn, décoré pour la circonstance, de pompons blancs et de glaïeuls roses. Le nouveau couple partait ensuite en voyage à destination de Vancouver, Honolulu, Hawaï. Pour voyager, Mme La Violette portait un costume trois pièces en poil de chameau, garni de renard beige, un chapeau de même tissu et des accessoires bruns, en peau de serpent. Un bouquet de corsage de jacinthes blanches complétait l'ensemble.

Absence de romantisme

par Cécile BROSSEAU

Les membres du Club musical et littéraire réunis à l'hôtel Ritz-Carlton ont pu entendre, hier soir, M. Ernest Pallascio-Morin dans une causerie pleine d'humour et de fraîcheur. Le conférencier qui avait intitulé sa causerie : "Absence de romantisme" a prouvé qu'il existait encore au moins un homme sur la terre qui demeurait le disciple des Lamartine, des de Musset, des Chateaubriand.

"Le romantisme ne tient plus beaucoup de place dans notre monde pressé et empressé", disait M. Pallascio-Morin au début de son entretien. "Notre âge atomique et spatial ne compte guère sur la poésie et l'amour, sur la fraternité et la charité. Bien sûr, cela existe ! Mais ça ne se voit pas ! Les techniques les plus étranges en même temps que les plus puissantes fixent l'homme d'aujourd'hui dans une réalité cruelle qui tue pratiquement le romantisme."

Parlant avec ferveur de la femme qui se trouve au centre même de la vie du coeur et qui n'a pas tellement changé depuis Eve, le conférencier remarque : "Parfois, elle aime avec une douce férocité ou encore une impitoyable tendresse."

Continuant son investigation dans l'âme féminine à l'aide d'exemples puisés en littérature, M. Pallascio-Morin arrive à la conclusion qu'aujourd'hui, "on ne dit à une femme qu'on l'aime. Vitesse, on est pressé. Faut qu'elle comprenne à demi-mot ou à demi-geste. Quelle époque ! A ce rythme, on risque certainement de n'avoir jamais aucun souvenir d'amour."

Par un texte très poétique émaillé d'ailleurs de plusieurs vers, le conférencier a sûrement communiqué à toutes les dames de l'auditoire la nostalgie du romantisme.

C'est par un double exemple typique que Pallascio-Morin illustrait le mieux cette absence de romantisme dont il avait coiffé son entretien. Il citait d'abord le texte d'un jeune homme dans le vent écrivant à sa jeune soeur pour la consoler d'un amour perdu : "... Sois raisonnable ! regarde autour de toi ! Ou tu te prends un amant et tu vis comme une femme affranchie ou tu attends un mari et là tu "t'embarques" dans des complications qui peuvent durer toute la vie... etc."

Puis il apportait la réponse qu'un romantique aurait pu servir à cette pauvre enfant, la réponse, il va de soi, eût été en vers ; en voici la dernière partie :

Vos larmes ne laveront pas l'outrage
dont un jeune coeur a tant à souffrir
et le noir chagrin sur votre visage
ne fera pas cet amant revenir
Vous me dites qu'on vous trouve jolie
et qu'en d'autres saisons vous avez plu ?
Sa fuite n'est donc qu'une heure bénie
et je vous jure que vous ne l'aimez plus.

Le conférencier fut présenté par M. Roger Champoux, éditorialiste en chef à LA PRESSE. Les membres du Club ont pu entendre également Claude Corbeil, basse ; au piano : Hélène Trépanier.

L'éternelle jeunesse : un rêve qui peut devenir une réalité

PARIS (AFP) — Depuis que le temps est considéré comme une dimension, on sait que le vieillissement est un phénomène normal. Ce qui paraît anormal, par contre, est le fait que ce phénomène se traduise chez l'homme par une baisse inexorable des possibilités d'adaptation tant physiques qu'intellectuelles.

La Fondation nationale de gérontologie, créée la semaine dernière, se propose d'étudier tous les aspects de ce problème et de n'apporter, si possible, les solutions.

Le projet est très ambitieux, non pas tant par les moyens mis en jeu, qui seront somme toute modestes au début, que par le but à atteindre : rechercher les causes du vieillissement et mettre au point une ou des méthodes de prévention ou de traitement. Cela revient à avouer que la vieillesse, comme la maladie, peut être évitée ou guérie. Ne pas vieillir, ce rêve de tous les hommes et des économistes modernes en particulier, n'est pas pour demain mais le fait que des chercheurs, des organismes privés et des organismes d'Etat s'en préoccupent, laisse entendre que ce rêve peut devenir une réalité.



Mme ROBERT PAGER sera l'invitée de la section féminine de la Société d'archéologie et de numismatique, au Château de Ramezay, le mercredi 22 février. Mme Pager parlera du Vieux Montréal.

nouvelles brèves

Voyage annulé

LONDRES. (AFP) — La visite de la reine Elizabeth et du duc d'Edimbourg à Malte envisagée pour le mois de mai prochain, n'aura pas lieu, apprend-on ce matin de source autorisée.

Cette visite n'avait encore fait l'objet d'aucune annonce officielle mais des entretiens préliminaires s'étaient déroulés à ce sujet entre le gouvernement britannique et les autorités de Malte.

La décision d'annuler le voyage est due aux divergences survenues entre les deux gouvernements au sujet de la décision de la Grande-Bretagne de réduire les effectifs de ses troupes stationnées dans l'île pour des raisons d'économie.

L'initiative d'interrompre les préparatifs du voyage royal a été prise par le gouvernement de Malte, précise-t-on à Londres.

Monica Vitti nie ces rumeurs

ROME. (AFP) — Monica Vitti et Michelangelo Antonioni se seraient mariés secrètement, selon des rumeurs qui circulaient mercredi dans les milieux romains du cinéma.

La comédienne a démenti ces bruits.

Monica Vitti occupe un appartement luxueux dans le quartier résidentiel de la Via Flaminia, à Rome, relié à celui du metteur en scène par un escalier doré en colimaçon. Bien que le divorce n'existe pas en Italie, Michelangelo Antonioni peut se remarier car il a obtenu l'annulation de son mariage par le tribunal de la Rote.

Au sujet de sa liaison avec le célèbre metteur en scène, Monica Vitti avait déclaré récemment : "peut-être que d'autres à notre place se marieraient et auraient douze enfants. Il n'est pas exclu que je le fasse".

à Noter ***

A la Société Historique de Montréal

La prochaine assemblée mensuelle de la Société historique de Montréal, aura lieu le mercredi 22 février à 20 heures, à la Maison mère des soeurs grises de Montréal, au 1190 de la rue Guy. Soeur Estelle Mitchell, s.g.m., prononcera une conférence qu'elle a intitulée: "Pierre Boucher, fondateur de Boucherville". Il y aura visite du musée de la communauté avant la conférence. On est prié de noter qu'un parc de stationnement à l'entrée, rue Guy, est à la disposition des membres de la S.H.M.

Buffet-dansant à Dorion

Un buffet-dansant se tiendra le vendredi 3 mars, à 7 h. 30 p.m., à l'Auberge Vaudreuil Inn, à Dorion, en l'honneur de l'hon. Paul Gérin-Lajoie choisi par le Magazine Macleans au palmarès des vingt grands noms du Canada français qui se sont illustrés au cours des cent dernières années. Cette manifestation est organisée par l'Association libérale du comté provincial de Vaudreuil-Soulanges. Tous sont cordialement invités à y assister.

Centième anniversaire de fondation

L'Amicale Notre-Dame-du-Vieux Moulin de Pointe-Claire, organise des fêtes grandioses, le 4 juin prochain, pour célébrer le centième anniversaire de la fondation du couvent des soeurs de la Congrégation Notre-Dame, à Pointe-Claire. Les anciennes élèves sont priées de communiquer avec Mmee Lucienne Dagenais à 695-3659 ou avec Irène Legault à 695-5950.

Diner-dansant

La présidente, les membres de l'exécutif et les membres de l'Association des femmes libérales de Verdun, recevront à un diner-dansant le 18 mars prochain, à 7 h. p.m., au Salon Versailles de l'hôtel Windsor. L'hon. Jean Lesage et Mme Lesage seront les invités d'honneur à cette réception.

Dîner de la faim

Les "Amis des Missions", organisme d'aide aux pays sous-développés, organisent le "Diner de la faim" qui aura lieu le jeudi 2 mars, à 6 h. 30 p.m., à la Salle Immaculée-Conception, 1981 est, rue Rachel. Ce modeste repas — le repas du pauvre — mettra davantage les personnes présentes face à ceux qu'elles veulent aider.

Diverses attractions seront offertes au cours de cette soirée: chant, exposition de sculptures et de nombreux prix de présence. Ceux qui désirent réserver leurs billets ou offrir leurs cadeaux à l'occasion de cette soirée missionnaire, peuvent communiquer avec Léonette Drolet, 2112 rue Bleury ou en composant 849-8822.

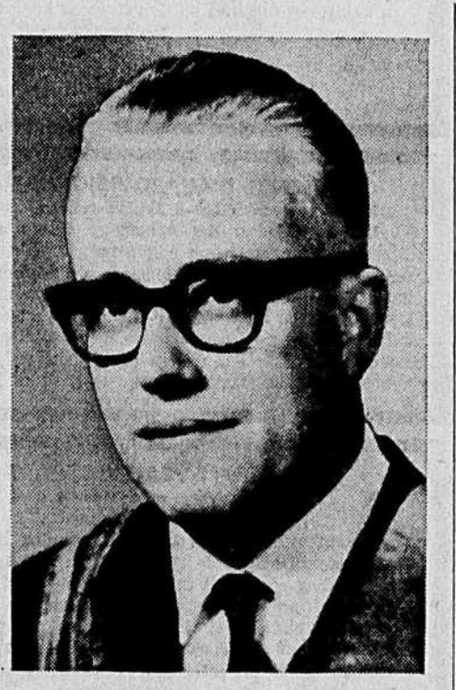
Déjeuner-mode

Le comité féminin de l'Institut international de musique du Canada présente, mercredi, le 22 février, à 12 h. 30, dans la grande salle de bal du Château Champlain, un déjeuner-mode au profit du concours international de musique de Montréal. Ce défilé est organisé en collaboration avec la maison Eaton. Le 1er prix de présence consistera en deux billets aller-retour Montréal-Europe. Une quantité limitée de billets est encore disponible. Pour renseignements: Mme Maurice Richard, 738-6868.

Dîner-causerie chez les F.C.E.

Le docteur Adélard Groulx, médecin-chef des services de santé de l'exposition universelle et internationale 1967, donnera une causerie à l'issue du diner des femmes Chefs d'entreprises qui aura lieu le jeudi 16 mars, à 7 h. 30 p.m., à la salle Viger, au Château Champlain. Le docteur Groulx parlera de l'organisation des services de santé de l'Expo 67. Les médecins et leur épouse sont cordialement invités. Pour plus de renseignements, on peut communiquer avec Mme Omer Lafortune, secrétaire de l'association, en composant: 486-6525.





Bal des disciples de Galien

Le docteur André Archambault, doyen et directeur des études de la faculté de Pharmacie de l'Université de Montréal, et Madame Archambault, présidents d'honneur du Bal des disciples de Galien qui aura lieu demain, dans les salons du Holiday Inn de la rue Sherbrooke. Cette soirée est organisée par les étudiants de la faculté de Pharmacie de l'Université de Montréal.

Petit soir au palais de Buckingham

LONDRES (PA) — "Voyez, il n'y a pas de revers", de souligner, en langue russe, M. Alexei Kossyguine en regardant le bas de son pantalon.

"Vous êtes à la mode", de répondre en riant le prince Philip, alors que la fille du premier ministre soviétique, Ludmilla Gvishiani, traduisait les propos de son père, en anglais.

Cette conversation d'ordre vestimentaire avait lieu dans une salle à colonnes de marbre, au palais Buckingham, avant le diner qu'offrait récemment la reine d'Angleterre en l'honneur de l'homme d'Etat soviétique.

Le pantalon du costume de worsted de couleur sombre, porté par le prince Philip, comportait des revers lesquels n'apparaissent pas dans les modèles à la page.

Par contre, le mari de la reine était plus dans le vent, pour ce qui est des chaussures. Il portait des souliers de daim, de couleur fauve alors que ceux de M. Kossyguine étaient noirs et bien vernis donc plus conventionnels, pour accompagner son costume de mohair, noir également.

L'un des invités a parlé de cette réception comme étant fort réussie, sans aucun caractère protocolaire, au cours de laquelle chacun paraissait s'amuser beaucoup.

Toilette des dames

Ayant appris que les membres de la délégation soviétique n'avaient pas emporté de tenues de soirée, la reine abandonnant la traditionnelle robe longue, était vêtue d'un modèle petit soir, à hauteur de genou, dans un tissu mariant les tons de brun et or sur fond beige.

Mme Gvishiani portait une robe de velours gris argent, à jupe moins courte que celle de la reine. Toutes deux avaient choisi des perles comme bijoux.

Personne ne portait de décorations officielles et aucun discours ne fut prononcé.

Les 58 invités des hôtes royaux prirent place autour de la table en acajou, style espagnol, dans la vaste salle à diner. Un éclairage tamisé tombait de deux gigantesques lustres en cristal.

Le diner fut servi dans des assiettes de porcelaine de Sèvres. Le menu comprenait un potage velouté au poulet, du homard en timbale, du faisan rôti avec garniture de légumes, une salade verte, et un gâteau renversé aromatisé.

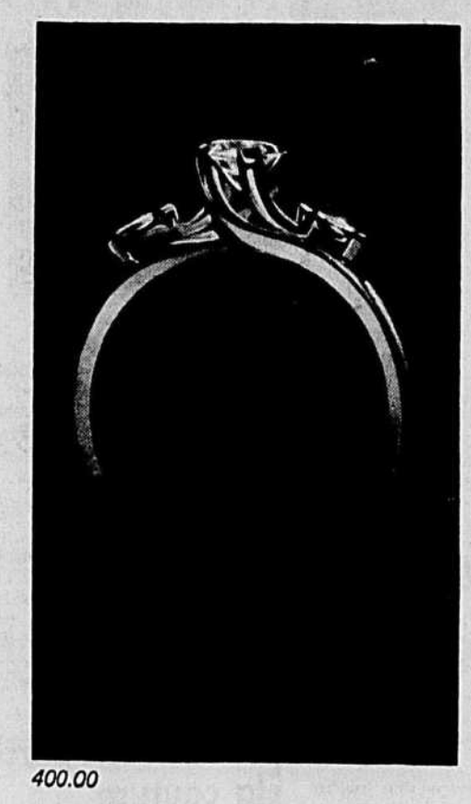


photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Campagne de chocolat

Les membres de l'Aide au Foyer se réunissaient récemment pour terminer le plan de leur "Campagne de cholocat" qui débutera officiellement demain pour se terminer le 4 mars. Sur la photo, dans l'ordre habituel : Madame Gertrude Martin, publicitaire; Madame Yvette Bilodeau, présidente de l'Aide au foyer; Madame Gaby Hurtubise, hôtesse et présidente de la campagne; Madame Jacqueline Raymond, vice-présidente et secrétaire. Les bénéfices de cette campagne seront versés aux oeuvres de l'Aide au foyer.

BIRKS
JOAILLIERS



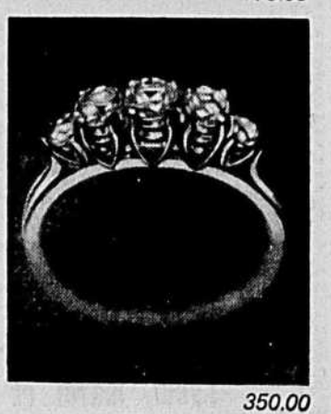


250.00



175.00

400.00



350.00

À JAMAIS...

précieux, votre diamant de fiançailles reflète un avenir rempli de promesses. C'est le premier d'une longue série de beaux projets qui viendront agrémenter votre vie future. Les gemmologues hautement qualifiés de la maison Birks seront heureux de vous conseiller et de vous expliquer les quatre "C" qui déterminent la valeur d'un diamant — vous aurez alors la certitude que le diamant de votre choix plaira infiniment à votre fiancée et qu'elle le portera avec grande fierté.

Conditions faciles de paiement si on le désire



BIRKS B·B

175.00 75.00

CARRE PHILLIPS ● DORVAL ● ROCKLAND ● FAIRVIEW ● PLACE VERSAILLES ● PLACE LONGUEUIL

CAHIER No 3 / PAGES 25-36 LA PRESSE SPORT / FINANCE / ANNONCES CLASSEES

MONTREAL, VENDREDI 17 FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 40

EN TRE NOUS



PAR MARCEL DESJARDINS

Réactions d'un instructeur à sa première saison dans la LN

Le jeu dans la ligue Nationale de hockey est plus robuste et plus dur que dans les circuits mineurs mais il est par ailleurs plus franc et plus propre. C'est l'une des rares impressions que le jeune instructeur Harry Sinden des Bruins de Boston acceptait de nous faire savoir après-midi alors que nous cherchions à connaître les réactions d'un homme à sa première année dans la LNH.

"J'estime qu'un instructeur de hockey, comme tout homme à son entrée quelque part, doit observer une certaine période de silence, de sagesse, de prudence, avant de se permettre des opinions trop personnelles. Il faut, je pense, bien apprendre et connaître son sujet, avant de trop commenter", de remarquer Sinden. Etant à la tête d'un club de dernière position, il se croit devantage justifié de ne pas chercher à jouer le rôle d'expert.

Ce qu'il a noté et qu'il veut bien nous dire c'est que dans la ligue Nationale les joueurs savent généralement frapper plus durement l'adversaire tout en demeurant en dedans des règlements. De même, ils savent mieux se protéger contre les durs coups et se montrent, soit plus capables d'encaisser ceux-ci, soit plus habiles à les éviter que dans les ligues mineures. C'est en réalité qu'ils connaissent mieux leur métier, qu'ils se considèrent des joueurs de carrière et qu'un certain comportement s'impose.



Harry Sinden

* * *

Parlant des renforts qu'il espère apporter aux Bruins, la saison prochaine, il nous fait part que la grande difficulté est que son club est jeune et que par conséquent il est beaucoup plus difficile à d'autres jeunes de faire le saut qu'avec une équipe composée de joueurs plus expérimentés. Pour mieux nous faire comprendre sa pensée, il nous donne l'exemple suivant. Il a donné un essai à Philip (Skip) Krake, un ancien porte-couleurs du club junior Estevan maintenant avec Oklahoma City.

"Krake qui, à mon avis, est supérieur à André Boudrias, a été loin de faire aussi bien avec les Bruins que ce dernier quand le Canadien l'a utilisé. C'est que Toe Blake avait Gilles Tremblay, Robert Rousseau ou Claude Provost pour jouer avec lui. Or, moi, je n'avais pas des partenaires de tel calibre pour Krake. C'est pour cela que même si nous avons des jeunes très prometteurs dans notre système de fermes, il nous faudra patienter pour leur faire appel, car nous n'avons pas les joueurs d'expérience pour jouer avec eux, leur inspirer confiance, les aider à corriger leurs erreurs. Par exemple, à la défense, nous avons un seul joueur aguerri au jeu de la ligue Nationale dans la personne de Ted Green. Tous les autres sont des jeunes."

* * *

Avant son arrivée dans la ligue Nationale, Sinden nous dit qu'il avait souvent entendu dire que Gordie Howe s'en tirait à très bon compte. Il signifie par là que le vétéran ailier droit du Détroit n'était pas l'objet d'un aussi grand nombre de pénalisations que ses infractions aux règlements le mériteraient.

L'instructeur des Bruins est d'accord avec King Clancy au sujet des Black Hawks de Chicago. Il pense que même si ceux-ci étaient victimes d'une période de faiblesse dans les dernières semaines de la saison régulière, ils ne seraient pas en danger de perdre le premier rang. Aucun club ne s'est révélé une menace jusqu'ici pour les meneurs et aucun n'a prouvé qu'il est capable de remporter une longue série de victoires.

Les Rangers ne lui paraissent pas non plus en danger de perdre la deuxième position. Qu'ils éprouvent plus de difficulté à gagner qu'au début de la saison, cela se conçoit. Il y a tout d'abord le fait qu'Ed Giacomin avait été tellement sensationnel depuis le début de la saison qu'il était raisonnable de penser qu'il fournirait quelques faibles performances ce qui s'est produit récemment. Puis, il y a le fait que certaines équipes bataillent furieusement pour éviter l'élimination.

* * *

Le Canadien n'est pas tellement assuré de finir en troisième position, pense-t-il. Ce qui le surprend à propos du club local c'est que depuis le début de la saison, tous les gens de hockey n'ont cessé d'attendre et de prédire une poussée victorieuse de sa part, une poussée qui en aurait fait un rival redoutable pour le Chicago. Rien de tel ne s'est produit même s'il y a lieu de reconnaître que le club s'est beaucoup mieux comporté au cours des dernières semaines.

Son rang à la fin de la saison dépendra, pense-t-il, de la date du retour au jeu de Gump Worsley et de Terry Harper et de la condition dans laquelle l'un et l'autre reprendront leur poste. Parfois, il faut attendre quelque temps avant que les blessés reprennent toute leur valeur après être revenus au jeu. Il y a possibilité que le Canadien atteigne sa meilleure forme à l'ouverture des séries éliminatoires.

* * *

Le Toronto et le Détroit sont deux clubs qui, selon lui, se ressemblent étrangement. Tous deux comptent de nombreux joueurs d'un certain âge, tous deux ont été irréguliers, tous deux sont imprévisibles, tous deux ont tantôt été faibles, tantôt sensationnels devant leur filet.

Johnny Bower est l'homme clé des Leafs, déclare-t-il. Quand il est en forme, il est simplement extraordinaire. Il devient une inspiration pour le reste de l'équipe. Bower paraît être capable d'atteindre des sommets surpassant ceux de tous les autres gardiens de buts de la ligue.

Aussi, il souligne que de la tenue des gardiens de buts dépendra largement le rang des 2e, 3e et 4e clubs dans le classement final. Notons qu'il refuse de considérer que ses Bruins ne seront pas parmi eux. "Nos chances sont minces mais aussi longtemps que nous ne serons pas mathématiquement éliminés, j'estime que nous serons encore dans la lutte pour le 4e rang", nous dit-il.

* * *

Sans vouloir s'immiscer dans la controverse au sujet des problèmes que rencontre le chef instructeur Tom Mooney de l'équipe de football de l'Université McGill, un spécialiste dans ce domaine, ancien pilote lui-même, nous dit qu'il serait bon de faire remarquer à tout étudiant qui demande à être inscrit sur la liste d'une équipe sportive universitaire qu'il se doit de se considérer comme athlète et qu'un tel titre comporte des obligations.

L'un des devoirs d'un instructeur d'une équipe sportive quelle soit collégiale ou non doit être de voir à ce que ses joueurs soient en excellente condition physique et de prendre les mesures en conséquence, nous souligne-t-il. Son rôle à l'université est aussi de chercher à faire un homme de chacun de ceux sous ses ordres, d'insister sur une certaine discipline, de bâtir le caractère de l'étudiant. "S'il ne le fait pas, il manque à ses devoirs", de déclarer cet homme.

* * *

Le même type nous fait remarquer qu'on répète aussi ici qu'il faut faire une différence entre l'étudiant athlète des Etats-Unis et celui du Canada parce que celui d'outre frontière reçoit une bourse d'études et que par conséquent il s'impose par le fait même une obligation additionnelle envers son collège. "Je vous soulignerai", dit-il, "que souvent ces mêmes bourses se limitent à $500 et que l'étudiant doit verser une somme de $2,000 pour frais de scolarité. Sa bourse est donc quelque chose de très limitée".

"Le même instructeur nous a déclaré qu'il connait Mooney, que celui-ci est peut-être un peu trop rigide dans l'application de certains règlements. Personnellement, je suis moins stricte mais je vous dirai qu'il est très compétent et qu'il s'efforce de bien remplir son poste. Chacun a sa façon personnelle de voir les choses."

Journée décevante pour les athlètes du Québec

QUEBEC — Dans deux des suites du Château Frontenac, c'était fête hier soir. Dans la suite du chef de mission des Territoires du Nord-Ouest, on célébrait cette première médaille d'or remportée aux Jeux par la skieuse nordique Janet Tourangeau.

Dans une autre, au rez-de-chaussée, centre nerveux des Jeux, on se félicitait encore plus d'avoir été les premiers à donner leurs chances aux athlètes du Yukon de se faire valoir sur la scène nationale.

Cinq médailles d'or ont été octroyées au cours de cette journée commencée par une lutte contre les bancs de neige. Trois en tir, deux pour la course de fond, première épreuve de ski.

Mlle Tourangeau et l'Ontarien Antero Rouhanen sont les premiers champions des Jeux d'hiver dans la course de fond.

Les représentants du Québec, en particulier Monique Carbonneau, ont déçu, et Mme Lynn Omhold-Jensen est celle qui a le mieux réussi, terminant au 5e rang chez les dames.

Sorensen glisse au troisième rang

Au tir, les porte-couleurs de l'Alberta ont connu beaucoup de succès, mais Arne Sorensen, détenteur du premier rang la veille, doit aujourd'hui se ronger les ongles d'avoir accepté de poser pour le photographe.

"Prenez quelqu'un d'autre. Je suis loin d'avoir triomphé," a-t-il dit sur un ton qui cachait mal sa superstition.

Le résultat ? Sorensen a glissé au troisième rang derrière

Textes : Guy Pinard
Photos exclusives à LA PRESSE

son coéquipier Francis Trace et l'Ontarien Rudy Schulze. L'Alberta a pris le premier rang au classement par équipe pour le tir à la carabine, suivie de l'Ontario (gagnante du combiné pistolet-carabine) et du Québec.

"Les tireurs du Québec se sont avérés la surprise de cette épreuve," a dit M. O'Connor en parlant de la tenue de nos porte-couleurs. "elon nos prévisions, le Québec aurait dû terminer loin en arrière au 4e rang," a-t-il ajouté.

Triomphe de Janet Tourangeau

La course de fond féminine aura réussi à prouver aux organisateurs des premiers Jeux d'hiver canadiens qu'ils n'avaient pas complètement tort d'inscrire les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon aux Jeux.

En effet, la skieuse Janet Tourangeau, qui n'a de français que la phonétique de son nom, a enlevé la course de fond féminine en 28:39 minutes. Et elle a ainsi permis aux Territoires de récolter leur première médaille d'or aux Jeux.

Sa compatriote, Anita Allen, a franchi le parcours en 29:30 minutes, pour s'emparer du deuxième rang, devant l'Ontarienne Jackie Crawford.

La grande favorite pour mériter l'épreuve, Monique Carbonneau, a dû se contenter du 7e rang. Lynn Omhold-Jensen s'est avérée la meilleure du Québec, avec une cinquième position.

Chez les hommes, la victoire est allée à Antero Rouhanen, de l'Ontario, qui a franchi la distance en 1:01.21 minute. Marttly Rautio, aussi de l'Ontario, et Nils Skulbru, de la Colombie-Britannique, suivent dans cet ordre.

Encore une fois, le Québec n'a guère impressionné, puisque son meilleur porte-couleurs, Gunther Veeser, a dû se contenter du 8e rang.

Il faut toutefois dire que le Québec aura l'occasion de se reprendre dans le ski alpin. De plus, dans le saut à ski, Gérard Gravelle et Jacques Charland devraient mériter facilement les deux médailles d'or et d'argent.

Echec de nos équipes de basket-ball

Au basket-ball, nos deux équipes ont vu leurs chances de gagner une médaille s'envoler à toutes fins pratiques au cours de la journée d'hier, alors qu'elles ont toutes deux encaissé un revers.

L'équipe masculine s'est inclinée devant la Nouvelle-Ecosse 58-54, tandis que l'équipe féminine subissait un revers de 59-47 aux mains de la Colombie-Britannique, qui n'a pas subi un revers au cours de ses trois premières rencontres.

Philosophie de Bill Robinson

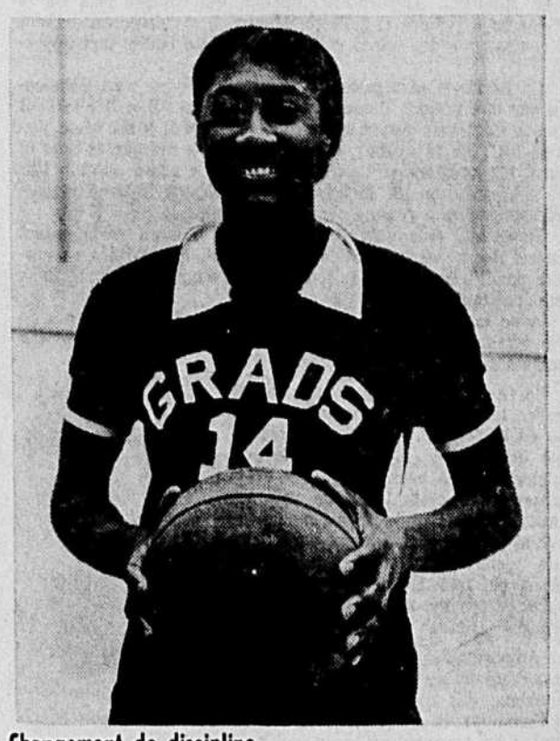
Devant l'adversité, il faut savoir conserver son sourire. Ou du moins le retrouver rapidement. L'instructeur Bill Robinson doit être un participant de cette philosophie.

Interrogé au sujet de l'avenir du hockey interuniversitaire, un Robinson désinvolte a répondu :

"Pourquoi me parler de hockey dans de telles conditions atmosphériques. Il serait préférable de discuter de raquette ou de toboggan," a-t-il dit avec humour.

"Et vous voulez savoir qui gagnera le tournoi de hockey ? Mais le Yukon, voyons !" a répondu l'ancien joueur des As de Québec.

A propos, son équipe, les Bisons de l'Université du Manitoba, a encaissé un revers de 10-2 aux mains de l'Alberta...



Changement de discipline

Marjorie Turner, du Manitoba, n'est pas habituée à l'uniforme des Grads, une équipe féminine de basketball. Elle serait bien plus à l'aise dans son uniforme d'athlète de piste et pelouse. Elle est reconnue comme l'une des femmes les plus rapides au Canada.



Un tireur superstitieux

C'est avec réticence qu'Arne Sorensen, de l'Alberta, a accepté de poser pour cette photographie. Il occupait alors le premier rang, et nul doute qu'il blâmera la superstition pour cette glissade imprévue...

Après chaque triomphe au Forum, les Bruins caressent l'espoir de participer au détail

par Gilles TERROUX

Et le "mystère" qui entoure le Canadien se poursuit.

Chassez le naturel et il revient au galop. Aussi, après les deux matches du dernier week-end au cours desquels ils ont joué suffisamment bien pour récolter trois points, les joueurs du Canadien sont vite revenus à leurs mauvaises habitudes.

Dès la première période du match d'hier contre les Bruins de Boston, le Canadien a multiplié les erreurs : passes imprécises, lancers erratiques, inertie à la défensive, etc.

Résultat : victoire de 5-1 des Bruins.

"Ne nous considérez pas tout de suite pour battus. Si nous parvenons à gagner quatre ou cinq matches de suite, nous participerons aux séries éliminatoires", s'est exclamé le joueur de défense Gilles Marotte, l'une des vedettes individuelles du match.

A quelques pieds de Marotte, Bobby Orr ajoute : "Les Maple Leafs, les Red Wings et même le Canadien n'ont qu'à bien se tenir. Nous voulons gagner et nous y parviendrons à cette quatrième position".

Victorieux pour la deuxième fois de suite, les Bruins se sont approchés à huit points du Détroit et à dix du Toronto, installé en quatrième place. Le Canadien demeure agrippé au troisième rang, mais son avance sur le Toronto n'est que de deux points.

A l'intention des fervents des statistiques, notons que l'Américain Tom Williams a dirigé l'attaque des Bruins avec deux buts. Que Bob Dillabough, Ron Murphy et Hubert Martin ont aussi trompé la surveillance de Charlie Hodge et de la défensive du Tricolore.

Et que Gilles Tremblay qui, probablement le seul qui a travaillé avec ardeur à chacune de ses présences sur la patinoire, a privé Bernard Parent d'un blanchissage pendant une punition à John McKenzie.

Deux buts rapides

Pour les 14,916 partisans du Canadien, le spectacle n'était guère intéressant. Après que Williams eut enregistré deux buts en l'espace de 40 secondes la victoire semblait hors de portée pour le Canadien.

Le but de Tremblay a réduit la marge à 2-1 mais il n'a pas eu l'effet souhaité sur ses coéquipiers. Au lieu de réagir, le Canadien a laissé les Bruins le malmener dans son territoire et moins de quatre minutes plus tard, Dillabough portait le compte à 3-1.

"C'est vraiment mystérieux", a dit le capitaine Jean Béliveau, qui lui, conserve son calme quel que soit le résultat d'un match.

"Chaque fois que nous pouvons consolider notre emprise, nous faisons une crevaison. Le pire, c'est que nous réservons nos performances médiocres pour nos partisans. Nous ne gagnons peut-être pas plus souvent à l'extérieur mais au moins, nous offrons à l'adversaire une meilleure opposition", ajoute Béliveau.

Le chiffre des lancers est trompeur. Le Canadien a lancé une fois de plus que les Bruins (31 à 30) mais ses chances de compter se résument à trois ou quatre lancers.

Tremblay n'a pas raté la sienne à la première période. Yvan Cournoyer, à l'engagement initial ; Claude Larose, au second et Noel Price, à la troisième période ont décoché des lancers redoutables mais Parent veillait.

Qui blâmer ?

Il ne serait pas loyal de ne blâmer que le gardien de but Charlie Hodge. Certes, il aurait pu se montrer plus alerte sur le premier but de Williams et ceux de Murphy et Martin mais par contre, les joueurs de défense ne peuvent se féliciter de lui avoir fourni une protection adéquate.

Ted Harris, pour un, a été une proie facile pour les rapides patineurs des Bruins.

Harris et Jacques Laperrière ont été sur la glace pour quatre buts ; Noel Price, pour deux et Jean-Claude Tremblay, pour aucun.

BLOC-NOTES

Dick Duff et **Claude Provost** ont visité la clinique à la première période... le premier a été coupé à la joue droite (cinq points de suture) et l'autre au-dessus de l'oeil droit (quatre points)... les Bruins ont préféré utiliser le jeune Skip Krake à la place de **Murray Oliver**... Krake s'est bien comporté au centre de **Tom Williams** et **Johnny Bucyk**... l'arbitre **Jonh Ashley** a imposé 11 punitions mineures, dont sept aux Bruins... à la troisième période, **Blake** a fait réchauffer le banc à **Laperrière**... **Jim Roberts** a joué en compagnie de **Noel Price** et **Jean-Claude Tremblay** avec **Harris**... **Terry Harper** et **John Ferguson** ont assisté au match de la passerelle des journalistes... demain soir, les **Red Wings de Détroit** seront les visiteurs au Forum...

BOSTON — Buts : Parent, Johnston ; Défenses : Orr, Doak, Woytowich, Marotte, Watson ; Avants : Bucyk, Williams, Krake, McKenzie, Westfall, Dillabough, Martin, Stewart, Murphy, Schock, Goldsworthy.

CANADIEN — Buts : Hodge, Vachon ; Défenses : Laperrière, Harris, J.-C. Tremblay, Price, Talbot ; Avants : Backstrom, Larose, Balon, Béliveau, Cournoyer, G. Tremblay, Peters, Rousseau, Duff, Provost, Roberts.

Arbitre : Ashley ; Juges de lignes : Pavelich, Armstrong.

PREMIERE PERIODE

1—Boston, Williams (4e) (Bucyk et Krake) 6:59
2—Boston, Williams (5e) (Watson et Bucyk) 7:39
3—Canadien, G. Tremblay (8e) (Cournoyer et Rousseau) 14:46
4—Boston, Dillabough (4e) (Orr et Martin) 18:21

Punitions : Watson 4:30, J.-C. Tremblay 8:37, McKenzie 14:39.

DEUXIEME PERIODE

5—Boston, Murphy (11e) (Shock) 9:01
6—Boston, Martin (13e) (Murphy) 14:32

Punitions : Orr 1:15, J.-C. Tremblay 3:29, Murphy 6:18, McKenzie 10:04, Price 12:16.

TROISIEME PERIODE

Aucun but

Punitions : Krake 4:24, Goldsworthy, G. Tremblay 16:46.

LANCERS PAR :

BOSTON	12	11	7	— 30
CANADIEN	15	8	8	— 31

Assistance : 14,916



DeJordy dans une position précaire

Dépourvu de sa mitaine qu'il a perdue en bloquant un lancer d'Alex Delvecchio, du Détroit, le gardien de but Denis DeJordy, des Black Hawks s'empresse à réintégrer son filet. Heureusement, Delvecchio n'a pu contrôler la rondelle avant l'intervention du joueur de défense Pat Stapleton. Les Black Hawks ont vaincu les Red Wings, 5 à 1.

Un visiteur suisse épaté par la célérité des Bruins de Boston

(par G.T.) — *Il est toujours intéressant de connaître les impressions d'une personne qui assiste pour la première fois à un match de la ligue Nationale.*

"Je dois préciser que je suis un néophyte en la matière. Tout ce que je connais du hockey canadien, c'est que le Canadien a déjà été champion. Je l'ai entendu à la télévision", disait Dominic Carl, directeur général de la radiodiffusion et de la télévision de Suisse, à l'issue du match Boston-Canadien.

"La vitesse du jeu m'a impressionné, surtout de la part du Boston. Je n'aurais jamais cru que des athlètes pouvaient se déplacer à une telle rapidité sans se heurter plus souvent", dit-il.

Carl souligne que dans son pays, on ne parle jamais des joueurs de la ligue Nationale, "sauf pour souligner que telle équipe a remporté le championnat". "Les athlètes canadiens que l'on connait sont ceux qui participent aux championnats mondiaux. Chez nous, on considère que les Canadiens préconisent un style de jeu trop rude.

"J'ignore si la situation est toujours la même mais j'ai trouvé que le jeu était très civilisé, ce soir. Je ne m'y connais pas tellement mais je considère que les officiels ont eu la tâche facile à comparer à certains matches internationaux auxquels j'ai déjà assistés en Europe."

Sans doute parce qu'il était accompagné de Gérard Richard et de John Papirchuk, les agents de presse du service du sport à l'Expo, Dominic Carl favorisait le Canadien.

"Le Canadien a connu un début de match fort prometteur mais soudainement, l'élan est passé du côté de Boston. J'ai peine à croire que ces joueurs occupent le dernier rang au classement.

"Mes compagnons m'avaient tellement vanté les mérites de cette équipe que j'ai sans cesse espéré un réveil du Canadien. Il ne s'est malheureusement pas produit."

L'instructeur Toe Blake et les 14,916 spectateurs ont eux aussi attendu ce réveil. Plusieurs l'attendent même depuis plusieurs semaines !

Un joueur a-t-il particulièrement attiré l'attention de ce visiteur suisse ?

"Je ne voulais rien perdre du jeu. A cause de sa rapidité, je n'ai pu me permettre d'observer les numéros sur les maillots. Disons que tous les joueurs du Boston m'ont épaté", répond-il.

* * *

Le journaliste Pete Axthelm, de la revue Sports Illustrated est de passage à Montréal afin de préparer un reportage sur la carrière du jeune Yvan Cournoyer.

* * *

Henri Richard a été examiné par le Dr D. C. Kinnear, hier soir, et espère recommencer à patiner demain ou dimanche.

Richard pourrait effectuer un retour au jeu mercredi prochain, à Toronto ou le lendemain, au Forum.

Match des vétérans, ce soir, au Forum

Les vétérans amateurs de hockey pourront renouer connaissance avec une foule de porte-couleurs du Canadien et des Red Wings de Détroit, ce soir au Forum, alors qu'aura lieu le match annuel des Anciens du Québec contre les vétérans du Détroit.

Les jeunes vieux du Détroit ont ajouté quelques joueurs à leur formation afin d'enrayer la puissante offensive du Québec. Ainsi, on retrouvera à nouveau Bill Gadsby et Bob Goldham, à la ligne bleue du Détroit, tandis qu'à l'attaque, ils ont fait appel à Jack McIntyre, Glen Skov et Joe Klukay.

Afin de ne pas interrompre leur série de quatre victoires contre le Détroit, le club du Québec a également puisé dans ses réserves de jeunesse en ajoutant des joueurs tels que Jacques Plante, Léo Gravelle, Reg Grigg et Paul Larivée.

Il y a quelques semaines, l'équipe du Québec a enregistré sa quatrième victoire contre le Détroit, soit au compte de 4-3 à l'Olympia.

Plante et Denis Brodeur, qui s'étaient partagé la tâche de protéger le filet du Québec, ont accompli de la belle besogne.

La recette entière de ce match sera versée à la Fédération des Oeuvres de charité canadiennes-françaises, dont la campagne 1967 sera sous la présidence de Cal Moisan.

Ce match fournit également une excellente occasion aux plus jeunes de voir les vedettes d'hier, les Maurice Richard, Elmer Lach, Butch Bouchard, Pete Morin, Ken Reardon, Sid Abel, Ted Lindsay, à l'oeuvre.

ICI DANS LE SPORT LA



Paul Emile Prince

Qu'est-ce qu'un joueur amateur ?

Dans un récent article, nous résumions les constatations du comité d'étude du Conseil consultatif national de la santé et du sport amateur, dans son rapport sur le hockey amateur. Il faut dire que la première partie de ce rapport établissait les rapports entre l'Association Canadienne de Hockey Amateur et la ligue Nationale, et concluait à la mainmise du hockey professionnel sur le hockey amateur.

Mais voulant être pratique, l'étude ne se borne pas qu'à des constatations. Avant d'exprimer des recommandations, le rapport veut bien établir ce que l'on doit entendre par amateur et professionnel. C'est à la lumière de cette définition et des déficiences de la situation présente qu'il a constatées que le comité d'étude fera des recommandations.

Selon la définition dans l'accord de 1958 et qui apparaitrait identique dans le projet du prochain accord, l'amateur est "le joueur qui n'est pas actuellement relié, ni n'a été relié dans le passé à une organisation professionnelle de hockey, ou, s'il l'est devenu, s'en est retiré par la suite".

Parce qu'elle ne fait aucune distinction nette entre l'amateur et le professionnel (surtout par rapport au but), parce qu'elle sous-entend les pleins pouvoirs à un organisme professionnel pour décider qui peut ou non jouer chez les amateurs, et parce qu'elle ne tient pas compte du fait que dans l'esprit de plusieurs "amateur" et "rémunéré" sont incompatibles, cette définition ne serait pas acceptable.

Ainsi donc, le comité d'étude propose la définition suivante : "L'amateur est celui qui ne joue au hockey que pour son plaisir et qui peut ou non se faire rembourser ses dépenses nécessaires". Et par nécessaires, elle entend frais d'équipement, de déplacement, frais de séjour, de médecine ou d'hospitalisation en cas de blessures.

Puis, à l'intérieur de certaines catégories, comme junior, intermédiaire et senior, un joueur qualifié (amateur) est celui qui tout en jouant au hockey "a une occupation ou gagne-pain à plein temps; reçoit un salaire, des allocations ou une bourse en-deça d'un montant déterminé, pour son habileté en tant que joueur de hockey."

Il semble que l'on soit maintenant mieux fixé sur la conception de l'amateurisme, même en dehors du hockey, et que l'on ne soit pas scandalisé de certaines rémunérations ou compensations aux amateurs, pourvu qu'elles demeurent dans des limites raisonnables. La définition est en plus "fondée sur les différences fondamentales des objectifs que se fixent les amateurs face aux professionnels".

En conséquence, la première recommandation est que l'A.C.H.A. définisse ainsi le statut d'amateur, et que partant elle soutienne qu'un "joueur professionnel est celui qui a signé un contrat ordinaire de hockey professionnel, en bonne et due forme, qui ne l'a pas résilié".

Le Comité s'oppose également au principe "qui semble ressortir du nouveau projet d'accord et qui permet à la L.N. de continuer à s'ingérer dans la direction du hockey amateur au Canada, bien que d'une façon différente". En recommandant l'indépendance de l'A.C.H.A. de la L.N. le Comité suggère que l'A.C.H.A. fasse respecter "strictement" son règlement no 11, défendant aux professionnels du hockey de devenir membres ou d'occuper un poste de direction de la dite Association.

Le Comité suggère que les sommes versées pour le repêchage des joueurs amateurs se fassent sous forme de subventions que le hockey professionnel verserait au hockey amateur en échange du privilège de pouvoir repêcher des joueurs.

On notera également dans les conditions (suggérées) pour qu'un joueur devienne professionnel "que l'on reconnaisse le droit de repêchage des joueurs juniors trop âgés aux clubs de la L.N.; qu'un joueur repêché puisse continuer à jouer amateur s'il le désire, etc., que l'on permette à un nombre restreint de joueurs juniors âgés de 18 à 21 ans de négocier des contrats de hockey professionnel".

Pour éviter d'autres cas Brewer

Un item très important pour l'A.C.H.A. est celui où le Comité suggère que le hockey amateur conserve le droit exclusif de réintégrer des joueurs professionnels dans la catégorie amateur, à certaines conditions, naturellement. L'on sait que jusqu'ici, il fallait l'absolution de la ligue Nationale et des autres circuits professionnels.

L'expérience récente du cas Brewer atteste l'à-propos de la recommandation.

Puis, après avoir démontré l'importance pour les écoles et universités d'encourager la participation et partant le développement du hockey, le Comité recommande fortement "que le gouvernement fédéral adopte la loi qu'il jugera convenable et qui garantira au hockey amateur la libération de toute intervention de la ligue Nationale ou de ses organismes".

Le Comité va plus loin, en recommandant que les gouvernements provinciaux songent à la mise en vigueur (un peu comme l'a fait l'Alberta) d'une loi qui protégerait les joueurs de 18 ans ou moins "contre les contrats de hockey professionnel, contrats qui nuiraient à leurs intérêts dans le hockey amateur, à leur instruction, à leur bien-être physique et moral".

Ces recommandations si intéressantes et fort à propos à notre avis ne sont pas les seules. Car il faut dire que ce rapport, que nous devons naturellement résumer, comporte une étude si intéressante de la situation actuelle, que le public connait mal d'ailleurs, qu'il vaut la peine qu'on s'y arrête.

La question de notre équipe nationale a fait couler tellement d'encre, suscité tant de problèmes et partant de controverses, et recèle pour plusieurs tellement de points obscurs, qu'il vaudra bien la peine d'y consacrer un bon chapitre. Nous le ferons bientôt.

ON PARLE D'EUX

A l'occasion de l'inauguration de la piscine et du parc **Caron de Montréal-Nord,** il y aura un grand carnaval d'hiver ... Les manifestations débuteront par l'inauguration du parc et de la piscine et par la suite, il y aura des matches de **hockey,** de **ballon sur glace, course sur patins** et un **gala aquatique...** Le tout se déroulera en fin de semaine ... Le jeune **Jacques Létourneau,** âgé de 13 ans, de Boucherville, a capturé un kingfish de 28 livres dans le cadre d'un concours de pêche, à Miami ... Partout au Québec, sauf dans le comté de **Duplessis,** où la date limite est fixée au 15 avril, il n'est **pas permis d'acheter ou de vendre** de la viande de lièvre, à l'état nature ou en conserve, après le 15 mars ... Avis aux intéressés ... Contrairement aux années passées, un très grand nombre de Canadiens seront en lice le 12 mars prochain lors du slalom géant **Bee Hive,** à **Mont-Tremblant** ... En lice on remarque les noms de plusieurs anciens membres de l'équipe nationale de ski au Canada, tels les **Jean-Guy Brunet, Verne Anderson, Bob Fugère, Tom Barbeau, Bob Gilmour** et **Jim McConkey.**

L'instructeur du club de hockey Canadien, **Toe Blake,** a accepté de participer aux cérémonies qui marqueront l'inauguration du **tournoi de hockey bantam,** au centre Paul-Sauvé, le 3 mars ... **René Lecavalier,** la Voix du hockey au Canada français, agira comme maitre de cérémonies à l'ouverture de cette 6e édition du tournoi ... A **Boucherville,** du 2 au 8 avril, aura lieu un tournoi de hockey mineur groupant trois catégories, soit pee-wee, bantam et midget ... Les intéressés doivent inscrire leurs équipes **avant le 15 mars,** à 500 Rivière-aux-Pins, Boucherville ... La compagnie **Mark Ten** offrira une bourse globale de $1,000 lors de la course du Centenaire pour traineaux à chiens qui se déroulera dans le cadre du 5e festival d'hiver à **Hudson Heights,** du 2 au 5 mars ... L'**Omnium d'autos-neige,** qui présentera huit épreuves, se déroulera sur la rivière **Richelieu,** près de Sorel et Tracy, dimanche 19 février ... Par ailleurs, le **Grand Prix Automobile** sur glace aura lieu en fin de semaine sur le circuit du Lac des Sables, à Ste-Agathe ...

Au curling, la compétition pour le trophée **Macdonald Brier Tankard** sera présentée à Ottawa du 6 au 10 mars prochain ... Il y aura un voyage-groupe en train qui quittera Montréal le 3 mars à 8 h. 45 le soir pour arriver à Ottawa, trois heures plus tard ... En marge de la compétition pour le trophée **Dominion Diamond "D",** trois finalistes de l'an dernier représenteront à nouveau leur province respective lors des championnats canadiens féminins qui auront lieu du 27 février au 3 mars sur les glaces de l'aréna de **Mont-Royal** ... Il s'agit du rink piloté par **Mme June Shaw,** de Kenora, Ont., du rink dirigé par **Mme Shirley Pilson,** de Bathurst, N.-B., et du rink piloté par **Mme Vi Pike,** de Grand Falls, T.-N.



photo Réal Saint-Jean, LA PRESSE

Les gardes-chasse et la guerre aux loups

Environ 70 loups tués dans les Laurentides depuis le début de l'année ont été transportés hier, à Québec, où les biologistes du Service de la protection de la faune les utiliseront pour des expériences. Ces loups ont été abattus par les gardes-chasse à différents endroits : au lac Kiamika, au lac Baskatong, au lac Taureau, au nord de St-Michel-des-Saints, au lac 5 Doigts, près du mont Tremblant, et à Rivière-à-Gagnon, près de St-Jérôme. Le commandant Firmin Bourque, du ministère de la Chasse et de la Pêche, nous informe que les gardes-chasse ont tué plus de 200 loups depuis le 1er janvier dernier. L'inspecteur Alphonse Lavoie, du Service de la protection de la faune, est ici photographié avec les loups.

St-Jérôme prend les devants contre Laval

Les Alouettes de St-Jérôme pourraient déjà avoir remporté les honneurs de la série quart de finale 3 de 5 qui les oppose aux Lions de Laval.

Hier, les Alouettes ont vaincu les Lions au compte de 6-2 et ils ont ainsi pris l'avance, 2-1 dans la série. Et si jamais, aujourd'hui, l'Association de hockey amateur du Québec rendait une décision favorable dans le protêt qu'ils ont logé à l'issue de la victoire de 5-4 que le Laval a remportée dans le match initial de la série, les Alouettes seraient du même coup couronnés vainqueurs et atteindraient la demi'finale.

Roger Gaudet, vice-président de l'AHAQ, section de Montréal, rendra sa décision dans ce cas aujourd'hui. Incidemment, Gaudet a été éprouvé par la mort de son beau-père, Emery Marcotte, mercredi. Son service aura lieu demain, à 10 h. a.m., en l'église du Sacré-Coeur, à LaSalle.

Hier, les Alouettes ont enfilé cinq buts sans réplique en deuxième et troisième périodes, après que les Lions eurent pris une avance de 2-1, en période initiale, grâce aux deux buts de Gilles Gagnon.

Jean-Pierre Lauzon a dirigé l'offensive des vainqueurs avec deux buts et deux assistances. Jean-Paul Veilleux a également obtenu deux buts en plus d'une assistance. Richard Petit et Marc Fortin ont réussi les autres buts du St-Jérôme. Le but de Fortin a été enregistré lors d'un lancer de punition.

Ce soir, un seul match est au calendrier, alors que la Palestre Nationale reçoit la visite des Maroons de Lachine au centre Paul Sauvé. Les deux équipes sont à égalité, 1-1, dans la série quart de finale 3 de 5.

Gilles Gratton, victime d'une légère commotion cérébrale mardi dernier à Lachine, n'endossera pas l'uniforme de la Palestre. Réal Vincent, blessé au genou, sera toutefois à son poste.

Matches de hockey

AUJOURD'HUI

LIGUE AMERICAINE
Québec à Buffalo
Cleveland à Providence

LIGUE Jr "A" DE L'ONTARIO
St. Catharines à Niagara Falls
London à Kitchener

LIGUE Jr "A" DU QUEBEC
Québec à Thetford

LIGUE METROPOLITAINE Jr "A" SERIE "B"
(Quart de finale 3 de 5)
Lachine à Palestre
(Série égale 1 à 1)

LIGUE INTERUNIVERSITAIRE
Queen's à Waterloo
Western à Toronto

HIER

LIGUE Jr "A" DE L'ONTARIO
Peterborough 4, London 2
Toronto 1, Hamilton 5

LIGUE Jr "A" DU QUEBEC
Sorel 14, Drummondville 4

LIGUE METROPOLITAINE Jr "A" SERIE "C"
(Quart de finale 3 de 5)
St-Jérôme 6, Laval 2
(St-Jérôme mène 2 à 1)

LIGUE CENTRALE DU QUEBEC
St-Lambert 5, Notre-Dame 3
Jacques-Cartier 10, Chambly 7

LIGUE INTERUNIVERSITAIRE
Carabins 5, McGill 3

LIGUE DE LA RIVE-SUD
(Demi-finale "A" 4 de 7)
Laprairie 6, LaSalle 4
(Laprairie mène 1 à 0)

(Demi-finale "B" 4 de 7)
Iberville 6, Châteauguay 3
(Iberville mène 1 à 0)

LIGUE AMERICAINE
(Division Est)

	G	P	N	P	C	Pts
Hershey	29	14	8	213	147	66
Baltimore	25	21	5	182	177	55
Québec	24	22	6	190	189	54
Springfield	20	23	8	188	198	48
Providence	10	42	8	180	235	28

(Division Ouest)

	G	P	N	P	C	Pts
Pittsburgh	34	10	8	225	149	76
Rochester	28	18	7	214	162	63
Cleveland	24	23	7	215	187	55
Buffalo	9	37	7	151	274	25

LIGUE Jr "A" DE L'ONTARIO

	G	P	N	P	C	Pts
Kitchener	22	12	4	173	150	48
Toronto	21	13	6	175	156	48
Hamilton	20	16	4	158	131	44
Niagara Falls	17	12	8	186	172	42
London	17	19	6	168	185	40
St. Catharines	16	15	7	142	125	39
Peterborough	13	21	8	163	189	34
Canadien Jr	13	17	7	145	156	33
Oshawa	11	22	8	115	156	30

LIGUE Jr "A" DU QUEBEC

	G	P	N	P	C	Pts
Thetford	29	12	1	213	132	61
Sorel	25	15	2	206	139	52
Trois-Rivières	21	17	2	187	182	44
Shawinigan	20	23	0	170	195	40
Québec	15	26	1	144	193	33
Drumm'ville	13	28	0	140	201	26
x-Sherbrooke	13	15	0	112	126	26

x=retiré

LIGUE METROPOLITAINE Jr "B"

	G	P	N	P	C	Pts
Immaculée	20	6	4	105	63	44
LaSalle	16	6	9	121	84	41
West Island	15	11	5	82	69	35
Rosemont	16	12	1	103	77	33
Verdun	14	9	5	71	54	33
St-Laurent	11	14	6	102	100	28
Montréal-Nord	11	15	5	74	104	27
Mont-Royal	9	15	6	70	88	24
Outremont	3	27	1	46	135	7

LIGUE INTERUNIVERSITAIRE

	G	P	N	P	C	Pts
Toronto	13	1	0	138	29	26
Waterloo	8	3	2	67	47	18
Western	9	5	0	76	43	18
Queen's	6	4	3	57	54	15
McMaster	6	8	0	65	82	12
Laval	4	7	2	42	76	10
McGill	4	9	1	49	88	9
Carabins	4	8	1	47	71	9
Guelph	2	11	1	44	95	5

Début du tournoi mineur de LaSalle

L'inauguration du 5e tournoi de hockey mineur de LaSalle aura lieu, ce soir, vers les 8 h. 30 p.m., au centre Civique de LaSalle, alors que l'équipe championne de la section bantam de l'an dernier, le St-Laurent, sera l'hôte de l'équipe de Pointe-Claire.

Cette année, le tournoi groupe à nouveau 60 équipes également réparties en trois groupes de vingt dans les catégories pee wee, bantam, et midget.

Les trois principaux trophées à l'enjeu sont le trophée Claire Kirkland-Casgrain, chez les pee wee, le Lionel Boyer, chez les bantam et le trophée Raymond Rock, chez les midget.

Depuis le début de cette compétition, aucune organisation ou municipalité n'a réussi à rafler ces trois trophées. L'an dernier, les équipes de St-Laurent ont remporté les honneurs des classes pee wee et bantam, mais le Rosemont a triomphé chez les midget.

Un autre match, également chez les bantam, précédera l'inauguration officielle ce soir. Il opposera les clubs Brossard et Dorval et débutera à 7 h. p.m.

Le dernier march de la soirée opposera les clubs St-Bruno et Valleyfield, dans la section midget. Il commencera vers 9 h. 30 p.m.

Cette année, 17 nouvelles équipes ont été acceptées dans les cadres du tournoi, dont sept chez les pee wee, cinq chez les bantam et cinq chez les midget. Voici le calendrier aujourd'hui:

BANTAM
Brossard vs Dorval (7 h. p.m.)
St-Laurent vs Pointe-Claire
(8 h. 30 p.m.)

MIDGET
Valleyfield vs St-Bruno (9 h. 30 p.m.)

Montréal-Nord accueillera 53 clubs à son tournoi Mosquito

Un total de 53 organisations sportives présenteront une équipe au tournoi mosquito qui se tiendra du 10 au 19 mars à l'aréna de Montréal-Nord. De ce nombre, 26 répondent aux exigences de l'Association des Sports Amateurs du Québec. Cet organisme, qui groupe la majeure partie des équipes de Montréal et ses banlieues, a accepté les équipes affiliées à la Confédération des Loisirs du Québec. Ce geste sera bien accueilli par les jeunes qui pourront rencontrer plusieurs équipes de l'extérieur de l'Ile de Montréal.

L'autre section réunit des équipes qui sont sous l'égide de l'Association du hockey amateur du Québec. On note cette année la tangente provinciale du tournoi avec l'addition de plusieurs équipes venant de tous les coins de la province. De ces équipes, mentionnons Québec, Trois-Rivières, Pont-Rouge, Lauzon, Thurso, Gatineau, Princeville, Drummondville, Beloeil, etc., qui se déplaceront pour venir défendre les couleurs de leur organisation au tournoi mosquito provincial. Devant ce succès, Montréal-Nord ne regrette nullement d'avoir concilier les deux organismes de hockey et d'avoir permis aux jeunes, quelle que soit leur affiliation, de participer à cet événement d'envergure provinciale.

Voici la liste des équipes inscrites:

Classe AA : Association des Sports Amateur du Québec.
Classe A : Association du Hockey Amateur du Québec, 25,000 de population et plus.
Classe B : Association du Hockey Amateur du Québec, 25,000 de population et moins.

CLASSE AA :
Loisirs Ste-Claire; Loisirs St-Alphonse; St-Mathieu, Rosemont; Braves d'Ahuntsic; Longue-Pointe-Trois-Rivières; Loisirs St-Ambroise; Cité St-Michel (Ste-Lucie); Cité St-Léonard; Loisirs St-Charles-Garnier; Repentigny; Loisirs St-Jean-de-Matha; Ville-Emard Hurricanes; Comité des Jeunes de Rosemont; Montréal-Nord (St-Vital); East End Boys Club; Loisirs Ste-Odile; Cité St-Michel (St-Bernardin); Hochelaga; Montréal-Nord (St-Vincent-Marie-Strambi); Beloeil; Loisirs St-Jean-Berchmans; Immaculée-Conception; Montréal-Est; Québec-Eperviers; Sorel.

CLASSE A :
Duvernay; North Shore; Lachine; Ville St-Laurent; Verdun; Verdun-Liddell; Pointe-Claire; Québec; St-Jérôme; Drummondville; LaSalle; St-Hyacinthe.

CLASSE B :
Côte-St-Luc; Gatineau; Chambly; Lauzon; St-Lambert; Roxboro; Princeville; Thurso; Beaconsfield; Pont-Rouge; Richmond; Greenfield Park; Brossard; Westlake; Boucherville.

Le Sorel à Boucherville

C'est dimanche, à Boucherville, que débutera la série semi-finale pour le championnat de la ligue junior "B" de hoskey de la Rive Sud, entre les Seigneurs de Boucherville et les Eperviers de Sorel. Cetté série sera de trois de cinq. Le match débutera à 2 h. p.m., au Centre Civique de Boucherville.

En même temps, l'équipe de St-Jean se rendra à St-Hyacinthe pour le début d'une série identique et également le droit de passer en finale.

Red Ruffing est admis au temple de la renommée

NEW YORK (UPI) — Charles (Red) Ruffing, qui a enregistré 273 victoires au cours d'une carrière qui a couvert 23 années dans la ligue Américaine de baseball, est passé à l'immortalité du baseball, hier, lorsqu'il a été admis à titre de 107e membre du Temple de la renommée du baseball.

Ruffing, 17e au palmarès des meilleurs lanceurs du baseball, sera officiellement admis au temple de Cooperstown, en même temps que feu Branch Rickey et Lloyd Waner, élus à l'unanimité par le comité des vétérans le mois dernier. Ruffing a obtenu 266 des 306 bulletins de vote lors du scrutin organisé par l'Association des chroniqueurs de baseball d'Amérique.

Aujourd'hui à la retraite (il avoue qu'il ne l'a pas prise de son gré) Ruffing a obtenu bien plus que les 230 votes nécessaires à une telle élection et il a devancé Joe Medwick par 18 votes.

Medwick est désappointé

"Je suis très ému", a déclaré l'ancien artilleur des Yankees de New York au commissaire William Eckert, au cours d'une conversation téléphonique. "J'étais quelque peu nerveux, puisque la lutte se faisait entre un artilleur et un voltigeur. J'aurais cru que les votants auraient préféré le voltigeur puisqu'il joue à chaque match", a-t-il dit.

Quant à Medwick, qui a conservé une moyenne à vie au bâton de .324 dans la ligue Nationale, en plus d'avoir remporté la triple couronne et mérité le titre de joueur le plus utile à son équipe en 1937 avec l'équipe St-Louis, il a appris la nouvelle en philosophe.

"Certes, c'est un vif désappointement. Mais que puis-je y faire. J'espère toutefois être admis au temple lors du prochain scrutin", a-t-il dit.

Roy Campanella, ancien receveur des Dodgers de Brooklyn, a pris la troisième place dans le scrutin avec 170 votes ; Lou Boudreau, la quatrième avec 68 et Al Lopez, le cinquième rang, avec 50.

Agé de 61 ans, Ruffing a suggéré une modification aux règlements qui président au choix des joueurs devant être élus au temple de la renommée du baseball.

"Je crois qu'un lanceur qui remporte au moins 200 victoires, un frappeur qui conserve une moyenne à vie d'au moins .300 et tout joueur qui demeure dans les majeures durant 20 saisons ou plus devraient automatiquement être admis dans ce temple", a-t-il dit.

Il a ajouté qu'il espérait voir Medwick, âgé de 55 ans, recevoir cet honneur bientôt.

"Son dossier est trop impressionnant pour qu'on l'ignore", a-t-il précisé.

Ruffing a remporté 20 victoires ou plus au cours de quatre saisons d'affilée, soit de 1936 à 1939, dans l'uniforme des Yankees. En une seule occasion a-t-il connu une saison où le nombre de ses défaites ont surpassé celui de ses victoires.

Palmer mène avec un 66 à Tucson

TUCSON, Ariz. (PA) — Arnold Palmer a démontré hier qu'il n'était pas rouillé après une semaine d'inaction lorsqu'il a réussi un compte de 66, soit six coups sous la normale, et il a pris des devants après la première ronde de l'Omnium de Tucson, doté d'une bourse de $60,000.

Chuck Courtney avait rejoint Palmer avec deux trous à faire mais il a raté un coup roulé de trois pieds et il partage le deuxième rang avec deux autres golfeurs, à 67, soit l'Australien Bruce Crampton et Joel Goldstrand.

N'ayant pas pris part à l'Omnium de Phoenix, disputé la semaine dernière, Palmer a prouvé à son armé d'admirateurs que le parcours de 7,200 verges était très à sa portée. Il a calé sept birdies et a joué au-dessus de la normale une seule fois durant la première tournée.

Le champion de l'an dernier, Joe Campbell a joué 70, soit deux sous la normale.

Deux Canadiens sont en lice dans ce tournoi. Bill Ezinicki a réussi une tournée de 74 coups, un de moins que George Knudson.

Bert Weaver au 1er rang

Dans une autre compétition, cette fois à Bogota, en Colombie, l'Américain Bert Weaver a enregistré un compte de 66 afin de s'installer au premier rang à l'issue de la tournée initiale de l'omnium de golf international de Los Lagardos.

Les Canadiens Wilf et Stan Homenuik ont joué les meilleures rondes chez les Canadiens, soit 74. Par ailleurs, le Montréalais Henri Châtelain a réussi un 77 et Norman Doyle a ermis une fiche de 78. Dan Pesant, de Campbellton, N.-B. et Ronald Folk, de Saskatoon, ont terminé avec 32 chacun.

Butch Aird de Santee, Calif. a pris le deuxième rang avec une fiche de 67.

Résultats à Québec

AUJOURD'HUI

BADMINTON
Le Québec affronte l'Alberta dans son dernier match.

BASKETBALL
Hommes :
Québec vs Saskatchewan
Québec vs Manitoba

Classement de la ronde finale :

	J	G	P	pp	pc	pts
Ontario	4	4	0	319	265	8
Nouvelle-Ecosse	4	3	1	250	227	6
Manitoba	3	2	1	255	243	4
Québec	3	1	2	227	231	2
Alberta	3	0	3	224	261	0
Saskatchewan	3	0	3	191	260	0

Femmes :
Québec vs Manitoba
Québec vs Saskatchewan

Classement de la ronde finale :

	J	G	P	pp	pc	pts
Colombie-Brit.	4	4	0	198	154	8
Ontario	4	3	1	209	200	6
Québec	3	1	2	152	160	2
Manitoba	3	1	2	139	153	2
Alberta	3	1	2	138	140	2
Saskatchewan	3	0	3	141	170	0

CURLING
Québec vs Nouvelle-Ecosse; Manitoba vs Québec

Classement

	J	G	P	Pts
Manitoba	7	6	1	12
Nouvelle-Ecosse	7	5	2	10
Alberta	7	4	3	8
Nouveau-Brunswick	7	4	3	8
Saskatchewan	7	4	3	8
Ile-du-Prince-Edouard	8	4	4	8
Yukon	8	4	4	8
Colombie-Britannique	7	3	4	6
Ontario	8	3	5	6
Terr. du N.-O.	8	3	5	6
Terre-Neuve	7	2	5	4
Québec	7	1	6	2

HOCKEY
Territoires du N.-O. vs Col.-Brit.
Manitoba vs Yukon
Terre-Neuve vs Ontario
Alberta vs Ile-du-Prince-Edouard
N.-Brunswick vs Saskatchewan

Classements
(groupe "A")

	J	G	P	N	pp	pc	pts
Nouvelle-Ecosse	3	2	0	1	20	8	5
Alberta	3	2	1	0	24	12	4
Québec	3	2	1	0	16	16	4
Manitoba	3	1	1	1	12	18	3
Ile-du-Prince-Ed.	3	1	2	0	16	12	2
Yukon	3	0	3	0	2	24	0

(groupe "B")

	J	G	P	N	pp	pc	pts
Saskatchewan	4	3	1	0	22	7	6
Ontario	3	2	1	0	16	11	4
Col.-Britannique	3	2	1	0	14	9	4
Terre-Neuve	3	2	1	0	13	6	4
Ter. du N.-O.	3	1	2	0	6	15	2
N.-Brunswick	4	0	4	0	3	26	0

LUTTE
Gordon Beatie (115 lbs), Ian Starr (125 lbs), Herb Singerman (136 lbs), Phil Lancaster (147 lbs), Pavel Deliamchin (160 lbs), Bob Bastien (175 lbs), Georèes Nassar (191 lbs), Dave Duncan (poids lourds).

SKI
Hommes : (slalom spécial) : Dave Bruneau, Pierre Lebrun, André Pomerleau, Pierre Savoie, Walter Scofield.
Femmes : (slalom géant) : Diane Culver, Denise Critchon, Lise Demers, Renée Gauthier et Nina Pelletier.

HIER

BADMINTON
Québec 4, Manitoba 1
Québec 4, Ontario 1

BASKETBALL
Hommes :
Nouvelle-Ecosse 58, Québec 54
Femmes :
Colombie-Brit. 59, Québec 47

CURLING
Québec 7, Nouveau-Brunswick 10

HOCKEY
Yukon 0, Ile-du-Prince-Edouard 8
Ter. du N.-O. 3, N.-Brunswick 2
Alberta 10, Manitoba 2
Saskatchewan 3, Terre-Neuve 2

SKI (course de fond)
Hommes :
1—Antero Rouhanen, Ont., 1:01.21
2—Marttly Rautio, Ontario, 1:01.44
3—Nils Skurbru, C.-Britan., 1:04.43
8—Gunther Veeser, Québec, 1:08.12

Femmes :
1—Janet Tourangeau, T.-N.-O., 28:39
2—Anita Allen, T.-N.-O., 29:30
3—Jackie Crawford, Ontario, 29:37
5—Lynn Omhold-Jensen, Qué., 30:51

TIR
(carabine de calibre .22)
Classement par équipe
1—Alberta, 6,287
3—Ontario, 6,260
3—Québec, 6,259

Classement individuel
1—Francis Trace, Alberta, 1,585
2—Rudy Schulte, Ontario, 1,580
3—Arne Soreneen, Alberta, 1,579

Combiné pistolet-carabine
1—Ontario, 12,927
2—Colombie-Britannique, 12,902
3—Alberta, 12,901

MEDAILLES

	Or	Argent	Bronze
Ontario	13	12	6
Québec	7	6	9
Manitoba	6	2	6
Alberta	5	7	3
Saskatchewan	1	1	2
T. du Nord-Ouest	1	1	0
Colombie-Brit.	0	2	6
	33*	31*	32

*=Egalité au premier rang en gymnastique

CLASSEMENT DES EQUIPES

	1	2	3	4	5	Pts
Ontario	5	9	10	9	12	45
Québec	6	10	11	8	6	41
Colombie-Brit.	3	8	9	6	11	37
Alberta	7	7	8	3	10	35
Manitoba	8	6	6	5	8	33
Saskatchewan	4	5	7	7	9	32
Nouvelle-Ecosse	2	3	2	4	7	18
N.-Brunswick	1	2	3	2	5	13
Terre-Neuve	0	4	5	0	1	10
Ter. du N.-O.	0	0	4	0	2	6
Ile-du-P.-Ed.	0	1	1	1	3	6
Yukon	0	0	0	0	4	4

1—patinage de vitesse
2—nage
3—tennis sur table
4—gymnastique
5—tir

Les Rangers cèdent Hicke

NEW YORK (UPI-PA) — Les Rangers de New York ont rappelé l'ailier droit Ken Schinkel, des Clippers de Baltimore et ont cédé l'ailier droit Billy Hicke.

Agé de 34 ans, Schinkel est le meilleur compteur des Clippers avec un dossier de 25 buts et 31 assistances. Quant à Hicke, ce dernier n'a réussi que trois buts et enregistré quatre mentions d'assistance avec les Rangers.

Les Rangers traversent une période difficile, ayant perdu trois de leurs quatre derniers matches, l'autre ayant été nul.

Benvenuti à Rome

ROME (AFP) — Nino Benvenuti, champion d'Europe des moyens, rencontrera le 3 mars prochain Milo Calhoun, de la Jamaïque, au Palais des Sports. Ce sera son dernier combat avant de partir pour les Etats-Unis où, le 17 avril à New York, il rencontrera l'Américain Emile Griffith pour le titre mondial.

FORUM
SAMEDI LE 18 FEVRIER A 1:00 P.M.
HOCKEY - LIGUE JUNIOR DE L'ONTARIO
KITCHENER vs CANADIENS
PRIX : SIEGES RESERVES : Loges, Promenade et Mezzanine : $2.00 — Amphithéâtre : $1.50 — ADMISSION GENERALE : $1.00 — ENFANTS : .50 sous DANS LES SECTIONS NON RESERVEES SEULEMENT.
Billets MAINTENANT en vente AUX GUICHETS DE LA RUE STE-CATHERINE SEULEMENT
PLUS DE PROBLEME DE STATIONNEMENT UTILISEZ LE METRO

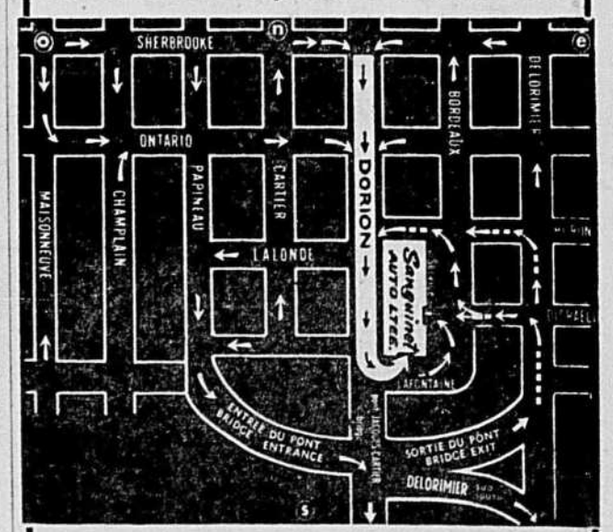


Si vous aimez le bon brandy...

vous aimerez le PAUL MASSON

PAUL MASSON & CO. LIMITED, MONTRÉAL, CANADA

VOICI LE SEUL CHEMIN POUR
SANGUINET AUTOMOBILE LTEE...
Il en vaudra la peine de nous trouver



Acadian, Pontiac, Buick, Cadillac
Sanguinet Automobile Ltée
1965, rue LAFONTAINE, Montréal 24
Tél. 524-3761



Règlements de la pêche sportive — Version 67

Le Résumé des Règlements et Lois de la Pêche n'est pas encore imprimé (ça devrait se faire ces jours-ci) mais on peut en parler dès maintenant car le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche vient d'émettre un communiqué avant-coureur qui ne manque certes pas d'intérêt, comme nous allons le constater dans un instant.

Points généraux :

1 — Aucun changement dans les zones de pêche.

2 — Aucun changement quant à la taille minimum.

3 — Un seul changement pour ce qui a trait à la pêche de l'achigan à petite bouche. Dans les zones "E" et "F", la limite de prise quotidienne est de 10.

4 — Sauf pour l'achigan à petite bouche, dans les zones "E" et "F", l'esturgeon, de même que les truites, la saison de pêche commence cette année une journée plus tôt pour se terminer une journée plus tôt également.

Achigan à petite bouche :

Dans les zones "E", "F" et "H", la saison commence le 15 juin.

Esturgeon :

La pêche à l'esturgeon est permise de la débâcle ou, si cette dernière retarde, à partir du 28 avril pour se terminer au moment de la prise de la glace.

Truites :

Les règlements demeurent les mêmes que l'an dernier, la pêche commençant le **28 avril** prend fin le **17 septembre.**

Guerre à l'usage des ménés

Après une période de calme plus ou moins prononcée, le Service de la Faune fléchit ses muscles et reprend sa guerre contre l'usage des ménés comme appâts pour la pêche sportive. Voici que l'usage, le transport, la vente de certains petits poissons va être interdit dans toute l'étendue de la province. Prenez bien note des espèces défendues : **Esturgeons, poisson-castor, carpe allemande, barbue** et **barbottes, lotte, achigans, crapets, poisson armé, truites** et **saumon, maskinongé** et **brochets, dorés, perchaudes** et **malachigan.**

A cette liste déjà imposante s'ajoute les **épinoches,** les **lamproies** et les **chabots** jeunes ou adultes.

Ça veut dire qu'il ne reste pas grand chose qui soit permis ... sauf certains cyprins, catostômes et moxostômes. De toute façon, il y aura pas mal de discussions et pas mal d'accrochages entre pêcheurs, vendeurs de ménés et gardes-pêche étant donné que la plupart des gens ne savent pas reconnaître les jeunes poissons. Par exemple, tout le monde confond **l'Ombre de vase** ou "poisson-chien" (Umbra limi) avec le jeune **Poisson-castor** ou **Amie** (Amia calva) ! Et qui sera reconnaitre un jeune catostôme d'une jeune carpe allemande ? J'ai l'impression qu'il va y avoir du grabuge autour de la chaudière à ménés !

Parcs et réserves :

Le ministère nous annonce que les changements à cette section sont tellement nombreux qu'il est difficile d'établir des comparaisons avec la saison dernière. On nous demande d'être patients et d'attendre la parution du Résumé. D'accord. J'ajoute que je suis bien heureux qu'on se soit décidé à remanier les règlements concernant les parcs, ça en avait drôlement besoin ! Espérons que ce sera bien fait.

D'autres règlements en ce qui a trait à la **pêche sur glace** feront également l'objet d'une attention particulière dans le nouveau Résumé.

Au fait, le ministère annonce que le Résumé sera tiré à **500,000 exemplaires** cette année !

Chasseurs et pêcheurs de Montréal

Samedi dernier, j'annonçais que l'Assemblée générale annuelle devait avoir lieu mardi soir, le 14 février. J'espère qu'il n'y a pas eu trop de lecteurs qui se sont "cassé le nez" sur les portes closes du **Centre Sportif Père Marquette ... !** Que voulez-vous, il y avait grève des employés municipaux. A cause de cela, la direction des Chasseurs et Pêcheurs de Montréal a décidé de reporter cette Assemblée Générale annuelle au **mardi 14 mars** — même endroit, à 20 heures (8:00 p.m.).

Quant aux cours de montage de mouches et de lancer qui doivent débuter le **20 février,** ils seront remis au **premier lundi** suivant le règlement de la grève. En cas de doute, ou pour vous assurer que tout est revenu à la normale, vous pouvez toujours téléphoner aux C & P de Montréal : **849-1364.**

Au Centre Sportif de l'Acadie :

Dimanche prochain, le 19 février, grand concours de Skeet **enregistré.** Calibre 12 seulement. Les Classes sont celles du N.S.S.A.

Si vous n'avez rien de trop spécial à faire dimanche, pourquoi ne pas vous rendre au Centre Sportif de l'Acadie, même si vous ne participez pas au concours, afin de voir à l'oeuvre nos bons tireurs ? Le Centre est ouvert toute la journée le samedi et le dimanche et il reste toujours un parcours de pratique à l'usage des non participants ou des visiteurs. Sur place on vous renseignera sur les activités du Club et vous ferez connaissance avec de nombreux chasseurs. Le voyage en vaut la peine, et la route (de St-Jean) est toujours belle et ce n'est pas long puisqu'il n'y a que 12 milles entre le pont Champlain et la porte lu club.

A Demain !



téléphoto UPI

Avec un sourire

Deux charmantes hôtesses du pavillon de la Grande-Bretagne à l'Expo remettent la clé du pavillon à M. Ted Allan, directeur du projet. Ce geste concrétise la prise de possession de l'édifice par le pays, les travaux étant achevés.

La G.-B. prend possession officiellement de son pavillon terminé à l'Expo

Le gouvernement de la Grande-Bretagne, par l'entremise du commissaire général adjoint de son pavillon à l'Expo, a pris officiellement possession, hier de l'édifice des mains de l'entrepreneur chargé de sa construction, la firme Robert McAlpine Limited.

M. Paul H. Scott, commissaire général adjoint de la participation britannique, a rappelé que son pays a été le premier, après le Canada à prendre la décision de participer à l'Expo 67.

Il a souligné que cette décision, prise il y a quatre ans, et l'investissement d'une somme dépassant $7.5 millions constituaient un acte de foi, de la part de son gouvernement, pour le succès de l'Expo 67.

M. Alec Johnston, de la Robert McAlpine Limited, a remis une clé symbolique à M. Scott marquant ainsi la remise par sa firme du bâtiment terminé.

Robarts reçoit les journalistes dans sa chambre d'hôpital

LONDON (PC) — Le premier ministre de l'Ontario, M. John R. Robarts, doit donner aujourd'hui la première conférence de presse depuis qu'il est entré à l'hôpital Saint-Joseph, mardi, pour y subir un traitement contre des hémorragies.

Le chef du gouvernement, qui s'est assis dans une chaise pour la première fois hier depuis le début de sa maladie, sera interrogé dans sa chambre d'hôpital par un journaliste et un reporter de la radio. Un photographe sera également présent.

Pendant les trois derniers jours, les nouvelles émanant du cabinet du premier ministre étaient communiquées par son secrétaire de presse, M. William Kinmond, qui a précisé hier, que M. Robarts se sent mieux et est impatient de reprendre ses occupations habituelles.

Aux rumeurs voulant que M. Robarts songe à prendre sa retraite, M. Kinmond a répondu en disant qu'il n'en a pas été question et qu'en outre, le premier ministre n'a pas l'air d'un homme qui veut cesser son activité.

A début de son séjour à l'hôpital, M. Robarts a été alimenté par piqûres intraveineuses. Il a pris hier son premier repas, des oeufs battus.

Les hémorragies qui ont forcé le chef du gouvernement à être hospitalisé ont cessé et n'ont pas repris, selon M. Kinmond.

Le médecin personnel de M. Robarts, le docteur McAlpine, a préféré attendre que le premier ministre prenne du mieux avant de le soumettre à un examen de rayons X, afin de déterminer la cause des hémorragies.

On ignore encore combien de temps M. Robarts passera à l'hôpital. Mais le docteur McAlpine a qualifié de sérieuse la maladie dont il souffre.

Malgré son état, M. Robarts n'était pas très empressé de se rendre à l'hôpital. Sa femme, son médecin et son chauffeur ont dû conjuguer leurs efforts pour l'empêcher d'aller prononcer son discours sur le budget, à l'Assemblée législative.

Préférant marcher plutôt que de se faire transporter sur une civière, M. Robarts, rapporte-t-on, se tenait l'estomac à deux mains sous l'effet de la douleur.

Dans une entrevue qu'il a donnée au Star, de Toronto, le chauffeur, Jack Smith, dit que le premier ministre l'a envoyé au diable plutôt que d'écouter ses conseils.

"Allez au diable vous-même, M. le Premier ministre", aurait répondu Smith, "l'Ontario se tirera bien d'affaires sans vous, quand vous ne serez plus là. Retournez au lit et restez-y."

M. Smith est le chauffeur particulier de M. Robarts depuis 1960.

Il dit qu'il est fier de travailler pour M. Robarts "parce que c'est un homme énergique".

Comment le Centenaire peut enthousiasmer un jeune athlète de 10 ans

ST-JEAN, T.-N. (PC) — La commission du Centenaire a reconnu officiellement l'enthousiasme d'un garçonnet de 10 ans de cette localité qui était déterminé à participer à l'Expo 67 en qualité d'athlète.

Après avoir entendu à la télévision une causerie par le commissaire John Fisher sur le programme d'athlétisme du Centenaire, le jeune Sean Power avait commencé à s'exercer pour la course de 300 mètres dans le passage de sa demeure.

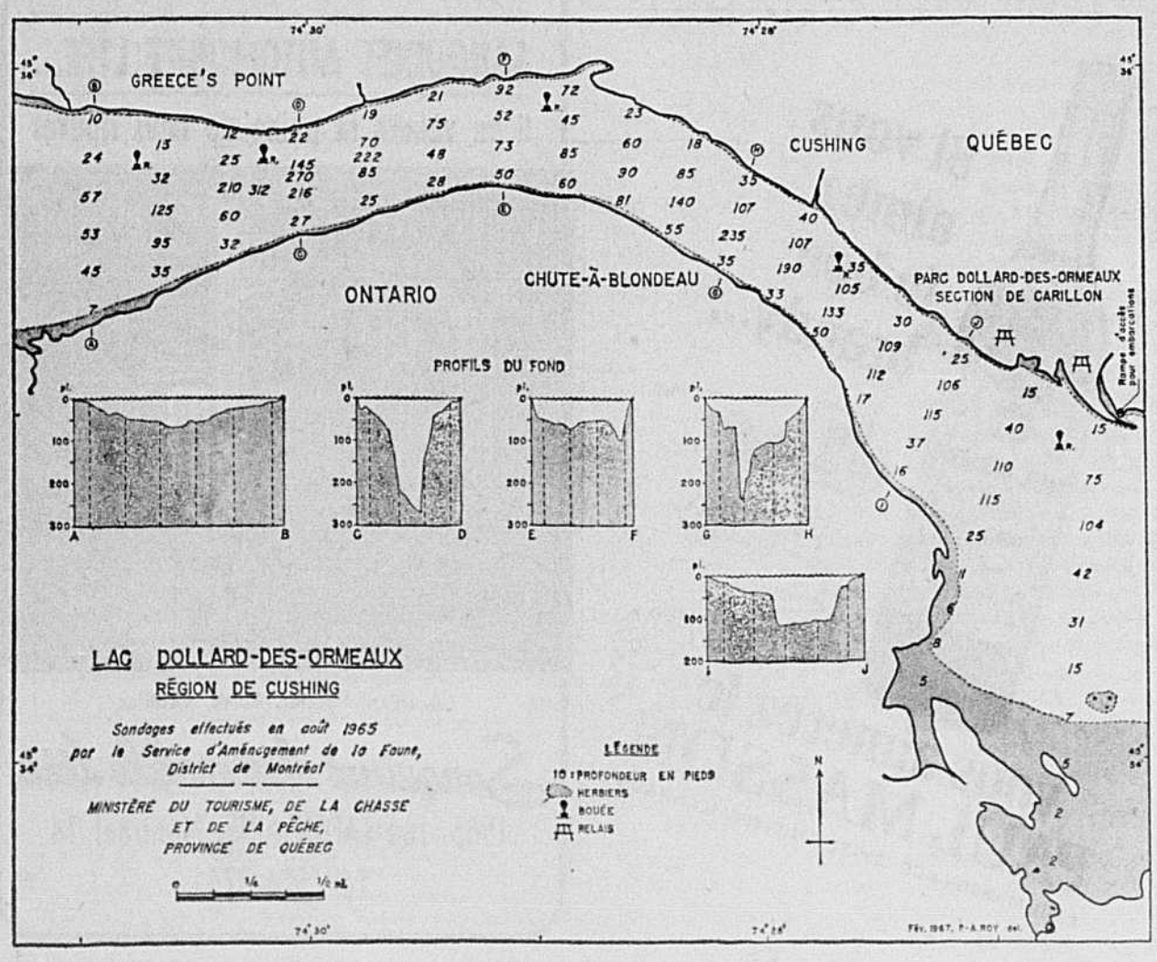
Au cours de sa dernière période d'exercice, il n'a pu arrêter à temps et il est passé au travers de l'épaisse vitre de la fenêtre. Il a fallu 55 points de sutures pour refermer la coupure qu'il s'était infligée à un bras.

Sa mère, Mme Leonard Power, a écrit à M. Fisher pour lui raconter comment son garçon avait pris au sérieux la causerie et pour suggérer que "peut-être pourriez-vous lui envoyer un certificat de participant au programme d'athlétisme de la jeunesse pour ses efforts en vue du 100e anniversaire du Canada".

La lettre a été remise au chef de la division athlétique de la commission, M. Ray Boucher, qui a répondu qu'une "préparation aussi enthousiaste ... méritait d'être reconnue".

Il a annoncé que Sean recevrait un certificat attestant sa participation au projet, ainsi qu'une épingle du Centenaire et un emblème pour porter sur son coupe-vent.

Mais il n'ira pas à l'Expo.



Le gouvernement Pearson remporte un autre vote de non-confiance 97 à 85

OTTAWA (PC) — Le gouvernement libéral de M. Lester B. Pearson a remporté jeudi un autre vote de confiance en repoussant par 97 voix à 85 une motion néo-démocrate qui, acceptée, aurait eu pour effet de supprimer les augmentations d'impôt du mini-budget de décembre qui sont entrées en vigueur le 1er janvier.

La motion néo-démocrate visait à remettre à six mois l'examen de deuxième lecture du projet de loi qui augmente de 11 à 12 pour cent la taxe fédérale de vente et qui porte de $120 à $240 par année le montant maximum qu'un citoyen doit payer au titre de l'impôt de sécurité de vieillesse qui frappe le revenu des particuliers.

Dans le vote sur la motion néo-démocrate, les libéraux ont été appuyés par M. Bert Leboe, CS-Cariboo et par M. J.-A. Mongrain, IND.-Trois-Rivières.

Ont appuyé la motion 58 conservateurs, 17 néo-démocrates, cinq créditistes, trois députés du Crédit social de même que les députés indépendants M. Maurice Allard, Sherbrooke et Gilles Grégoire, Lapointe.

Sitôt après les Communes ont accepté par 96 voix contre 81 la motion de deuxième lecture du projet de loi. Dans ce vote, les libéraux ont été appuyés par M. Leboe, M. Mongrain et M. Raymond Langlois Créd.-Mégantic.

Plus tôt le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, avait qualifié "d'irresponsable" la motion néo-démocrate.

En défense des augmentations d'impôt devant totaliser durant l'année $290 millions, M. Sharp a affirmé que celles-ci sont nécessaires pour assurer le nouveau régime de revenu mensuel garanti de $105 par mois aux bénéficiaires des pensions de sécurité de vieillesse.

M. Sharp a cherché à jeter le discrédit sur les néo-démocrates qui, a-t-il dit, proposent toujours d'augmenter les dépenses du gouvernement sans proposer de moyens de prélever les fonds requis par le gouvernement.

M. Sharp a souligné que les néo-démocrates font campagne en faveur de l'abolition des frais d'inscription aux universités, qui représenterait pour le gouvernement une dépense additionnelle de $130 millions par année, en faveur d'une pension de sécurité de vieillesse de $105 par mois, ce qui représenterait une dépense de $120 millions par année additionnelle au régime d'allocations supplémentaires aux vieillards, et en faveur de la mise en vigueur immédiate de l'assurance-maladie, dépense annuelle de $300 millions.

Tous ces montants, a noté le ministre des Finances, totalisent $900 millions. Ajoutés au régime d'allocations supplémentaires aux vieillards, les dépenses additionnelles du gouvernement fédéral, en 1967, seraient de $1,200,000,000.

"Si on tenait compte de toutes les suggestions des néo-démocrates, a ajouté M. Sharp, le coût au gouvernement serait encore plus exorbitant".

Ce coût requerrait, a-t-il dit, une augmentation de 8 points de la taxe fédérale de vente et une augmentation de 50 pour cent de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers.

O Canada. Our home, notre pays, la Feuille d'érable : one flag from sea to sea... etc.

OTTAWA (PC) — Une version bilingue du O Canada retient présentement l'attention alors qu'un comité parlementaire commence une étude sur un hymne national.

Les députés ont le sentiment que cette version pourrait bien être la solution au problème que posent plusieurs strophes anglaises ou françaises du chant actuel.

Le comité conjoint, qui aura pour tâche d'étudier les paroles du O Canada, s'est réuni mercredi.

Le premier ministre Pearson a dit qu'il aimerait voir cette question réglée avant le 1er juillet 1967, jour anniversaire du Centenaire de la Confédération.

Des suggestions pour les paroles, qui vont du style music-hall au style religieux, ont été envoyées aux députés dès l'annonce de la formation du comité.

Il se pourrait bien que la suggestion de Mme J. Ouellet l'emporte. Mme Ouellet, mère de famille bilingue de Sillery est écrivain pigiste. Elle est la fille du sénateur conservateur Josie Quart et descendante des immigrants irlandais qui se sont établis à Québec il y a un siècle.

Voici sa version :

O Canada, Our home, notre pays,
La Feuille d'érable : one flag from sea to sea ;
Sol de liberté, sol d'égalité,
Where freedom's banner flies,
Chantons tous la gloire
Our homme 'neath northern skies

• • •

O Canada, O ma patrie,
Hold high the Maple Leaf o'er land and sea,
O Canada, my country, mon pays.

Un aspect intéressant de cette version est qu'elle élimine les difficultés d'une traduction.

Les paroles françaises écrites par Sir A.-Basile Routhier, en 1880, sont inacceptables pour plusieurs anglophones à cause d'implications religieuses et raciales.

D'un autre côté les paroles anglaises écrites par M. Robert Stanley Weir en 1908, ancien juge de la Cour de l'échiquier à Montréal, répète cinq fois dans la même strophe les mots "we stand on guard".

L'unification du commandement militaire pourrait mener un jour à la dictature

— le contre-amiral Landymore

OTTAWA. (PC) — Le contre-amiral William Landymore, démis de ses fonctions à la marine par le ministre de la Défense M. Hellyer pour son opposition à l'unification des forces armées canadiennes, a déclaré hier que le commandement unifié constituait un danger pour la démocratie au Canada.

"Si jamais le commandant des forces armées décide d'utiliser nos moyens de défense à ses fins personnelles, s'il décidait de contrôler notre pays, l'unification lui aura donné une organisation capable de répondre à ses besoins", a notamment déclaré l'ancien commandant des forces navales de l'Atlantique devant les membres du comité parlementaire sur la Défense.

"Si un ministre de la Défense et le commandant de ce commandement unifié décidaient de joindre leurs efforts, le Canada tomberait sous un régime dictatorial du jour au lendemain, a ajouté M. Landymore. En tant que membres du Parlement, vous devriez porter plus d'attention à l'organisation du commandement de nos forces armées".

Le quartier-général du Commandement unifié des forces



Le contre-amiral William Landymore

armées canadiennes est situé à St-Hubert, au Québec. Il groupe les trois armes, les quatre brigades canadiennes et, un peu plus tard, viendra s'y ajouter quatre squadrons de chasseurs.

Le contre-amiral Landymore a attiré une foule record au comité parlementaire sur la Défense et ses propos ont été salués d'une vague d'applaudissements, du moins dans la foule des spectateurs.

On présume que M. Landymore devra répondre aujourd'hui à une longue série de questions.

M. Landymore avait revêtu son uniforme de la marine pour comparaître devant le comité. Son licenciement ne deviendra effectif qu'à compter du mois d'avril.

Le contre-amiral n'a pas mâché ses mots devant les membres du comité. Il a notamment déclaré que l'unification des forces armées canadiennes représentait "le plus grand fiasco de notre histoire" et que l'ensemble du programme avait été conçu en fonction d'impératifs politiques plutôt que militaires.

Un ministre démissionne

TORONTO (PC) — La démission de l'ancien ministre du Bien-être de l'Ontario, M. Louis Cecile, a été annoncée mercredi par le président de la Chambre, M. Donald Morrow.

On n'a pas donné la raison qui motive ce geste, mais M. Cecile, député conservateur de Prescott, aurait dit dans l'intimité qu'il espérait être nommé juge.

M. Cecile, âgé de 62 ans, avait quitté le cabinet en novembre dernier à la suite d'un remaniement ministériel important. C'est M. John Yaremko qui lui avait succédé comme mministre du Bien-être.

Le whip du gouvernement, M. J. H. White, député de Londonsud a refusé de commenter cette démission.

Guéri

Après un temps assez long les deux amis McNepp et McNydish se rencontrent à nouveau et se racontent de vieux souvenirs. Subitement McNepp demande : "Dis donc, depuis quand ne bégayes-tu plus ?"

— "Oh", répond McNydish, et son visage d'éclaire d'un doux sourire, "depuis le jour où j'ai du téléphoner d'Aberdeen à Londres !" (tp)

Pêcheries : M. Lacroix suggère la création d'un Office d'entreposage

QUEBEC (PCf) — Le député libéral des Iles-de-la-Madeleine, M. Louis-Philippe Lacroix, a suggéré hier au ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Maurice Bellemare, "de se liguer avec les ministres des Pêcheries des provinces de l'Atlantique afin d'obtenir du gouvernement fédéral qu'un office d'entreposage et de mise en marché soit créé pour la pêche".

M. Lacroix a fait cette déclaration à la Chambre alors qu'il a prononcé un discours qui s'inscrit dans le cadres des débats sur l'adresse en réponse au discours du Trône.

Après avoir formulé cette demande, le député a déclaré qu'un "organisme semblable à celui du Canadian Wheat Board pourrait assurer à la pêche côtière des revenus et une stabilité qu'elle n'a pas". De plus, un tel organisme serait de nature à "augmenter sensiblement les revenus des pêcheurs, sans pour autant augmenter les dépenses gouvernementales".

Au cours de son intervention, M. Lacroix a particulièrement insisté sur l'aspect collaboration qui devrait exister entre Québec et Ottawa en ce qui a trait aux pêcheries.

Selon lui, une plus grande collaboration entre les deux gouvernements serait de nature à faire bénéficier les pêcheurs québécois des services de recherche du gouvernement fédéral "qui sont de beaucoup supérieurs à ceux de la province de Québec".

HOCKEY DES ANCIENS
CE SOIR à 8 HEURES
MONTRÉAL
vs
DÉTROIT
Prix : $4.00, $3.00, $2.50, $2.00, $1.00
TOUS LES SIEGES SONT RESERVES
Billets maintenant en vente FORUM Billets maintenant en vente

Parfois, le V.O. semble encore meilleur
...aujourd'hui, par exemple!
Joseph E. Seagram & Sons Limited
Montreal, Canada



économie & finance — LA PRESSE

La construction est plus faible au Québec que dans le reste du pays

La construction dans le Québec se fait à un rythme inférieur à celui du reste du Canada, malgré les travaux du métro et de l'Expo, l'expansion du réseau routier et les programmes d'expansion du secteur privé. C'est ce qu'a déclaré le président de l'Association de la construction de Montréal, M. Harold T. Herbert, devant les membres de cet organisme, à l'occasion de leur assemblée annuelle.

M. Herbert a précisé qu'en 1966, la valeur par tête de la construction au Québec était moins élevée que celle de l'Ontario et était inférieure de 10 pour cent à la moyenne nationale. "En fait, souligne M. Herbert, durant les six premiers mois de l'année 1966, la valeur des permis de construction émis dans la seule région métropolitaine de Toronto a été supérieure à celle des permis émis dans l'ensemble du Québec."

Diminution au Québec

Au sujet de l'avenir immédiat, M. Herbert a dit que la construction dans la province diminue rapidement. L'émission de permis de construction a connu une chute alarmante au cours des derniers mois, et plusieurs grands bureaux d'architectes ont peu de travail sur le métier.

Un grand nombre d'experts prédisent un volume accru de la construction dans l'ensemble du Canada au cours de l'année 1967. On n'ignore pas, d'autre part, que certains ministres voient dans le volume de la construction une source d'inflation.

Ils n'osent pas avouer qu'un problème existe chez nous. Toutefois, tout indique que la province de Québec, et surtout la région de Montréal, seront particulièrement défavorisées à cet égard pendant de nombreux mois à venir.

Parce que la conjoncture nous inquiète, de dire M. Herbert, nous projetons, pour un avenir prochain, une rencontre avec plusieurs membres importants du cabinet fédéral qui représentent la région de Montréal.

Le moment est propice

S'adressant au secteur privé, M. Herbert a souligné que le moment est propice pour l'industrie et le commerce de réaliser leurs projets d'expansion. Il a rappelé à l'industrie montréalaise que toute la main-d'oeuvre, l'outillage et l'équipement dont elle a profité en 1966 sont encore disponibles.

Au chapitre des relations syndicales, M. Herbert a déclaré qu'une rivalité intense existe entre les deux Conseils des métiers de la construction (CSN et FTQ). Cet antagonisme s'était d'abord manifesté l'hiver dernier, a-t-il dit, au cours des négociations en vue d'une entente collective de trois ans.

Chacun des deux groupes syndicaux, a-t-il ajouté, adopte une ligne de conduite qui, sous le couvert de diverses raisons que l'on invoque, tend tout simplement à obtenir un peu plus que l'autre.

Moins de conflits à Montréal

A Montréal, de souligner M. Herbert, il existe depuis de nombreuses années un climat de respect mutuel, et nous avons connu moins de luttes que toute autre grande région métropolitaine de l'Amérique du Nord.

Les employés et les employeurs ont acquis à la faveur de ce climat des bénéfices durables, sans sacrifier par ailleurs ce à quoi ils ont normalement droit. Notre façon de procéder dans l'ordre, a-t-il dit, fait l'envie de l'industrie partout au Canada.

Tout cela est-il voué à la disparition parce que chacun des mouvements ouvriers qui existent chez nous tente de s'accaparer la plus grande part de l'empire syndical, a ajouté M. Herbert.

Mettre un frein à la rivalité

M. Herbert craint que si l'on ne met pas immédiatement un frein à cette intense rivalité, nous assisterons malheureusement à la disparition de ce système qui a été bénéfique à notre industrie.

Au cours de cette assemblée annuelle, M. J. Maurice Tremblay, C.A., a été élu président de l'association pour l'année 1967. M. Tremblay est secrétaire-trésorier de la maison A. Janin.



Important achat d'avions

Les lignes aériennes Canadien Pacifique viennent de faire l'acquisition de six moyen-courriers Boeing 737-200 au coût de $30 millions. Le bimoteur réacté 737 assurera les liaisons de cette société sur 4,500 milles en Colombie-Britannique et au Yukon. La vitesse de croisière de cet avion est de 580 milles à l'heure.

La balance des paiements des USA continue de se détériorer

NEW YORK (AFP) — La situation de la balance américaine des paiements continue de se détériorer, a déclaré le vice-président du Conseil national du commerce extérieur, M. Donald F. Heatherington, au cours d'un discours prononcé à la conférence financière annuelle de la National Industrial Conference Board.

M. Heatherington a prédit que la situation allait se dégrader en ce domaine malgré l'amélioration prévue de la balance commerciale. Le "déficit de base" de la balance des paiements, ne tenant compte ni des transactions spéciales ni des opérations non enregistrées, est passé de 1,1 milliard de dollars en 1965 à 2,3 milliards en 1966 et devrait atteindre 2,8 milliards cette année.

Bien que "les Etats-Unis affrontent un sérieux problème de balance des paiements constituant une menace croissante pour nos réserves d'or et pour la stabilité future du dollar", a déclaré M. Heatherington, aucun progrès réel n'a été fait en vue d'une solution efficace et durable.

Diverses mesures correctives, telles que la promotion des exportations, le lien entre l'aide étrangère et l'achat de produits américains et même la limitation volontaire des investissements à l'étranger, ont préservé au moins une large mesure de liberté commerciale et ont été exercées avec souplesse mais, a-t-il ajouté, "Je ne prévois pas que le déficit sera comblé cette année; espérons que nulle mesure radicale ou inopportune ne sera prise par désespoir ou opportunisme en vue de redresser la situation".

Le Canada fait face à de nombreux défis et à d'importants problèmes

Le président du Trust Royal M. Conrad F. Harrington a déclaré hier à l'assemblée annuelle de cette société, que le Canada doit faire face à de nombreux défis et à d'importants problèmes dans toutes les sphères de l'activité nationale. Les uns sont d'ordre politique ou social, d'autres sont d'ordre constitutionnel ou financier, et plusieurs touchent à tous ces aspects, a précisé M. Harrington.

Parlant de l'assurance sur les dépôts, le président a déclaré que les sociétés de trust ne s'étaient jamais opposées à ce que la loi protège d'une manière convenable et raisonnable les déposants et même tous leurs clients. En fait, ajouta-t-il, le Trust Royal a constamment visé, dans l'administration de ses affaires et de celles de ses clients, à des standards plus élevés que ceux qu'aucune loi lui a jamais imposés.

Collaborer au bien général

La compagnie, a continué M. Harrington, fera de son mieux pour collaborer au bien général en cherchant un système pratiqu. qui tiendrait compte des différentes autorités qui prétendent avoir juridiction et responsabilités. Un tel système garderait au plus bas niveau, sans exagération, la prolifération des agences gouvernementales et des rapports et inspections qui viennent à leur suite.

M. Harrington a souligné qu'aucun déposant d'une société de fiducie canadienne n'avait perdu d'argent depuis plus de 60 ans, et que l'assurance-dépôt n'ajouterait rien aux principes d'administration attentive, prudente et solvable, dont les clients des sociétés de trust reconnues qui font des affaires au Canada bénéficient déjà.

Progrès de la compagnie

Parlant des progrès réalisés par la compagnie au cours de l'année, M. White a fait part à l'assemblée des gains substantiels dans l'administration des caisses de retraite et déclara que le Trust Royal est fier, à juste titre, d'avoir pris les devants dans ce domaine. Les caisses de retraite confiées à des fiduciaires, observa-t-il, jouent un rôle significatif dans l'économie canadienne, car elles constituent un moyen important d'y amener les épargnes.

Le bénéfice net du Trust Royal en 1966, après déduction des impôts, est de 17.2 pour cent plus élevé que l'année précédente, a déclaré aujourd'hui le président de la compagnie, M. Conrad F. Harrington, à la 67e assemblée générale annuelle des actionnaires.

Bénéfice net accru

Le bénéfice net pour l'année terminée le 31 décembre se chiffre à $3,814,000 contre $3,253,000 en 1965, a dit M. Harrington en présentant pour la première fois un état d'ensemble de la Compagnie Trust Royal et des filiales dont elle a l'entière propriété.

Ce bénéfice de $6.03 pour chacune des 632,000 actions en circulation se compare à $5.15 pour le même nombre d'actions, en 1965. Le revenu total de $55,524,000 se compare à $43,496,000 l'année précédente, soit une augmentation de 28 pour cent. Les dividendes payés en 1966 se chiffrent par $1,738,000 contre $1,487,000 en 1965. Les actifs au compte de la compagnie et au compte de placements garantis formaient un total de $665 millions, soit une augmentation de $122,274,000, ou 23 pour cent, tandis que le total de l'actif administré par le Trust Royal augmentait de $371,242,000 pour atteindre le niveau sans précédent de $4.4 milliards.

Amendements à la charte

Les actionnaires de la compagnie Trust Royal ont approuvé une recommandation de faire amender la charte de la compagnie en vue de la subdivision de ses actions et de leur inscription à une ou plusieurs Bourses canadiennes. Les actionnaires ont aussi appuyé une recommandation du conseil d'administration aux fins de demander à la Législature du Québec d'approuver des changements à la charte du Trust Royal pour éliminer la nécessité où il se trouve actuellement de faire évaluer annuellement ses actions par les actionnaires et pour éliminer aussi les restrictions présentes sur le transfert de ses actions.

Les actionnaires ont de plus approuvé une autre recommandation visant à subdiviser les actions du Trust Royal à raison de cnq pour une et de les inscrire en Bourse si le gouvernement provincial revise la charte de la compagnie.

Les modifications que l'on a proposé de faire à la charte comprennent des dispositions précisant que les droits de vote ne s'appliqueront à aucun détenteur ayant plus de 10 pour cent des actions de la compagnie, qu'il s'agisse d'une personne ou d'un groupe de personnes.

Jean Mehling câble de Paris

Le rapprochement de Paris et de Moscou affecte les relations franco-chinoises

On n'ose pas écrire, en France, que les actuelles diffivultés politiques qui aggectent les relations franco-chonoises sont dues, dans une faible mesure au moins, au rapprochement de plus en plus net de Paris et Moscou.

Bien des commentateurs sont toutefois prêts à croire qu'il y a là un élément supplémentaire au mécontentement de Pékin. On s'en console en se disant que, de leur côté, les relations économiques de l'URSS et de la France s'améliorent de jour en jour.

La mise en place d'une Chambre de commerce paritaire franco-soviétique, les débuts heureux du fonctionnement de la "Grande Commission", l'ampleur des problèmes déjà abordés, la cordialité même des entretiens entre délégués des deux gouvernements, tout cela laisse bien augurer l'avenir; et compensera peut-être (si nécessaire) les déboires qui, dans les prochains mois, se traduiront au niveau du commerce franco-chinois. On peut du moins le penser.

●

La mise en place d'une Chambre de commerce paritaire franco-soviétique possédant des bureaux à la fois à Paris et à Moscou, constitue une nouveauté capitale dans les relations commerciales de l'Est et de l'Ouest.

Désormais, les hommes d'affaires des deux pays trouveront, en cours de leurs déplacements dans le pays partenaire, des conseillers capables de diriger leurs démarches; et, dit-on, des services de traduction devant leur permettre de supprimer les obstacles linguistiques les plus irritants.

Mais c'est au niveau même des relations officielles que se situe l'amélioration la plus sensible.

La "Grande Commission", créée par accord du 30 juin 1966, se réunira deux fois par an (à Paris et à Moscou alternativement).

●

Son rôle primordial: s'attaquer à toutes les grandes questions de coopération économique en suspens entre les deux pays.

L'importance qu'on attache au bon fonctionnement de cette "Grande Commission", qui vient déjà de tenir à Paris sa première réunion annuelle, se lit dans la composition même des délégations.

Du côté français, par exemple, trois ministres ont été désignés pour en faire partie: de l'Economie et des Finances, du Commerce Extérieur, de la Recherche Scientifique; sans compter de très hauts fonctionnaires comme le Directeur de la prévision.

C'est dire qu'aucun but politique n'est poursuivi ici. On veut s'attacher à développer le commerce, les achats de biens d'équipement, en tenant compte des possibilités de chacune des deux économies nationales.

●

Bien entendu, la télévision en couleur, les travaux publics, le développement de l'énergie atomique sont déjà à la place d'honneur dans les travaux de la "Grande Commission".

Mais les groupes d'études spécialisés n'en resteront pas là. La France, de son côté, regrette que sa balance commerciale avec l'U.R.S.S., ait été déficitaire l'an dernier. L'U.R.S.S. — C'est maintenant considère que les besoins des deux pays, mais aussi de leur capacité de production, permettent d'espérer des développements commerciaux spectaculaires.

Il faut donc s'attendre à des mouvements très importants d'échanges entre les deux pays. L'U.R.S.S. — C'est maintenant de notorité publique — a rompu le "Rideau de fer" dont elle s'était entourée.

Les observateurs, même les plus réticents, ne vont pas tarder à constater que, désormais, "L'Europe jusqu'à l'Oural" n'est plus, au plan de l'économie, un slogan politique mais une vision où l'économie a toute sa place.

Marché des bestiaux

RAPPORT HEBDOMADAIRE

(PC) — Les prix cette semaine pour la plupart des catégories de bestiaux ont été sensiblement les mêmes que ceux de la semaine dernière aux marchés de la Métropole. La demande a été bonne et les ventes étaient nombreuses.

Les arrivages comprenaient: 873 bovins, 1,175 veaux, 298 porcs et 14 agneaux.

Les bouvillons de choix valaient de $29.75 à $30; ceux de bonne qualité se sont vendus $28.25; de qualité moyenne entre $24.50 et 26; les communs de $19 à $23 les 100 livres.

Les taures de première qualité valaient de $22.25 à $24.50; de qualité moyenne entre $19 et $22.50; les communes de $17.50 à $20.75.

Les vaches de bonne qualité valaient de $19.50 à $22.75; de qualité moyenne entre $18 et $20.75; communes de $16.25 à $19.25; pour la mise en conserve et la charcuterie de $12 à $17.75.

Les taureaux de bonne qualité valaient de $21.50 à $24.75; de qualité moyenne entre $20.50 et $22.75; communs $19.50.

Les veaux de première qualité valaient de $36.50 à $44.50; de qualité moyenne entre $29.50 et $36.50; les communs de $20 à $31.

Les porcs de catégorie A se sont vendus de $32 à $33. Les truies valaient de $22 à $23.

Les agneaux de bonne qualité se sont vendus de $26 à $28. Les agneaux destinés aux boucheries kosher valaient de $32 à $38.

Administrateur au Trust Royal



Kenneth A. White

La Compagnie Trust Royal annonce que **M. Kenneth A. White** a été élu membre du conseil d'administration. M. White est vice-président exécutif de la compagnie Trust Royal.

au bilan de l'ACTUALITE

Taxe d'égalisation des taux d'intérêt

La Bourse de New York a réclamé hier une modification importante au projet du président Johnson concernant l'élargissement et le renforcement de la taxe d'égalisation des taux d'intérêt, y compris l'exemption pour les valeurs étrangères en cours. On sait que l'administration veut doubler cette taxe et en prolonger pour deux ans la mise en vigueur, dans un effort en vue de réduire les investissements américains à l'étranger et les sorties de dollars américains. Les nouvelles émissions canadiennes ont toujours été exemptées de cette taxe, et continueront de l'être si le projet présidentiel est approuvé par le Congrès. Cette concession fut accordée au Canada en 1963, en raison des besoins du Canada en capital étranger pour l'expansion économique et aussi permettre au Canada de payer le déficit de la balance des paiements.

Formation des chefs d'entreprises

Des journées d'étude pour chefs d'entreprises, présentées par le ministre de l'Industrie et du Commerce, avec la collaboration du délégué pour la région de Québec, M. Roger Fortin, et de la Chambre de commerce du comté de Portneuf, auront lieu à Pont-Rouge et à Saint-Marc-des-Carrières les 21, 22 et 23 février. Les réunions débuteront à 19 h. 30 le premier jour, pour se continuer à raison de deux séances par jour les 22 et 23 février. Ces cliniques sont tenues périodiquement dans les différentes régions du Québec pour aider l'industriel à résoudre les problèmes qu'il rencontre dans l'administration de son entreprise. Au cours de ces journées d'étude, des professeurs spécialisés dans un domaine particulier sont à la disposition des hommes d'affaires pour les faire profiter de leurs connaissances et de leur expérience.

Nouveau directeur du BSQ

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Maurice Bellemare, annonce que M. Raymond Gagné, qui était auparavant directeur intérimaire du bureau de la statistique du Québec, a été promu au poste de directeur de ce service. M. Gagné, qui est diplômé en sciences économiques de l'Université Laval, a d'abord été à l'emploi du gouvernement fédéral en qualité de statisticien à la division du recensement du bureau fédéral de la statistique où il a participé à l'organisation et à la direction de recensements fédéraux. Il a contribué, en outre, à l'élaboration de statistiques sur la main-d'oeuvre, les taux de salaires, etc., auprès d'associations professionnelles diverses.

Nouvelle nomination

Chemcell Limited annonce la nomination d'un vice-président et directeur général de la division des fibres de Canadian Celanese Company (une division de Chemcell Limited). Présentement directeur de l'usine de Cumberland, Maryland, de la Celanese Corporation, M. W. T. Copenhaver occupera ses nouvelles fonctions à compter du 15 mars 1967, en remplacement de M. Louis Amato, décédé subitement au début de l'année.

Bons du Trésor

Les bons du Trésor à 91 jours mis en vente cette semaine ont rapporté $100,000,000 aux prix et rendement moyens de 98.865 et 4.61 pour cent. La semaine, pour un même montant, le prix et le rendement s'élevaient à 98.856 et 4.64 pour cent.

Bénéfices de la société ATT

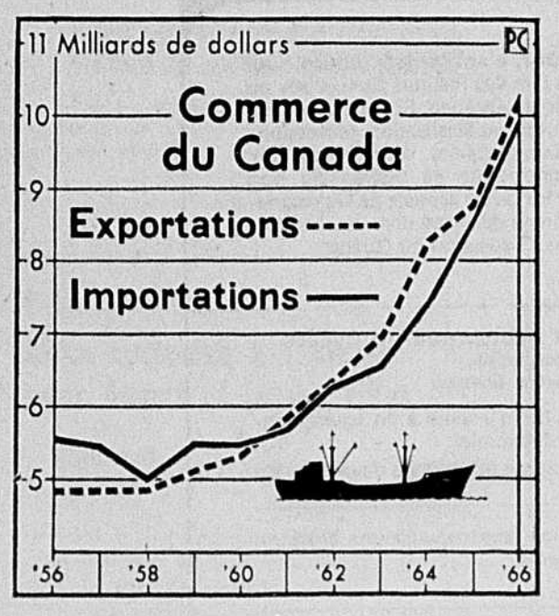
La société American Telephone and Telegraph, la plus grande société au monde, s'élèvent pour l'année 1966 à $1,979,000,000 ou $3.69 par action. L'an dernier, ils s'élevaient à $1,796,000,000. Les revenus d'exploitation de 1966 atteignent $12,419,000,000 contre $11,323,000,000 en 1965.

Yorkshire Trust

L'honorable John R. Nicholson, qui répond au Parlement de l'activité de la Société centrale d'hypothèques et de logement, a annoncé aujourd'hui que le gouvernement fédéral vieent d'inscrire la Yorkshire Trust Company au nombre des prêteurs agréés aux termes de la Loi nationale sur l'habitation. Cette société anonyme, affiliée à la Yorkshire Financial Corporation Limited, s'est formée en Colombie-Britannique en 1966. Son siège social est à Vancouver.

Taux d'escompte de la RAF

Le taux de l'escompte a été abaissé hier de 4½ à 4 pour cent par le conseil central de la banque fédérale d'Allemagne.



Excédent des exportations

Comme à l'ordinaire, le Canada a enregistré un lourd déficit dans son commerce avec les Etats-Unis en 1966, mais a quand même réussi à compenser par un équilibre normal dans ses transactions avec le reste du monde. Les exportations, qui ont atteint le chiffre-record de $10,267,000,000 n'avaient été que de $8,766,000,000 en 1965. Les importations ont également augmenté à $9,865,000,000 en 1966, alors que l'année précédente elles n'avaient atteint que $8,633,400,000.

Participation canadienne à de nombreuses foires commerciales

L'honorable R. Winters, ministre du Commerce, a annoncé aujourd'hui un programme visant à présenter les produits canadiens à 67 foires et expositions internationales dans 12 pays sur cinq continents. Le programme ministériel des foires commerciales pour 1967-1968 appuiera davantage sur la pénétration des marchés en Europe orientale, en France et en Amérique latine.

La période du programme, qui durera jusqu'en juin 1968, comprend des foires en Grande-Brétagne, en Tchécoslovaquie, en France, au Japon, aux Pays-Bas, au Pérou, en Pologne, en Afrique du Sud, en Espagne, en Suisse, aux Etats-Unis, en Allemagne occidentale et en Yougoslavie.

Comme il l'a fait jusqu'ici, le Canada participera surtout aux foires très spécialisées des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Europe occidentale.

Cependant, M. Winters a décelé l'automne dernier, lors de sa tournée en Europe orientale, des possibilités pour l'expansion des échanges. Afin de les mettre en valeur, on présentera des marchandises canadiennes aux clients éventuels dans les grandes foires de Poznan (Pologne), Zagreb (Yougoslavie) et Brno (Tchécoslovaquie). On prévoit un quatrième étalage en Europe orientale à un endroit qui n'est pas encore déterminé.

La Mission économique du Canada qui a visité la France l'été dernier sous l'égide du ministère du Commerce, en vue de sonder les moyens de développer les relations économiques et commerciales entre nos deux pays, a constaté de vastes possibilités d'implantation à condition que l'on mette en oeuvre les mesures appropriées.

Pour promouvoir les produits canadiens dans ce marché en voie d'expansion, le Ministère a doublé son programme de participation aux expositions commerciales de France.

NOMINATION AU RANCH MASSAWIPPI INC.



M. ANDRE J. DELPECH

Monsieur Norman Nadeau, président du conseil d'administration du Ranch Massawippi Inc., annonce la nomination de Monsieur André J. Delpech, au poste de directeur au conseil d'administration. Monsieur Delpech occupera les fonctions de gérant et coordonnateur de ce camp de vacances pour garçons et filles, situé à Val Shefford, près de Granby.

Le Ranch Massawippi Inc., dont l'activité centrale est axée sur la formation équestre des jeunes, bénéficiera de la longue expérience de son nouveau directeur qui fut brigadier au 3ième Escadron de Spahis Marocains. ●

Nomination à la STELCO



M. V. W. Scully, président du conseil et chef de l'exécutif de The Steel Company of Canada, Limited, annonce l'élection, par le conseil d'administration, de M. A. R. McMurrich au poste de vice-président-commercialisation, en remplacement de feu M. Lee T. Craig. Diplômé en commerce de l'Université McGill, M. McMurrich était auparavant vice-président des ventes, produits tubulaires et produits des usines de finition. Il est entré au service de la Stelco en 1940 et a acquis depuis une vaste expérience dans le domaine des ventes. ●

LES PREVOYANTS DU CANADA - ASSURANCE GENERALE

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de LES PREVOYANTS DU CANADA - ASSURANCE GENERALE aura lieu au siège social de la Compagnie, 801 est, rue Sherbrooke, Montréal, le mardi, 7 mars 1967, à trois heures de l'après-midi, aux fins de: considérer et, si jugé à propos, approuver les états financiers de la Compagnie et le rapport des vérificateurs pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1966; procéder à l'élection des directeurs, à la nomination des vérificateurs et délibérer sur toute autre question qui pourrait être soumise à l'assemblée.

MONTREAL, le 16 février 1967.
Paul-Emile Lafrance,
Secrétaire.

GREAT LAKES PAPER CANADA

AVIS DE DIVIDENDE

Le conseil d'administration de Great Lakes Paper Company Limited a déclaré son DIVIDENDE TRIMESTRIEL no 78, de vingt-cinq cents (25¢) l'action sur les actions ordinaires en cours, payable le 1er avril 1967 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 3 mars 1967.

Le secrétaire,
C. R. CADDO
THE GREAT LAKES PAPER COMPANY LIMITED
Fort William, Ontario,
le 14 février 1967.

NOMINATIONS AUX ACIERIES DOSCO



J. E. PICKARD — A. G. POWERS

M. Peter Bennet, directeur général de l'usine des Aciéries Dosco, Limitée, à Montréal, annonce la nomination de M. J. E. Pickard au poste de directeur de la Division des attaches et fixations. M. A. G. Powers a été nommé directeur des ventes de cette même Division.

M. Pickard prend, sous sa responsabilité, la fabrication et la mise en marché du vaste assortiment d'attaches et de fixations fabriquées dans les ateliers Dosco à Montréal. M. Powers dirigera le service des ventes de ces produits au Canada et aux Etats-Unis. ●

Simpson
EN VILLE ET FAIRVIEW-POINTE CLAIRE

FÉVRIER FILON D'AUBAINES

SPÉCIAUX 9H.30 A.M.

EN VENTE DÈS 9H 30 A.M. JUSQU'À ÉPUISEMENT DU STOCK

Egalement en vente dès 9 h 30
Fairview-Pointe-Claire
(sauf indication contraire)

VEUILLEZ NOTER: Nous nous réservons le droit de limiter les quantités pour chaque client

PAS DE COMMANDES POSTALES NI TELEPHONIQUES SUR LES ARTICLES DE CETTE PAGE

POUR DAMES

CHEMISES DE NUIT FLANNELLETTE POUR DAMES ! Toutes de style "Waltz", col rond et manches ¾. Choix de coloris sur fond blanc. Tailles M et G. **Rég. $4 à $6 — Ch. 2.49 à $4**
SIMPSON — LINGERIE POUR DAMES (742) AU QUATRIEME

SOLDE ! GAINES EN LYCRA* POUR DAMES ! Gamme incomplète de tailles ! Puissant filet Lycra*, couture devant, longueur moyenne, modèle "fourreau". Ton noir. Tailles G et TG. **Rég. 4.98 — Ch. 2.49**
*Marque déposée Du Pont pour sa fibre spandre
SIMPSON — VETEMENTS DE BASE (741) AU QUATRIEME EN VILLE SEULEMENT

Important solde !
Robes d'hiver pour dames
Rég. $20 à $35 ch. **$10**
Tissus laine crêpe, tricot de soie, jersey, dentelle de coton et tissus mixtes. Modèles "fourreau" ou droits, très féminins, pour le jour ou pour le soir ! Aussi 2 pièces. Pour tailles junior, moyennes et ½ tailles, 10 à 18; 7 à 15 et 14½ à 24½ dans le groupe.
SIMPSON — ROBES POUR DAMES (734) AU TROISIEME

ELEGANTS CARDIGANS TRICOT GONFLANT ! POUR DAMES ! Tricot laine ou Orlon*, modèles unis ou fantaisie. Choix de ton jaune, aqua, rose, noir, blanc ou beige. Tailles 34, 36, 38 ou 40. **Rég. 10.98 à 12.98 — Ch. 7.98**
*Marque déposée Du Pont pour sa fibre acrylique
SIMPSON — VETEMENTS SPORT POUR DAMES (736) AU TROISIEME

Aubaines sensationnelles pour dames !
Vestes sport ou de ski
Orig. 19.98 à 29.98 ch. **3.99 à 5.99**
Vestes de ski en nylon à pois noirs et blancs, réversibles. Tailles moyennes seulement. Aussi vestes de ski en imprimés rose, jaune ou bleu. Vareuses ou cabans en laine Melton ou velours côtelé. Tailles moyennes seulement. Venez de bonne heure pour avoir la primeur du choix.
SIMPSON — VETEMENTS SPORT (736) AU TROISIEME EN VILLE SEULEMENT

CHAPEAUX POUR DAMES ! MOINS QUE ½ DU PRIX D'ORIGINE ! Modèles de la saison ! Choix de velours, tissus à fleurs ou lainages. Tons foncés, clairs ou vifs. **Orig. 3.98 à 10.98 — Ch. $1 à $5**
SIMPSON — CHAPEAUX POUR DAMES (730) AU TROISIEME

Plusieurs modèles uniques !
Elégants manteaux d'hiver
Orig. $70 à $80 ch. **39.99**
Pour dames ! Tissus chauds et luxueux tels que laine et mohair, laine angora ou bouclée. Tons noir, gris, rouge, taupe ou jade. Tailles moyennes et petites 4 à 18.
SIMPSON — MANTEAUX POUR DAMES (731) AU TROISIEME

TRES BAS PRIX ! QUANTITE LIMITEE ! BLOUSES POUR DAMES ! Tissu polyester lavable. Un seul modèle : manches longues, boutonnage devant et cravate. Tons vert foncé, brun foncé ou bleu sarcelle. Tailles 12 à 18 dans le groupe. **Orig. 7.98 — Ch. 99¢**
SIMPSON — COLIFICHETS (709) AU REZ-DE-CHAUSSEE

IMPORTES D'EUROPE ! GANTS EN CUIR POUR DAMES ! Cuir très souple, longueur "bracelet", coutures piquées. Tons noir et quelques bruns dans le groupe. Pointures 6 à 8 dans le groupe. **Rég. 8.98 Pai. 6.98**
SIMPSON — GANTS POUR DAMES (708) AU REZ-DE-CHAUSSEE

Aubaines exceptionnelles !
Solde ! Souliers de marche
Orig. 16.98 à 20.98 pai. **8.99**
Marque "Dr. Locke" et "Biltmore ! Gamme désassortie de pointures et de coloris. Grande variété de modèles et de cuirs dans le groupe. Pointures 4½ à 11, largeurs étroites mais pas de chaque modèle ni coloris.
SIMPSON — SOULIERS POUR DAMES (721) AU DEUXIEME EN VILLE SEULEMENT

Solde final !
Vêtements sport pour dames
Orig. 6.98 à $25 ch. **$3 à $5**
Un véritable filon d'aubaines. Des vêtements sport que vous ne pourriez rêver de trouver à prix meilleur marché .... Blouses, pantalons, chandails, blazers, tuniques, marinières, etc. . . . Choix varié de modèles et coloris. Tailles 8 à 20 dans le groupe. Modèles en lainages, coton, tweed ou tissu Arnel.
SIMPSON — VETEMENTS SPORT (736) AU TROISIEME EN VILLE SEULEMENT

VETEMENTS DE LA BOUTIQUE DE MADEMOISELLE SIMPSON ! Fin de séries. Pantalons, jupes, vestes et chemises à ½ prix et moins ! Tailles: 5 à 13 dans le groupe. **Rég. 11.98 à $35 ch. 5.49 à $25**
SIMPSON — BOUTIQUE DE MLLE SIMPSON (735) AU TROISIEME

TOUS A ½ PRIX ! SACS A MAINS POUR DAMES ! Modèles à la mode, cuirs, vinyl ou tissus, genre classique, ou pochettes. Poignées doubles ou simples. Tons noir, brun, beige, blanc ou autres coloris en vogue dans le groupe. **Rég. 7.98 Ch. 3.99**
SIMPSON — ARTICLES DE CUIR (702) AU REZ-DE-CHAUSSEE

Marque fameuse !
Souliers "White Cross"
Orig. 12.98 pai. **4.99**
Pour dames ! Elégants souliers pour la marche ! Choix de modèles et de cuirs, talons bas, cubains ou "illusion". Gamme désassortie de pointures et de coloris. Pointures 4½ à 10, largeurs étroites mais pas dans chaque modèle ni coloris.
SIMPSON — SOULIERS POUR DAMES (721) AU DEUXIEME EN VILLE SEULEMENT

POUR HOMMES

MALLETTES "ATTACHE" — Rabais $8 ! Mallettes en Vinyle moulé. Modèles avec 3 classeurs à l'intérieur. Fermeture en aluminium. Poignée et serrures solides. Vert olive ou noir. Dim. approx.: 18x12x4 po. **Rég. 25.98 Ch. 17.98**
SIMPSON — VALISES (760) AU CINQUIEME — EN VILLE SEULEMENT EN VILLE SEULEMENT

GANTS POUR HOMMES — Parfaits pour la conduite ! Modèles avec dessus 30% chat sauvage, 30% laine d'agneau et 40% fibre Acrylique. Paume en cuir. Fusain seulement. Point. P. M. ou G. **Orig. 2.99 Pai. 1.99**
SIMPSON — ACCESSOIRES POUR HOMMES (713) AU REZ-DE-CHAUSSEE

270 paires seulement ! Pour hommes !
Bottillons après-ski
Orig. 7.99 pai. **5.99**
Bottillons avec empeignes en cuir souple. Epaisses semelles en caoutchouc mousse. Chaude doublure peluche. Modèle à 4 oeillets. Noir seulement. Pointures : 6 à 10½.
SIMPSON — SOULIERS POUR HOMMES (723) AU DEUXIEME

BROSSES A CHEVEUX POUR HOMMES — Soies en nylon, poignée en noyer. Fabrication anglaise. Idéales pour le voyage ! **Rég. 1.98 Ch. 99¢**
SIMPSON — MENUS ARTICLES (710) AU REZ-DE-CHAUSSEE

COUTEAU "DUNHILL" POUR FUMEUR — 5 dans 1 ! Il comprend : une lame, une lime à ongles, une pointe, un nettoie-carbone, une presse-tabac. **Rég. 7.98 Ch. 3.99**
SIMPSON — LE COIN DU TABAC (706) AU REZ-DE-CHAUSSEE

A la moitié du prix d'origine !
Chandails tout laine
Orig. 14.99 ch. **7.49**
Pour hommes — Chandails importés d'Italie. 100% laine. Choix de pull-overs à encolure ronde et de cardigans à 6 boutons et 2 poches. Beige ou jaune. Tailles : M ou G.
SIMPSON — ACCESSOIRES POUR HOMMES (713) AU REZ-DE-CHAUSSEE

POUR ENFANTS

POUPEES "MARJIE" — Hauteur d'environ 12 po. Ses cheveux poussent de n'importe quelle façon ! . . . Elle est faite de plastique lavable. Cheveux en Saran. Joliment habillée. Ch. **1.25**
SIMPSON — JOUETS (759) AU CINQUIEME

VOITURE A PEDALES — Construction en métal solide. Siège en bois. Roues en véritable caoutchouc. Poignées en plastique. Peintes d'une manière fantaisie. **Rég. 6.98 Ch. 5.58**
SIMPSON — JOUETS (759) AU CINQUIEME

PELLES A NEIGE POUR ENFANTS — Choix de deux modèles : Pelle rouge à lame, manche en bois et poignée en plastique, ou pelle à lame ton argent avec manche en bois et poignée en métal.
Rouge **Rég. 99¢** Ch. **75¢** — Ton argent **Rég. 1.19** Ch. **89¢**
SIMPSON — JOUETS (759) AU CINQUIEME

Rabais 40% à 50% !
Fuseaux pour fillettes
Rég. 3.98 à 9.98 ch. **1.49 à 5.99**
Vaste choix de modèles et de coloris dans le groupe. Tissus : tout laine, nylon extensible, velours côtelé. Choix de tailles.
SIMPSON — VETEMENTS POUR FILLETTES (745) AU DEUXIEME

SOLDE DE VETEMENTS POUR ENFANTS — Choix de vêtements d'hiver ou de printemps — Costumes de neige, vestes, robes, combinaisons, chandails, kimonos, etc. . . . Modèles échantillons ou légèrement défraîchis. Tailles désassorties dans le groupe. Pour bébés ou enfants de 4 à 6X dans le groupe. **Rég. 98¢ à $29. Ch. 49¢ à 14.50**
SIMPSON — VETEMENTS POUR ENFANTS (744) AU DEUXIEME EN VILLE SEULEMENT

CHEMISES "T" POUR GARÇONS — 50 seulement ! Rabais 25% ! Chemises "T" en coton lavable à la machine. Modèle avec poche de poitrine. Choix de bleu, rouge ou brun. Tailles : P. M. ou G. (8 à 16 ans). **Rég. 2.50 Ch. 1.88**
SIMPSON — VETEMENTS POUR GARÇONS (714) AU DEUXIEME

PARDESSUS POUR GARÇONS — Rabais 25% ! 13 seulement ! Pardessus tout laine très habillés. Modèles droits avec poches appliquées. Gris, fusain ou brun. Ages 6 à 14 ans dans le groupe. **Rég. 35.99 Ch. 26.99**
SIMPSON — VETEMENTS POUR GARÇONS (714) AU DEUXIEME EN VILLE SEULEMENT

KNICKERS DE SKI POUR GARÇONS — 22 seulement ! Rabais $3 ! Velours côtelé de coton. Modèles avec poches à glissières et tailles à passants de ceinture. Choix de vert Loden, beige, bleu sarcelle ou noir. Ages 10 à 18 ans dans le groupe. **Rég. 11.99 Ch. 8.99**
SIMPSON — VETEMENTS POUR GARÇONS (714) AU DEUXIEME

POUR LE FOYER

ENSEMBLE DINETTE 5 OU 7 PIECES ! Variété de modèles, tous très pratique et décoratifs ! Choix de tons cuivre ou chrome dans le groupe. **Rég. 69.98 à 139.98 49.99 à 99.99**
SIMPSON — MEUBLES (769) AU SIXIEME — EN VILLE SEULEMENT

BOTTES "APRES-SKI" POUR DAMES ET POUR HOMMES ! 67 paires seulement ! Toutes doublées laine d'agneau très chaude, semelle crêpée. Pointures: 6, 7, 10 pour hommes et 3, 4, 5 ou 6 pour dames. **Orig. 12.98 à 14.98 Pai. 3.99**
SIMPSON — ARTICLES SPORT (758) AU CINQUIEME — EN VILLE SEULEMENT

SOULIERS POUR JOUER AUX QUILLES ! Pour dames et pour hommes ! Empeignes en cuir. Tons rouge, beige ou noir dans le groupe. Pointures: 3, 4, 5, 5½, 6, 7½, 8 ou 9 pour dames et 6, 6½, 7, 7½, 9½, 10, 10½ ou 11 pour hommes. **Orig. 5.98 à 7.98 Pai. 1.49**
SIMPSON — ARTICLES SPORT (758) AU CINQUIEME — EN VILLE SEULEMENT

VASES DE MARQUE "MASON" ! Tous décoratifs. Porcelaine opaque d'Angleterre ! Jolies formes exotiques. **Rég. 1.39 à 2.59 Ch. 99¢ à 1.99**
SIMPSON — PORCELAINE ET VERRERIE (757) AU CINQUIEME

LAMPES DE BUREAU ! Idéales pour la lecture ! Plastique et noyer, base métal. Profitez de ce rabais de $4 ! **Rég. 8.98 Ch. 4.98**
SIMPSON — LAMPES (754) AU QUATRIEME

INTERESSANTE AUBAINE ! LAINE A TRICOTER ! 100% laine gonflante, parfaite pour vos chandails. Quantité limitée, hâtez-vous ! **Rég. 1.10 Echeveau 2 onces 69¢**
SIMPSON — LAINE ET ARTICLES DE FANTAISIE (752) AU QUATRIEME EN VILLE SEULEMENT

RABAIS 25% SUR LINGE DE MAISON ! Choix de draps pour lits doubles ou simples, plats ou pré-ajustés, ton blanc ou imprimés. Aussi housses pour matelas ou coussinets pour matelas ! Quelques-uns légèrement défraîchis ! **Rég. 3.98 à 9.98 Ch. 2.98 à 7.48**
SIMPSON — LINGE DE MAISON (751) AU QUATRIEME

RABAIS ⅓ ! CARPETTES "MAGI-KARPIT" ! Toutes en vinyle, lavable avec linge humide. — Tons rose ou vert.
Dim. 18 x 30 po. **Rég. 2.98 Ch. 1.99** — Dim. 24 x 36 po. **Rég. 4.98 Ch. 3.29**
SIMPSON — TAPIS (750) AU QUATRIEME EN VILLE SEULEMENT

TISSUS COTON ET RAYONNE ! RABAIS 25% ! Solde fin de séries ! Idéal pour robes, jupe, tabliers, blouses ou vêtements pour enfants ! Unis ou imprimés. Largeur 36 à 45 po. **Rég. 99c à 2.69 Ver. 74¢ à 1.99**
SIMPSON — TISSUS (727) AU QUATRIEME EN VILLE SEULEMENT

GATEAUX "CONTINENTAL" AUX FRUITS ! Absolument délicieux ! Choix des meilleurs épices, cerises et raisins. Vient en boîte de fer blanc de 1½ lb. **Rég. 2.29 Ch. 1.49**
SIMPSON — BONBONS (705) AU REZ-DE-CHAUSSEE

20 SEULEMENT ! JUMELLES POUR LE THEATRE ! La plupart des modèles uniques ! Complètes avec étui ! Pensez aux spectacles de l'Expo ! **Rég. 9.98 à 25.98 Ch. 7.98 à 19.98**
SIMPSON — CAMERAS (704) AU REZ-DE-CHAUSSEE

FAMEUSES LAMES DE RASOIR "PERSONNA" ! Toutes en acier inoxydable ! Elles rasent à merveille ! **Rég. 69¢ 5 lames pour 39¢**
SIMPSON — ARTICLES DE TOILETTE (701) AU REZ-DE-CHAUSSEE

BANDELETTES ADHESIVES DE MARQUE "BAND-AIDS" ! Par Johnson & Jonhson ! Adhèrent parfaitement à la peau, trous pour aération ! Rabais ⅓ ! 30 par boîte ! **Prix spécial 2 boîtes pour 69¢**
SIMPSON — ARTICLES DE TOILETTE (701) AU REZ-DE-CHAUSSEE

½ PRIX ! COMPRIMES "GERIATRIC" ! Fabriqués spécialement pour Simpson et Simpson Sears ! Pour adultes de 35 ans et plus. **Rég. 4.11 100 comprimés pour 2.05**
SIMPSON — PHARMACIE LEDUC (700) AU REZ-DE-CHAUSSEE EN VILLE SEULEMENT

MELANGEUR A BOISSONS ! Profitez de cette aubaine ! Format pratique muni d'un récipient 20 onces ! **Rég. 14.99 Ch. 9.99**
SIMPSON — ARTICLES MENAGERS (755) AU CINQUIEME

RABAIS 10.98 ! ELEGANTS BRIQUETS ! Seulement 20 disponibles ! Fonctionnement au gaz butane ou essence, montre incorporée. Etui-cadeau. **Rég. 25.98 Ch. $15**
SIMPSON — BIJOUX ET MONTRES (703) AU REZ-DE-CHAUSSEE

AU SOUS-SOL D'AUBAINES

en vente aussi à
FAIRVIEW — POINTE-CLAIRE
sauf indication contraire

POUR DAMES

½ PRIX ! PANTOUFLES EN SUEDE POUR DAMES. 70 paires seulement. D'Angleterre ! Semelle et talon coussinés mousse. Empeigne "mocassin". Rouge ou bleu. Point. 5 à 8 (sans ½). **Rég. 1.99 — Pai. 99¢**
SIMPSON — CHAUSSURES (787) AU SOUS-SOL

Rabais $20 à $35 !
Chics costumes 2-3 pièces pour dames et jeunes filles
Rég. $40 à $65 ch. **9.99 à 29.99**
- Tricot double de belle qualité
- Modèles les plus en vogue
- Vaste choix de coloris
- Tailles 8 à 18 dans le groupe.

SIMPSON — COSTUMES POUR DAMES (778) AU SOUS-SOL

RABAIS $1 ! CULOTTES POUR DAMES, 70 seulement. Filet gaufré à rayures noir/blanc. Panneau ferme sur le devant. Bande à la taille et autour des jambes. 4 jarretelles amovibles. P.M. et G. **Rég. 2.99 — Ch. 1.99**
SIMPSON — VETEMENTS DE BASE (785) AU SOUS-SOL

PEIGNOIRS EN VELOURS COTELE POUR DAMES, 50 seulement. Modèle tailleur avec col claudine, devant boutonné, 2 poches, manches ¾. Rouge ou bleu. M ou G dans le groupe. **Orig. 5.99 — Ch. 3.99**
SIMPSON — LINGERIE (784) AU SOUS-SOL

RABAIS $2 à $6 ! ROBES LAVABLES POUR DAMES, 130 seulement. Acétate, Dacron; imprimés aux nuances vives. Tailles 10 à 16; 16½ à 24½ dans le groupe. **Rég. 4.99 à 8.99 — Ch. 2.99**
SIMPSON — ROBES POUR DAMES (780) AU SOUS-SOL

FOULARDS NYLON D'ITALIE, imprimés en tons clairs printaniers. **Orig. $1 — Ch. 39¢**
SIMPSON — SACS A MAIN (775) AU SOUS-SOL

POUR HOMMES

POCHETTES 100% ACETATE, 200 seulement. Approx. 14 x 14 po. Motif paisley et autres. Tons divers. **Rég. 1.50 à 1.99 — Ch. 99¢**
SIMPSONS — ACCESSOIRES POUR HOMMES (789) AU SOUS-SOL

Rabais ⅓ du prix d'origine !
Pantalons de ski extensibles pour hommes
Orig. 9.99 ch. **6.99**
- Pour hommes et jeunes gens
- Solide tissu viscose/acétate renforcé nylon
- Noir, marine, bleu roi, brun
- Tailles 28 à 40 pour stature courte, régulière, élancée.
- Vous en voudrez deux à ce bas prix spécial. **Orig. 9.99 — Ch. 6.99**

SIMPSON — VETEMENTS POUR HOMMES (790) AU SOUS-SOL

POUR ENFANTS

SOLDE ! ROBES POUR FILLETTES, 150 seulement. Tricots coton, toile, nylon, fin coton. Choix d'imprimés et d'unis. Modèles cintrés ou de ligne "A". Rose ou bleu, 2, 3, 3x, 4, 6 et 6x dans le groupe. **Rég. 3.98 à 6.98 — Ch. 1.99 à 4.66**
SIMPSON — VETEMENTS POUR ENFANTS (786) AU SOUS-SOL EN VILLE SEULEMENT

MITAINES POUR ENFANTS, — 300 paires seulement — Tricot acrylique gonflant. Tons et motifs divers. Pour 2 à 6 ans. **Rég. 69¢ à 99¢ — Pai. 39¢**
SIMPSON — BAS ET GANTS (776) AU SOUS-SOL

SOLDE ! ENSEMBLES 2-PIECES POUR BAMBINS, 108 seulement. Corsage de ligne "A" en velours côtelé imprimé sur fond quadrillé. Collant nylon extensible. Collant rouge avec cordage blanc/rouge/noir. Pour 2, 3 et 3x. **Rég. 3.98 — Ens. 2.59**
SIMPSON — VETEMENTS POUR ENFANTS (786) AU SOUS-SOL

SOLDE ! CHAUSSETTES POUR GARÇONS. Laine Kroy/nylon, nylon indéformable et chaussettes extensibles dans le groupe. Vaste choix de couleurs y compris gris, bleu, fusain, vert Loden, rouge dans le groupe. Point. 8 à 10½ et extensibles pour 9 à 11. **Rég. 89¢ à $ — Pai. 69¢ à 89¢**
SIMPSON—VETEMENTS ET ACCESSOIRES POUR GARÇONS (788) AU SOUS-SOL

½ prix et moins !
Vêtements d'hiver pour fillettes
Rég. 1.99 à 29.99 ch. **3.99 à 9.99**
Profitez de ce spécial pour acheter à votre fillette un chaud manteau d'hiver. Tailles pour adolescentes.
- Manteaux de toilette **Rég. 19.99 à 29.99 Ch. 7.99 à 9.99**
- Vareuses, taille 8 ..... **Rég. 11.99 — Ch. 5.99**
- Vestes de ski, taille 7 ..... **Rég. 14.99 — Ch. 6.99**
- Cabans ..... **Rég. 11.99 — Ch. 5.99**
- Pantalons de ski extensibles 7-8-12 **Orig. 7.99 — Ch. 3.99**

SIMPSON — VETEMENTS POUR FILLETTES (782) AU SOUS-SOL

HEURES D'AFFAIRES:

EN VILLE : 9 H. 30 A.M. à 6 H. P.M. Y COMPRIS SAMEDI — OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'A 9 H. P.M.

FAIRVIEW - POINTE-CLAIRE : 9 H. 30 à 6 H. P.M. Y COMPRIS SAMEDI — OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'A 10 H. P.M.

SERVICE TELEPHONIQUE
OUVERT dès 8 H. A.M.
842-7221

111 CHALETS A VENDRE

Alpine
TERRAINS CHALETS



Grands sites soigneusement choisis pour construction future à prix raisonnables, routes ouvertes à l'année, dans secteur de choix des Laurentides, avec l'occasion de faire affaires avec des gens responsables tant pour votre terrain que votre chalet et d'épargner des centaines de dollars.
Vous pouvez acheter le terrain maintenant et construire quand il vous conviendra.
Prix depuis $775 pour magnifiques terrains boisés d'environ 15,000 pi. ca. Trois grands lacs en plein coeur d'un centre de ski par excellence font de La Seigneurie Alpine l'endroit idéal pour l'acheteur où passer des vacances à l'année longue.

MAISONS MODELES EN MONTRE

ITINERAIRES :
Prendre l'autoroute jusqu'à la sortie 26 ou la route 11A jusqu'à St-Sauveur. De St-Sauveur, suivre les enseignes jusqu'à Morin Heights. Tourner à droite aux feux de circulations à Morin Heights et suivre les enseignes Alpine pour 3½ milles. Route pavée tout le long du trajet. A seulement 44 milles de Montréal.

TEL. 735-2791

COMTE PAPINEAU, chalets rustiques, foyer, lac, 100 arpents, $19,000 321-4771.

LAC KILDARE, Rawdon, 38 milles, occasion unique, splendide chalet, terrain 10,000' carrés, offert à prix de sacrifice. Comptant léger, très longs termes. Occupation immédiate. Direction : Pont Pie-IX, Route 18, Rawdon. Demandez directions pour Kildare, suivez les annonces. Route en asphalte ouverte en tout temps. Téléphone 681-3072, M. Bernard.

LAC MAURICE, Ste-Julienne, 30 milles, grand chalet, 6 appts, près du lac, grand terrain à vendre à prix réduit pour balance de vente. Acceptons toute offre raisonnable. Route ouverte à l'année. Téléphone 642-5841. M. Therrien. Direction : Pont Pie-IX, Route 18, jusqu'à Ste-Julienne. Demandez Lac Maurice, Rang St-François, dimanche seulement.

MONT TREMBLANT, chalet neuf, rustique, foyer en pierre, 5 pièces, système chauffage, bord de l'eau. 692-9933.

SAINT-ALPHONSE, chalet meublé, 5 pièces, grand terrain, de grande route à la rivière. 933-5346.

ST-COME, chalets été, hiver, bord lac privé naturel. 321-0887.

ST-MATHIEU, 95 milles de Montréal, chalet 6, meublées, bord de l'eau, 200 x 100, eau courante, 220, bateau, etc. Photo sur demande. 254-8044.

STE-ROSE est, semi-fini, hiver, été, comptant discutable. 645-9998.

CHALET à vendre, 60 milles de Montréal, belle place, 5 appts, grand terrain. 256-2179 après 5 heures.

CHALET, 5 pièces meublées, à environ 600 pieds du Lac Rond, St-Calixte, 35 milles de Montréal, peut-être facilement loué pour l'Expo. Prix $4,500. Informations, 637-3642.

$500 COMPTANT, balance facile, 5 pièces, moderne, hiver, été, 30 milles Montréal. 522-1492 ; 522-0750.

FRONTIERE Vermont, 58 milles Montréal, 9 pièces, cave 220. 277-4405.

MAISON ETE - HIVER, 50 x 38, TERRAIN 100 x 100, CAVE, GARAGE, SYSTEME CHAUFFAGE, AUBAINE. 256-5185.

121 PROPRIETES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES A VENDRE

$10,000

comptant seulement achètent cette bâtisse commerciale - industrielle. Bien située dans ville St-Michel, 3 x 3,200 pieds carrés.

JACQUES DI BLASIO — 728-2750

SOCIETE DE FIDUCIE DU
QUEBEC
Affiliée aux
Caisses populaires Desjardins
875-2063

AUTEUIL Laval, terrain environ 12,000' avec maison, site commercial, $18,000, comptant $5,000. LA. 1-1953.

COLONIALE - Mont-Royal, propriété commerciale, chauffage central, 2 garages chauffés. Grande boutique. Cave 9 pieds. Entrepôts. Sur terrain 80 x 80. Logement au-dessus, 8½ pièces, 844-2275.

PEEL-SHERBROOKE, petit immeuble à bureaux, ascenseur automatique, 7,500 pieds carrés de terrains. Revenu $20,000 pouvant être substantiellement accru. Prix $175,000. Comptant requis $55,000. Pas d'agents. S'adresser : 3448 Peel.

HOTEL 28 chambres, salle à manger, cocktail lounge, licence complète. Comptant à discuter. Valeur $325,000. 351-5170.

Idéal pour Expo 67
Laprairie, site commercial, 23,000 car. Restaurant avec salle de danse plus logement moderne 6 pièces. Peut être facilement converti en chambres. Stationnement 50 voitures. Pour informations, écrire case 5298, La Presse.

INDUSTRIE
Bâtisse et terrain industriels 15,000 pieds, chaufferie à bois, chauffage à l'huile, 110-220, 550, système de soufflleur à ripe, Ste-Justine de Newton, comté Vaudreuil, U. Lefebvre, tél. 764-2431, Montréal, 352-1950.

2 MAGASINS, 1 logement, propriété 27 x 45, garage, 27 x 40, et sous-sol. Rapporte $4,920 par année. 351-3470.

MAISON COMMERCIALE, 1452 FLEURY, COIN OLYMPIA, 387-4087.

122 PROPRIETES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES A LOUER

CITE DE QUEBEC, dans le centre des affaires de la basse-ville, voisin des magasins United et Zellers, 15,000 p.c., 3 planchers et sous-sol, à l'épreuve du feu, ascenseur, air climatisé, conviendrait à tout genre d'entreprises : gros ou détail. $1.05 le p.c. bail à long terme. Aussi à vendre à bas prix. Comptant minime.
C.P. 3456, St-Roch, Québec 2.
J. C. Lamothe, C.A.,
522-6484 — 527-9722

2210 L'ESPERANCE, BATISSE D'UN ETAGE A LOUER, BON POUR LOCAL A MANUFACTURE, REPARATION D'AUTOS, OUTILLAGE COMMERCIAL: MENUISERIE, ETC; MUNI DE PORTE A CHARGEMENT, 36 x 80: 2880 PIEDS CARRES, CHAUFFAGE AU GAZ, LOUERA $250 PAR MOIS. LA. 6-9466

RIVE SUD, 4,800 PIEDS, BON POUR RESTAURANT, MAGASIN, ATELIER, AUTRES, $375. 276-8581.

ST-LEONARD centre industriel et Montréal nord occupation immédiate, 2,500 pieds e plus, moderne. 661-2012.

BATISSE de 2 étages, grandeur totale approximative 8,000 pi. ca., avec showroom, bureaux, stationnement pour 6 autos, district Rosemont, 14 pi. hauteur, commercial, entreposage ou magasin, $650 par mois ou à vendre. Jour 352-7110, soir, 738-9751, pas d'agents.

IMMEUBLE INDUSTRIEL A LOUER
1870 rue Davidson (angle Ontario)
Un édifice tout en brique, deux étages mesurant environ 7500 pieds carrés chacun, chauffé, ascenseur à fret, système de gicleurs, tout climatisé. Dominion Electric Protection, garnitures d'éclairage : 550 et 100 c.v., convenable pour industrie lourde ou légère, et bon district ouvrier.
No. de tél. le jour : 524-1735
le soir 481-9423

10,000 PIEDS carrés de plancher, convoyeur, système d'alarme, stationnement. Libre immédiatement. 842-4518 ou 522-3662.

131 TERRAINS A VENDRE

AHUNTSIC Ouest, rue Tolhurst, près Fleury, terrain 31 x 72, zoné pour 2 étages, $6,500. A. Rouleau : soirs : 389-3136 ; jours : 381-9167.

ROYAL TRUST
COURTIERS

BOSSUET, terrain pour bâtir appartements, M. Johnny Lasalle. VI. 4-1981, 334-9641.

CHOMEDEY, 50 x 100, beau terrain. Informations : 681-3637. Après 6 heures, 681-2416.

CITE DE FABREVILLE, terrains desservis entre deux projets. Faut vendre. Prix très raisonnable. Conditions aux constructeurs. Courtiers bienvenus. Appeler tous les jours jusqu'à 10 p.m. : 737-1313 ou 844-5800.

CITE DE MONTREAL
Terrains industriels, commerciaux, domiciliaires, entre Henri-Bourassa et boul. Gouin. Prix de liquidation : $900. 323-2757.

CITE DE MONTREAL
Excellent emplacement. Terrain pour split-levels et bungalows, 24e Avenue. $2,725. chacun. Facilités de paiement. 323-2757.

DELANAUDIERE Laurier. Plans 8-4 fermés plus permis construction, $14,500 — 721-8386.

DUVERNAY, TERRAINS DE CHOIX, POURVUS DE TOUS SERVICES. 731-8743. RA. 9-6459.

DUVERNAY à 1½ mille du pont Pie IX, l'endroit rêvé pour bâtir ou investir, 50 x 90 pour seulement $1,000. Paiements en 5 ans sans intérêt. Acte notarié établi immédiatement. Inf. Chs. Cadon Bureau 667-9750 ou 733-5781 (le soir après 8 hrs).

DUVERNAY CENTRE, lots prêts à construire dans 2 ans ou avant, $1,500, 10% comptant, balance 4 ans sans intérêt. 669-0346, après 1 heure p.m.

FABREVILLE, riverain, navigable, 12,000' carrés, près lac St-Louis, 681-8328.

FABREVILLE, terrain pour votre maison future 14,600' carrés. 625-3629.

GASCON près Ontario, métro Frontenac, face à parc, un terrain bon pour 3 étages, contigu. 256-5355.

HENRI-BOURASSA ouest, coin sud de Paris, 12,000 pieds carrés; et aussi boul. Gouin est, coin Audoin et Leblanc, 45,000 pieds carrés. Boul. Gouin est, près du bord de l'eau, coin 60e avenue, 55,000 pieds carrés. Appeler M. Gruber à CR. 4-6424.

INDUSTRIEL léger, Rive sud, 50 x 180, tous les services, $1,800. 676-0422.

LAC BLEU, grand terrain, près du lac Orléans. 4-9263.

LAFLECHE, excellente occasion, nouveau développement, tous services. 60 x 100, soir, 676-6604.

LAVAL-DES-RAPIDES, bord de l'eau, 11,600 pieds, sacrifierais. RE. 7-3552.

LAVAL-OUEST, 35e Avenue, 50 x 120, prêt à construire, $1,300. 747-5208.

LAVALTRIE, 648' profondeur, 200' largeur. 722-2420, après 6 hres.

MASSON coin 15e ave, terrain commercial de 100 x 114, pour magasins et appartements. 524-2448 jour.

MONTREAL-NORD, terrains pour bungalows, services, près Lacordaire, Perras. 721-2897.

MONTREAL-NORD, Lacordaire - Maurice Duplessis, plusieurs terrains pour appartements, duplex. Aussi terrains pour bungalow, 322-7643.

MOREAU, terrain 72 x 100. Autre terrain 42 x 100 avec entrepôt, 661-4602.

PIERREFONDS, 2 beaux terrains, 60 x 100, après 6 hres, 276-4658.

PIERREFONDS, voisin 12320 Boul. Gouin, 37,000 pieds, règlement succession. 271-6778.

POINTE-AUX-TREMBLES, 54 x 97, bien situé. 321-4577.

RIVIERE-DES-PRAIRIES, 86e Rue, 50 x 96, égouts, aqueduc, .35 le pied 666-4235

RIVIERE-DES-PRAIRIES, quelques terrains particulier; jour, soir 722-9087.

60x83, $1,600, RUE DESMARCHAIS, VILLE JACQUES-CARTIER. 722-9087.

RUE Mousseau près Forbin Janson, 75 x 90, pour duplex ou triplex. 273-7257.

RUE PARIS, 50 x 80, rue Grand Tronc 50 x 88, rue Daigle pour 3 triplex Petit comptant. 274-5463.

RUE ST-EMILE près Marseille, 50 x 98, bon pour duplex ou triplex. 273-7257.

ST-ADOLPHE d'Howard, 25,000 pieds carrés, 900 pieds bord de l'eau, électricité, téléphone .10 le pied. 523-8778.

ST-EMILE et Sherbrooke, 50' x 100', $12,000., prendrais échange. 387-9418.

ST-LEONARD, pour duplex, triplex, services, près église, école, 321-3077.

ST-ROSE-DE-LAVAL, 2 terrains, bien situés, près à construire, 625-4470.

STE-THERESE OUEST (GEN. MOTOR) 30 terrains, 50 x 100, zonés duplex, acceptés S.C.H.L., prêts à construire, voisin hôtel ville, école, parc, autobus, taxes très basses. Aubaine $1,800 chacun, conditions contracteur. 667-8610, soir 669-2389.

VAL MORIN, face Belleneige, 100x100, lac artificiel, tous services. 667-8960.

VILLE D'ANJOU, à côté 6985 Mousseau, 50 x 75, 388-1825, DA. 1-6696.

VILLE ST-BRUNO, 5 terrains ou plus, terrain avec services, grande demande de maisons; prix raisonnable; constructeurs; conditions. Après 7 p.m. 667-7310.

A CHAMBLY, OCCASION EXCEPTIONNELLE, 55 x 130, AVEC SERVICES. CL. 9-2322.

A MONTREAL-EST, terrains industriels, 100 x 100, 75 x 100. 351-3610 351-3896.

A QUI LA CHANCE? RAWDON, TERRAIN POUR CHALET D'ETE. A PARTIR DE $500 BORD DU LAC, 10 P. CENT COMPTANT BALANCE 36 MOIS. SANS INTERET. 324-1264.

A ST-LEONARD-DE-PORT-MAURICE, terrain 111 pieds façade, sur rue Jarry est, par 90 pieds profondeur. Fait coin de rue. Annonce paraît sur les lieux, près Lacordaire et motel. 669-1571.

ATTENTION, aubaine. Terrains résidentiels et commerciaux à vendre à St-Paul de Joliette (25 milles de Montréal), situés près projets construction. Particulier. Appeler 669-7312.

AUBAINE, Saraguay, cède terre à lotir, prix intéressant. 627-0408, 627-0615.

A VILLE LASALLE, terrains 65 x 110, central, jour : 768-0857, soir : 489-4243.

BEAU TERRAIN à vendre, 50 x 80, aubaine. 665-6225.

CENTRE partie est de la ville, club de nuit, présentement loué comme parc de stationnement à $5,600 par année. Exploitant peut faire de $12,000 à $15,000 par année. Environ 12,000 pieds carrés, seulement $9.50 le pied. Appeler 937-1717 ou 931-2435; on parle anglais.

COIN commercial nord-ouest Lafontaine et Hays, 29' x 90'. Prix $7,000. CL. 5-1225.

DEUX CENTS terrains, duplex 3 étages, appartements. Prix $6,000, 388-8856.

$13 PAR MOIS
LAPRAIRIE, 15 MINUTES DE L'EXPO, TERRAINS ENREGISTRES 60 x 100. AUCUN COMPTANT. AUCUNE TAXE. AUCUN INTERET. 842-5853

INDUSTRIEL. 50 x 80, Pointe-aux-Trembles, 40e près Leduc; aussi sur 32e Rue, petit comptant. 274-5463.

LOTS pour 3 étages (attachés ou appartements), Hochelaga et Saint-Emile. Soir 937-8078.

6 LOTS pour duplex attachés, 30 x 106, Hochelaga et St-Emile, sur St-Emile. Soir 937-8078.

TERRAIN INDUSTRIEL
De 180,000 pieds, bâtisse d'entreposage 12,000 pieds, fondations et planchers pour bâtisse 125 x 200 pieds, fond industriel pour construction. Coteau du Lac, comté Soulanges, téléphone Montréal : 352-1950 pour renseignements.

2 TERRAINS de 60' x 89' rue Pascal, Montréal-Nord. Tél. : 321-6103.

TERRAIN, vendre, 100 x 190, Labonté, Curé Poirier, Cité Jacques-Cartier. 677-4623.

TERRAINS industriels, Boul. Ste-Gertrude près Boul. Industriel, 175 x 89, $0.95 pied. Jour 722-0753, soir DA. 2-4970.

TERRAINS commerciaux, industriels, entre Henri-Bourassa et boul. Gouin, prix $80' terrains pour bungalows, $600 chacun, termes faciles. 276-1921.

TERRAIN 25 X 100, RUE PELOQUIN, PRES HENRI-BOURASSA. 388-3644.

TERRAIN sur coin, industriel ou commercial, face boul. Henri-Bourassa. Excellent endroit. Propriétaire : 323-2757.

131 TERRAINS A VENDRE

ST-LEONARD
A VENDRE
TERRAINS
AVEC SERVICES
POUR BUNGALOWS ET DUPLEX
932-2586
ASTERVILLE - BROSSARD

CONTRACTEURS — PARTICULIERS 10 minutes du centre de Montréal, à la sortie no 1, Brossard, du pont Champlain. Lots prêts à bâtir, toutes dimensions. Prix raisonnable. Inf. : 7393, avenue Malo, 676-7755 ; 721-6779.

132 TERRAINS A LOUER

2075 DESJARDINS, nord Ontario, 15,000 pieds carré à louer ou à vendre. Espace additionnel pour stationnement. Bare d'évitement. Clôturé. Bon pour garage. 526-6651.

RIVE SUD, 50 arpents pour stationnement autos, roulottes et camping, pour Expo. 747-3420.

SAINT-LEONARD, près boul. Pie-IX, 800,000 pi. ca. pour Expo, camping, roulotte, etc. 352-4075.

VILLE BROSSARD, ROUTE 3
Terrain de camping 300 x 500 pouvant être divisé par 100 terrains. Eau, électricité fournies. Jour : 671-1914, soir : 844-5435.

133 TERRAINS COMMERCIAUX

A MONT LAURIER, terrain à vendre, 300 x 600, en bordure de route no 11. Urgent, offre raisonnable considérée. Tél. Mt-Laurier, 623-1624 ou Gabrielle Vanchesteing, C.P. 40.

VILLE DE LAVAL, parc industriel, services, 1 mille du Pont Pie IX, $0.25 le pied carré. Echangerais pour propriété, 482-2442.

SUR L'ILE de Montréal, 55c. le pied 200' du boul. Métropolitain, 42e Avenue Pointe-aux-Trembles, 100 x 106, bon site pour petit motel ou commerce. 351-2797, après 4 p.m.

135 TERRAINS DEMANDES

POUR VENDRE vos terrains vite et comptant, consultez M. Charbonneau.

IMM. CHARBONNEAU, COURTIER
17 OUEST, BOUL. GOUIN
331-1049

TERRAINS avec services (25 ou plus), minimum 60 x 100. Situé 25 milles environnant Montréal. Ecrire à M. B. Quessy 7495 Lévesque est, Laval.

141 FERMES — TERRES A VENDRE

88,591 pieds carrés, terrain pour mise en valeur, à 1,000 pieds des services. Taxes modiques, 15¢ le p.c. App. N. M. Webster, 875-2800 ; rés. : 467-2354.

EASTERN & CHARTERED TRUST
COMPANY COURTIERS

EASTMAN 111 acres pour développement, camping, ski-doo trail, $10,0000. Comptant $2,500. 331-8786.

ST-ROCH-SUR-RICHELIEU, Rang Brûlé, 250 arpents 40 en bois, maison et bâtiments en bonne condition, roulant et animaux tout doit être vendu, cause décès, 785-5612.

ST-SAUVEUR des Monts, terre, 117 arpents. Interurbain, 227-3171.

AUBAINE, Ste-Scholastique, 37 arpents, 12 cultivable, 25 en bois, maison 7 pièces, avec grange. Yvon Leblanc, 2091 Boul. St-Elzéar, Chomedey, Laval, 681-1023.

25 MILLES de Montréal, 90 arpents, magnifique maison 8 pièces. Garage, poulailler, grange, en bonne condition. Prix $16,000. Moitié comptant.

EASTMAN, 42 acres, partie boisée, lac 200x400. Bonne maison brique, 7 pièces, toutes commodités. Garage et bonne grange. Vue panoramique. Prix $20,000. Moitié comptant.

SUTTON, 215 acres, valonneux, érablière, ruisseau. Bonne maison 7 pièces et bons bâtiments. Vue panoramique. Prix $21,000. Comptant $11,000.
IMM. VALVER, COURTIER, 676-7761

TERRE de 45 arpents, située bordure de la route 41. A proximité du village St-Alexis-de-Montcalm. 839-2215 interurbain.

TERRE à vendre, 75 arpents et plus, environs Ste-Agathe bornée développement lotissement. 2 camps d'été. Prix $6,500. $750 comptant, balance facilité de paiements au choix. Ecrire Case 5488 La Presse

151 ENTREPOTS A VENDRE

ENTREPOT avec bureau, terrain environ 100 x 120, 2000 Mercier, Montréal.

ESPACE POUR MANUFACTURE
3430 Avenue du Parc, 875' carrés, cité idéal, loyer raisonnable. Appeler 845-1292

153 ENTREPOTS A LOUER

HENRI-BOURASSA, 1380 est, sous-sol chauffé, 25 x 25. $45. DU. 9-9951.

VILLE ST-PIERRE, 5,500 pieds, rez-des-chaussée, 738-4521, RE. 9-2751.

ENTREPOSAGE commerce, industrie, 100-4000', $20 et plus superficiellement 681-2473 Chomedey.

40' x 60' 15½ hauteur, chauffée ou non, toilette intérieures, situé Laval-des-Rapides. Ville Laval. Communiquer jour : 667-0907. Soir : 669-3389.

LOCAL D'ENTREPOT, AU MOIS, A L'ANNEE. CENTRAL. CHARGEMENT FACILE. A L'EPREUVE DU FEU, GICLEURS. LOYER MORIQUE. 274-6581, SOIR: 932-5677.

163 MANUFACTURES A LOUER

OCCUPATION DEBUT 1967
40,000 pieds carrés, 2 étages
- A l'épreuve du feu et gicleurs.
- Grande facilité d'expansion et voie de garage.
- Plafond 18 pieds.
- Stationnement.
- Courtiers protégés.

842-7268 — Soir : 932-5677

QUARTIER FINANCIER
LOYERS TRES MODIQUES DANS IMMEUBLES.
ESPACES DE 100 A 3,000 PIEDS.
TAUX MENSUELS SI L'ON DESIRE.
274-6581 — 932-5677

CLARK ET JEAN-TALON
9250 pieds carrés et 8750 pieds carrés ; bonnes facilités pour expédition ; stationnement privé ; loyer raisonnable ; 7160 rue Clark ; le jour : 270-1032 ; le soir, RE. 7-1496.

ST-FELIX, manufacture 3,500'. Ecrire Paul Allard, St-Félix-de-Valois

ST-LEONARD, centre industriel et Montréal nord, occupation immédiate, 2,500 pieds et plus, moderne. 661-2012.

ARRIERE 266 Blvd Ste-Rose, Ste-Rose, 3,000 pieds de plancher, chauffé ou non, peut servir comme boutique ou entrepôt. Téléphonez 625-3668, 625-2236.

167 ESPACE MANUFACTURE A LOUER

5480 IBERVILLE, LOCAL CHAUFFE, 1,898 PIEDS CARRES.

5710 JARRY EST, St-Léonard, 2,000 pieds carrés, manufacture légère, entrepôt, 220-550 volts, 256-2748.

MONTREAL - NORD, immeubles de 2,000, 3,000, 4,000, 5,000 et 7,000 pieds carrés à vendre ou louer. Espace au rez-de-chaussée. Cooper, 697-3096.

ST-ANDRE-Jean-Talon, planchers ciment, 550-220, stationnement. 259-4598, 271-2525.

250' à 15,000' disponibles, chauffe gicleurs, électricité 220-550 volts, pour imprimerie, manufacture, atelier, entreposage, etc. Guy Dallaire, courtier, 866-0782.

167 ESPACE MANUFACTURE A LOUER

St-Laurent et Prince-Arthur
4,400 pieds carrés au deuxième étage au-dessus de la Banque Impériale. Possibilités de subdiviser ou transformer en école d'apprentissage, bureaux, salle de démonstration ou commerce vestimentaire. M.L.S. M. F. Delaroche.

MAJOR REAL ESTATE
697-0222

PLACE ST-MICHEL
3637 BOUL. METROPOLITAIN EST
Epreuve du feu, sprinklers, stationnement, élévateurs, "220", "550", gaz naturel.
1,400' manufacture et bureaux, $150
3,650' manufacture et bureaux, $350
4,500' manufacture et bureaux, $435
800' électricité payée $ 60.
Autres locaux 800' à 15,000' par étage
721-4291

BEAUBIEN, AV. DU Parc, 3600 pieds carrés, haut, chauffé, pour fabrication légère. Loyer très raisonnable. Diviserons. Appeler M. Ranb, 279-0227.

DISPONIBLE immédiatement, local 3600 pieds carrés, chauffé, gicleurs, 70 cents le pied. 866-3251.

171 COMMERCES A VENDRE

AUTEUIL, boulevard Laurentides, magasin meubles, clientèle établie 5 ans. 625-5955.

AVE. DE POUTRINCOURT
"PENSION IDEALE"
Bien située, bons revenus, tout neuf, pas d'intermédiaire. 331-7755.

BOURBONNIERE, Dandurand, variétés. 3 appartements attenant. Proximité école, 3850 Dnadurand.

COMTE Vaudreuil, magasin général, hôtel, taverne, bâtisse moderne inclus, échange sérieux considéré. Imm. Claremont, 271-2491.

REPENTIGNY, snack-bar tout équipé. Cottage 2 pièces arrière. Aubaine. Stationnement. Situé route 2. 581-3709.

ROSEMONT, restaurant-épicerie-smallware 2 pièces arrière, loyer $85. 5954. 12e avenue.

5897, 3e AV. Rosemont, restaurant-épicerie, valeur $4,000, laisserais aller pour $2,800. Faut vendre. 722-5140.

DOMAINE Du Lac Vallée, Ste-Béatrix, comté Joliette. Restaurant, salle danses, réceptions, etc. Vente cause maladie. Vraie aubaine. 676-8011.

DOMAINE, salle danse, restaurant équipé avec plage sablonneuse. 889-2311, interurbain.

DUPLEX, triplex et magasin à St-Léonard, situé sur Vannes et Bourdaloue à l'est de Lacordaire entre Bélanger et Jean-Talon. Magasin sur Jean-Talon à l'est de Lacordaire. Pour information 725-5249 et 254-8534.

LAURENTIDES, 28 milles Montréal, camping, 250 sites, restaurant, salle communautaire plage, cause autres commerces, interurbain, St-Canut, 438-2560.

RIVE SUD, épicerie licenciée, propriété 3 logements, terrain stationnement. 525-2890.

RIVE SUD, restaurant, salle manger, salle de réception, licence complète, grand stationnement. Cause décès. 842-0679.

RIVE SUD près Expo, magasin de variétés, établi depuis 15 ans avec propriété, logement 5 appts. 676-0008.

171 COMMERCES A VENDRE

COUPLE CHERCHE
GERANCE HOTEL-MOTEL
DE NATIONALITE SUISSE — PLUSIEURS ANNEES D'EXPERIENCE — EN EUROPE ET AU CANADA — PARFAIT BILINGUE — BONNE PRESENTATION — BONNES REFERENCES — PAS D'ENFANTS —
ECRIRE CASE 4965, LA PRESSE

MERCERIE POUR HOMMES
Centre d'achats, dans Laval. Ultra moderne. Profit net annuel $12,000. Comptant requis $13,000.
Rosario Pépin, 625-0681, 381-6882
AGENCE PLACEMENTS FINANCIERS COURTIER

RESTAURANT
partie est, équipement moderne. Profit net $15,000. Comptant requis $7,000.
Rosario Pépin, 625-0681, 381-6882
AGENCE PLACEMENTS FINANCIERS COURTIER

MAGASINS DE PRODUITS DE BEAUTE
2 beaux magasins de produits de beauté, bien équipés, sur Plaza St-Hubert, jour 526-2779 ; soir 279-1768.

CAR-WASH, unique dans région Joliette, cause maladie 889-2311, interurbain.

CAR WASH, $10,000 comptant, bon revenu. Rue Ontario est. Echange accepté. Après 6 heures 721-7340.

CAR WASH, affaires $30,000. Prix $50,000.
IMMEUBLES GOULET COURTIERS
3130 SHERBROOKE EST — 526-6655

CLUB ET RESTAURANT
Avec propriété, boul. Taschereau, situé 1 mille du pont, comptant $15,000 plus valeurs.
DEMANDEZ FERNAND PILON
IMM. LOCAL, COURTIER,
276-2611

CLUB très moderne, 3 planchers de danse. Tout neuf. Salle à manger. 4 salles de réception. Stationnement 100 voitures Près Métro. 2 minutes de l'Expo. Occasion. Conditions très faciles. Pas d'intermédiaire. 388-7992.

COCKTAIL - LOUNGE — Réceptions Superbe logement. 5 loyers. Profit $50,000. Prix avec propriété $100,000. Petit comptant. Labelle et Heurtel, courtiers, 389-5954.

COMMERCE DE NETTOYAGE dans Montréal-Nord, bien situé, bonne occasion, bon chiffre d'affaire. Jour 321-3641, soir 388-6091.

COMMERCE de chauffage et ventilation, bien situé et nom très très connu dans la région. S'adresser à C.P. 22, Drummondville.

COMMERCE de réparation de moteurs électriques, actuellement en opération, nombreux contrats, bons profits. Informations : 321-5392, soir : 322-3341.

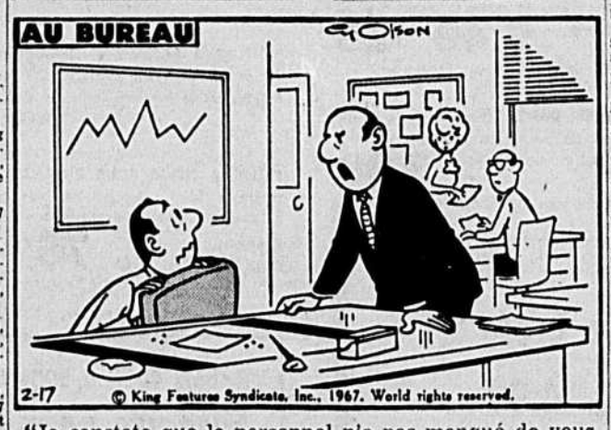
COMMERCE DE FLEURS ETABLI INCLUANT 4 SERRES, 50,000 PIEDS DE TERRAIN, BUNGALOW, GARAGE, LONGEANT L'AUTOROUTE DES LAURENTIDES, SORTIE 11 : 625-3633.

COMMERCE convenant pour handicapé par santé, âge, infirmité. Soir, 388-8551.

COMMERCE de radiateurs, très bien situé. 473-5078. Soir: 681-3981.

CONCESSION. Nettoyeur Paul 1105 Fleury est après 6 heures, 622-0295.

CONFECTION pour dame, district très occupé, vente immédiate. Raison santé. 931-3371, 11 à 5 heures.



"Je constate que le personnel n'a pas manqué de vous dire quel genre de patron je suis."

RIVE-SUD BON COMMERCE, POSSIBILITE DE $8000. PAR ANNEE, PRES EXPO. 674-9993.

ST-LIN, épicerie, boucherie licenciée, station de gaz Texaco, avec maison privée, moderne ; cause vente, maladie. S'adresser à Julien Dupuis, St-Lin, 223-3148.

VILLERAY, maison de chambres à vendre. 273-5493.

ACHETEUR sérieux, salon coiffure moderne, situé ; coin arrêt d'autobus, accès Métro ; place 3 coiffeuses ; avec maison privée, chauffée. Loyer $97., bail 3 ans, pas d'intermédiaires. Ecrire Case 5471 La Presse.

AGENT se spécialisant exclusivement dans la vente de commerce depuis 17 ans, désire commerces ou industries. Pierre Lanthier, courtier, DU. 1-6882.

A QUI la chance ? Aucun comptant. Epicerie avec toutes fixtures et frigidaires. Prête à opérer. Vendrais ou louerais. 2115 Joliette, 351-1452.

A SACRIFICE, cause maladie, excellente route de nettoyage avec camions, revenus illimités, si désiré location de comptoirs établis. 658-8322.

ATELIER nettoyage à sec, avec plan chemises, grosse clientèle établie depuis 15 ans aucune livraison. Prix discutable, $25,000. CL. 5-0052.

AUBAINE pour taxi privé, raison sociale de taxi, avec numéro de téléphone, 2 radios pour auto et station base. 665-2696.

AUBAINE, épicerie licenciée, aucune offre raisonnable, refusée, 524-6401, soir, RA. 9-8807.

AUBAINE, épicerie, boucherie licenciée. Hamel.
IMMEUBLES GOULET COURTIERS
3130 SHERBROOKE EST — 526-6655

AUBAINE restaurant repas légers, poste d'essence Texaco avec propriété, 7 appts refaits neuf. Système chauffage électricité, centre village, cause autre commerce. Restaurant Aquin, St-Roch de l'Achigan, tél. 832-2112.

AUTOMATIC CAR WASHER, à 25¢ à vendre ou louer. 388-3115.

A VENDRE ou échanger, biscuiterie Oscar, affaires : $85,000. annuel, 351-2734.

STUDIO photographie à vendre 20 ans même endroit. Conditions faciles. Casier Postal 984 Montréal 3.

A VENDRE, restaurant, seul dans quadrilatère, équipement neuf. 277-1933.

A VENDRE, RONDE DE PAIN DANS NORD DE MONTREAL. BONNE CLIENTELE DETAIL. 259-8734, APRES 7 HEURES.

B.B.Q. avec licence complète, gros chiffre d'affaires. Prix spécial pour transaction immédiate. M. Lefebvre, 523-3163.

BISCUITERIE établie depuis 10 ans, logement arrière, affaires $1,700. Comptant $2,000. St-Jérôme. 432-7924.

BISCUITERIE moderne, spacieux, très achalandé, rue Ste-Catherine, centre, Gélinas, courtier, 276-6448.

BISCUITERIE et smallware, affaires $800 à $900 par semaine. Prix: $3,000. 522-0005.

BISCUITERIE à vendre, bon chiffre d'affaires, cause fatigue, 728-6376.

BON site pour expo, 15 pièces, lavabos, vendrait ou louerait ameublement, près Sherbrooke, 3457 Laval.

BUANDERETTE, 21 machines, à vendre, ou à louer pour la durée de l'expo, LA. 2-6414.

BUANDERETTE, comptoir nettoyage, 19 laveuses, 7 sécheuses, Nord ville 274-0185.

BUANDERETTE
Chiffre d'affaires 1965 : $18,000. Profit net 45% à 50%. Ouverte 6 ans, Prix $20,000. Prendrais comptant, hypothèque ou propriété. 324-1277.

BOUCHERIE pour salaison, bon marché, 30 ans d'existence, 1290 Laurier.

BOUTIQUE de serrurier, prête à opérer, cause décès, 255-6790.

BUANDERETTE automatique, 12 laveuses, 6 sécheuses, vendra ou échangera. Ville Laval. Bonne clientèle. Très bon revenu. Cause: départ. 521-7732.

CAR WASH en opération, Revenu possible $35,000. Comptant minimum $35,000. Prix $120,000. 721-7122.
GEORGES BERGERON, COURTIER

CONFISERIE variétés à vendre ou échanger, 2214 Chemin Chambly, 677-6033.

DISCOTHEQUE sur rive sud (Longueuil), équipement stéréo, 2 tables tournantes, candy-bar moderne, air climatisé, ambiance Op-Art, 384-6660.

EPICERIE licenciée avec logement arrière. Information 521-5672.

EPICERIE, boucherie licenciée, bonnes affaires, loyer $80 par mois, cause maladie. 526-9434, 255-4874.

EPICERIE-boucherie licenciée, Lasalle; affaires $4,500. par semaine, bière 250 douzaines, pas de crédit. Comptant $15,000, balance discutable. Cause santé. Après 7 heures p.m., 691-0788 ou 692-9823.

EPICERIE BOUCHERIE licenciée dans Rosemont. Chiffre d'affaires $120,000 par année. Bail 5 ans. Informations après 7 heures. RA. 2-8695.

EPIC RIE à vendre, après 6 heures, 527-1073.

EPICERIE - BOUCHERIE licenciée à vendre par inventaire. Appelez soir: 669-3420.

EPICERIE licenciée, viandes froides, Rive Sud, 674-6346, 655-5279.

EPICERIE LICENCIEE A MONTREAL-NORD. 321-3580.

EPICERIE, boucherie licenciée, métro, 2 propriétés. Terrain 150 x 320. Bord de l'eau, Boul. Lévesque, Arèsville, Cité Laval. Coin achalandé. Affaires $5,000. semaine. Sacrifiera tout, cause mortalité. Gélinas, courtier, 276-6448.

EPICERIE-BOUCHERIE licenciée. Affaires $160. Comptant $6,000. Balance facile. 484-4730, après 7 heures.

EPICERIE boucherie licenciée, $3,500 $4,000. semaine, cause maladie, 387-9618, 625-4421.

EPICERIE-BOUCHERIE licenciée, est. Affaires $200,000., aubaine, comptant $10,000. ou plus.
ROSEMONT, affaires $150,000. Possibilité augmenter facilement, Prix demandé $29,000. Comptant $15,000.
JEAN-TALON EST, épicerie licenciée et salaison. Prix demandé $39,000. Comptant $15,000 ou plus. 721-7122.
GEORGES BERGERON, COURTIER

EPICERIE-BOUCHERIE licenciée, 50 x 70', bien équipée, cause santé. Comptant $12,000. Ecrire Case 5517, La Presse.

EPICERIE-BOUCHERIE licenciée, affaires $3,300 garanti par bilan, 10 ans propriétaire, secteur Ahuntsic, commerce propre et moderne, vendrais prix raisonnable. Imm. Manic. courtiers, 384-9130, 334-7997.

EPICERIE licenciée, quartier italien, cause mortalité. Chiffre $3,000 par semaine, faites offre. Aliberti, courtier, 254-3441.

EPICERIE, boucherie licenciée, très propre. 1904 Laurier coin Chabot, 324-1397.

EPICERIE-BOUCHERIE licenciée, chiffre d'affaires $4,500 par semaine, très bien située. Informations : 642-9231 ; après 7 heures p.m., 255-0766.

EPICERIE - RESTAURANT avec propriété, Rive sud, cause maladie. — 676-4284.

EPICERIE - BOUCHERIE licenciée à Ste-Thérèse, moderne, bien située. 435-3687.

EPICERIE, boucherie licenciée. Aubaine. Hamel.
IMMEUBLES GOULET COURTIERS
3130 SHERBROOKE EST — 526-6655

EPICERIE, boucherie. Aubaine. Prix $17,500.
IMMEUBLES GOULET COURTIERS
3130 SHERBROOK

LA PRESSE

ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, VENDREDI 17 FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 40



Téléphotor PA

En route pour le Nord-Vietnam malgré les risques

Les sept membres d'un groupe de pacifistes, qui comptent se rendre au Nord-Vietnam avec une cargaison de médicaments à bord de leur petit yacht, posent pour une photo sur le pont de leur embarcation dans un port près de Tokyo. Six des membres du groupe sont des ressortissants américains et le septième est l'épouse japonaise de l'un d'entre eux. Il s'agit d'un groupe de "Quakers".

Un porte-parole du groupe a déclaré aujourd'hui que le président de la Croix-Rouge nord-vietnamienne leur a déconseillé de faire le voyage parce que les avions américains pourraient bombarder leur embarcation. Le porte-parole a précisé cependant que le yacht partira quand même samedi, vu que des préparatifs ont été déjà faits pour prendre livraison d'autres médicaments à Hiroshima et à Hong-kong. "Une fois rendus à Hong-kong nous examinerons la situation à nouveau", a-t-il ajouté.

Le "Phoenix", le yacht long de 50 pieds sur lequel le groupe de pacifistes tentera le voyage, devait appareiller pour Hiroshima aujourd'hui, mais la date du départ a été retardée à cause du mauvais temps. La valeur des médicaments que transporte le "Phoenix" s'élèverait à $20,000.

M. Earle Reynolds, le capitaine du "Phoenix", un pacifiste américain qui vit au Japon, a déjà défrayé la chronique lorsqu'il pénétra en 1958 à bord de son embarcation dans la zone des expériences nucléaires américaines au Pacifique, peu de temps avant un essai.

Comme les membres du groupe n'ont pas obtenu du secrétariat d'Etat américain la permission de se rendre au Nord-Vietnam, il est possible que le "Phoenix" soit intercepté en mer par des bâtiments de guerre américains.

USA: des dignitaires catholiques affirment le droit au mariage entre Blancs et gens de couleur

WASHINGTON (PA, UPI) — Un cardinal et quinze évêques et archevêques catholiques des Etats-Unis ont épousé la cause d'un jeune couple protestant et ont demandé à la Cour suprême d'abolir la loi qui fait un crime du mariage entre Noirs et Blancs dans l'Etat de la Virginie.

Le mariage est un acte fondamental au sein du catholicisme, du protestantisme, de la chrétienté orthodoxe et du judaïsme et ne peut légalement être limité par une législation régionale sans mettre en danger la société, ont dit les ecclésiastiques à la Cour hier.

Les dignitaires catholiques, parmi lesquels figurent le cardinal Shehan de Baltimore et trois autres archevêques, proviennent tous d'Etats dont les lois interdisent le mariage interracial. A ce groupe imposant, se sont joints trois administrateurs apostoliques, de même que la Conférence catholique nationale pour la justice interraciale, et la Conférence catholique nationale d'action sociale.

La requête des évêques et archevêques adressée à la Cour suprême insiste sur deux points :

- les lois qui interdisent les mariages entre races se trouvent à entraver la liberté religieuse que garantit la Constitution des Etats-Unis ;
- de pareilles lois se trouvent à nier, d'une façon inconstitutionnelle, le droit qu'ont les citoyens d'avoir des enfants.

La requête cite des autorités de toutes les religions, de même que Clyde Kluckhorn, un éminent anthropologue.

Le cas du couple Loving

Le couple Loving, fort de l'appui de l'Union américaine des libertés civiles, soutient que la loi en Virginie est **ultra vires** parce qu'elle fait de "la couleur de la peau une preuve pour établir si un mariage constitue un délit criminel."

L'Attorney général de l'Etat soutient que cette loi reflète une politique vieille de deux siècles et n'enfreint en rien le droit constitutionnel.

Il fut un temps ou 41 Etats de l'Union interdisaient les mariages entre Blancs d'une part, et Noirs ou Indiens d'autre part. Aujourd'hui, ces lois subsistent dans les Etats suivants : Alabama, Arkansas, Delaware, Floride, Georgie, Kentucky, Louisiane, Maryland, Mississipi, Missouri, Caroline du Nord, Oklahoma, Caroline du Sud, Tennessee, Texas, Virginie, Virginie occidentale et Wyoming.

M. Richard Loving, un Blanc âgé de 32 ans, émigrait en 1958 dans l'Etat de Washington pour épouser Mildred Jeter, de 26 ans (une métisse, mi-noire, mi-amérindienne) parce que les lois de l'Etat de sa Virgine d'origine lui interdisaient de le faire.

Les époux revinrent dans leur patelin après le mariage mais furent condamnés, ayant plaidé coupables. Une sentence d'un an de prison fut suspendue à condition que le couple quitte la Virginie pour 25 ans. En 1963, les Loving revenaient chez eux, dans le comté Caroline, et mettaient en doute la validité de la loi.

En 1883, la Cour suprême avait maintenu une loi similaire en Alabama, mais en 1964 elle en abrogeait une identique en Floride. La loi (toujours en vigueur en Virginie) interdit aux Blancs de se marier autrement qu'entre Blancs, et les personnes de couleur entre personnes de couleur. En mars dernier, la Cour d'Appel de l'Etat décrétait valide la loi. Les Loving en ont appelé de cette décision auprès de la Cour supême des Etats-Unis.

Les étudiants veulent rompre avec la CIA et songent à abandonner toute activité en pays étrangers

WASHINGTON. (AFP-UPI-PA) — L'Association nationale des étudiants (NSA) songe sérieusement à abandonner toute activité en pays étranger parce que, disent les dirigeants de l'organisation, nos représentants seront toujours considérés comme des espions à la solde du gouvernement américain.

Il semble que ce sera le prix que devra payer la NSA pour se défaire de tous les liens qu'elle a avec l'Agence des services secrets américains (CIA) qui, selon les révélations faites ces jours-ci, a versé plus de $3 millions au groupe étudiant depuis 1952.

Un porte-parole de la NSA a accusé aujourd'hui la CIA d'"intimidation" contre les dirigeants de l'association à cause de la clandestinité des relations entre les deux organisations.

Ce porte-parole, Philip Werdell, a précisé que les menaces vont de l'assassinat pur et simple aux pressions qui pourraient s'exercer auprès de l'"establishment" pour que certains étudiants soient tenus à l'écart de tout poste responsable au sein de la société américaine.

La CIA reprocherait aux dirigeants étudiants d'avoir violé le serment qu'ils ont prêté au moment où ils étaient mis au courant des liens entre la NSA et l'agence des services secrets.

Une des personnes menacées serait M. Philip Sherburne, un ancien président de la NSA.

Afin de faire la lumière sur cette affaire, le président Johnson a confié mercredi au sous-secrétaire d'Etat Nicholas Katzenbach le soin de mener une enquête sur les liens entre la NSA et la CIA. Il semble probable maintenant que le Congrès mènera une enquête parallèle à celle de M. Katzenbach.

Selon des informations parues dans la presse hier matin, le conseil de l'Association se serait réuni mercredi pour examiner les moyens de maintenir ses liens financiers secrets avec l'agence de renseignement américaine. Toutefois, cette information a été démentie par le président du bureau politique de la NSA, M. Samuel Brown, étudiant en théologie à l'Université de Harvard, qui a affirmé que "le bureau examine actuellement l'étendue des relations de la NSA avec la CIA, les moyens d'assurer que tous les liens sont coupés et les réformes internes à appliquer pour qu'une pareille situation ne se reproduise pas".

L'émotion provoquée aux Etats-Unis par la révélation des liens entre la NSA et la CIA semble provenir surtout du fait que les subventions versées à l'organisation étudiante l'étaient par une agence de renseignement, ce qui donne quelque poids à l'accusation de la revue "Ramparts" selon laquelle la NSA était utilisée comme "un bras de la politique étrangère américaine".

A la défense de la CIA

Le fait que la CIA ait financé l'"Association nationale des étudiants" est une bonne chose du point de vue de la sécurité nationale, nous avons obtenu ce que nous voulions, a déclaré hier en substance M. Allen Dulles, directeur de la CIA de 1953 à 1961.

M. Dulles a fait remarquer que les communistes utilisaient avec efficacité, dans les années '50, le mouvement étudiant international et se servaient des conférences entre étudiants de divers pays comme moyen de propagande et d'influence sur les jeunes jusqu'au moment où des représentants de la NSA défendirent énergiquement les positions des Etats-Unis dans ces conférences. Les Soviétiques abandonnèrent alors la partie, a-t-il dit.

Vietnam: les Américains lancent une nouvelle grande offensive

SAIGON. (UPI, PA, AFP) — Une force de quelque 30,000 troupes américaines et alliées a lancé hier une série de puissantes attaques contre les troupes communistes. Ces attaques d'envergure contre les troupes régulières nord-vietnamiennes et les forces vietcong auraient été projetées durant la trêve du "Tet", la semaine dernière, et l'on croit qu'il s'agit d'une nouvelle grande offensive au Sud-Vietnam.

Le commandement américain a annoncé que plus de 600 Vietcongs ont été tués, tandis que 13 hélicoptères américains ont été abattus dans la seule journée de mercredi durant les premières opérations de cette offensive.

Dans le passé, les forces alliées lançaient rarement plus d'une attaque d'envergure à la fois, tandis qu'actuellement il s'agit de plusieurs grands assauts lancés simultanément. La plus importante de ces opérations se poursuit à 315 milles au nord de Saigon, où 15,000 soldats américains et alliés sont lancés contre une place forte communiste entrelacée de tunnels et de casemates. Ces troupes étaient appuyées par quelque 2,000 "marines" américains qui ont surgi hier par la mer de Chine et ont refoulé les troupes communistes jusqu'à portée de canon des forces américaines et sud-vietnamiennes qui débouchaient du nord et du sud.

De violents combats ont mis aux prises, pendant toute la journée d'hier sur la frontière cambodgienne, dans la province de Kontum, un régiment nord-vietnamien et trois bataillons de la 6e division d'infanterie américaine. Les unités américaines signalent que 92 Nord-Vietnamiens ont été tués, tandis que deux compagnies des forces américaines subissaient des pertes "modérées". A cinq reprises, les "B-52" sont intervenus, soit pour empêcher l'arrivée de renforts en bombardant à trois reprises les voies d'accès, soit en attaquant des zones de concentration nord-vietnamienne. Les sept missions de bombardement effectuées hier par les "B-52" constituent un chiffre record qui confirme l'intensification des opérations militaires menées par les forces américaines depuis la fin de la trêve du "Tet".

A l'issue de quatre jours de discussions, le comité exécurif du Conseil mondial des Eglises réuni à Windsor a adopté hier une résolution demandant au gouvernement américain de mettre fin aux raids de bombardement contre le Nord-Vietnam, afin de créer les conditions ouvrant des possibilités de négociations de paix.

La résolution, approuvée à une "large majorité", demande d'autre part au gouvernement du Nord-Vietnam de montrer "par des paroles et des actes" qu'il est prêt à négocier. Le Conseil mondial des Eglises représente 223 communautés religieuses dans 90 pays.

Le nouveau secrétaire général du Conseil, le Dr Eugene Carson Blake, chef de l'Eglise presbytérienne unifiée des Etats-Unis, qui groupe 3,300,000 fidèles, a déclaré au cours d'une conférence de presse à Londres que le texte "contribuerait à renforcer les possibilités d'action des Eglises réformées aux Etats-Unis auprès des chrétiens d'autres confessions en vue de leur faire adopter une position similaire au sujet du Vietnam".

Deux chaînes de télévision américaines, la NBC et la CBS, ont refusé d'envoyer des équipes de cameramen à Hanoi pour filmer le procès des "criminels de guerre" qui y sera organisé par le "tribunal international des crimes de guerre" créé par le philosophe britannique Bertrand Russell. La NBC et la CBS avaient été invitées à accompagner les enquêteurs qui rassemblent des preuves pour le procès qui mettra en accusation le président Johnson.

Moscou refuse de renoncer à une défense anti-missiles

MOSCOU. (PA) — L'Union soviétique s'oppose à un moratoire sur l'établissement de dispositifs anti-fusées, a déclaré aujourd'hui une source communiste citant les propos de dirigeants soviétiques haut placés.

Cette source a précisé qu'un article publié hier par la "Pravda", organe du parti communiste soviétique, suggérant que le Kremlin serait prêt à négocier avec les Etats-Unis en vue de prévenir la rivalité coûteuse d'établir des dispositifs antimissiles constituait une erreur.

L'informateur a donné deux raisons de l'opposition soviétique au projet américain : 1) la doctrine militaire soviétique a toujours mis l'accent sur les mesures de défense; 2) les dirigeants soviétiques sont très méfiants à l'endroit de la politique américaine telle qu'élaborée par le président Johnson et M. Robert McNamara, secrétaire américain à la Défense.

"Toute proposition émanant du groupe de M. McNamara sera accueillie avec la plus grande méfiance par les dirigeants soviétiques", a affirmé cette source. Les dirigeants du Kremlin auraient été disposés à entreprendre des négociations à cette fin, c'est-à-dire renoncer à établir des dispositifs anti-missiles, avec le président Kennedy, mais pas avec Johnson, a-t-elle dit.

Rappelons que l'administration du président Johnson a déclenché une campagne, à la suite de déclarations publiques et de contacts diplomatiques, en vue d'amener l'Union soviétique à négocier sur la limitation des dispositifs anti-missiles.

M. McNamara prétend qu'aucun système anti-missiles ne pourrait être totalement efficace parce qu'il n'existe pas de défense parfaite contre une attaque massive au moyen de missiles balistiques intercontinentaux. Ce serait donc un gaspillage d'argent que de construire un tel réseau de défense, selon le chef du Pentagone.

Au cours d'une conférence de presse qu'il a donnée la semaine dernière à Londres, le premier ministre soviétique, M. Kossyguine, a semblé défendre la valeur d'un réseau de défense contre les missiles. On a cru comprendre que le gouvernement soviétique demeurait favorable à un désarmement général, mais non simplement d'une renonciation à un système de défense anti-missiles.

Une erreur humaine a pu causer la tragédie spatiale du 27 janvier

CAP KENNEDY (Floride). (AFP) — Une haute personnalité de la NASA aurait mis sur le compte de l'inattention la tragédie spatiale du 27 janvier.

On attribue en effet, de source informée, à l'astronaute Donald Slayton, chargé de l'entraînement de ses collègues à Cap Kennedy, cette accusation sévère à propos du drame qui a coûté la vie à Virgil Grissom, Edward White et Roger Chaffee.

Prenant la parole devant un groupe de spécialistes de la firme mettant au point le système de guidage et de navigation de la capsule Apollo à Milwaukee Wisconsin, Slayton leur aurait dit récemment que cette catastrophe s'est produite "parce qu'un ingénieur, technicien ou inspecteur n'avait pas fait attention".

La NASA a déclaré à ce sujet hier que Slayton parlait alors sans notes, que l'on ne possède pas le relevé dactylographié ou enregistré de ses paroles. L'astronaute a pu dire par exemple, ajoute l'agence spatiale, que l'inattention ou la négligence pourrait provoquer un accident d'une gravité comparable à celui d'il y a trois semaines.

Si, en réalité, Slayton lui-même et son auditoire très limité d alors savent seuls ce que fut la teneur exacte de ses propos, il n'est pas douteux que la commission d'enquête se penche activement sur toute possibilité d'erreur humaine ou de faute de procédure à la base du premier désastre d'envergure de l'ère spatiale.

D'autre part, on n'a pas oublié que des incidents survenus lors de préparatifs de vols humains "Mercury" et "Gemini", ou du premier sondage américain en direction de Vénus, montrent que ces programmes n'ont pas été à l'abri de ce genre de déficience. Du papier, une tache d'huile, un peu de graisse auraient pu accidentellement se trouver à proximité d'une source de chaleur dans la cabine "Apollo-204".

Quoi qu'il en soit, le chef-adjoint de la NASA, le Dr Robert Seamans, qui est en réalité le savant numéro un de l'agence spatiale, n'a pas hésité, mercredi soir, à affirmer que l'on ignore toujours l'origine de l'horrible incendie de la Tour 34 à Cap Kennedy.

Mexico aura son métro grâce à l'aide de Paris

MEXICO. (AFP) — La France va doter le Mexique de son premier "métro", apprend-on de bonne source. Un crédit de $130 millions sera ouvert à travers la banque nationale de Paris pour permettre la construction à Mexico d'un métro selon le modèle français le plus récent, analogue en principe à celui qui a été inauguré dernièrement à Montréal. C'est une entreprise française qui serait chargée de la construction, tandis que la régie autonome des transports parisiens prêterait une aide technique, notamment pour le début de l'exploitation.

Cet important accord, grâce auquel la capitale mexicaine disposera enfin d'un mode de transport souterrain de masse devenu indispensable dans cette énorme ville de six millions d'habitants, sera signé ce matin par le "régent" — maire et préfet de Mexico, ayant rang de ministre — et les représentants de la banque française venus pour la circonstance. On croit savoir que la construction de la première ligne, dont le tracé n'est pas encore connu, commencerait d'ici deux ou trois mois.

AUTOUR DU MONDE

Harold Wilson rend compte

LONDRES (AFP) — Rendant compte hier, aux Communes de ses entretiens à Bonn, M. Wilson a totalement écarté l'hypothèse selon laquelle la Grande-Bretagne pourrait "troquer" son éventuelle reconnaissance de la frontière Oder-Neisse contre un engagement ouest-allemand d'appuyer la candidature du Royaume-Uni au Marché commun. "Il s'agit là de deux questions entièrement différentes, quelle que soit l'importance du problème de l'Oder-Neisse", a dit le chef du gouvernement britannique.

* * *

Famine dans l'île de Lombok

ROME (AFP) — Cent mille personnes environ, victimes de la famine qui règne dans l'île de Lombok, en Indonésie, vont recevoir les secours du Programme alimentaire mondial (ONU-FAO). Dans cette île située à l'est de Bali, on n'y a rien recolté l'année dernière, et les habitants se trouvent sans réserve de vivres depuis le début de 1967. Neuf cents tonnes de riz seront expédiées de Thaïlande, et du blé des USA et du Canada.

* * *

Utilisation [illegible] armes nucléaires

NATIONS UNIES, N.Y. (AFP) — Le physicien français Bertrand Goldschmidt et onze autres experts nucléaires ont été chargés par le secrétaire général de l'ONU, U Thant, d'aider à la préparation d'un rapport sur les effets de l'utilisation éventuelle des armes nucléaires, et sur les incidences que pourraient avoir pour les Etats, tant sur le plan économique que celui de leur sécurité, l'acquisition et le développement de ces armes. Les 12 experts dont celui du Canada, M. Wilfrid Lewis, se réuniront à Genève du 6 au 10 mars.

* * *

La communauté juive en URSS

TEL AVIV (AEP) — La Semaine de la communauté juive en URSS a été ouverte hier en Israël. Organisées par le Congrès juif mondial, de telles semaines ont lieu chaque année en Israël et sont consacrées chaque fois à un pays différent. Aucun membre du gouvernement israélien n'assistera aux diverses réunions qui se tiendront à cette occasion dans l'ensemble du pays afin, semble-t-il, de ne pas susciter l'irritation du gouvernement soviétique.

* * *

Conflit inévitable entre la Chine et les USA

LONDRES (AFP) — La Chine et les USA sont "largement engagés sur une voie qui ne peut mener qu'à la guerre nucléaire" telle est la conclusion d'un ouvrage, paru hier à Londres, de M. Harrison E. Salisbury, rédacteur en chef adjoint du "New York Times".

M. George Ignatieff, vice-président du comité spécial de l'ONU pour les opérations de paix

NATIONS-UNIES. (PC-AFP) — Le représentant du Canada aux Nations-unies, M. George Ignatieff, a été élu vice-président du comité spécial des Nations-unies pour les opérations du maintien de la paix.

M. Ignatieff succède à ce poste à son compatriote, M. Paul Tremblay, qui a quitté les Nations-unies l'automne dernier pour représenter le Canada à l'OTAN.

Le nouveau vice-président a déclaré hier que le Canada encouragera les efforts du comité formé de 33 pays afin de donner un caractère de permanence à l'organisation plusieurs fois remise sur pied par l'ONU pour assurer dans le monde le maintien de la paix.

Depuis la crise de Suez, en 1956, jusqu'à celle de Chypre, en 1964, toutes les troupes dépêchées sur les lieux d'un conflit par l'ONU ont été rassemblées à la hâte, sans budget spécial ni méthode prévus à cette fin.

Le comité spécial pour les opérations du maintien de la paix a repris ses séances hier. Il a été fondé en 1965, à la suite de l'impasse causée par les difficultés de financement des opérations de paix, lesquelles avaient même paralysé pendant quelques jours toute l'activité des Nations-unies.

Les principaux antagonistes, dans cette querelle, étaient d'une part la France et les Etats-Unis, d'autre part l'Union soviétique.

Le comité s'était vainement réuni plusieurs fois, sans jamais pouvoir faire de recommandations à l'Assemblée générale sur le financement. C'est alors que le Canada, avec l'appui de l'Assemblée générale, avait demandé au conseil de sécurité de mettre à l'étude toute la question des opérations du maintien de la paix, y compris leur financement.

Mais la résolution canadienne n'a pas eu de chance. Elle a été combattue à la fois par la France et l'Union soviétique, avec le résultat que le problème a été de nouveau référé au comité de 33 membres.

Invitation

Le représentant canadien a fortement invité, hier, les pays neutres à apporter leur contribution aux travaux du comité. Le 20 avril, l'Assemblée générale tiendra une session extraordinaire qui durera trois semaines environ, au cours de laquelle le comité pour le maintien de la paix devrait pouvoir présenter ses recommandations.

Toutefois, certains observateurs ne sont pas sûrs que le maintien de la paix sera mis à l'ordre du jour de la session extraordinaire. Celle-ci a surtout été convoquée au sujet du sud-ouest africain, que l'organisme international ne reconnaît plus comme faisant partie de l'Afrique du sud, comme l'avait décidé la Société des Nations.

Le représentant du Canada, M. Ignatieff, a recommandé hier que le comité de l'ONU pour le Sud-ouest africain cherche avant tout à faire éliminer l'apartheid dans ce territoire, ainsi que les divisions du territoire établies sur des critères raciaux.

Le comité de l'ONU pour le Sud-ouest africain s'efforce de faire assumer par les Nations-unies l'administration de l'ancien territoire allemand, en vue de le préparer à l'indépendance.

Au cours de la même séance, le représentant du Chili, M. Pinera, a appuyé une suggestion mexicaine favorisant la proclamation immédiate de l'indépendance du Sud-ouest africain.

Pour sa part, M. Marsui, délégué du Japon, a insisté pour que les voeux de la population du territoire soient d'abord sollicités.

Mme Powell demande au Congrès de ne pas briser la carrière de son mari



WASHINGTON (UPI) — Mme Adam Clayton Powell a témoigné hier que même si son mari l'avait repoussée à titre d'épouse, et lui avait retiré le travail de bureau pour lequel elle était payée $20,578 par an, elle désirait plaider en sa faveur pour qu'il puisse conserver son siège de représentant au Congrès.

Presque en larmes, sa voix douce hésitante, Mme Powell, d'origine porto ricaine, a dit à la Commission d'enquête de la Chambre des représentants : "Je sais que mon témoignage pourrait être interprété de façon défavorable à l'endroit de mon mari, mais je n'y peux rien. Bien que je ne l'aie pas vu depuis quelque temps, Adam est mon mari et le père de mon enfant. Je souhaite ardemment qu'il puisse poursuivre sa carrière au service de son pays."

Dans son témoignage, Mme Powell a précisé qu'elle habitait Porto Rico depuis 1961, soit un an après leur mariage, traduisant et répondant à la correspondance en langue espagnole des électeurs de son mari. A sa demande, tous ses chèques de paye ont été envoyés au bureau de son mari à Washington pendant près de cinq ans, soit jusqu'en novembre dernier.

A l'occasion de la dernière séance de la Commission spéciale chargée de définir la compétence de M. Powell à titre de représentant au Congrès, on a demandé à Mme Powell ce qui était advenu de son salaire pendant ces cinq années, et elle a répondu qu'elle ne le savait pas. "Après notre mariage mon mari m'a dit qu'il s'occuperait de toutes les questions financières", a-t-elle répondu.

M. Powell n'a pas assisté à cette séance de la Commission. On le croit présentement à son domaine des îles Bahamas, en compagnie de sa secrétaire âgée de 25 ans, Mlle Corrine Huff, ancienne reine de beauté.

Saulnier propose l'arbitrage aux fonctionnaires

Au moins 4,000 fonctionnaires municipaux se sont rassemblés à 9 h. 30 ce matin au centre Paul-Sauvé et, dans une atmosphère tumultueuse, se préparaient — au moment d'aller sous presse — à prendre un vote secret concernant les dernières offres de la ville de Montréal.

Tout laisse croire que ces offres seront rejetées pour une deuxième fois.

Ce matin, le président du Comité exécutif, M. Lucien Saulnier a soumis une dernière formule au syndicat : retour immédiat au travail aux mêmes conditions qu'avant la grève et recours à l'arbitrage.

L'assemblée s'est tenue à huis-clos jusqu'à 11 h. A partir de ce moment, le président du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal (CSN), M. André Lanciault a permis aux journalistes de prendre des notes et de compléter les informations qu'il avait dévoilées plus tôt aux membres.

Des membres se sont deman-

Voir FONCTIONNAIRES, en p. 2

expo67

LA PRESSE — LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

1867 1967

ÉDITION DE MONTRÉAL ✱ ✱ 10¢ Montréal, vendredi 17 février 1967 / Quatre-Temps / 83e année, No 40 / 4 cahiers / 48 pages / Les prévisions météorologiques : clair et froid / Minimum : — 5 / Maximum : 10

On construit moins au Québec que dans les autres provinces • Page 30

Réussite de la grève

La crise scolaire dégénère en la pire crise syndicale

La crise scolaire s'est transformée en la pire crise syndicale qu'ait traversée la province de Québec.

Plus de 60,000 enseignants, catholiques et protestants, ont abandonné leurs classes ce matin, privant de leurs cours 1,500,000 élèves des niveaux primaire et secondaire.

Jamais il ne s'est produit, non seulement au Québec, mais au Canada, que tout un secteur ait été paralysé d'un seul coup, d'une façon aussi efficace.

Jamais non plus on n'a vu des signes aussi évidents d'une désobéissance civile envers un gouvernement.

Les membres du conseil d'administration de la Corporation des instituteurs catholiques se réunissent aujourd'hui, à Québec, et demain, ce sera au tour du Conseil général (la plus haute autorité de la centrale entre la tenue de ses congrès) à étudier la situation. Il y a de fortes raisons de croire que la CIC ordonnera à ses membres de poursuivre les "journées d'étude" lundi et les jours suivants.

Une épreuve de force

Les enseignants, qui ont reçu l'appui des deux principales centrales syndicales du Canada, le Congrès du travail du Canada (et son affiliée au Québec, la FTQ) et la Confédération des syndicats nationaux, entament une épreuve de force contre une loi gouvernementale qui veut leur imposer une échelle de salaires, la suspension de leur droit de grève, et, disent-ils, la suspension de leurs droits d'association et de négociation.

Le bill 25 franchit aujourd'hui la dernière étape avant d'être soumis au lieutenant-gouverneur pour sa sanction royale.

La Fédération des travailleurs du Québec et la Confédération des syndicats nationaux voient dans ce projet de loi un cheval de Troie qui permettrait au gouvernement de restreindre ou d'annuler le droit de grève dans les services publics. C'est pourquoi, comme dans le cas du Code du travail (bill 54), les deux centrales ouvrières oublient leurs rivalités et font front commun pour forcer le gouvernement à procéder autrement. La FTQ parle même d'une grève générale de ses 350,000 syndiqués qu'elle représente, au Québec.

Le Conseil du travail de Montréal, qui représente à lui seul 150,000 travailleurs de la région métropolitaine, a invité hier soir ses affiliés à organiser des conférences spéciales et des journées d'étude "pour étudier la nouvelle loi". Le CTM soutient que le bill 25 est la négation des droits fondamentaux du monde ouvrier et notamment du droit de grève des syndicalistes enseignants.

La Fédération des normaliens du Québec demandera aux étudiants des écoles normales qui termineront leur cours cette année de s'abstenir de toute forme d'engagement auprès des commissions scolaires, les invitant plutôt à poursuivre leurs études. La Fédération a approuvé l'attitude de la CIC dans la présente crise et met ses membres en garde contre le gel des salaires et la suspension des droits dont jouissaient les en-

Voir CRISE, en page 2

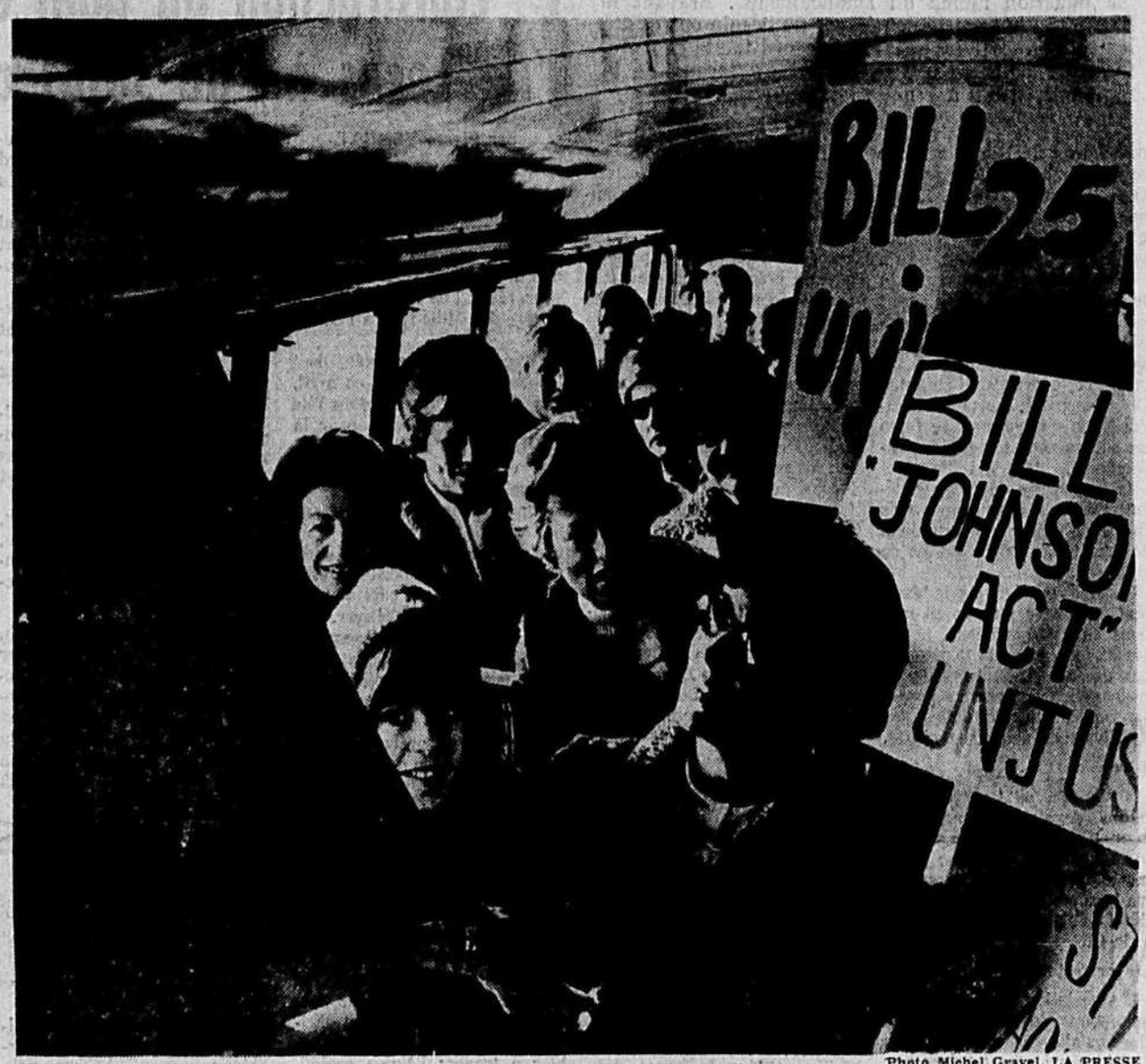


Photo Michel Gravel, LA PRESSE

Cinquante personnes roulent sur Québec...

La marche des parents anglophones sur la capitale, qui s'annonçait monstre hier, n'a réuni ce matin qu'une cinquantaine de femmes. Quatorze autobus devaient les transporter à Québec : cinq seulement sont partis. Les organisateurs attendaient cependant plusieurs centaines de personnes — on a parlé de 700 — auxquelles se joindraient même des professeurs.

L'Alliance se prononcera dimanche

* * *

Un député bloque le bill 25

* * *

Assemblée monstre de Jean Lesage ?

—Page 13

Le projet Sidbec est encore bien vivant — Johnson

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le projet Sidbec est encore bien vivant.

Le premier ministre Daniel Johnson l'a proclamé hier après-midi à l'Assemblée législative. Il a même précisé que toutes les possibilités étaient encore à l'étude.

"Nous ne rêvons pas en disant qu'il y a encore un espoir de créer une sidérurgie québécoise", a mentionné M. Johnson.

Cependant, on attend encore un rapport que devait remettre au premier ministre le président de Sidbec, M. Jean-Paul Gignac, vers la mi-janvier.

Mais le premier ministre a expliqué que M. Gignac n'est aucunement fautif dans ce retard. "M. Gignac a demandé de faire certains voyages et de retourner à certains endroits; il a également demandé d'avoir un document attestant qu'il est moralement appuyé par le gouvernement", a mentionné M. Johnson.

A une question du chef de l'opposition, M. Lesage, qui voulait savoir si le président de Sidbec devait se rendre en France, en Allemagne, en Belgique, au Venezuela ou dans certains pays de l'Amérique centrale, le premier ministre a répondu non.

M. Johnson a également nié que M. Gignac ne devait se rendre qu'aux Etats-Unis.

Enfin, le premier ministre a également nié que le délégué général du Québec à Paris, M. Jean Chapdelaine ait rassuré le général de Gaulle sur le projet Sidbec et qu'il lui ait donné l'assurance de sa renaissance.

En second lieu, le premier ministre a déclaré à la Chambre que M. Chapdelaine l'avait assuré qu'il n'avait jamais mentionné ce projet à quelque journaliste que ce soit.

Ces précisions ont été apportées à la suite d'un article sur ce sujet signé par le correspondant de LA PRESSE à Paris.

M. Saint-Germain a en effet écrit que M. Chapdelaine avait parlé en termes positifs de Sidbec au général de Gaulle. Toutefois, il n'a en aucune façon laissé entendre que ces informations lui avaient été fournies par le délégué général du Québec à Paris.

L'incident Masse, à Radio-Canada: Johnson proteste auprès de Pearson

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le premier ministre du Canada a reçu un télégramme incisif du chef du gouvernement québécois qui proteste contre la décision de Radio-Canada d'éliminer M. Marcel Masse de l'émission "Tirez au clair".

Le message a été immédiatement remis au secrétaire d'Etat qui, à son tour, l'a fait parvenir à la Société qui a diffusé l'émission, mercredi.

C'est le député créditiste Raymond Langlois qui a lancé l'affaire aux Communes en soutenant que Radio-Canada n'a invité aucun représentant du gouvernement de l'Union nationale à l'émission de 45 minutes.

Il s'agissait évidemment d'un programme sur le bill 25 où M. Paul Gérin-Lajoie a pu s'exprimer librement sur les ondes de la Société, sans faire face à un interlocuteur gouvernemental.

En apparence l'affaire paraît simple mais quelques éléments l'embrouillent. C'est le ministre de l'Education, M. Jean-Jacques Bertrand qui devait donner la réplique à M. Gérin-Lajoie.

Cependant, retenu par les débats de l'Assemblée, il s'est dit incapable de se présenter à l'émission. Le gouvernement a donc décidé de lui substituer le ministre d'Etat Marcel Masse.

A l'heure prévue, ce dernier s'est rendu aux studios de télévision de la Société à Québec mais le réalisateur lui a fait savoir que sa participation n'était pas requise.

Une version bien officieuse des faits veut que le réalisateur ait préparé l'émission en fonction des deux spécialistes en éducation que sont MM. Gérin-Lajoie et Bertrand. On n'aurait pas voulu confronter MM. Gérin-Lajoie et Masse dans un "match" qui aurait pu être injuste.

D'autres laissent entendre que l'Union nationale, en proposant que M. Masse remplace le ministre de l'Education, aurait posé certaines conditions, jugées par certains, inacceptables.

Enfin, le secrétariat d'Etat considère qu'il s'agit d'une affaire de régie interne. Personne n'a vraiment demandé d'explications. M. Langlois a seulement demandé si le gouvernement avait reçu un tel télégramme.

Mlle LaMarsh n'en savait rien mais le premier ministre a dit l'avoir reçu quelques minutes avant la séance de la Chambre et avoir expédié un avis de réception.

Mais la Société doit préparer une réplique car il est fort probable que l'on demandera des explications aux Communes.

Et, ce qui est aussi important, le premier ministre devra répondre à cette note de protestation du chef du gouvernement québécois.

La reine Elisabeth voyagera la nuit

De notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — La reine Elisabeth II se rendra à l'Expo, en yacht, au cours de la nuit du 2 au 3 juillet.

Elle s'embarquera à bord du vaisseau royal Britannia à Cornwall et, empruntant la voie maritime du Saint-Laurent, atteindra la marina de l'Expo, tôt le matin.

Toute la journée du 3 juillet sera consacrée à la visite de l'Expo et Sa Majesté, accompagnée du prince Philip, reprendra le chemin de l'Ontario à bord du même navire ce soir-là.

Comme le souligne le journal "Express", de Londres, les événements qui sont survenus lors de la dernière visite de la reine, à Québec à l'automne 1964, ne sont pas étrangers avec les précautions prises cette fois-ci. L'Express écrit que le "problème de l'antagonisme des séparatistes canadiens-français sera traité avec tact".

Ainsi, Elisabeth II arrivera directement à Ottawa par avion, viendra à l'Expo par le fleuve et ne descendra pas à Montréal.

Le sud de la Mandchourie serait sous le contrôle de militaires dissidents

HONG-HONG, (UPI, Reuter, PA, AFP) — Des informations en provenance de la Chine communiste indiquent aujourd'hui que des éléments militaires rebelles ont pris la maîtrise de la situation dans la pointe sud de la Mandchourie et ont interrompu le service ferroviaire avec la base navale de Port Arthur.

Selon des affiches placardées sur les murs de Pékin, au moins trois jeunes gardes rouges, partisans de Mao Tsé-toung, auraient été tués et plusieurs autres blessés dans des accrochages avec les soldats dissidents. Plus de 400 partisans de Mao auraient été arrêtés.

Par ailleurs, la radio de Pékin signalait hier que les partisans du président Mao avaient "défait" les anti-maoïstes dans les provinces de Foukien et de Kiang-si, dans le sud du pays. Ce sont les cinquième et sixième provinces dans lesquelles les partisans de Mao auraient repris le dessus. Les autres sont le Chansi, le Chantoung, le Kouéi-tchéou et le Heilungkiang.

La défense nationale a la priorité

Cependant, un ordre officiel émanant du Comité central, du Conseil des affaires de l'Etat et de la Commission militaire du comité central, daté du 11 février et affiché aujourd'hui à Pékin, stipule que la lutte contre "l'impérialisme et le révisionnisme moderne" constitue la première tâche des militaires et des détachements de travail des vétérans dans la région frontalière du Sinkiang et que la révolution culturelle parmi eux doit s'effectuer sous la responsabilité unique de leurs chefs hiérarchiques.

L'ordre confirme les instructions attribuées par une affiche antérieure au président Mao Tsé-toung lui-même et adressées aux unités du Sinkiang, du Foukien, face à Formose, et du Nanning, près de la frontière du Foukien, face à Formose, et du Nanning, près de la frontière du Nord-Vietnam. Ces instructions indiquaient que la marche de la révolution culturelle pouvait être retardée si les impératifs de la défense nationale l'exigeaient.

Aux yeux des observateurs, ces instructions à l'armée prouvent que le Sinkiang, à la frontière soviétique, demeure au premier rang des préoccupations des dirigeants chinois à l'heure où malgré la levée du siège de l'ambassade d'URSS à Pékin, la presse de Moscou durcit encore le ton à l'égard de l'ensemble des actions de Mao Tsé-toung.

15 millions de "Gardes rouges"

L'entretien de l'immense armée de "Gardes rouges" coûterait en moyenne par mois à la Chine environ 92 millions de dollars, estime la revue de droite "New Life Evening Post" paraissant à Hong-kong.

Cette publication, qui chiffre à 15 millions d'hommes cette armée de jeunes Maoïstes chinois, souligne que ces "rebel-

Voir MANDCHOURIE en page 2

AUJOURD'HUI

Les 60,000 enseignants du Québec ont répondu presque massivement à l'ordre de grève générale donné hier par la Corporation des instituteurs catholiques.

Cette "journée pédagogique", non autorisée et illégale selon la Fédération des commissions scolaires, paralyse presque complètement l'enseignement primaire et secondaire à travers le Québec.

Dans toutes les régions de la province, exception faite peut-être de la région de Québec, le scénario est à peu près le même : les enseignants sont groupés dans des salles publiques pour étudier les dispositions du bill 25. Dans la majorité des cas, les principaux conférenciers sont des conseillers juridiques qui tentent d'expliquer, aux membres de la CIC, la portée exacte de ce projet de loi.

Le mouvement déclenché par les professeurs catholiques de langue française a reçu un appui mitigé de leurs confrères protestants et anglophones. Certaines écoles sont ouvertes dans ce secteur de l'enseignement, mais les Commissions scolaires protestantes n'ont pas jugé bon, dans bien des cas, d'organiser l'habituel transport par autobus des écoliers.

Certaines écoles privées, dont notamment l'Ecole Nouvelle Saint-Germain, ont également fermé leurs portes, les professeurs se déclarant solidaires de leurs confrères du secteur public.

Les grèves générales sons "suspendues"

Dans les "régionales" menacées de grève depuis quelques jours au Saguenay-Lac-St-Jean, à la régionale Meilleur, à Salaberry et Valleyfield, à la régionale Missisquoi, les ordres de grève ont été prolongés pendant que les enseignants se réunissaient pour décider d'une politique d'ensemble.

Situation extrêmement tendue à travers le Québec où les étudiants ont souvent eu à revenir à la maison après s'être vainement rendus dans des écoles, ouvertes malgré tout et par suite d'une décision de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec.

Situation perturbée dans certains secteurs où l'ordre de grève générale n'a été respecté qu'en partie, notamment dans la région de Québec où des difficultés de communication ont sensiblement compliqué les choses, du moins pour la partie syndicale.

A Montréal, comme bien l'on pense, l'ordre de grève générale n'a pas changé grand chose à la situation, les 9,000 enseignants de la Commission des écoles catholiques étant déjà en grève depuis trois semaines.

A Québec

C'est dans la région de Québec que la situation est la plus confuse.

Pendant que la Fédération des commissions scolaires clame que de 50 à 60 p. cent des professeurs sont à leur poste depuis ce matin, le président de la CIC, M. Raymond Laliberté, conteste l'authenticité de cette estimation.

Selon lui, il faudrait mentir pour affirmer que tous les pro-

Voir GREVE, en page 2



Beauté indienne

Treize charmantes hôtesses accueilleront les visiteurs du Pavillon des Indiens du Canada à l'Expo — treize comme celle-ci, Janet Morris, une Micmac de Nouvelle-Ecosse —, qui viennent de divers points du Canada.

— Page 17

Injonction, si . . .

M. Lucien Saulnier déclare que si jamais les pompiers décidaient de tenir des "journées d'étude", la ville aura recours à l'injonction pour les forcer à retourner au travail.

— Page 3

Pour reconstruire l'est central

L'est central de Montréal dépérit. Les locaux commerciaux se vident de jour en jour, les affaires sont à la baisse. L'est a été négligé pendant le boum de la construction que connaissait — et connaît encore — l'ouest de la métropole. Heureusement, quelques gros édifices vont bientôt surgir.

— Page 7

Demain dans le magazine de LA PRESSE

L'avant-goût des maillots

•

Nos chanteurs dans le monde

SOMMAIRE

Annonces classées / 34, 35 et 38 à 46
Bandes dessinées / 23
Calendriers des pionniers / 8
Courrier "Que faire ?" / 16
Décès, naissances, etc. / 47
Editorial / 4
Finance / 30 et 31
Horoscope / 8
Immeuble / 46
Loisirs et récréation / 23
Mots croisés / 40
Nouvelles internationales / 37
Nouvelles nationales / 13
Radio et télévision / 18 et 19
Spectacles et concerts / 20 à 22
Sports / 25 à 28
Tribunaux / 9
Vie féminine / 14 et 16
Vie mondaine / 15
Votre médecin / 19

CKAC 73



photo Réal Saint-Jean, LA PRESSE

A l'école Gérard-Filion, les étudiants appuient leurs professeurs

L'Association générale des étudiants de l'école Gérard-Filion a réuni plus de 250 étudiants devant les bureaux des commissaires de la régionale de Chambly pour manifester leur désapprobation au bill 25, et pour ainsi appuyer les revendications de leurs professeurs. Les enseignants de la régionale devant entrer en grève, le 24 février, les étudiants appuient leurs professeurs qui rejettent le bill 25, "la négation même du syndicalisme". Bravant le froid et la poudrerie, les élèves de l'école ont quitté les cours vers 1 heure avec l'accord tacite des professeurs, pour se rendre devant les locaux de la régionale, situés à 1 mille de leur école.

La Ligue des propriétaires de Montréal déclare la guerre au gouvernement Johnson

par **Florian Bernard**

Les propriétaires de Montréal ne sont guère contents du bill 20 gelant le prix des loyers et ils l'ont clairement indiqué, hier soir, au cours d'une réunion convoquée par les dirigeants de la Ligue des propriétaires de Montréal.

L'un de ses conseillers juridiques, Me Jean Grégoire, a tiré le premier coup de canon. Il a invité tous les propriétaires touchés par ce bill à ne plus perdre leur temps avec les gouvernants, mais à voter de la bonne façon quand le temps sera venu et de reconnaître "les démagogues qui violent leurs droits".

Selon Me Grégoire, les propriétaires connaissent présentement l'inquiétude, l'indignation et parfois le découragement. A la spoliation de leurs droits s'ajoute l'infamie. Me Grégoire a déclaré que les propriétaires sont traités comme des gens malhonnêtes, des interdits, des incapables, assez capables cependant de supporter le fardeau des taxes.

Le gouvernement en crise

Le conseiller juridique des propriétaires n'a pas été flatteur à l'endroit du gouvernement du Québec. "Pourquoi, a-t-il dit, a-t-on voté des lois d'application générale pour régler des cas particuliers ? Les mauvaises nouvelles s'accumulent, les grèves, les revenus plus élevés pour tout le monde et des dettes publiques illimitées. Les gouvernements et les syndicats sont en crise continuelle pour des besoins d'argent. Pour le propriétaire, on applique le presse-citron dans l'espoir d'obtenir de nouveaux revenus. Le propriétaire est surtaxé et paralysé par le contrôle des loyers."

Selon Me Grégoire, il n'est pas étonnant que le Conseil économique du Canada ait blâmé nos gouvernements à cause des mauvaises conditions de l'habitation. Il a invité les propriétaires à ne plus perdre leur temps avec des gouvernants qui leur ont déjà fait perdre assez d'argent. "Nous devons maintenant faire face à la musique par divers moyens."

Me Grégoire a suggéré trois grands moyens aux propriétaires qui voudront s'engager dans cette lutte contre le gouvernement et ses lois gelant les baux et les prix des loyers. Ces moyens sont les suivants :

1 — Connaître à fond les lois qui intéressent les propriétaires et s'en servir avec jugement. A ce sujet, la Ligue des propriétaires de Montréal offre le service de ses cinq conseillers juridiques.

2 — Voter de la bonne façon quand le temps sera venu et reconnaître les démagogues qui violent les droits des propriétaires.

3 — Parfaire l'organisation du groupe. Pratiquer la solidarité et la coopération, utiliser le pouvoir d'achat des propriétaires. Connaître la puissance des propriétaires en tant que payeurs de taxes. Le propriétaire est le pilier de l'Etat. Il est affaibli par la hausse des taxes dont la perception se détériore présentement dans tout le Québec et qui forcera les gouvernants imprévoyants à ouvrir les yeux pour tâcher de réparer les torts et les injustices faits aux propriétaires.

Ignorer la Régie des loyers

Enfin, Me Grégoire a suggéré aux propriétaires touchés par le bill 20 d'ignorer, autant que possible, la Régie des loyers qui, selon lui, est surtout favorable aux locataires. Il a invité les propriétaires à essayer de conclure des ententes directement avec leurs locataires, sans passer par la Régie des loyers. "Les propriétaires, a dit Me Grégoire, devraient s'arranger avec leurs locataires avant de faire appel à la Régie."

En ce qui concerne les augmentations possibles du prix des loyers, Me Grégoire précise qu'elles ne seront justifiées, selon le bill 20, que si les taxes foncières, scolaires ou municipales sont augmentées. Mais là encore il suggère aux propriétaires de ne pas s'adresser à la Régie des loyers. "Ça peut être assez facile, a-t-il dit, de s'arranger directement avec les locataires pour une augmentation."

La construction du pont et de la jetée reliant l'île Locas à l'île Jésus débutera en avril

par **Pierre VENNAT**

Le conseil municipal de Laval a adopté à l'unanimité, hier soir, une proposition du conseiller Jean Giosi autorisant l'exécution de travaux de construction d'un pont et d'une jetée pour relier l'île Locas, dans la rivière des Mille-Iles, à l'île Jésus.

Ce pont et cette jetée, dont les travaux débuteront en avril, permettront d'amener dans l'île le matériel nécessaire pour la construction d'édifices en hauteur et de bungalows luxueux, lesquels devant loger une population d'environ 2,000 personnes.

C'est à la suite de la visite du président de la société Immo-Foncia, formée de capitaux européens, M. Robert Mayer, aux autorités de Laval, la semaine dernière, que celles-ci ont décidé de présenter le projet de règlement qui a été adopté hier soir.

Le règlement prévoit, en plus de la construction du pont et de la jetée, l'exécution de travaux de construction de rues, de pavage et d'éclairage sur une route d'accès depuis le boulevard Ste-Rose, jusqu'à la rivière des Mille-Iles.

Ces travaux, d'un coût total de $239,000, seront entièrement à la charge de la société Immo-Foncia.

Les soumissions pour la construction de la jetée et du pont ont déjà été lancées, ce qui signifie que le début des travaux ne devrait pas tarder.

Le vaste complexe de maisons d'appartements et de luxueuses maisons unifamiliales que projette Immo-Foncia est évalué à environ $10 millions.

Il sera érigé sur l'île Locas, sur la rivière des Mille-Iles, près de l'Autoroute des Laurentides, dans le secteur de Fabreville, à Laval.

La compagnie Immo-Foncia, grâce à l'initiative du conseiller Jean Giosi, qui a attiré ce projet à Laval, a acheté l'île Locas, dont le nom officiel est "Ile no. 438 du cadastre de la paroisse de Ste-Rose" pour la somme de $485,000, il y a déjà plusieurs mois.

La construction s'échelonnera sur une période de cinq ans.

On commencera, en juillet, par la construction de deux des édifices en hauteur, qui compteront de 12 à 15 étages.

Construction à Montréal : les employeurs se rangent du côté de la FTQ contre la CSN

Le Conseil des métiers du bâtiment et de la construction de Montréal et banlieue (FTQ) a remporté une première manche hier contre le Syndicat de la construction de Montréal (CSN) dans le conflit qui oppose ces deux organismes syndicaux au sujet du futur régime d'assurances-accident-maladie des 50,000 employés de l'industrie de la construction de la région métropolitaine.

Les représentants de la partie patronale au sein du Comité conjoint de l'industrie de la construction de la région de Montréal se sont en effet rangés du côté de ceux du syndicat affilié à la Fédération des travailleurs du Québec pour rejeter une proposition du syndicat de la CSN selon laquelle le Comité conjoint devrait mettre en vigueur sans retard son régime d'assurances et l'administrer lui-même.

Le Conseil des métiers (FTQ) s'oppose fermement à ce que le régime d'assurances soit administré par le Comité conjoint, prétendant que celui-ci est "maintenant incapable de prendre des responsabilités additionnelles dans l'administration des bénéfices marginaux ou des problèmes de sécurité sociale".

Le Syndicat de la construction (CSN) soutient pour sa part que le Comité conjoint a clairement établi qu'il est en mesure de se charger de cette fonction de façon efficace et économique. Il affirme également que l'attitude du Conseil des métiers repose sur le désir chez certains de ses dirigeants de voir adjuger le contrat d'assurances à la Crown Life Insurance et son administration à la Murray G. Bulger Associates, de Toronto, ce qui, selon lui, entrainerait des frais considérablement plus élevés pour les travailleurs montréalais et une fuite annuelle de capitaux de l'ordre de $3.5 millions en Ontario.

Les deux factions syndicales ne parvenant pas à s'entendre, la FTQ avait prié les employeurs, c'est-à-dire les représentants de l'Association de la construction de Montréal, de trancher le débat.

Un jour de salaire sera retenu pour chaque jour d'absence

La Fédération des commissions scolaires du Québec a donné des directives précises à ses commissions scolaires membres, directives en trois points qui peuvent se résumer de la façon suivante :

- Les commissions scolaires du Québec ont reçu l'ordre d'ouvrir les écoles ce matin;
- Elles ont également reçu instruction de prendre note des présences et absences de leur personnel enseignant et . . .
- Elles doivent, globalement, considérer la journée d'étude décrétée par la CIC comme une "absence illégale" et prendre des dispositions afin de retenir une tranche représentant 1/200 du salaire annuel de chaque professeur qui ne se sera pas présenté au travail aujourd'hui.

Au cours d'une conversation téléphonique, un porte-parole de la fédération, un organisme qui groupe toutes les commissions scolaires catholiques de la province, a également précisé que les commissions scolaires du Québec sont en "état d'alerte" et étudient soigneusement les initiatives des enseignants.

"Nous sommes dans l'expectative, a déclaré M. Jean-Gilles Jutras. Nous attendons de savoir plus précisément quel sera le prochain geste posé par les dirigeants de la Corporation des instituteurs catholiques avant de décider nous-même ce que sera la contrepartie patronale."

La Fédération des commissions scolaires ne conteste pas aux enseignants le droit d'organiser des "journées pédagogiques". Ce droit leur est d'ailleurs garanti dans la majorité des conventions collectives de travail.

Mais, pour conserver leur statut de légalité, ces journées pédagogiques doivent être organisées dans le cadre des stipulations de ces conventions collectives de travail. Or, ces ententes prévoient un certain nombre de formalités.

Le syndicat doit notamment donner avis de son intention d'organiser une ou des journées d'études, ce qui n'a pas été fait dans le cas présent.

"En ce qui nous concerne, a dit M. Jutras, la journée pédagogique du vendredi, 17 février, n'est rien de plus qu'une journée de congé non autorisée et nous avons demandé à nos commissions scolaires membres de la considérer comme telle."

Chez les protestants . . . on menace . . .

Le Bureau métropolitain des écoles protestantes du Grand Montréal a suivi la même politique que la fédération des Commissions Scolaires du Québec. Soit une retenue de salaire de 1/200 par journée d'absence, et le directeur de l'école déterminera la présence ou l'absence du personnel enseignant. M. John Perry, directeur adjoint du bureau métropolitain des écoles protestantes, croit que les cours reprendront lundi selon un avis reçu du secrétaire de la Provincial Association of Protestant Teacher, M. Tom Jackson. Pourtant M. Perry affirme que les professeurs menacent de continuer leur journée d'étude lundi prochain.

catholiques de langue anglaise se réuniront lundi pour prendre une décision appropriée. Ils ont par ailleurs autorisé leurs dirigeants à emprunter $100,000 pour créer un fonds de secours.

Chez les parents, on veut à la fois que les professeurs soient satisfaits et que les classes reprennent. On appuie donc le gouvernement dans son bill qui consacre le droit de l'enfant à l'enseignement, mais on ne voudrait pas que ce droit se fasse au détriment des droits des enseignants.

Cette journée de grève générale des enseignants québécois risque de coûter à ces derniers environ $1,500,000 en pertes de salaires.

Les seuls enseignants de Montréal ont perdu plus de $6 millions en salaires depuis le début de leur grève le 13 janvier. Les parents soutiennent que la prolongation des conflits risque de rendre plus difficiles les conditions de retour en classe.

A verdun

A Verdun, où les 600 enseignants devaient normalement se mettre en grève ce matin, on étudiera la situation pour savoir si la grève se poursuivra la semaine prochaine, ou si plutôt on attendra des directives de la CIC.

Les protestants

L'Association des professeurs protestants de la rive sud déclare qu'elle appuiera toutes les décisions qui seront prises par l'Association provinciale des professeurs protestants au sujet du bill 25.

A la suite d'une réunion de son comité exécutif, l'association qui groupe 650 enseignants protestants et de langue anglaise, a tenu à préciser qu'elle est totalement d'accord avec les positions des professeurs de langue française du Québec.

L'association, qui stipule avoir "déjà apporté son support moral et financier à la CIC", estime que le bill 25 "est une insulte à l'éducation".

Les parents protestants ont organisé une marche devant le parlement. Ils réclament le retrait du bill 25 ou du moins un adoucissement de cette loi.

Certaines associations de parents catholiques francophones approuvent le bill 25.

Les principaux

Les principaux d'écoles de Montréal qui ne participeront pas au mouvement de grève, ont décidé de verser leur journée de salaires aux grévistes, ce qui portera le montant à environ $25,000. Ils ont déclaré, par leur association, qu'ils ne peuvent approuver l'attitude d'un gouvernement "qui oblige des éducateurs à retourner en classe dans des conditions où on est en train de le faire".

Les professeurs des écoles normales et leurs élèves font aussi la grève. Les professeurs sont affiliés à la CSN.

Le directeur québécois du syndicat des Métallurgistes unis d'Amérique (FTQ), M. Jean Gérin-Lajoie, appuie entièrement les professeurs. "La secousse violente qu'ébranle aujourd'hui le Québec est à la mesure même du désordre régnant dans les structures des salaires de tous les secteurs de notre économie", a-t-il dit.

Des étudiants en droit de l'université d'Ottawa approuvent le gouvernement québécois et son bill 25. Par ailleurs, les 500 étudiants du St-Joseph Teachers College, de Montréal, ont décidé d'eux-mêmes de boycotter leurs propres cours aujourd'hui pour appuyer les enseignants.

L'Association professionnelle des optométristes approuve en partie le bill 25 qui met fin à l'escalade des grèves scolaires, mais craint que les mesures privant les enseignants de leurs droits d'association et de négociation ne s'étende à d'autres groupements.

CRISE

SUITE DE LA PAGE 1

seignants jusqu'à l'adoption du bill 25.

Les 9,000 grévistes de la CECM n'ont pas l'intention de reprendre leurs cours à moins d'un règlement satisfaisant. Les membres de l'Alliance des professeurs de Montréal songent à poursuivre leur grève en dépit de la loi ou encore à démissionner en bloc. Les membres de la Fédération des enseignants

MANCHOURIE

SUITE DE LA PAGE 1

les" reçoivent leur argent de différents quartiers généraux et organisations révolutionnaires.

La revue évalue à 550 millions de dollars, les dépenses occasionnées depuis la création en août de l'année dernière des "Gardes rouges", "sans compter les millions de dollars de dégâts qu'ils ont causés".

Une épidémie de méningite sévit actuellement dans la province de Kwantung, au sud-est de la Chine, selon un voyageur arrivé hier à Hong-kong en provenance de Canton. Plusieurs décès auraient été enregistrés.

Le voyageur, qui a préféré conserver son anonymat, a ajouté avoir vu plusieurs habitants de Canton et des villes voisines s'écrouler en pleine rue, frappés par le mal. Il a précisé qu'on lui avait déconseillé de se rendre au nord de la province où "la situation serait pire" que dans la région de Canton, et qu'on lui avait dit qu'il n'y avait pas suffisamment de médecins qualifiés et de médicaments pour enrayer l'épidémie. Enfin, selon lui, les

GREVE

SUITE DE LA PAGE 1

fesseurs ont respecté l'ordre de grève, mais il doute que des groupes importants de professeurs soient entrés en classe.

"Peut-être certains îlots de



Un geste symbolique

En guise de protestation, le drapeau a été hissé à mi-mât au West Hill High School, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, ce matin, lors du départ des cinq autobus transportant des protestataires vers Québec. Le drapeau a repris sa place au haut du mât vers 10 h. 30, ce matin.

tampons de gaze blanche que portent certains Chinois devant la bouche et le nez sont destinés à se prémunir, non pas contre le rhume, mais contre la méningite.

Par ailleurs, de nombreuses réunions convoquées pour condamner la politique des dirigeants chinois se sont tenues hier à travers l'Union soviétique, annonce l'Agence TASS.

Des meetings ont eu lieu à Kiev, capitale de l'Ukraine, dans les mines de Kemerovo, en Sibérie centrale, ainsi qu'à l'université de Kharkov.

Partout, les participants ont dénoncé "la politique des schismatiques chinois", "Mao Tsé-toung et ses acolytes", etc. Les universitaires de Kharkov ont adressé un télégramme à l'ambassade de Chine à Moscou, accusant "le groupe de Mao Tsé-toung" de "trahison sans nom envers son peuple".

Pour sa part, la "Pravda", organe du parti communiste soviétique, condamne de nouveau aujourd'hui dans un long article, le rôle du "groupe de Mao Tsé-toung" dans la révolution culturelle. En se défendant de vouloir exclure le parti communiste chinois comme tel de la "communauté des partis", il lui exprime au contraire sa profonde solidarité.

FONCTIONNAIRES

SUITE DE LA PAGE 1

dé pourquoi M. Saulnier était aussi sévère envers la CSN, alors qu'il montre beaucoup plus de condescendance envers les travailleurs manuels. M. Lanciault n'a pu trouver de réponse satisfaisante.

On a comparé les gains des travailleurs manuels à ceux qui étaient en vigueur avant leur grève, et certains se sont étonnés de voir qu'une dactylo au service de la ville ne gagnait que $10 de plus par semaine que ce que recevra désormais la femme de ménage.

Pékin estime inévitable la guerre avec les E.-Unis

LONDRES. (AFP) — La Chine et les Etats-Unis sont "largement engagés sur une voie qui ne peut mener qu'à la guerre nucléaire", telle est la conclusion d'un ouvrage, paru hier à Londres, de M. Harrison Salisbury, un des dirigeants de la rédaction du "New York Times". M. Salibury a récemment effectué un séjour au Nord-Vietnam où il a été le premier journaliste américain à être admis dans ce pays par le gouvernement de Hanoï.

Les dirigeants chinois, écrit M. Salisbury dans son ouvrage intitulé "L'orbite de la Chine", considèrent d'ores et déjà cette guerre comme inévitable et l'opération "gardes rouges" représente une "répétition générale".

Indonésie : 21 morts dans un accident aérien

Djakarta, Indonésie. (AFP) — Vingt et une personnes ont été tuées dans l'accident de l'appareil "Lockheed Electra" des lignes indonésiennes "Garuda" qui a explosé hier peu après son atterrissage à l'aéroport de Menado, au nord de Célèbes, a annoncé aujourd'hui la compagnie.

Sept autres passagers, sur 76 et huit membres d'équipage qui se trouvaient à bord de l'appareil, sont toujours portés disparus et on craint qu'ils n'aient péri brûlés vifs lors de l'explosion de l'avion. Tous les membres de l'équipage ont échappé à la mort.

On ignore encore les causes de l'accident du "Lockheed Electra" qui se rendait en vol régulier de Surabaja à Menado, via Macassar.

Mao : cessez de détruire les livres

TOKYO. (AFP)—Mao Tsé-toung a ordonné qu'il soit mis fin à la destruction des livres de littérature classique chinoise, rapporte, aujourd'hui, le correspondant à Pékin du journal japonais "Nihon Heizai", qui cite des affiches apposées dans la capitale chinoise.

Tout en reconnaissant que la destruction de livres par les gardes rouges ait donné "certains résultats", Mao aurait souligné que le procédé ne resolvait pas le problème fondamental qui est de combattre l'idéologie réactionnaire. "Il n'est pas nécessaire dans le cas présent de brûler des livres", aurait-il déclaré.

Les instructions de Mao qui auraient été transmises aux bibliothèques, musées et maisons d'édition du pays, prévoient la préservation du trésor culturel chinois et même du célèbre classique érotique "Han Lou Meng" que d'anciens gouvernements avaient banni pour "obscénité".

En détruisant les livres, aurait dit Mao, on ne ferait que répéter l'erreur de l'empereur Chin Shih Huang, qui avait envoyé au pilon les livres pour maintenir le peuple dans l'ignorance.

Désormais, ajoute le correspondant, bibliothèques et musées choisiront les livres à réimprimer, s'emploieront à préserver le trésor culturel national et interdiront la destruction de livres.

Sécurité européenne

BERLIN (AFP) — "La sécurité européenne exige la participation à part égale de tous les Etats européens sans aucune mesure discriminatoire", déclare un communiqué publié hier soir, à l'issue d'une réunion du Conseil d'Etat d'Allemagne de l'Est. Le communiqué souligne la nécessité "d'une collaboration de tous les pays européens, sur la base de l'égalité des droits et l'établissement de relations diplomatiques normales avec les deux Etats allemands".

Le projet de renflouement de la banque Intra-Paris est approuvé

BEYROUTH (AFP) — Le comité de gestion de la Banque Intra a approuvé, mercredi soir, le projet de renflouement de la Banque Intra-Paris, et cette décision a reçu l'accord du Tribunal de commerce de Beyrouth, qui l'a communiquée à la banque centrale du Liban.

Celle-ci, apprend-on, a viré hier à Paris un montant de 10,500,000 livres libanaises, somme qui doit permettre à Intra-Paris de faire face à toutes ses obligations, et d'arrêter ainsi la procédure de faillite introduite devant le Tribunal de commerce de la Seine.

D'autre part, le comité de gestion a nommé M. Rizkallah Genadry, directeur de la "British Bank of the Middle East", directeur général de la Banque Intra. M. Genadry a obtenu de la "British Bank" un congé de six mois qui lui permettra d'exercer ses nouvelles fonctions.

Les pouvoirs du comité de gestion, rappelle-t-on, lui imposent un délai de six mois pour décider si la banque peut être renflouée ou si une liquidation générale doit intervenir.

Enfin le juge d'instruction chargé des poursuites dans l'affaire Intra a mis en liberté provisoire sous caution M. Ibrahim Beidas, conseiller juridique de la banque, qui avait été arrêté le 30 janvier dernier. M. Ibrahim Beidas est le frère de Youssef Beidas, ancien président-directeur général de la banque.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : —5
Maximum aujourd'hui : 10

MONTREAL, (PC) — Voici les prévisions de la Météo :

Région du Saint-Maurice : généralement ensoleillé aujourd'hui et samedi. Froid. Vents légers. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à La Tuque, 5 sous zéro et 20 sous zéro.

Régions de Montréal, Ottawa, Laurentides et Cantons de l'Est : généralement ensoleillé aujourd'hui. Samedi, nuageux avec possibilité de neige. Froid. Vents légers de l'est aujourd'hui et de 15 milles samedi. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Montréal, 10 au-dessus et 5 sous zéro; Ottawa, 5 au-dessus et 10 sous zéro; Sherbrooke, 10 au-dessus et 10 sous zéro; Ste-Agathe, 5 au-dessus et 15 sous zéro.

Région de Québec : généralement ensoleillé aujourd'hui. Nébulosité croissante samedi. Froid. Vents de l'ouest de 15 milles devenant vents légers aujourd'hui et de l'est de 15 milles samedi. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Québec, zéro et 15 sous zéro.

Régions du Lac Saint-Jean, Baie-Comeau et Rimouski : généralement ensoleillé aujourd'hui et samedi. Froid. Vents de l'ouest de 20 milles avec rafales à 30 milles diminuant à 15 milles aujourd'hui et devenant vents légers la nuit prochaine. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Bale-Comeau, zéro et 20 sous zéro; Rivière-du-Loup et Mont-Joli, 5 au-dessus et 5 sous zéro; Chicoutimi, 5 sous zéro et 20 sous zéro.

Régions de Gaspé et Sept-Iles : généralement ensoleillé, sauf pour quelques chutes de neige locales dans la région de Gaspé aujourd'hui. Samedi, généralement ensoleillé. Froid. Vents du nord-ouest de 20 milles avec rafales devenant vents légers la nuit prochaine. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Gaspé, 5 au-dessus et 5 sous zéro; Sept-Iles, zéro et 20 sous zéro.

État des routes DERNIÈRE HEURE appelez MONTRÉAL 514 351-4800 MINISTÈRE DE LA VOIRIE DU QUÉBEC

Avant d'acheter vos •PORTES •FENÊTRES •AUVENTS •CLAPBOARD EN ALUMINUM TÉLÉPHONEZ A: TISCO 722-1115

Profitez dès maintenant du service pratique de LIVRAISON A DOMICILE DE LA PRESSE C'est simple, vous n'avez qu'à composer ce numéro : 874-6911

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, VENDREDI 17 FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 40

/3

Les policiers ont signé leur convention

par Claude GRAVEL et Jacques LAFRENIERE

Les policiers de Montréal ont signé à 11 h. ce matin leur convention collective de travail qui leur procure, d'ici deux ans, les meilleurs salaires payés au Canada à des policiers.

Le président de la Fraternité des policiers de Montréal, M. Jean-Paul Picard, a déclaré que l'entente intervenue entre les travailleurs manuels et la Ville de Montréal avait occasionné des "discussions" dans une ou deux casernes. Mais après des explications, les policiers ont convenu que dans le cas des manuels il s'agissait de "rattrapage" et que justice venait de leur être rendue.

Les signataires étaient M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, le président de la Fraternité des policiers, le capitaine Jean-Paul Picard, M. Robert Bouchard, greffier de la ville, et M. Guy Marcil, secrétaire de la fraternité. Le maire Jean Drapeau assistait à la signature.

M. Saulnier s'est déclaré satisfait. Il a ajouté qu'il y aurait encore trois conventions collectives à signer, et que cela ne tarderait pas...

Quant aux pompiers, ils ont rejeté hier les offres finales de la Ville et demandé à leurs négociateurs de retourner rencontrer leur employeur afin de discuter d'une hausse de salaires sur la base de leur objectif, soit une hausse de 25 pour cent en un an. La ville leur offrait environ 15 ou 16 pour cent, dans un contrat de deux ans.

Les pompiers ont manifesté de façon tumultueuse leur refus des offres patronales. Ils réclament un traitement au moins identique à celui que la ville a accordé aux travailleurs manuels sur le plan pécuniaire. Ils se sont dits prêts à faire des "journées d'étude" s'il le faut, même si les grèves sont illégales chez eux, comme chez les policiers.

Déclaration de M. Saulnier

Par ailleurs, M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de Montréal, a établi hier soir, de la façon suivante, la position de la ville face aux conflits actuels :

- Si jamais les pompiers de Montréal décidaient de tenir des "journées d'étude", la ville aura recours à l'injonction pour les forcer à retourner au travail.
- Il n'est pas question que les autorités municipales portent sur la place publique le différend qui les oppose aux fonctionnaires et aux pompiers en déclenchant des élections.
- Le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, n'a pas du tout l'intention de démissionner de son poste en face des difficultés qu'il doit affronter avec les conflits syndicaux.

Au cours d'un entretien téléphonique avec le représentant de LA PRESSE, M. Lucien Saulnier a déclaré que la ville "demandera l'application des mesures d'injonction" si jamais les pompiers décidaient de tenir des "journées d'étude".

Même si les 2,400 pompiers de la métropole n'ont pas le droit de faire la grève, on sait que cette possibilité fut envisagée, hier, à l'assemblée qui a amené le rejet des "offres finales" de la ville.

On sait que les dirigeants et les membres de l'Association des pompiers de Montréal ne sont pas favorables au recours à l'arbitrage afin de régler le différend. Il reste encore la voie de la négociation directe, mais si ce moyen échouait dans une semaine, la question se poserait alors très sérieusement.

Le président du comité exécutif a d'autre part nié que les autorités municipales aient l'intention de soumettre la question des grèves à un référendum ou même d'en appeler au peuple. "Ce ne sont pas des mesures à prendre", a-t-il dit.

Enfin, M. Saulnier n'a nullement l'intention de démissionner de son poste, comme certaines rumeurs tendaient à le faire croire. "Lorsque j'ai eu des défis à relever dans le passé, j'ai toujours accepté de le faire. Je n'envisage pas de mesure de ce genre."

M. Saulnier a rappelé que son parti avait été élu avec des "positions très confortables" et qu'il est donc pleinement en mesure d'agir.





photos Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Inondations : chasse aux rats et mission de secours

Tandis que la crue des eaux sème l'inquiétude de Pointe-aux-Trembles à St-Sulpice, chacun pense à faire sa part devant la situation critique. C'est ainsi que le chien, à gauche, a tué trois gros rats gras que les eaux avaient chassés de leur trou à la hauteur de la 79e Avenue, à Pointe-aux-Trembles. A droite, le sergent Jules Cardinal, de la police de Repentigny, doit marcher dans l'eau presque quotidiennement pour aider les "isolés" de la rue Thouin, où les véhicules ne peuvent passer. L'agent revient ici d'une maison où il a livré de l'huile à chauffage.

La crue des eaux sème l'inquiétude de Pointe-aux-Trembles à St-Sulpice

par Martin PRONOVOST

Le niveau de l'eau du fleuve St-Laurent continue à monter sensiblement et l'inquiétude s'empare des riverains entre Pointe-aux-Trembles et St-Sulpice, où dix familles ont déjà évacué leur maison inondée.

Depuis lundi dernier, le niveau de l'eau a grimpé de six pouces par jour pour atteindre, hier, la hauteur de 47.5 pieds, ce qui est, pour cette période de l'année, un maximum jamais atteint dans le passé.

Le lieutenant Jules Cardinal, de la police municipale de Repentigny, a déclaré à LA PRESSE que, si le niveau de l'eau continuait à monter, de nombreuses familles du secteur seraient obligées de quitter à leur tour leur maison et, qu'alors, la situation deviendrait "urgente".

"Présentement, a-t-il dit, la situation est pire que l'an dernier lorsque nous avons été inondés en février."

Une vingtaine de familles de la rue Thouin et de la Place Lebel, à Repentigny, n'ont pas quitté leur logement malgré l'inondation qui a envahi leur sous-sol.

Le service de police doit aider les citoyens dans l'approvisionnement de l'huile à chauffage pour alimenter les fournaises installées au premier plancher temporairement. Tel fut le cas, hier, pour le lieutenant Cardinal et l'agent Ernest Juneau, qui ont été obligés de marcher dans plus d'un pied d'eau pour porter de l'huile à M. Gilles Comet qui habite au 18 de la rue Thouin, où l'eau a atteint plus de la moitié de la fournaise au sous-sol.

Hier matin, les mêmes policiers ont aidé à l'évacuation de la famille de M. Mondou de la Place Lebel. Il s'agissait de la dixième famille à évacuer les lieux depuis les quatre derniers jours.

Vers 8 h. hier soir, la police municipale de Pointe-aux-Trembles signalait que l'eau continuait à monter d'une façon alarmante et que plusieurs caves commençaient à être inondées.

Des membres de la Protection civile de cette ville, munis de pompes, vidaient les caves des maisons situées près du fleuve sur les rues suivantes : 79e, 81e et 82 Avenues. En fin de soirée, on apprenait que leurs efforts semblaient vains devant la crue des eaux.

Un citoyen de la rue Notre-Dame, M. Jean-Louis Guy, a déclaré à LA PRESSE, que, si le niveau de l'eau atteignait trois pouces de plus, la situation deviendrait tragique. Son garage est déjà envahi par l'eau et son système d'égout n'absorbe plus du tout les eaux usées.

Quatre brise-glace du gouvernement fédéral étaient à l'action dans le lac St-Pierre hier et tentaient d'empêcher la formation d'embâcles dans ce secteur tout en maintenant le chenal libre de glaces pour faciliter l'écoulement des eaux.

Le "McLean et la "Saurel" ont passé la nuit dans le lac St-Pierre et ont repris leur travail ce matin tandis que le "Lapointe" a remonté le fleuve jusqu'à Sorel hier soir pour s'approvisionner de combustible. Tôt ce matin, il devait retourner dans le lac St-Pierre pour continuer sa tâche. Pour sa part, le brise-glace "Wolfe" s'est dirigé vers Trois-Rivières, hier soir, afin de maintenir le chenal ouvert.

Le pétrolier "J.-Edouard Simard" est prisonnier des glaces en face de Varennes depuis mercredi. On ignore quand il pourra se libérer.

"Plus le mercure descend, plus l'eau monte" nous a déclaré un policier de Repentigny. C'est ce qui faisait craindre le pire, hier soir, alors que Dorval prédisait un froid de 15 degrés sous zéro durant la nuit dernière.

Selon ce policier, le froid favorise les embâcles et celles-ci peuvent provoquer, en quelques minutes, une inondation désastreuse.

Un porte-parole de l'Office du chenal maritime a expliqué que le fleuve St-Laurent devait absorber plus de 1,500,000 gallons d'eau à la seconde, ces eaux provenant des Grands Lacs.

"Il est facile de comprendre, dit-il, ce qui arrive lorsque, à cause d'embâcles, cette énorme quantité d'eau ne peut s'écouler normalement dans le chenal. Si un embâcle bloque les eaux durant 10 minutes seulement, il y a donc 900 millions de gallons d'eau qui élèvent intailliblement le niveau. Imaginez-vous ce qui arrive lorsqu'un embâcle tient bon durant une journée."

Des bandits blessent deux hommes

Deux hommes ont été blessés à coups de fusil et de revolver au cours d'un vol de $200 perpétré par deux bandits, vers 11 h. 30 hier soir, à la taverne Normand, au 1550 est, rue Mont-Royal.

Il s'agit de MM. Marcel Richard, 25 ans, du 3552 rue Cuvillier, et Roger Martel, 27 ans, du 4631 rue Marquette, qui ont été transportés à l'hôpital Notre-Dame. Le premier a reçu une balle dans le dos, l'autre est blessé à la cuisse, mais aucune des deux victimes ne serait dans un état grave.

Selon les policiers, les bandits, dont l'un portait une cagoule, ont fait irruption dans la taverne en criant "C'est un hold-up, c'est un hold-up !". Ordonnant aussitôt aux nombreux consommateurs présents de s'étendre par terre, ils ont ouvert le feu sans raison tout de suite après, blessant MM. Richard et Martel alors qu'ils obtempéraient.

Deux des projectiles tirés au cours de la même fusillade sont allés se perdre dans le plafond et, profitant de la confusion jetée par leur attentat, les deux bandits ont raflé l'argent du tiroir-caisse de la taverne avant de prendre la fuite de manière inconnue.

Magasin et logements incendiés à Waterloo

GRANBY (R.R.) — Le propriétaire d'un magasin de chaussures, M. Sylva Lemay, âgé d'une soixantaine d'années, a été brûlé à la figure, hier matin, lorsqu'un incendie s'est déclaré dans son établissement situé au 812 de la rue Foster,, à Waterloo.

La victime a été transportée à l'Hôpital St-Joseph de Granby pour y recevoir les soins nécessaires à son état.

Les flammes, qui ont débuté vers 8 h. 20, ont complètement détruit le magasin de chaussures et quatre logements attenants. On estime à $50,000 les dégâts matériels causés par l'élément destructeur.

Environ 25 pompiers volontaires, sous la direction du chef Théodat Cabana, ont combattu les flammes jusqu'à 4 h. hier après-midi.

CHASSEZ CES "PETITS" DÉMONS

Soulagez ces tiraillements et ces picotements, grâce à OPTREX, le bain d'yeux qui calme vite l'irritation des yeux, l'inflammation des paupières, les sensations de brûlures et de picotement, tout en rendant à vos yeux leur fraîcheur et leur éclat naturels.

OPTREX

"le confort des yeux"

Pour un dessert tout à fait spécial !

GATEAU SUISSE

au chocolat à la crème

Rég. : 79¢ 67¢

En vente à la pâtisserie RBI Richstone de votre voisinage.

Richstone RBI BAKERIES Inc.

Nouveaux numéros de téléphone de LA PRESSE

PUBLICITE
Grandes annonces 874-7259
Grandes annonces 874-7235
Carrières et professions 874-7245
Annonces encadrées 874-7246
Annonces classées 874-7111

TIRAGE
Livraison à domicile 874-6911

COMPTABILITE
Grandes annonces 874-6892
Annonces classées 874-6900

REDACTION
le jour, du lundi au vendredi
Pupitre 874-7078
Sports 874-7008
Magazine 874-7029
Finance 874-7016
Arts et Lettres 874-7041
Vie féminine 874-7023
Nuit 874-7061
Soir 874-7272

Pour renseignements concernant tout autre service :

874-7272

Dorion: un occupant a entendu un bruit sec sur le toit de l'autobus

par Germain TARDIF

DORION — Un témoin qui se trouvait dans l'autobus scolaire, lors de la tragédie de Dorion, le 7 octobre dernier, a déclaré que, quelques instants avant la collision, il a entendu, au-dessus de lui, sur le toit de l'autobus, un bruit sec.

"J'ai immédiatement pensé que c'était la barrière du passage à niveau qui était descendue sur l'autobus", a précisé Pierre Gravel, alors qu'il faisait sa déposition, hier, devant la Commission des transports du Canada, qui en était à la quatrième journée de son enquête sur la tragédie qui a fait 20 morts.

Répondant aux questions des avocats qui l'interrogeaient, il a précisé qu'il se trouvait assis tout près d'une fenêtre, vers l'arrière de l'autobus.

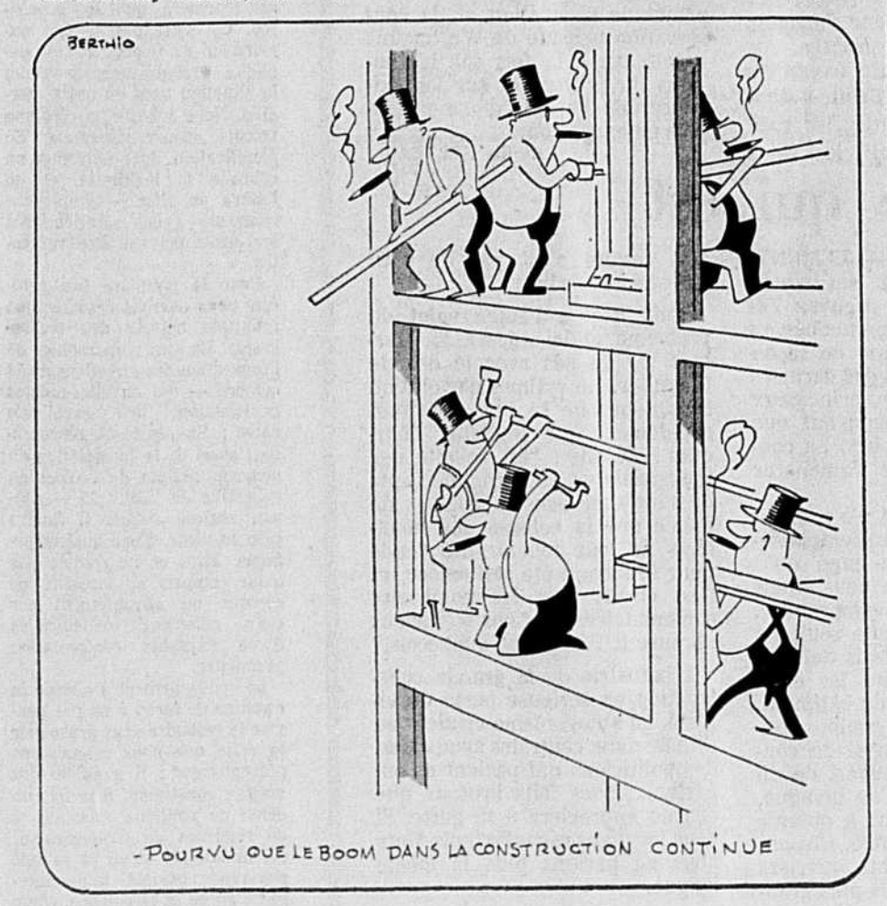
L'autobus, a-t-il raconté, s'était arrêté devant la barrière qui se trouvait baissée. Un premier train est passé, qui se dirigeait vers Montréal. Puis il a vu, par le pare-brise, la barrière sud qui se levait d'un mouvement normal. L'autobus s'est engagé sur le passage à niveau. Il a entendu un bruit sec sur le toit, juste au-dessus de lui, puis quelques instants plus tard, c'était la collision.

Il ne sait pas si la porte de l'autobus s'est ouverte; il n'a pas remarqué de feux clignotants au passage à niveau. Il n'a pas entendu le son de clochettes de la traverse, précisant qu'à l'intérieur de l'autobus, on chantait et on faisait du bruit. Sur le trottoir, près de la barrière, il dit n'avoir remarqué ni policier, ni personne d'autre.

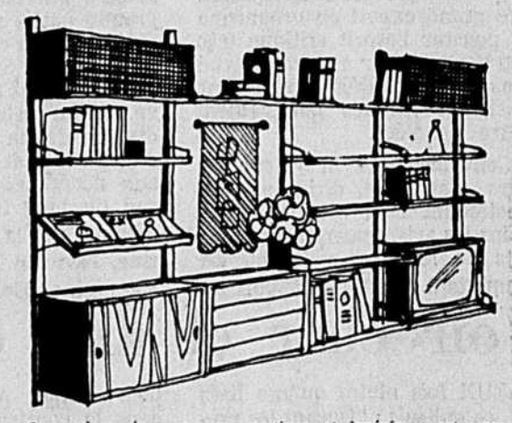
Puis ce fut Guy Vendette, l'un des deux témoins-surprise, lors de l'audience spéciale du coroner, il y a plus de deux semaines.

Il raconta à peu près les mêmes choses qu'il avait dites, devant le jury du coroner. Lors de

Voir DORION en page 6



UTILISEZ VOS MURS...



Ce système de rayonnage, pratique et ingénieux, est une excellente solution au rangement de vos livres, bibelots, disques ou mille autres objets. Il est facile à installer, prend peu d'espace, convient à toutes les pièces de votre maison. A tout point de vue, vous ferez une bonne affaire... Un de nos sept décorateurs-ensembliers vous aidera à déterminer, parmi les 48 éléments qui composent ce système, lesquels vous seront les plus utiles.

En Teck ou en noyer, au même prix raisonnable.

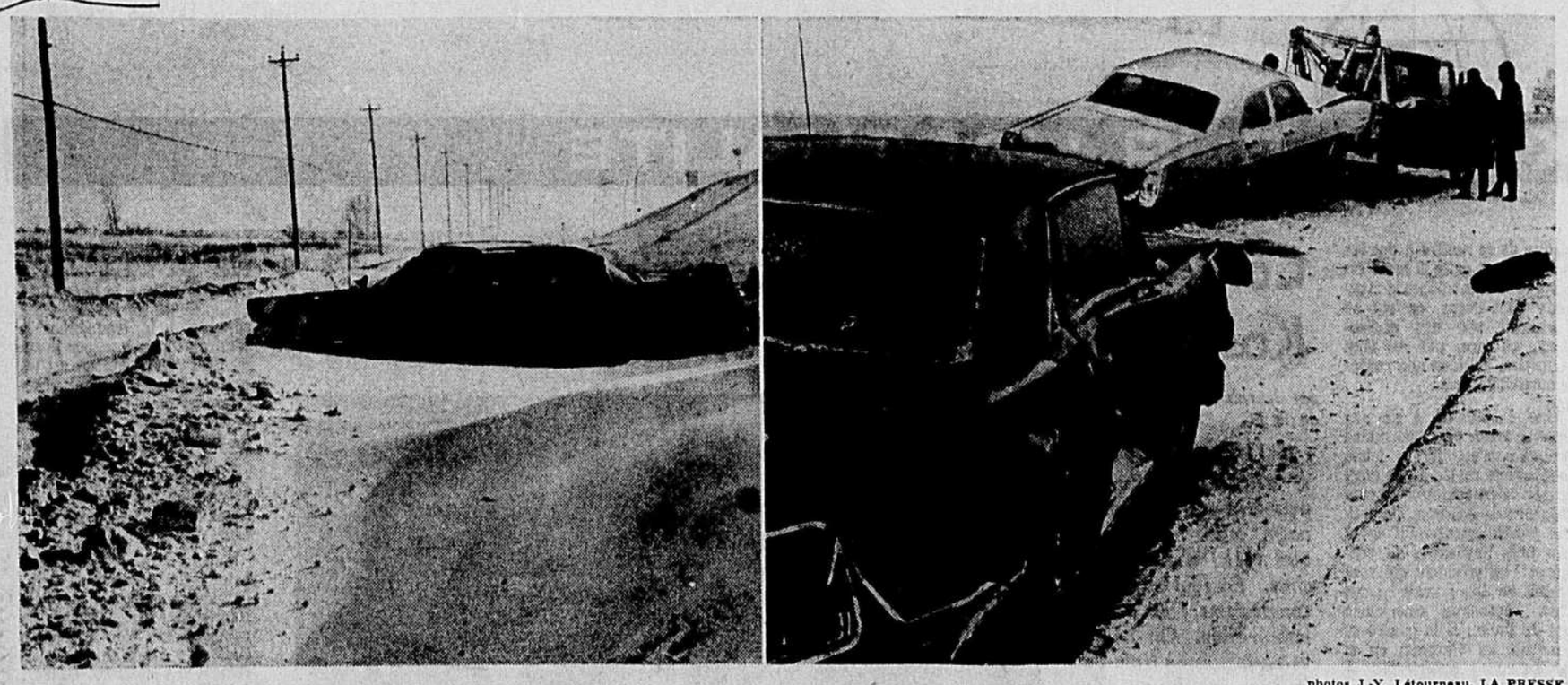
LIVRAISON ET INSTALLATION IMMEDIATES

VIAU MORISSET

720, boul. DECARIE à ST-LAURENT — 747-9921

Facilités de paiement si désiré. Stationnement à la porte

OUVERT tous les jours jusqu'à 5.30 — Jeudi et vendredi jusqu'à 9.30



Photos J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Sur la route 3, 50 automobiles ont été immobilisées

Plus de cinquante automobilistes ont été pris dans un embouteillage monstre, au plus fort de la tempête, hier midi, sur la route 3 entre Brossard et Laprairie. Plusieurs véhicules sont venus en collision mais sans causer de blessures à qui que ce soit. Toutefois, à St-Philippe, sur la route no 9, près de Laprairie, un homme a perdu la vie dans la collision de trois camions. A la sortie sud du pont Champlain, huit véhicules se sont tamponnés alors que la visibilité était presque nulle. Sur la route transcanadienne, aux environs de Pointe-Claire, les agents de la PP ont enregistré près d'une trentaine d'accidents. Sur la route 17, près du pont de l'Ile-aux-Tourtres, quatre camions se sont heurtés les uns les autres et ont bloqué la route durant un certain temps. Aujourd'hui, l'intervention de la Voirie a permis de rouvrir la majorité des routes de la région de Montréal. Toutefois, Dorval prévoit une autre tempête de neige pour samedi soir ou dimanche matin.

Les officiers supérieurs du "Cabot" n'ont pas à craindre que leur brevet soit révoqué

par Denis MASSE

Le commandant du navire "Cabot", le capitaine Alphonse Bégin, et son officier-en-second, M. Jean-Louis Vigneault, n'ont pas à craindre que leur brevet soit révoqué ni même suspendu, à la suite du chavirement de leur navire dans le port de Montréal le 16 décembre dernier. C'est, en tout cas, l'assurance qui leur a été donnée, hier soir, par le juge François Chevalier, à l'issue de l'enquête formelle tenue par le ministère des Transports. Le président de la commission d'enquête doit faire connaître sa décision d'ici dix jours et formuler en même temps les recommandations que lui auront inspiré les circonstances de ce funeste accident.

Le procureur de la commission, Me Kenneth MacKay, a cependant réitéré le voeu qu'une motion de blâme soit prononcée — même nommément — contre les deux officiers. Il leur reproche d'avoir omis les vérifications de routine qui auraient peut-être pu empêcher l'accident de se produire.

Selon le procureur, les deux officiers n'ont pas cependant commis de faute directe qui ait pu entraîner la perte du navire. L'avocat des deux officiers, Me Jean-Paul Dufour, a toutefois fait remarquer dans sa plaidoirie qu'une telle motion de blâme ne peut être prononcée puisque la loi de la marine marchande ne prévoit pas de telle sanction. Le procureur de la commission, pour sa part, s'appuie sur la jurisprudence pour réclamer pareille sanction. Il a cité notamment la réprimande adressée par le juge H. F. Gibson au commandant du cargo "Fort William" qui, quinze mois avant le "Cabot", a chaviré dans des circonstances à peu près semblables.

Pas question de rouvrir l'enquête

La cause la plus probable du chavirement du "Cabot" a été fournie à l'enquête par un expert du ministère des Transports, M. Robin Burnside. Celui-ci a établi qu'une certaine quantité d'eau s'engouffrait dans le navire par une porte latérale restée ouverte chaque fois que l'une des deux grues fixées sur le pont supérieur enlevait un fardeau sur le quai.

Cependant, la preuve n'a pas été faite au cours de l'enquête qu'au moins l'une des quatre portes, la porte d'arrière, soit restée ouverte jusqu'au moment du chavirement. Le juge même a manifesté son étonnement du fait qu'aucun témoin n'a été appelé à déclarer si la porte était ouverte ou fermée après que le navire eut été remis à flot, ce qui a dû être constaté de visu. "Mais les présomptions étaient déjà assez fortes pour ne pas rechercher ce témoignage", a expliqué à ce sujet le procureur de la commission, Me Mackay.

Pour sa part, Me Roland Chauvin, représentant le maître d'équipage Joseph Madore, a demandé au juge de considérer la réouverture de l'enquête s'il entretenait le moindre doute sur la cause du chavirement.

Il semble bien cependant que ce ne sera pas nécessaire, tous les procureurs ayant reconnu que c'était là la cause la plus vraisemblable.

La responsabilité du maître d'équipage, M. Joseph Madore, a fait l'objet de nombreuses interprétations, hier, à l'occasion de cette dernière journée de l'enquête. Pour sa part, le procureur des deux officiers supérieurs a carrément rejeté la responsabilité sur le maître d'équipage.

Il semble, cependant, que le juge Chevalier n'a pas retenu cette assertion et s'est rangé plutôt de l'avis de Me Chauvin ainsi que de Me Mackay, le procureur de la commission, qui ont soutenu que le maître d'équipage n'était qu'un exécutant n'obéissant qu'aux instructions précises des officiers. Il n'avait pas l'autorité pour décider de lui-même si les portes de chargement devaient être ouvertes ou fermées, même si la tâche de les fermer lui revenait de coutume.

Plus grande sécurité demandée

En terminant sa plaidoirie, l'avocat des deux officiers supérieurs, Me Dufour, a prié la commission de recommander au ministre des Transports l'adoption de règlements plus sévères sur les éléments de sécurité qui devraient entourer ce type de vaisseau (package freighter).

Il a déploré que le ministère n'a pas donné suite aux recommandations du juge Gibson à l'issue de l'enquête sur le chavirement du "Fort William", à l'effet que les brevets des officiers soient revisés en fonction des dangers de stabilité que présente ce type de navire.

Enfin, l'enquête est close maintenant; le "Cabot" est rendu aux chantiers de réparation; on n'attend plus que le président de la commission d'enquête fasse connaître sa décision.

Un règlement très sévère pour les carrières de Laval

par Pierre VENNAT

Le conseil municipal de Laval a adopté, à l'unanimité, hier soir, ce que le vice-président de l'exécutif, M. André Lagarde, a qualifié du "règlement le plus sévère qui existe au Québec et probalement dans tout le Canada pour régler le problème des carrières".

On sait que Laval serait la ville du Québec où il se trouverait le plus de carrières.

Le règlement prévoit qu'aucune carrière actuellement en opération dans la ville de Laval ne pourra continuer à l'exploiter à moins de remplir des formalités très sévères et obtenu un permis de la ville de Laval.

Ce règlement, adopté hier soir, entre en vigueur après publication, c'est-à-dire d'ici quelques 12 jours.

Fruit du travail du conseiller Gaston Philion, à qui tant M. Lagerde que le conseiller Jean Giosi au nom de l'opposition ont rendu hommage, le règlement oblige toute personne, société, compagnie ou corporation exploitant actuellement une carrière dans les limites de la ville à se procurer, dans les 30 jours suivant l'adoption du règlement, une demande de permis.

Cette demande de permis devra être accompagnée d'un plan topographique de la carrière montrant toutes les installations ainsi que d'un plan indiquant les constructions, abris, et bâtiments, dont elle se sert pour l'exploitation de la dite carrière, ainsi que de toutes constructions quelconques qui pourraient se trouver dans un rayon de 250 pieds des limites d'une telle carrière.

A ladite demande devra aussi être annexé un plan faisant voir de quelle manière le requérant se propose d'entourer ses machines, son équipement, ses moteurs, ses convoyeurs, ses trémies et autres appareils, afin d'empêcher que la fumée ou la poussière de pierre ne causent une nuisance.

Le directeur du Service du génie de la ville, M. Marcel Nadeau, de qui dépendra la surveillance du règlement, vérifiera les données apparaissant aux plans et recommandera l'adoption, ou non, d'un permis. La décision sera ensuite prise par le comité exécutif.

Il est à noter que, si une carrière existante n'obéit pas aux prescriptions sévères qu'on lui fixe, on pourra lui refuser un permis.

L'exploitation des carrières sera en effet régie de façon très sévère.

Ainsi les représentants du Service du génie auront le droit, sur présentation d'une pièce les identifiant comme tels, d'entrer en tout lieu pour y effectuer une inspection ou une enquête se rapportant à une plainte de nuisance.

L'exploitation d'une carrière sera responsable de tout accident et de tout dommage à la personne et à la propriété, sans recours contre la ville.

Toutes les carrières, exploitées ou non, devront être entourées d'une clôture d'une hauteur d'au moins 7 pieds avec, en plus, un couronnement d'au moins 12 pouces en fil barbelé, de façon que le public ne puisse y avoir accès.

Des enseignes portant le mot "danger" en lettres d'au moins 3 pouces de hauteur devront être posées tout autour de chaque carrière, afin de prévenir les passants du danger qu'il y a d'en approcher.

Les chemins d'un terrain sur lequel une carrière est exploitée et les chemins d'approche doivent être pavés à l'intérieur de la carrière sur une longueur de 100 pieds à partir de la ligne de rue et la balance des chemins à l'intérieur doivent être huilés et arrosés de façon à éliminer la poussière.

Il sera interdit de transporter, à moins de mesures spéciales, du sable, du gravier, de la pierre concassée ou de la terre ainsi que toutes autres matières susceptibles de laisser échapper des poussières.

Toutes les carrières, exploitées ou non, devront être asséchées s'il y a lieu et devront tête constamment tenues à sec.

On prévoit également des mesures pour protéger la population contre les explosions, au sujet du minage, etc.

En tout, le règlement, compte huit grandes pages et pas moins de 38 articles.

Sanctions sévères

Le règlement prévoit des sanctions sévères contre ceux qui ne le respecteront pas.

La Cour minicipale pourra condamner la carrière fautive à une amende de $100 par jour et, à défaut de paiement immédiat de ladite amende, le propriétaire ou l'exploitant de la carrière à 60 jours d'emprisonnement. Toute infraction continue constitue, jour par jour, une infraction séparée.

De plus, le comité exécutif peut annuler un permis d'exploitation de carrière si l'exploitant refuse de se conformer aux prescriptions du règlement ou aux décisions et ordres du directeur du Service du génie.

Le maire Tétreault a déclaré que Laval n'hésitera pas à demander à Québec d'amender sa charte pour lui permettre de pénaliser davantage les carrières, si celle-ci ne respectent pas les prescriptions du présent règlement. Il souhaite, évidemment, qu'elles comprennent qu'il est dans leur intérêt de s'y conformer.

Quant à M. Lagarde, il a déclaré qu'il faut que les exploitants de carrière se rendent compte qu'ils ont non seulement des droits, mais des devoirs envers la population.

Le tribunal confie 82 enfants des Apôtres de l'Amour infini aux soins du service de bien-être

SAINT-JEROME — Un tribunal à Saint-Jérôme a retiré de la juridiction du monastère des Apôtres de l'Amour infini, à Saint-Jovite, tous les enfants, même ceux que l'on n'a pas encore retrouvés, pour les confier aux soins du service de bien-être social dans la ville.

Le juge Léandre Prévost a statué la remise des enfants au bien-être social. La sentence touche quatre-vingt-deux enfants, de moins de dix-huit ans. De diverses manières, vingt-et-un cas ont obtenu un règlement satisfaisant. Seize enfants relèvent maintenant des soins du bien-être social. Cependant, il en manque encore quarante-cinq.

Les Apôtres de l'Amour infini ont avoué qu'on a caché dans des foyers privés les enfants manquants. Agissant au nom du monastère, le Père Jean-Marie-du-Sacré-Coeur a déclaré que la secte interviendrait en appel. Si, a démontré le tribunal, le Père Jean-de-la-Trinité, le supérieur du domaine du Magnificat porté disparu, avait laissé comprendre que les enfants "encourraient des dangers physiques et moraux", c'est que ce religieux "manquait du sens de la responsalité et de la vraie vie en famille".

Verdict dans une semaine sur l'incendie funeste de la rue Sherbrooke

par Bernard MORRIER

Un incendie, qui, le 27 novembre dernier, ravageait une maison de rapport du 410 ouest, rue Sherbrooke et dans lequel deux personnes avaient perdu la vie, pourrait être attribuable à une simple négligence, à un court circuit ou encore serait d'origine criminelle.

Il n'a toutefois pas été possible de le prouver scientifiquement à la suite d'expériences tentées dans les décombres de l'édifice.

C'est ce qu'affirme dans ses conclusions le chimiste Bernard Péclet, dont le rapport sur ce sinistre a été lu par le Commissaire montréalais des incendies, M. John McDougall, qui tenait hier son enquête publique.

Dans le même rapport, M. Péclet précise que le système de chauffage de l'immeuble ne présentait aucune anomalie et qu'il ne peut être responsable de l'origine du sinistre, tout comme on écarte la possibilité d'ignition spontanée.

En ce qui a trait à la simple négligence, elle pourrait s'expliquer par le fait que quelqu'un aurait inconsciemment jeté dans des déchets une cigarette allumée ou quelque autre objet enflammé.

Neuf des onze témoins entendus hier, en l'occurrence des locataires, étaient tous d'accord pour affirmer que les flammes avaient pris naissance au sous-sol de l'immeuble, plus précisément tout près d'un ascenseur de service utilisé pour descendre les ordures ménagères.

Pour leur part, les deux autres témoins n'ont pu que donner une description des lieux, n'y habitant pas. Il s'agissait du propriétaire de la conciergerie et de son comptable.

Cet incendie, comme on sait, avait coûté la vie au concierge de l'immeuble, M. Francis Maguire, âgé de 59 ans, et à l'une des locataires, Mlle Helga Steinhauer, âgée de 22 ans.

En ce qui le concerne, M. McDougall s'est dit satisfait des témoignages entendus qui, a-t-il ajouté, complétaient son dossier.

Il a pris le tout en délibéré et doit rendre son verdict dans une semaine environ.

$35,000 raflés dans 2 hold-up de banque

Une somme totale de $35,000 a été raflée au cours de deux vols à main armée commis hier à six heures d'intervalle dans des banques de la région métropolitaine.

Le vol le plus important, au montant de $29,000, a été perpétré, peu après 4 h. hier après-midi, à la succursale de la Banque Royale du Canada située au 9711 est, rue Notre-Dame à Montréal-Est, où quatre bandits masqués, armés de revolvers et d'une mitraillette, ont surpris plusieurs personnes.

Sans avoir tiré un coup de feu, le triste quatuor a pris la fuite dans une automobile conduite par un cinquième complice.

Ce vol suivait de six heures celui de $6,000 stratégiquement commis à la Banque de la Nouvelle-Ecosse, au 5679 ouest, rue Sherbrooke, près de l'avenue Harvard, dans le quartier de Notre-Dame-de-Grâce, à Montréal, où deux autres cagoulards armés ont surgi aussitôt après l'ouverture.

Ayant ordonné aux personnes présentes de s'étendre par terre et saisi leur butin dans les tiroirs-caisses de plusieurs guichets, les individus ont déjoué les policiers en s'enfuyant à pied vers le Chemin Upper Lachine et de là dans une voiture qui les attendait avec un complice ... de l'autre côté de la voie ferrée. Le véhicule a été retrouvé vide avant la fin de la matinée.

Longueuil demande le droit de vote à 18 ans

(par C. M.) — Si Québec donne suite à la demande en ce sens que la ville de Longueuil inclura dans son bill privé qui sera présenté sous peu à l'Assemblée législative tous les citoyens de cette municipalité âgés de 18 ans et plus auront droit de vote au prochain scrutin municipal.

Actuellement, seuls les contribuables inscrits sur le rôle d'évaluation (propriétaires) ou sur le rôle de perception (locataires) sont habilités à voter, soit environ 7, 500 personnes. Si Québec donne son approbation au projet, le nombre d'électeurs passera vraisemblablement à 20,000. En effet, les conjoints des contribuables actuels et tous les jeunes de 18 à 21 ans obtiendront alors le droit de vote.

La décision du conseil municipal de Longueuil d'inclure cette demande dans son bill fait suite à une autre décision par laquelle les comptes de taxe pour les ordures ménagères seront dorénavant envoyés aux propriétaires, qui devront se charger de se faire rembourser par les locataires. C'est donc dire que les locataires n'apparaîtront plus sur la liste de perception des taxes et qu'en conséquence, si aucune disposition n'avait été prise, ils n'auraient plus droit de vote.

DORION

SUITE DE LA PAGE 3

la collision, il se trouvait à environ 6 ou 7 pieds de la barrière qui s'était ouverte pour laisser passer l'autobus. Il a vu quelqu'un passer sous la barrière alors qu'elle était fermée, quelques secondes avant le passage du premier train. Il n'a vu personne d'autre près de la barrière, si ce n'est son ami, Daniel Guerrier, avec qui il se trouvait. Ni lui, ni Daniel n'ont touché à la barrière. Elle était, d'ailleurs, hors de leur portée.

Une fraction d'instant avant l'accident, "par instinct de conservation", il a aperçu ce qui se passait, a donné un coup de bras à son ami et tous deux se sont éloignés en courant jusqu'à un terrain de stationnement non loin de là, pour ne pas être atteints par les débris.

Le gérant de la gare du Pacifique Canadien, M. Constant, a déclaré, pour sa part, qu'il était à l'intérieur de la gare. Comme, à cet endroit la voie des Chemins de fer nationaux et celle du Pacifique Canadien sont parallèles et rapprochées, il dit avoir vu le convoi des Chemins de fer nationaux qui venait de Montréal. Il a entendu le sifflet du train puis le bruit des freins d'urgence.

"Je savais, dès lors qu'il y avait quelque chose d'anormal. Je suis sorti et j'ai vu des flammes au passage à niveau".

Le témoin Bob Brosseau conduisait une voiture qui était la première arrêtée devant la barrière nord. De là, il dit avoir vu des formes humaines à la barrière sud, et des mains s'avancer comme si elles levaient la barrière. Il ne peut identifier personne.

Au cours de l'audience d'hier, l'avocat représentant la ville de Dorion, Me Bertrand Lacombe, a fait savoir que les deux requêtes présentées par la ville à la Commission des transports concernant les mesures à prendre pour les passages à niveau de Dorion, seront soumises mardi.

L'une d'elle demande la construction immédiate d'un viaduc au coût approximatif de $2,300,000 avec participation au coût, selon la loi, de la caisse des passages à niveau de la Commission des transports, et des deux compagnies de chemin de fer "selon les proportions jugées nécessaires dans les circonstances". Elle demande aussi à la Commission d'inviter le gouvernement provincial à participer aux frais.

L'autre requête demande que des mesures immédiates soient prises en attendant la construction du viaduc; limite de vitesse de 25 milles à l'heure dans Dorion; affectation, par le Pacifique Canadien et les Chemins de fer Nationaux, de surveillants ou gardiens aux passages à niveau.

FAITS divers

Trouvée morte la gorge tranchée

TROIS-RIVIERES (J.G.) — Les médecins du laboratoire médico-légal de Montréal ont pratiqué aujourd'hui une autopsie sur le corps d'une Trifluvienne, Mme André Champagne âgée de 52 ans, du 356 rue St-Paul, trouvée morte dans son logement mercredi soir. Elle avait la gorge tranchée. La police municipale a détenu un témoin de cette affaire, mais il a été relâché hier soir.

Trouvé mort sur un banc de neige

QUEBEC (PCf) — M. Jules Thibodeau, 55 ans, de Ste-Foy, dans la banlieue de Québec, a été trouvé sans vie, hier après-midi, sur un banc de neige.

Hold-up de $215 dans une pharmacie

Un bandit, armé d'un fusil à canon scié, s'est présenté à la pharmacie Allard, 4815 est, rue Ontario, vers 9 h. hier soir, et, sous la menace de son arme, s'est fait remettre l'argent du tiroir-caisse qui contenait la somme de $215.

Tué par un camion

ST-PHILIPPE. — Un citoyen de Ste-Marguerite-du-lac-Masson, M. William Campbell, âgé de 59 ans, a été tué par un camion qui l'a heurté, peu après minuit ce matin, sur la route no 9A, à St-Philippe, comté de Laprairie.

Gaspésien mort de ses blessures

NORTH SYDNEY, N.-E. (PC) — Un Gaspésien de 63 ans, M. Hormidas Martel, des Méchins, a succombé hier soir aux blessures subies mercredi soir lorsqu'il est tombé entre le quai et le caboteur sur lequel il travaillait, le "Cécilia Marie", nolisé par les Chemins de fer nationaux. Une enquête sur les circonstances de cet accident a été instituée.

Enfant tué par un camion

ST-MARC DES CARRIERES. (PC) — Un garçonnet de 7 ans, François Tessier, de St-Marc des Carrières, comté de Portneuf, à environ 40 milles au sud-ouest de Québec, a été tué par un camion hier après-midi. L'accident s'est produit près de la ferme des parents de la jeune victime.

Imprimerie condamnée

Le juge T.-A. Fontaine a imposé, hier après-midi, une amende de $200 à l'imprimerie "Ateliers Roger Presse Ltée" pour avoir transmis au comité paritaire de l'industrie de l'imprimerie de Montréal une déclaration fausse et inexacte concernant le salaire qu'avait reçu un de ses employés, Jean-Paul Landry, au cours du mois de septembre 1966.

C'est après un assez long procès que le tribunal avait reconnu coupable cette imprimerie qui a obtenu un délai de 15 jours pour le paiement de l'amende.

Dans un jugement élaboré, le juge mentionne que l'imprimerie avait présenté une fausse déclaration en omettant de mentionner le salaire dû à Landry. "Entendu comme témoin de la poursuite, ajoute le juge Fontaine, ledit Landry avait établi que, durant ce mois de septembre 1966, il était effectivement à l'emploi des Ateliers Roger Presse Ltée, bien que son nom n'apparût pas dans un rapport produit.

"Il est en preuve également que ce qui s'est produit c'est que le salaire de cet employé, à la demande de celui-ci, aurait été versé à sa femme. De toute façon, il n'en est pas question dans la déclaration présentée par le prévenu. Même si, comme le laisse entendre l'accusé dans son mémoire, il y avait eu entente ou collusion avec l'accusé et ledit employé et, même si, comme résultat de tout cela, ledit employé avait, de son côté, commis un délit, ceci, de droit comme de fait, ne peut avoir d'influence sur le sort de la présente cause."

Quelques précisions sur les 4 tours de Longueuil

par Claude MASSON

Le projet de construction de quatre tours de 15 étages au coût de $11 millions rendu public mercredi soir par le maire Marcel Robidas et qui doit être réalisé dans les prochains mois à Longueuil avait déjà été annoncé antérieurement, en 1963, mais il n'avait pu être concrétisé parce que l'entente entre le Conseil des ports nationaux, propriétaire du terrain, et les promoteurs du "Domaine d'Iberville" n'a été conclue qu'il y a à peine quelques mois. Telle est l'explication fournie hier par M. Louis Rousseau, principal initiateur du projet de ces maisons de rapport, relativement au retard apporté dans la réalisation du "Domaine d'Iberville".

Après plusieurs démarches, en y ajoutant la lenteur coutumière des organismes gouvernementaux, le Conseil des ports nationaux et la firme représentée par M. Louis Rousseau en sont finalement venus à un accord. Le terrain, situé entre la rue St-Charles et la route no 3, en face de la Place Longueuil, à quelques pas du pont Jacques-Cartier, a été loué par bail emphytéotique d'une durée de 63 ans aux promoteurs du projet. Il a été impossible de connaître les clauses financières du bail.

D'autre part, il semble y avoir ambuguité au sujet du projet lui-même. Le maire de Longueuil, M. Marcel Robidas, a annoncé que quatre tours seront construites d'ici 18 mois, au coût total de $11 millions, avec possibilité de l'érection de plusieurs autres tours — une dizaine — par la suite, tandis que le principal intéressé dans cette affaire, M. Louis Rousseau, ne parle que de la construction de deux tours de 16 et non 15 étages — 180 appartements chacune — dans un délai de 15 mois et au coût de $5 millions.

Interrogé hier, le principal promoteur du "Domaine d'Iberville", tout en confirmant l'essentiel de la déclaration du maire Robidas, a précisé que les auteurs du projet ne pourront faire de commentaires sur celui-ci avant quelques semaines au moins.

250 personnes auraient péri

TEHERAN (AFP) — Deux cent cinquante personnes auraient trouvé la mort dans le naufrage d'un bateau à moteur, au cours d'une tempête dans le golfe Persique, annonce le journal "Keyhan". Le bateau se rendait de Bahrein vers Dubai, précise le journal.

Le Conseil des ports double ses subventions aux municipalités

OTTAWA — (PCf) — Le ministre des Transports, M. J. W. Pickersgill, a annoncé hier aux Communes que le Conseil des ports nationaux doublera d'ici 1969 le montant des subventions qu'il accorde aux municipalités.

Le ministre a expliqué que ces subventions que le conseil accorde au lieu de verser des impôts municipaux seront calculés sur une base de 62½ pour cent de l'évaluation pour l'année 1966, au lieu de 50 pour cent en 1965.

En 1967, cette année, ce pourcentage sera de 75 pour cent, de 87½ pour cent en 1968 et de 100 pour cent en 1969.

M. Pickersgill a fait savoir qu'une entente venait tout juste d'être signée entre le conseil et les municipalités portuaires du pays.

Cambriolage vite élucidé à Laval

Deux policiers de Laval ont réussi hier soir à récupérer les fruits d'un cambriolage et à capturer trois présumés voleurs avant même que la victime ne constate la disparition de son bien !

Patrouillant vers 9 h. 30 hier soir, les agents Jean-Guy Sauvé et Michel Maheu, du poste no. 10, à Laval, ont intercepté une automobile dont aucun des trois occupants, tous âgés d'environ 20 ans, ne put produire de permis de conduire ni l'enregistrement de "leur" voiture.

L'examen du véhicule devait permettre peu après aux policiers de découvrir un téléviseur, une caméra et un revolver chargé dont le modèle leur parut bien particulier.

Et pour cause. Le tout provenait de la maison d'un policier de Montréal habitant dans le quartier d'Auteuil, à Laval. Quand ce dernier rentra chez lui et porta plainte en constatant le vol, ses confrères de l'île Jésus lui ont répondu que les objets disparus étaient à sa disposition et les présumés voleurs déjà derrière les barreaux : "Nous ne chômons pas, nous, à Laval" ont-ils ajouté en souriant.

Laval approuve les plans de construction de Tidewater Oil

(par P.V.) — Le comité exécutif de la ville de Laval a adopté à l'unanimité les plans de construction d'une succursale de Tidewater Oil, compagnie pétrolière d'envergure internationale dont l'actif dépasse $1 milliard et qui a commencé, dans le parc industriel, l'aménagement d'une succursale pour desservir le Québec et les provinces maritimes.

Le projet, qui serait destiné à prendre plus d'ampleur dans quelques années, prévoit pour l'immédiat un investissement d'un quart de million de dollars.

Il est l'aboutissement de démarches qui avaient été entamées par le conseiller Jean Giosi, avant la fusion et la création de la ville de Laval.

CAHIER No 2 / PAGES 13-24 LA PRESSE VIE FEMININE / VIE MONDAINE / RADIO TV / THEATRE / BANDES DESSINEES

MONTREAL, VENDREDI 17 FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 40

La population connaîtra dimanche la décision des membres de l'Alliance



Les professeurs de l'Alliance, hier, à la réunion d'information

Démissions en bloc? Grève prolongée?

par Réginald Martel

"Votre geste sera d'une importance très grande pour toute la province, si vous décidez de poursuivre votre action au-delà de la loi."

Pendant près de deux minutes, les cris et les applaudissements de 6,000 instituteurs ont salué hier à l'aréna Maurice-Richard ces paroles d'un de leurs chefs, M. Mathias Rioux.

Ouverte à 3 h. 37 hier après-midi, la réunion d'information des professeurs de l'Alliance s'est terminée vers 5 heures sur une invitation des leaders syndicaux à bien réfléchir sur les conséquences du geste que les grévistes seront appelés à poser dimanche matin, quand ils devront approuver ou rejeter les méthodes d'action que proposera le syndicat pour poursuivre la lutte contre le bill 25.

Aucune décision n'a été prise hier. Le président du comité de grève, M. Guy Marcotte, a expliqué à la foule que la réunion était surtout une démonstration de force et de solidarité. C'est pendant le week-end que seront abordées de façon plus technique les options à prendre.

M. Marcotte a fait appel au calme, à la lucidité et à la détermination des instituteurs. Manifestement désireux de ne pas soulever la foule, les orateurs ont pratiqué ces vertus pendant toute la durée de l'assemblée.

"Il ne s'agit pas de provoquer l'anarchie, a poursuivi M. Marcotte, mais de dire dimanche au gouvernement, à la population en général et aux parents en particulier, que nous ne nous battons pas par insubordination mais pour obtenir justice."

Quelques questions posées aux grévistes par M. Bernard Courteau, ont permis de prendre la mesure de la détermination des membres de l'Alliance :

— Allons-nous nous laisser passer un Québec ?

— Non !

— Y aura-t-il des démissions en bloc ?

— Oui !

Toute l'assemblée était sous le signe d'une menace très précise. "Les enseignants, a dit M. Courteau, pourraient facilement manquer de respect envers un gouvernement qui n'a pas respecté son propre mandat . . ."

Le dernier mot s'est perdu dans la bruyante approbation des milliers d'enseignants en colère.

M. Mathias Rioux a exposé aux grévistes les répercussions provinciales des décisions que prendront les instituteurs de l'Alliance. "Ce n'est pas la négociation locale qui est en cause pour l'Alliance, c'est l'ensemble des principes du syndicalisme dans la fonction publique."

"L'Alliance est la clé de voûte de la lutte à poursuivre. Les enseignants du Québec ont les yeux tournés sur vous. Nous avons rencontré les présidents des syndicats régionaux. Ils nous ont dit : votre décision sera la nôtre."

"Le bill 25 offre de $500 à $1,500 à 60 pour cent des enseignants et il enlève le droit de libre association. Allons-nous sacrifier pour quelques dollars un outil fondamental ?"

— Duplessis ! Duplessis !, scandait la foule.

"Si, avec 12,000 enseignants en grève on enlève le droit de grève, que fera Johnson quand nous serons 60,000 en grève ? Pourrons-nous ravoir ce droit fondamental que nous avons conquis de haute lutte ?"

Puisqu'il était question de solidarité des instituteurs, M. Rioux a eu . . .

". . . un mot sur les exécrables enseignants députés à l'Assemblée législative. Nous les avons rencontrés. Ils assistent impuissants à une loi à laquelle ils n'ont pas été invités à participer."

"Il est absolument incroyable que nous gardions dans notre profession des gens qui ont collaboré à notre destruction syndicale. S'ils avaient eu la décence de s'abstenir, la loi n'aurait pas été adoptée. On s'en souviendra quand ils reviendront dans la carrière."

Revenant aux mesures à prendre pour lutter contre le bill no 25., M. Rioux a déclaré : "Montréal acceptera probablement de se battre (applaudissements). La grève de 24 heures, c'est notre premier test. Il ne faudrait pas que les test. Il ne faudrait pas que les enseignants soient traumatisés par l'aspect financier. Il faut lutter au niveau des principes."

"Pendant la fin de semaine, nous allons vous expliquer les conséquences de la désobéissance civile. Soyez présents et très attentifs aux réunions."

Journée pédagogique chez les professeurs de langue anglaise

par Roger-J. Bédard

Les instituteurs catholiques de langue anglaise de Montréal ne seront pas en classe lundi matin. Ils ont accepté à l'unanimité de tenir une "journée pédagogique" au théâtre Rivoli, rue Saint-Denis, à compter de 9 h. a.m. La réunion sera reportée au lendemain si le bill 25 n'est sanctionné que lundi.

Cette importante décision a été prise hier après-midi durant une réunion groupant environ un millier d'instituteurs de langue anglaise à l'emploi de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

Par ce geste les enseignants entendent manifester leur intention de passer outre à la loi votée cette semaine pour résoudre la crise scolaire.

Fonds d'aide de $100,000

Les instituteurs présents ont autorisé leur conseil d'administration à emprunter une somme de $100,000 pour venir en aide aux personnes en grève qui se trouvent dans une condition économique précaire.

L'Association nationale des éducateurs a par ailleurs fait savoir qu'elle fera tout en son pouvoir pour aider les enseignants du Québec qui voudront se trouver des postes dans les autres provinces canadiennes. Cette initiative a été chaleureusement applaudie.

"Le bill 25 est une mesure absolument inacceptable. Qu'un gouvernement qui se veut démocratique ait osé présenter et voter une loi pareille dépasse toute compréhension", a déclaré M. Quinn. Ce dernier rappelait les discussions entre les instituteurs et le gouvernement.

"L'Union nationale, et l'opposition, ont d'abord considéré le conflit scolaire selon des critères exclusivement économiques. Maintenant, la crise est devenue un ballon politique.

"L'éducation est beaucoup plus fonction de la qualité des maîtres que de l'ampleur des bâtiments", s'est écrié M. Quinn.

L'appui de tous les instituteurs du pays

"Combattre ce bill, c'est un devoir pour tous les instituteurs de cette province qui veulent se bien acquitter de leurs devoirs professionnels", a ajouté M. Shore. De fait, une grande solidarité se manifeste chez tous les enseignants. Soixante-un mille instituteurs du Québec tiendront aujourd'hui une "journée pédagogique" contre le bill 25.

"Nous avons dans notre lutte contre cette mesure l'entier appui des 200,000 instituteurs du pays", a-t-il ajouté.

M. Quinn a ensuite dit que les instituteurs catholiques de langue anglaise seraient appelés à se prononcer lundi par bulletin secret sur les décisions qui devront être prises.

Durant l'échange de vues, plusieurs éducateurs ont exprimé l'intention de ne plus enseigner ni à Montréal ni dans le Québec en septembre prochain.

"C'est en dernière analyse aux parents qu'il appartient de décider s'ils veulent pour leurs enfants une formation de qualité par des maîtres compétents", a déclaré une institutrice que nous n'avons pas pu identifier.

"Le droit pour les enseignants d'améliorer leur condition par la négociation de contrats de travail a été remis en cause par le bill 25. Pas un éducateur digne de ce titre ne peut accepter ce fait", a dit M. Shore.

Le député libéral-indépendant Séguin bloque "les amendements" au bill 25

par Gilles DAOUST

QUEBEC — Il semblait de moins en moins sûr, hier soir, que le bill 25, forçant les enseignants à retourner en classe, puisse recevoir dès aujourd'hui la sanction du lieutenant-gouverneur.

Les membres du Conseil législatif n'avaient pas encore reçu hier soir "les amendements" que veut soumettre le gouvernement Johnson à son propre bill et qui, faute de temps, n'ont pu être incorporés au projet de loi hors de l'étude en comité plénier.

Le député libéral-indépendant de Robert-Baldwin, M. Arthur Séguin, a refusé hier après-midi son consentement immédiat pour que les amendements du Conseil législatif soient étudiés dès aujourd'hui par l'Assemblée législative.

On sait qu'il faut le consentement unanime de la Chambre pour que des amendements soumis par le Conseil législatif ne soient pas reportés à une séance ultérieure.

Cette situation a fait dire hier soir à M. Daniel Johnson que "chaque parlement avait son séparatiste" et que, si le bill pour protéger le droit des enfants à l'éducation n'était adopté que lundi, ce serait la faute du député indépendant Arthur Séguin.

Tous les libéraux, ainsi que le député indépendant Frank Hanley, ont en effet donné leur consentement à ce que les amendements proposés par les conseillers législatifs soient étudiés dès ce midi par la Chambres, afin de permettre la sanction du bill dans le courant de la journée.

M. Séguin a déclaré à la Chambre qu'il était tout à fait en désaccord avec le bill 25 et que, vu les circonstances, il préférait retenir son consentement à une étude immédiate des amendements.

"Je pense que je peux rendre ma décision plus tard, a dit M. Séguin hier après-midi. Aussi longtemps qu'il y aura un espoir de stopper ou d'amender le bill 25, j'utiliserai tous les pouvoirs que je possède pour ce faire."

Le député a cependant ajouté qu'il ne voulait pas bloquer les travaux de la Chambre mais simplement retenir son consentement pour le moment.

Les amendements

M. Johnson a laissé entendre qu'il y aurait non pas un, mais plusieurs amendements qui seraient soumis par le Conseil législatif au bill 25.

Le conseil, après avoir fait la deuxième lecture du bill, devait reprendre ses travaux ce matin, vers 9 heures 30.

L'un des amendements que veut soumettre M. Johnson par l'entremise des conseillers vise à incorporer aux conventions collectives touchées par le bill 25, les dernières offres patronales faites en date du 11 février.

Un organisme doit être créé, probablement une commission quasi-judiciaire, qui verra à déterminer quelles sont les dernières offres patronales et à qui elles s'appliquent.

Au cas où ces offres provoqueraient cependant un dépassement de l'échelle-limite des directives du 14, l'excédent serait transformé en sommes forfaitaires.

Ainsi, le principe du bill demeurera intact et les futures négociations à l'échelle provinciale se feront non pas à partir des salaires payés cette année, mais bien sur la base de l'échelle-limite.

D'autres amendements ?

D'autre part, au cours du débat d'hier, le premier ministre a parlé de "certains amendements" qui doivent être apportés par le conseil législatif.

On ne connait pas la teneur de ces autres amendements sur lesquels le premier ministre n'a pas élaboré.

Les observateurs sont cependant d'avis qu'en dépit des affirmations de MM. Bertrand et Johnson selon lesquelles les principaux aspects du bill demeureraient intacts, il se peut toujours que les pérégrinations du bill 25 sur le parquet du Conseil législatif soient l'occasion pour le gouvernement, sans perte de prestige, d'atténuer certains effets radicaux de son projet de loi.

Quoi qu'il en soit, l'Assemblée législative, à l'instant où quelque 60,000 enseignants du Québec se lançaient en journée d'étude, devait reprendre ce matin ses travaux, tout en attendant la fin des discussions au Conseil législatif.

Des sanctions !

Incidemment, le premier ministre n'a pas pu dire, hier soir, si le gouvernement allait demander que l'on applique des sanctions aux enseignants qui sont déjà sous le coup d'injonctions et qui participeront à la journée d'étude convoquée aujourd'hui par la CIC.

Les enseignants de Yamaska ont été forcés récemment de réintégrer les classes sous le coup de diverses injonctions. Quant aux enseignants des autres régions du Québec, c'est surtout le bill 25 qui peut les toucher, mais celui-ci n'aura force de loi pour les professeurs que 48 heures après son entrée en vigueur.

L'ex-ministre libéral Bertrand appuie le gouvernement de l'UN

de notre bureau de Québec

QUEBEC. — Le conseiller législatif des Mille-Isles, M. Lionel Bertrand, qui était autrefois ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche dans le gouvernement de M. Jean Lesage, s'est prononcé, hier, en faveur du bill 25 visant à régler la crise scolaire du Québec.

M. Bertrand prenait la parole au Conseil législatif alors que débutait l'étude en deuxième lecture du projet de loi.

"Dans les circonstances actuelles, a dit M. Bertrand, le gouvernement a bien fait de présenter un projet de loi pour le retour en classe des enfants et le règlement de la crise scolaire.

"J'avais certaines réticences, au début, à donner mon approbation au projet de loi, a ajouté M. Bertrand. Mais, depuis que j'ai entendu le président de la Corporation des instituteurs annoncer qu'il y aurait une grève générale, je n'en ai plus."

M. Bertrand, qui est commissaire d'école à la commission scolaire de Sainte-Thérèse-de-Blainville, a souhaité cependant que les instituteurs ne donnent pas suite à leur intention de déclencher une grève et imitent les cheminots qui, il y a quelques années étaient retournés au travail à la suite d'une décision de la Chambre des communes. Cette décision avait été prise alors que M. Bertrand siégeait à Ottawa.

"S'il y a des êtres au monde qui méritent d'être respectés après les prêtres, a dit M. Bertrand, ce sont bien les enseignants qui ont la responsabilité d'éduquer nos enfants.

"S'ils refusent de retourner en classe, c'est le plus mauvais exemple qu'ils donneront à nos enfants."

Crise d'autorité

M. Bertrand s'est inquiété de la crise d'autorité que traverse le Québec et il a rappelé certaines paroles qu'il avait prononcées lors du débat sur le discours du Trône.

"Nous traversons une crise d'autorité, a dit M. Bertrand. L'autorité familiale n'est plus respectée. L'autorité religieuse est bafouée. Et l'autorité politique est méprisée parce qu'il y a plus de politiciens que de politique. Si l'autorité continue d'être bafouée ainsi, il y aura des risques de révolution."

Quant au débat qui a eu lieu à l'Assemblée législative sur le bill, M. Bertrand s'est dit étonné que l'on ait fait peu de cas des commissions scolaires au cours des discussions.

"On a parlé des droits des enfants, des droits des parents, mais on ne s'est pas penché sur le sort et les responsabilités des commissions scolaires, a dit M. Bertrand.

"Les commissions scolaires sont tannées et fatiguées de former des comités de négociations et de négocier à l'année, a dit M. Bertrand. Les commissions en ont assez de négocier sur le plan local.

"Je suis convaincu qu'il y aurait moyen de s'entendre pour négocier à l'échelle régionale."

Faisant allusion à la présence du gouvernement dans les négociations, M. Bertrand a ajouté qu'il serait le dernier à s'opposer à la présence du gouvernement à la table des négociations à cause de son aide financière aux commissions scolaires.

Au cours de son intervention, M. Bertrand a également parlé des directives du ministère de l'Education et il a rendu hommage aux fonctionnaires de ce ministère.

Au sujet des directives, il a dit que celles-ci n'étaient pas arrivées brusquement mais à la suite d'un processus en marche depuis trois ans. Il a fait remarquer d'autre part que ces directives sont supérieures à tous les barèmes communiqués précédemment et il a signalé qu'elles accordent la parité de salaire aux institutrices.

Surprise d'une déclaration de Johnson

Mlle Ann MacLeish, présidente de l'Association provinciale des professeurs protestants, a dit que le premier ministre Daniel Johnson avait déclaré, au cours d'une réunion avec des représentants d'associations d'enseignants, que si les professeurs de langue anglaise avait l'intention de partir, ils pouvaient le faire.

"Je ne me serais jamais attendue à entendre dire cela par le premier ministre de la province de Québec", a-t-elle affirmé dans une entrevue. "Je ne sais réellement pas ce que le premier ministre avait dans l'esprit."

Le parti libéral tentera de transformer la visite de M. Lesage à Joliette en une assemblée monstre

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le parti libéral va transformer en une assemblée politique monstre la réunion que devait tenir dimanche à Joliette le chef de l'opposition M. Jean Lesage.

Il n'est pas impossible qu'une vingtaine de députés libéraux de la région de Montréal y participent et avec M. Lesage, MM. Pierre Laporte et Paul Gérin-Lajoie tireront les premiers coups d'une campagne qu'amorce le parti contre le bill 25.

Au fait dès cette fin de semaine le parti placera dans les grands journaux du Québec des textes publicitaires pour inviter la population à écouter certaines émissions auxquelles doivent participer ces jours-ci les gros canons du parti.

Ainsi tout indique que la contre offensive du parti libéral au bill 25 va se jouer à l'extérieur de l'Assemblée législative. On croit savoir que la commission de propagande a déjà tenu quelques réunions au sujet du bill 25.

Bien que l'action libérale soit encore imprécise, des sources ont indiqué hier que le parti avait organisé pour cette fin de semaine des réunions dans quelques grandes villes de la province, réunions auxquelles devaient participer séparément les plus prestigieux des anciens ministres.

A la dernière minute le parti se serait ravisé pour ne pas s'exposer à être accusé d'avoir incité les enseignants à la désobéissance civile.

Pour l'instant ce vaste projet est donc remis. Mais les libéraux n'en ont qu'un peu plus de temps pour étudier plus à fond le dossier complet de cette affaire.

la vie mondaine



M. et Mme Russell-E. La Violette (Micheline Béluse).

Mariage Béluse-La Violette

A l'église Sainte-Suzanne de Pierrefonds, décorée de chrysanthèmes blancs et de poinsetties, M. l'abbé Ronald Landreville bénissait récemment le mariage de Mlle Micheline Béluse, fille de M. et Mme Marcel Béluse, avec M. Russell-E. La Violette, fils de M. et Mme W. Richute, de Pennsylvanie. M. Marcel Béluse était le témoin de sa fille et M. E. Fulton, celui du marié. M. Eddy Fulton agissait comme garçon d'honneur, tandis que MM. Aldéric Lecompte, oncle de la mariée et Normand Béluse, cousin de la mariée, plaçaient les invités.

Durant la cérémonie religieuse, un programme musical fut exécuté par William Lewis, Edith et Marcel Houle.

Au bras de son père, la mariée portait une longue robe de satin délustré, à encolure dégagée et à manches se terminant en pointes; une large bande de guipure de Venise soulignait la taille haute et la jupe s'évasait vers le bas. Cette robe était rehaussée d'une traîne qui partait de l'encolure pour se terminer par la même guipure qu'au corsage. Une couronne de perles retenait son voile court de tulle illusion et elle tenait une gerbe de lys calla. Son seul bijou était un collier de perles orientales, cadeau du marié.

Mme Aldéric Lecompte, tante de la mariée, et dame d'honneur, portait une robe en peau de soie framboise, de ligne A, dont la taille Empire était soulignée d'une large boucle, et portait un chapeau "pill box" de même tissu. Elle tenait un manchon en dentelle de Venise garni d'une orchidée blanche.

Mlle Françoise Pilon, demoiselle d'honneur, était vêtue de rose, dans le même style.

Mme Marcel Béluse, mère de la mariée, avait choisi un ensemble de brocart embossé, de couleur aqua, et des accessoires en peau de soie noire. Une orchidée était piquée sur son sac à main.

Mme W. Richute, mère du marié, portait un ensemble en soie, de teinte fuchsia, et des accessoires harmonisés. Des oeillets roses étaient piqués sur son sac à main.

Une réception groupait les invités dans le salon Champigny du Holiday Inn, décoré pour la circonstance, de pompons blancs et de glaïeuls roses. Le nouveau couple partait ensuite en voyage à destination de Vancouver, Honolulu, Hawai. Pour voyager, Mme La Violette portait un costume trois pièces en poil de chameau, garni de renard beige, un chapeau de même tissu et des accessoires bruns, en peau de serpent. Un bouquet de corsage de jacinthes blanches complétait l'ensemble.

Absence de romantisme

par Cécile BROSSEAU

Les membres du Club musical et littéraire réunis à l'hôtel Ritz-Carlton ont pu entendre, hier soir, M. Ernest Pallascio-Morin dans une causerie pleine d'humour et de fraîcheur. Le conférencier qui avait intitulé sa causerie : "Absence de romantisme" a prouvé qu'il existait encore au moins un homme sur la terre qui demeurait le disciple des Lamartine, des de Musset, des Chateaubriand.

"Le romantisme ne tient plus beaucoup de place dans notre monde pressé et empressé", disait M. Pallascio-Morin au début de son entretien. "Notre âge atomique et spatial ne compte guère sur la poésie et l'amour, sur la fraternité et la charité. Bien sûr, cela existe ! Mais ça ne se voit pas ! Les techniques les plus étranges en même temps que les plus puissantes fixent l'homme d'aujourd'hui dans une réalité cruelle qui tue pratiquement le romantisme."

Parlant avec ferveur de la femme qui se trouve au centre même de la vie du coeur et qui n'a pas tellement changé depuis Eve, le conférencier remarque : "Parfois, elle aime avec une douce férocité ou encore une impitoyable tendresse."

Continuant son investigation dans l'âme féminine à l'aide d'exemples puisés en littérature, M. Pallascio-Morin arrive à la conclusion qu'aujourd'hui, "on ne dit à une femme qu'on l'aime. Vitesse, on est pressé. Faut qu'elle comprenne à demi-mot ou à demi-geste. Quelle époque ! A ce rythme, on risque certainement de n'avoir jamais aucun souvenir d'amour."

Par un texte très poétique émaillé d'ailleurs de plusieurs vers, le conférencier a sûrement communiqué à toutes les dames de l'auditoire la nostalgie du romantisme.

C'est par un double exemple typique que Pallascio-Morin illustrait le mieux cette absence de romantisme dont il avait coiffé son entretien. Il citait d'abord le texte d'un jeune homme dans le vent écrivant à sa jeune soeur pour la consoler d'un amour perdu : "... Sois raisonnable ! regarde autour de toi ! Ou tu te prends un amant et tu vis comme une femme affranchie ou tu attends un mari et là tu "t'embarques" dans des complications qui peuvent durer toute la vie... etc."

Puis il apportait la réponse qu'un romantique aurait pu servir à cette pauvre enfant, la réponse, il va de soi, eût été en vers ; en voici la dernière partie :

Vos larmes ne laveront pas l'outrage
dont un jeune coeur a tant à souffrir
et le noir chagrin sur votre visage
ne fera pas cet amant revenir
Vous me dites qu'on vous trouve jolie
et qu'en d'autres saisons vous avez plu ?
Sa fuite n'est donc qu'une heure bénie
et je vous jure que vous ne l'aimez plus.

Le conférencier fut remercié par M. Roger Champoux, éditorialiste en chef à LA PRESSE. Les membres du Club ont pu entendre également Claude Corbeil, basse ; au piano : Hélène Trépanier.

Petit soir au palais de Buckingham

LONDRES (PA) — "Voyez, il n'y a pas de revers", de souligner, en langue russe, M. Alexei Kossyguine en regardant le bas de son pantalon.

"Vous êtes à la mode", de répondre en riant le prince Philip, alors que la fille du premier ministre soviétique, Ludmilla Gvishiani, traduisait les propos de son père, en anglais.

Cette conversation d'ordre vestimentaire avait lieu dans une salle à colonnes de marbre, au palais Buckingham, avant le dîner qu'offrait récemment la reine d'Angleterre en l'honneur de l'homme d'Etat soviétique.

Le pantalon du costume de worsted de couleur sombre, porté par le prince Philip, comportait des revers lesquels n'apparaissent pas dans les modèles à la page.

Par contre, le mari de la reine était plus dans le vent, pour ce qui est des chaussures. Il portait des souliers de daim, de couleur fauve alors que ceux de M. Kossyguine étaient noirs et bien vernis donc plus conventionnels, pour accompagner son costume de mohair, noir également.

L'un des invités a parlé de cette réception comme étant fort réussie, sans aucun caractère protocolaire, au cours de laquelle chacun paraissait s'amuser beaucoup.

Toilette des dames

Ayant appris que les membres de la délégation soviétique n'avaient pas emporté de tenues de soirée, la reine abandonnant la traditionnelle robe longue, était vêtue d'un modèle petit soir, à hauteur de genou, dans un tissu mariant les tons de brun et or sur fond beige.

Mme Gvishiani portait une robe de velours gris argent, à jupe moins courte que celle de la reine. Toutes deux avaient choisi des perles comme bijoux.

Personne ne portait de décorations officielles et aucun discours ne fut prononcé.

Les 58 invités des hôtes royaux prirent place autour de la table en acajou, style espagnol, dans la vaste salle à dîner. Un éclairage tamisé tombait de deux gigantesques lustres en cristal.

Le dîner fut servi dans des assiettes de porcelaine de Sèvres. Le menu comprenait un potage velouté au poulet, du homard en timbale, du faisan rôti avec garniture de légumes, une salade verte, et un gâteau renversé aromatisé.

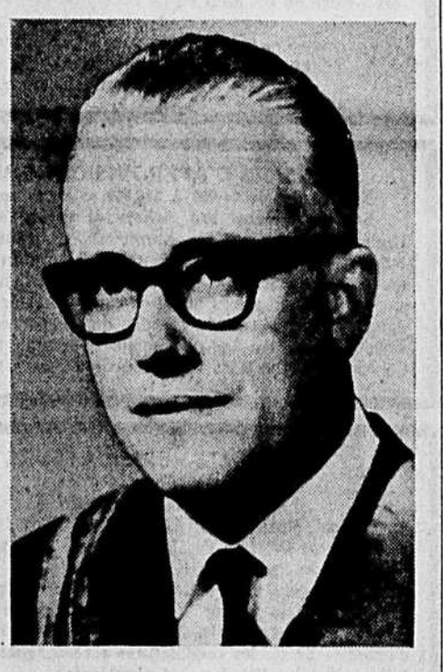
L'éternelle jeunesse : un rêve qui peut devenir une réalité

PARIS (AFP) — Depuis que le temps est considéré comme une dimension, on sait que le vieillissement est un phénomène normal. Ce qui paraît anormal, par contre, est le fait que ce phénomène se traduise chez l'homme par une baisse inexorable des possibilités d'adaptation tant physiques qu'intellectuelles.

La Fondation nationale de gérontologie, créée la semaine dernière, se propose d'étudier tous les aspects de ce problème et de n'apporter, si possible, les solutions.

Le projet est très ambitieux, non pas tant par les moyens mis en jeu, qui seront somme toute modestes au début, que par le but à atteindre : rechercher les causes du vieillissement et mettre au point une ou des méthodes de prévention ou de traitement. Cela revient à avouer que la vieillesse, comme la maladie, peut être évitée ou guérie. Ne pas vieillir, ce rêve de tous les hommes et des économistes modernes en particulier, n'est pas pour demain mais le fait que des chercheurs, des organismes privés et des organismes d'Etat s'en préoccupent, laisse entendre que ce rêve peut devenir une réalité.





Bal des disciples de Galien

Le docteur André Archambault, doyen et directeur des études de la faculté de Pharmacie de l'Université de Montréal, et Madame Archambault, présidents d'honneur du Bal des disciples de Galien qui aura lieu demain, dans les salons du Holiday Inn de la rue Sherbrooke. Cette soirée est organisée par les étudiants de la faculté de Pharmacie de l'Université de Montréal.



photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Campagne de chocolat

Les membres de l'Aide au Foyer se réunissaient récemment pour terminer le plan de leur "Campagne de cholocat" qui débutera officiellement demain pour se terminer le 4 mars. Sur la photo, dans l'ordre habituel : Madame Gertrude Martin, publicitaire; Madame Yvette Bilodeau, présidente de l'Aide au foyer; Madame Gaby Hurtubise, hôtesse et présidente de la campagne; Madame Jacqueline Raymond, vice-présidente et secrétaire. Les bénéfices de cette campagne seront versés aux oeuvres de l'Aide au foyer.



Mme ROBERT PAGER sera l'invitée de la section féminine de la Société d'archéologie et de numismatique, au Château de Ramezay, le mercredi 22 février. Mme Pager parlera du Vieux Montréal.

nouvelles brèves

Voyage annulé

LONDRES. (AFP) — La visite de la reine Elizabeth et du duc d'Edimbourg à Malte envisagée pour le mois de mai prochain, n'aura pas lieu, apprend-on ce matin de source autorisée.

Cette visite n'avait encore fait l'objet d'aucune annonce officielle mais des entretiens préliminaires s'étaient déroulés à ce sujet entre le gouvernement britannique et les autorités de Malte.

La décision d'annuler le voyage est due aux divergences survenues entre les deux gouvernements au sujet de la décision de la Grande-Bretagne de réduire les effectifs de ses troupes stationnées dans l'île pour des raisons d'économie.

L'initiative d'interrompre les préparatifs du voyage royal a été prise par le gouvernement de Malte, précise-t-on à Londres.

Monica Vitti nie ces rumeurs

ROME. (AFP) — Monica Vitti et Michelangelo Antonioni se seraient mariés secrètement, selon des rumeurs qui circulaient mercredi dans les milieux romains du cinéma.

La comédienne a démenti ces bruits.

Monica Vitti occupe un appartement luxueux dans le quartier résidentiel de la Via Flaminia, à Rome, relié à celui du metteur en scène par un escalier doré en colimaçon. Bien que le divorce n'existe pas en Italie, Michelangelo Antonioni peut se remarier car il a obtenu l'annulation de son mariage par le tribunal de la Rote.

Au sujet de sa liaison avec le célèbre metteur en scène, Monica Vitti avait déclaré récemment : "peut-être que d'autres à notre place se marieraient et auraient douze enfants. Il n'est pas exclu que je le fasse".

à Noter ***

A la Société Historique de Montréal

La prochaine assemblée mensuelle de la Société historique de Montréal, aura lieu le mercredi 22 février à 20 heures, à la Maison mère des soeurs grises de Montréal, au 1190 de la rue Guy. Soeur Estelle Mitchell, s.g.m., prononcera une conférence qu'elle a intitulée: "Pierre Boucher, fondateur de Boucherville". Il y aura visite du musée de la communauté avant la conférence. On est prié de noter qu'un parc de stationnement à l'entrée, rue Guy, est à la disposition des membres de la S.H.M.

Buffet-dansant à Dorion

Un buffet-dansant se tiendra le vendredi 3 mars, à 7 h. 30 p.m., à l'Auberge Vaudreuil Inn, à Dorion, en l'honneur de l'hon. Paul Gérin-Lajoie choisi par le Magazine Macleans au palmarès des vingt grands noms du Canada français qui se sont illustrés au cours des cent dernières années. Cette manifestation est organisée par l'Association libérale du comté provincial de Vaudreuil-Soulanges. Tous sont cordialement invités à y assister.

Centième anniversaire de fondation

L'Amicale Notre-Dame-du-Vieux Moulin de Pointe-Claire, organise des fêtes grandioses, le 4 juin prochain, pour célébrer le centième anniversaire de la fondation du couvent des soeurs de la Congrégation Notre-Dame, à Pointe-Claire. Les anciennes élèves sont priées de communiquer avec Mmee Lucienne Dagenais à 695-3659 ou avec Irène Legault à 695-5950.

Dîner-dansant

La présidente, les membres de l'exécutif et les membres de l'Association des femmes libérales de Verdun, recevront à un dîner-dansant le 18 mars prochain, à 7 h. p.m., au Salon Versailles de l'hôtel Windsor. L'hon. Jean Lesage et Mme Lesage seront les invités d'honneur à cette réception.

Dîner de la faim

Les "Amis des Missions", organisme d'aide aux pays sous-développés, organisent le "Dîner de la faim" qui aura lieu le jeudi 2 mars, à 6 h. 30 p.m., à la Salle Immaculée-Conception, 1981 est, rue Rachel. Ce modeste repas — le repas du pauvre — mettra davantage les personnes présentes face à ceux qu'elles veulent aider.

Diverses attractions seront offertes au cours de cette soirée: chant, exposition de sculptures et de nombreux prix de présence. Ceux qui désirent réserver leurs billets ou offrir leurs cadeaux à l'occasion de cette soirée missionnaire, peuvent communiquer avec Léonette Drolet, 2112 rue Bleury ou en composant 849-8822.

Déjeuner-mode

Le comité féminin de l'Institut international de musique du Canada présente, mercredi, le 22 février, à 12 h. 30, dans la grande salle de bal du Château Champlain, un déjeuner-mode au profit du concours international de musique de Montréal. Ce défilé est organisé en collaboration avec la maison Eaton. Le 1er prix de présence consistera en deux billets aller-retour Montréal-Europe. Une quantité limitée de billets est encore disponible. Pour renseignements: Mme Maurice Richard, 738-6868.

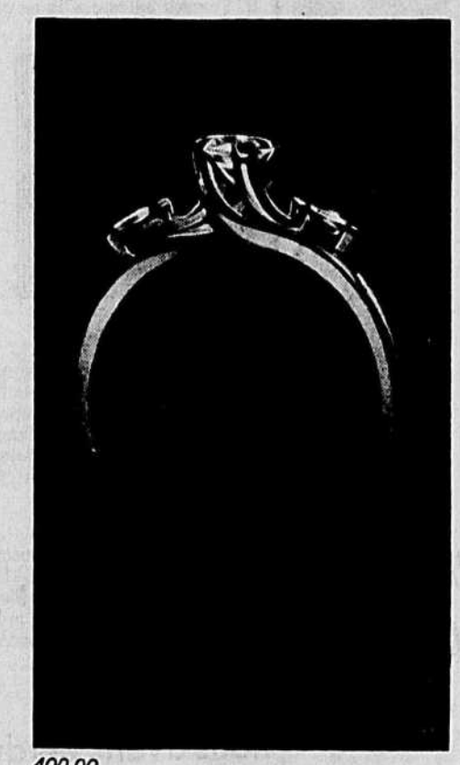
Dîner-causerie chez les F.C.E.

Le docteur Adélard Groulx, médecin-chef des services de santé de l'exposition universelle et internationale 1967, donnera une causerie à l'issue du dîner des femmes Chefs d'entreprises qui aura lieu le jeudi 16 mars, à 7 h. 30 p.m., à la salle Viger, au Château Champlain. Le docteur Groulx parlera de l'organisation des services de santé de l'Expo 67. Les médecins et leur épouse sont cordialement invités. Pour plus de renseignements, on peut communiquer avec Mme Omer Lafortune, secrétaire de l'association, en composant: 486-6525.

BIRKS
JOAILLIERS



250.00



400.00



175.00



350.00

À JAMAIS...

précieux, votre diamant de fiançailles reflète un avenir rempli de promesses. C'est le premier d'une longue série de beaux projets qui viendront agrémenter votre vie future. Les gemmologues hautement qualifiés de la maison Birks seront heureux de vous conseiller et de vous expliquer les quatre "C" qui déterminent la valeur d'un diamant — vous aurez alors la certitude que le diamant de votre choix plaira infiniment à votre fiancée et qu'elle le portera avec grande fierté.

Conditions faciles de paiement si on le désire



BIRKS B·B

175.00 75.00

CARRE PHILLIPS ● DORVAL ● ROCKLAND ● FAIRVIEW ● PLACE VERSAILLES ● PLACE LONGUEUIL

ICI DANS LE SPORT LA



Paul Emile Prince

Qu'est-ce qu'un joueur amateur ?

Dans un récent article, nous résumions les constatations du comité d'étude du Conseil consultatif national de la santé et du sport amateur, dans son rapport sur le hockey amateur. Il faut dire que la première partie de ce rapport établissait les rapports entre l'Association Canadienne de Hockey Amateur et la ligue Nationale, et concluait à la mainmise du hockey professionnel sur le hockey amateur.

Mais voulant être pratique, l'étude ne se borne pas qu'à des constatations. Avant d'exprimer des recommandations, le rapport veut bien établir ce que l'on doit entendre par amateur et professionnel. C'est à la lumière de cette définition et des déficiences de la situation présente qu'il a constatées que le comité d'étude fera des recommandations.

Selon la définition dans l'accord de 1958 et qui apparaîtrait identique dans le projet du prochain accord, l'amateur est "le joueur qui n'est pas actuellement relié, ni n'a été relié dans le passé à une organisation professionnelle de hockey, ou, s'il l'est devenu, s'en est retiré par la suite".

Parce qu'elle ne fait aucune distinction nette entre l'amateur et le professionnel (surtout par rapport au but), parce qu'elle sous-entend les pleins pouvoirs à un organisme professionnel pour décider qui peut ou non jouer chez les amateurs, et parce qu'elle ne tient pas compte du fait que dans l'esprit de plusieurs "amateur" et "rémunéré" sont incompatibles, cette définition ne serait pas acceptable.

Ainsi donc, le comité d'étude propose la définition suivante : "L'amateur est celui qui ne joue au hockey que pour son plaisir et qui peut ou non se faire rembourser ses dépenses nécessaires". Et par nécessaires, elle entend frais d'équipement, de déplacement, frais de séjour, de médecine ou d'hospitalisation en cas de blessures.

Puis, à l'intérieur de certaines catégories, comme junior, intermédiaire et senior, un joueur qualifié (amateur) est celui qui tout en jouant au hockey "a une occupation ou gagne-pain à plein temps; reçoit un salaire, des allocations ou une bourse en-deça d'un montant déterminé, pour son habileté en tant que joueur de hockey."

Il semble que l'on soit maintenant mieux fixé sur la conception de l'amateurisme, même en dehors du hockey, et que l'on ne soit pas scandalisé de certaines rémunérations ou compensations aux amateurs, pourvu qu'elles demeurent dans des limites raisonnables. La définition est en plus "fondée sur les différences fondamentales des objectifs que se fixent les amateurs face aux professionnels".

En conséquence, la première recommandation est que l'A.C.H.A. définisse ainsi le statut d'amateur, et que partant elle soutienne qu'un "joueur professionnel est celui qui a signé un contrat ordinaire de hockey professionnel, en bonne et due forme, qui ne l'a pas résilié".

Le Comité s'oppose également au principe "qui semble ressortir du nouveau projet d'accord et qui permet à la L.N. de continuer à s'ingérer dans la direction du hockey amateur au Canada, bien que d'une façon différente". En recommandant l'indépendance de l'A.C.H.A. de la L.N. le Comité suggère que l'A.C.H.A. fasse respecter "strictement" son règlement no 11, défendant aux professionnels du hockey de devenir membres ou d'occuper un poste de direction de la dite Association.

Le Comité suggère que les sommes versées pour le repêchage des joueurs amateurs se fassent sous forme de subventions que le hockey professionnel verserait au hockey amateur en échange du privilège de pouvoir repêcher des joueurs.

On notera également dans les conditions (suggérées) pour qu'un joueur devienne professionnel "que l'on reconnaisse le droit de repêchage des joueurs juniors trop âgés aux clubs de la L.N.; qu'un joueur repêché puisse continuer à jouer amateur s'il le désire, etc., que l'on permette à un nombre restreint de joueurs juniors âgés de 18 à 21 ans de négocier des contrats de hockey professionnel".

Pour éviter d'autres cas Brewer

Un item très important pour l'A.C.H.A. est celui où le Comité suggère que le hockey amateur conserve le droit exclusif de réintégrer des joueurs professionnels dans la catégorie amateur, à certaines conditions, naturellement. L'on sait que jusqu'ici, il fallait l'absolution de la ligue Nationale et des autres circuits professionnels.

L'expérience récente du cas Brewer atteste l'à-propos de la recommandation.

Puis, après avoir démontré l'importance pour les écoles et universités d'encourager la participation et partant le développement du hockey, le Comité recommande fortement "que le gouvernement fédéral adopte la loi qu'il jugera convenable et qui garantira au hockey amateur la libération de toute intervention de la ligue Nationale ou de ses organismes".

Le Comité va plus loin, en recommandant que les gouvernements provinciaux songent à la mise en vigueur (un peu comme l'a fait l'Alberta) d'une loi qui protégerait les joueurs de 18 ans ou moins "contre les contrats de hockey professionnel, contrats qui nuiraient à leurs intérêts dans le hockey amateur, à leur instruction, à leur bien-être physique et moral".

Ces recommandations si intéressantes et fort à propos à notre avis ne sont pas les seules. Car il faut dire que ce rapport, que nous devons naturellement résumer, comporte une étude si intéressante de la situation actuelle, que le public connait mal d'ailleurs, qu'il vaut la peine qu'on s'y arrête.

La question de notre équipe nationale a fait couler tellement d'encre, suscité tant de problèmes et partant de controverses, et recèle pour plusieurs tellement de points obscurs, qu'il vaudra bien la peine d'y consacrer un bon chapitre. Nous le ferons bientôt.

ON PARLE D'EUX

A l'occasion de l'inauguration de la piscine et du parc **Caron de Montréal-Nord,** il y aura un grand carnaval d'hiver ... Les manifestations débuteront par l'inauguration du parc et de la piscine et par la suite, il y aura des matches de **hockey,** de **ballon sur glace, course sur patins** et un **gala aquatique...** Le tout se déroulera en fin de semaine ... Le jeune **Jacques Létourneau,** âgé de 13 ans, de Boucherville, a capturé un kingfish de 28 livres dans le cadre d'un concours de pêche, à Miami ... Partout au Québec, sauf dans le comté de **Duplessis,** où la date limite est fixée au 15 avril, il n'est **pas permis d'acheter ou de vendre** de la viande de lièvre, à l'état nature ou en conserve, après le 15 mars ... Avis aux intéressés ... Contrairement aux années passées, un très grand nombre de Canadiens seront en lice le 12 mars prochain lors du slalom géant **Bee Hive,** à **Mont-Tremblant** ... En lice on remarque les noms de plusieurs anciens membres de l'équipe nationale de ski au Canada, tels les **Jean-Guy Brunet, Verne Anderson, Bob Fugère, Tom Barbeau, Bob Gilmour** et **Jim McConkey.**

L'instructeur du club de hockey Canadien, **Toe Blake,** a accepté de participer aux cérémonies qui marqueront l'inauguration du **tournoi de hockey bantam,** au centre Paul-Sauvé, le 3 mars ... **René Lecavalier,** la Voix du hockey au Canada français, agira comme maître de cérémonies à l'ouverture de cette 6e édition du tournoi ... A **Boucherville,** du 2 au 8 avril, aura lieu un tournoi de hockey mineur groupant trois catégories, soit pee-wee, bantam et midget ... Les intéressés doivent inscrire leurs équipes **avant le 15 mars,** à 500 Rivière-aux-Pins, Boucherville ... La compagnie **Mark Ten** offrira une bourse globale de $1,000 lors de la course du Centenaire pour traineaux à chiens qui se déroulera dans le cadre du 5e festival d'hiver à **Hudson Heights,** du 2 au 5 mars ... L'**Omnium d'autos-neige,** qui présentera huit épreuves, se déroulera sur la rivière **Richelieu,** près de Sorel et Tracy, dimanche 19 février ... Par ailleurs, le **Grand Prix Automobile** sur glace aura lieu en fin de semaine sur le circuit du Lac des Sables, à Ste-Agathe ...

Au curling, la compétition pour le trophée **Macdonald Brier Tankard** sera présentée à Ottawa du 6 au 10 mars prochain ... Il y aura un voyage-groupe en train qui quittera Montréal le 3 mars à 8 h. 45 le soir pour arriver à Ottawa, trois heures plus tard ... En marge de la compétition pour le trophée **Dominion Diamond "D",** trois finalistes de l'an dernier représenteront à nouveau leur province respective lors des championnats canadiens féminins qui auront lieu du 27 février au 3 mars sur les glaces de l'aréna de **Mont-Royal** ... Il s'agit du rink piloté par **Mme June Shaw,** de Kenora, Ont., du rink dirigé par **Mme Shirley Pilson,** de Bathurst, N.-B., et du rink piloté par **Mme Vi Pike,** de Grand Falls, T.-N.

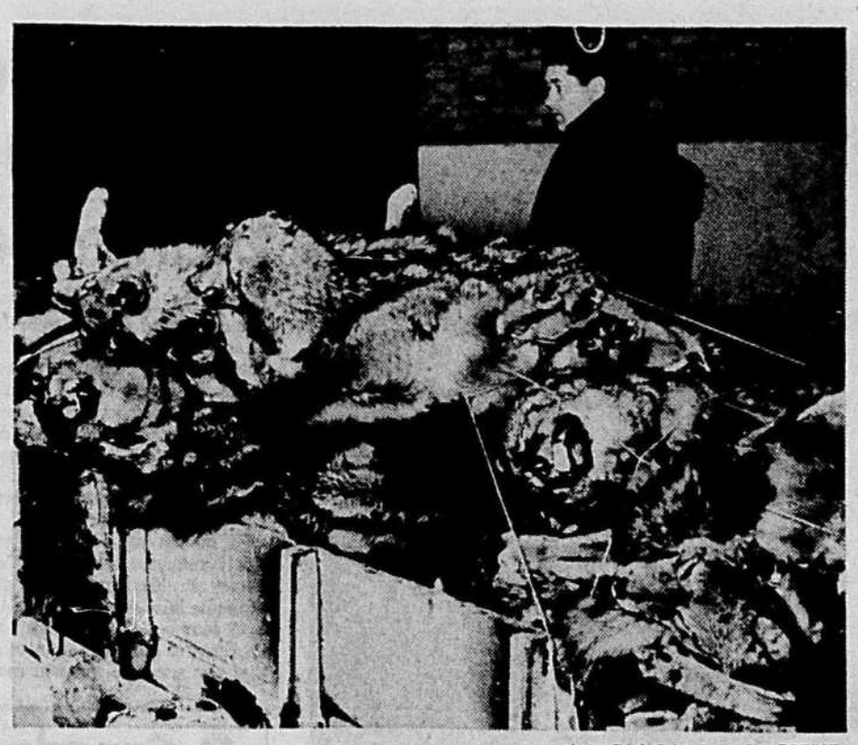


photo Réal Saint-Jean, LA PRESSE

Les gardes-chasse et la guerre aux loups

Environ 70 loups tués dans les Laurentides depuis le début de l'année ont été transportés hier, à Québec, où les biologistes du Service de la protection de la faune les utiliseront pour des expériences. Ces loups ont été abattus par les gardes-chasse à différents endroits : au lac Kiamika, au lac Baskatong, au lac Taureau, au nord de St-Michel-des-Saints, au lac 5 Doigts, près du mont Tremblant, et à Rivière-à-Gagnon, près de St-Jérôme. Le commandant Firmin Bourque, du ministère de la Chasse et de la Pêche, nous informe que les gardes-chasse ont tué plus de 200 loups depuis le 1er janvier dernier. L'inspecteur Alphonse Lavoie, du Service de la protection de la faune, est ici photographié avec les loups.

Le protêt du club St-Jérôme rejeté

Après avoir entendu les témoignages de l'arbitre Ed McCauley et des deux juges de lignes, Roger Gaudet, vice-président de l'AHAQ, section de Montréal, a rejeté le protêt des Alouettes de St-Jérôme et a confirmé la victoire des Lions de Laval lors du match initial de la série quart-de-finale 3 de 5.

En dépit de cette décision, les Alouettes mènent dans cette série par 2 matches à 1, ayant remporté hier une victoire au compte de 6 à 2 sur les Lions. Si les Alouettes avaient eu gain de cause dans leur protêt, ils auraient remporté les honneurs de la série en trois matches.

Gaudet, en rendant ce matin sa décision, a mentionné que, selon les arbitres de la rencontre, le filet n'avait pas été sorti de ses amarres lorsque le Laval a marqué un troisième but dans cette rencontre initiale. Il n'aurait été que soulevé de quelques pouces. De plus, Gaudet a dit qu'il n'avait pas le choix, car le protêt avait rapport à une décision de l'arbitre.

Hier, les Alouettes ont enfilé cinq buts sans réplique en deuxième et troisième périodes, après que les Lions eurent pris une avance de 2-1, en période initiale, grâce aux deux buts de Gilles Gagnon.

Jean-Pierre Lauzon a dirigé l'offensive des vainqueurs avec deux buts et deux assistances. Jean-Paul Veilleux a également obtenu deux buts en plus d'une assistance. Richard Petit et Marc Fortin ont réussi les autres buts du St-Jérôme. Le but de Fortin a été enregistré lors d'un lancer de punition.

Ce soir, un seul match est au calendrier, alors que la Palestre Nationale reçoit la visite des Maroons de Lachine au centre Paul Sauvé. Les deux équipes sont à égalité, 1-1, dans la série quart de finale 3 de 5.

Gilles Gratton, victime d'une légère commotion cérébrale mardi dernier à Lachine, n'endossera pas l'uniforme de la Palestre. Réal Vincent, blessé au genou, sera toutefois à son poste.

Début du tournoi mineur de LaSalle

L'inauguration du 5e tournoi de hockey mineur de LaSalle aura lieu, ce soir, vers les 8 h. 30 p.m., au centre Civique de LaSalle, alors que l'équipe championne de la section bantam de l'an dernier, le St-Laurent, sera l'hôte de l'équipe de Pointe-Claire.

Cette année, le tournoi groupe à nouveau 60 équipes également réparties en trois groupes de vingt dans les catégories pee wee, bantam, et midget.

Les trois principaux trophées à l'enjeu sont le trophée Claire Kirkland-Casgrain, chez les pee wee, le Lionel Boyer, chez les bantam et le trophée Raymond Rock, chez les midget.

Depuis le début de cette compétition, aucune organisation ou municipalité n'a réussi à rafler ces trois trophées. L'an dernier, les équipes de St-Laurent ont remporté les honneurs des classes pee wee et bantam, mais le Rosemont a triomphé chez les midget.

Un autre match, également chez les bantam, précédera l'inauguration officielle ce soir. Il opposera les clubs Brossard et Dorval et débutera à 7 h. p.m.

Le dernier march de la soirée opposera les clubs St-Bruno et Valleyfield, dans la section midget. Il commencera vers 9 h. 30 p.m.

Cette année, 17 nouvelles équipes ont été acceptées dans les cadres du tournoi, dont sept chez les pee wee, cinq chez les bantam et cinq chez les midget. Voici le calendrier aujourd'hui:

BANTAM

Brossard vs Dorval (7 h. p.m.)
St-Laurent vs Pointe-Claire (8 h. 30 p.m.)

MIDGET

Valleyfield vs St-Bruno (9 h. 30 p.m.)

Montréal-Nord accueillera 53 clubs à son tournoi Mosquito

Un total de 53 organisations sportives présenteront une équipe au tournoi mosquito qui se tiendra du 10 au 19 mars à l'aréna de Montréal-Nord. De ce nombre, 26 répondent aux exigences de l'Association des Sports Amateurs du Québec. Cet organisme, qui groupe la majeure partie des équipes de Montréal et ses banlieues, a accepté les équipes affiliées à la Confédération des Loisirs du Québec. Ce geste sera bien accueilli par les jeunes qui pourront rencontrer plusieurs équipes de l'extérieur de l'Ile de Montréal.

L'autre section réunit des équipes qui sont sous l'égide de l'Association du hockey amateur du Québec. On note cette année la tangente provinciale du tournoi avec l'addition de plusieurs équipes venant de tous les coins de la province. De ces équipes, mentionnons Québec, Trois-Rivières, Pont-Rouge, Lauzon, Thurso, Gatineau, Princeville, Drummondville, Beloeil, etc., qui se déplaceront pour venir défendre les couleurs de leur organisation au tournoi mosquito provincial.

Voici la liste des équipes inscrites:

Classe AA : Association des Sports Amateur du Québec.

Classe A : Association du Hockey Amateur du Québec, 25,000 de population et plus.

Classe B : Association du Hockey Amateur du Québec, 25,000 de population et moins.

CLASSE AA :

Loisirs Ste-Claire; Loisirs St-Alphonse; St-Mathieu, Rosemont; Braves d'Ahuntsic; Longue-Pointe-Trois-Rivières; Loisirs St-Ambroise; Cité St-Michel (Ste-Lucie); Cité St-Léonard; Loisirs St-Charles-Garnier; Repentigny; Loisirs St-Jean-de-Matha; Ville-Emard Hurricanes; Comité des Jeunes de Rosemont; Montréal-Nord (St-Vital); East End Boys Club; Loisirs Ste-Odile; Cité St-Michel (St-Bernardin); Hochelaga; Montréal-Nord (St-Vincent-Marie-Strambi); Beloeil; Loisirs St-Jean-Berchmans; Immaculée-Conception; Montréal-Est; Québec-Eperviers; Sorel.

CLASSE A :

Duvernay; North Shore; Lachine; Ville St-Laurent; Verdun; Verdun-Liddell; Pointe-Claire; Québec; St-Jérôme; Drummondville; LaSalle; St-Hyacinthe.

CLASSE B :

Côte-St-Luc; Gatineau; Chambly; Lauzon; St-Lambert; Roxboro; Princeville; Thurso; Beaconsfield; Pont-Rouge; Richmond; Greenfield Park; Brossard; Westlake; Boucherville.

Les Rangers cèdent Hicke

NEW YORK (UPI-PA) — Les Rangers de New York ont rappelé l'ailier droit Ken Schinkel, des Clippers de Baltimore et ont cédé l'ailier droit Billy Hicke.

Agé de 34 ans, Schinkel est le meilleur compteur des Clippers avec un dossier de 25 buts et 31 assistances. Quant à Hicke, ce dernier n'a réussi que trois buts et enregistré quatre mentions d'assistance avec les Rangers.

Les Rangers traversent une période difficile, ayant perdu trois de leurs quatre derniers matches, l'autre ayant été nul.

Red Ruffing est admis au temple de la renommée

NEW YORK (UPI) — Charles (Red) Ruffing, qui a enregistré 273 victoires au cours d'une carrière qui a couvert 23 années dans la ligue Américaine de baseball, est passé à l'immortalité du baseball, hier, lorsqu'il a été admis à titre de 107e membre du Temple de la renommée du baseball.

Ruffing, 17e au palmarès des meilleurs lanceurs du baseball, sera officiellement admis au temple de Cooperstown, en même temps que feu Branch Rickey et Lloyd Waner, élus à l'unanimité par le comité des vétérans le mois dernier. Ruffing a obtenu 266 des 306 bulletins de vote lors du scrutin organisé par l'Association des chroniqueurs de baseball d'Amérique.

Aujourd'hui à la retraite (il avoue qu'il ne l'a pas prise de son gré) Ruffing a obtenu bien plus que les 230 votes nécessaires à une telle élection et il a devancé Joe Medwick par 18 votes.

Medwick est désappointé

"Je suis très ému", a déclaré l'ancien artilleur des Yankees de New York au commissaire William Eckert, au cours d'une conversation téléphonique. "J'étais quelque peu nerveux, puisque la lutte se faisait entre un artilleur et un voltigeur. J'aurais cru que les votants auraient préféré le voltigeur puisqu'il joue à chaque match", a-t-il dit.

Quant à Medwick, qui a conservé une moyenne à vie au bâton de .324 dans la ligue Nationale, en plus d'avoir remporté la triple couronne et mérité le titre de joueur le plus utile à son équipe en 1937 avec l'équipe St-Louis, il a appris la nouvelle en philosophe.

"Certes, c'est un vif désappointement. Mais que puis-je y faire. J'espère toutefois être admis au temple lors du prochain scrutin", a-t-il dit.

Roy Campanella, ancien receveur des Dodgers de Brooklyn, a pris la troisième place dans le scrutin avec 170 votes ; Lou Boudreau, la quatrième avec 68 et Al Lopez, le cinquième rang, avec 50.

Agé de 61 ans, Ruffing a suggéré une modification aux règlements qui président au choix des joueurs devant être élus au temple de la renommée du baseball.

"Je crois qu'un lanceur qui remporte au moins 200 victoires, un frappeur qui conserve une moyenne à vie d'au moins .300 et tout joueur qui demeure dans les majeures durant 20 saisons ou plus devraient automatiquement être admis dans ce temple", a-t-il dit.

Il a ajouté qu'il espérait voir Medwick, âgé de 55 ans, recevoir cet honneur bientôt.

"Son dossier est trop impressionnant pour qu'on l'ignore", a-t-il précisé.

Ruffing a remporté 20 victoires ou plus au cours de quatre saisons d'affilée, soit de 1936 à 1939, dans l'uniforme des Yankees. En une seule occasion a-t-il connu une saison où le nombre de ses défaites ont surpassé celui de ses victoires.

Palmer mène avec un 66 à Tucson

TUCSON, Ariz. (PA) — Arnold Palmer a démontré hier qu'il n'était pas rouillé après une semaine d'inaction lorsqu'il a réussi un compte de 66, soit six coups sous la normale, et il a pris des devants après la première ronde de l'Omnium de Tucson, doté d'une bourse de $60,000.

Chuck Courtney avait rejoint Palmer avec deux trous à faire mais il a raté un coup roulé de trois pieds et il partage le deuxième rang avec deux autres golfeurs, à 67, soit l'Australien Bruce Crampton et Joel Goldstrand.

N'ayant pas pris part à l'Omnium de Phoenix, disputé la semaine dernière, Palmer a prouvé à son armé d'admirateurs que le parcours de 7,200 verges était très à sa portée. Il a calé sept birdies et a joué au-dessus de la normale une seule fois durant la première tournée.

Le champion de l'an dernier, Joe Campbell a joué 70, soit deux sous la normale.

Deux Canadiens sont en lice dans ce tournoi. Bill Ezinicki a réussi une tournée de 74 coups, un de moins que George Knudson.

Bert Weaver au 1er rang

Dans une autre compétition, cette fois à Bogota, en Colombie, l'Américain Bert Weaver a enregistré un compte de 66 afin de s'installer au premier rang à l'issue de la tournée initiale de l'omnium de golf international de Los Lagardos.

Les Canadiens Wilf et Stan Homenuik ont joué les meilleures rondes chez les Canadiens, soit 74. Par ailleurs, le Montréalais Henri Châtelain a réussi un 77 et Norman Doyle a ermis une fiche de 78. Dan Pesant, de Campbellton, N.-B. et Ronald Folk, de Saskatoon, ont terminé avec 32 chacun.

Butch Aird de Santee, Calif. a pris le deuxième rang avec une fiche de 67.

Tournoi au East End

L'équipe entière de tennis de table du Québec qui vient de gagner une médaille d'or aux Jeux d'hiver à Québec participera aux championnats de tennis de table de la province, en fin de semaine, en plus de Violetta Nesukaits, de Toronto, la jeune étoile de 15 ans qui a décroché le championnat individuel du Canada en plus de celui des Etats-Unis.

A cause de la grève des employés municipaux, le tournoi a été transféré du Centre Maisonneuve au East End Boys Club, et commencera samedi à midi au lieu de 11 h. a.m.

Les épreuves se continueront toute la journée avec les simples et les doubles, hommes, femmes, junior.

Dimanche à 11 h., fin de la compétition en simple junior, et à 3 h. p.m., les finales.

Matches de hockey

AUJOURD'HUI

LIGUE AMERICAINE
Québec à Buffalo
Cleveland à Providence

LIGUE Jr "A" DE L'ONTARIO
St. Catharines à Niagara Falls
London à Kitchener

LIGUE Jr "A" DU QUEBEC
Québec à Thetford

LIGUE METROPOLITAINE Jr "A" SERIE "B"
(Quart de finale 3 de 5)
Lachine à Palestre
(Série égale 1 à 1)

LIGUE INTERUNIVERSITAIRE
Queen's à Waterloo
Western à Toronto

HIER

LIGUE Jr "A" DE L'ONTARIO
Peterborough 4, London 2
Toronto 1, Hamilton 5

LIGUE Jr "A" DU QUEBEC
Sorel 14, Drummondville 4

LIGUE METROPOLITAINE Jr "A" SERIE "C"
(Quart de finale 3 de 5)
St-Jérôme 4, Laval 2
(St-Jérôme mène 2 à 1)

LIGUE CENTRALE DU QUEBEC
St-Lambert 5, Notre-Dame 3
Jacques-Cartier 10, Chambly 7

LIGUE INTERUNIVERSITAIRE
Carabins 5, McGill 3

LIGUE DE LA RIVE-SUD
(Demi-finale "A" 4 de 7)
Laprairie 6, LaSalle 4
(Laprairie mène 1 à 0)

(Demi-finale "B" 4 de 7)
Iberville 6, Châteauguay 3
(Iberville mène 1 à 0)

LIGUE AMERICAINE
(Division Est)

	G	P	N	P	C	Pts
Hershey	29	14	8	213	147	66
Baltimore	25	21	5	182	177	55
Québec	24	22	6	190	189	54
Springfield	20	23	8	188	198	48
Providence	10	42	8	180	235	28

(Division Ouest)

	G	P	N	P	C	Pts
Pittsburgh	34	10	8	225	149	76
Rochester	28	18	7	214	162	63
Cleveland	24	23	7	215	187	55
Buffalo	9	37	7	151	274	25

LIGUE Jr "A" DE L'ONTARIO

	G	P	N	P	C	Pts
Kitchener	22	12	4	173	150	48
Toronto	21	13	6	175	156	48
Hamilton	20	16	4	158	131	44
Niagara Falls	17	12	8	186	172	42
London	17	19	6	168	185	40
St. Catharines	16	15	7	142	125	39
Peterborough	13	21	8	163	189	34
Canadien Jr	13	17	7	145	156	33
Oshawa	11	22	8	115	156	30

LIGUE Jr "A" DU QUEBEC

	G	P	N	P	C	Pts
Thetford	29	12	1	213	132	61
Sorel	25	15	2	206	139	52
Trois-Rivières	21	17	2	187	182	44
Shawinigan	20	23	0	170	195	40
Québec	15	26	1	144	193	33
Drumm'ville	13	28	0	140	201	26
x-Sherbrooke	13	15	0	112	126	26

x=retiré

LIGUE METROPOLITAINE Jr "B"

	G	P	N	P	C	Pts
Immaculée	20	6	4	105	63	44
LaSalle	16	6	9	121	84	41
West Island	15	11	5	82	69	35
Rosemont	16	12	1	103	77	33
Verdun	14	9	5	71	54	33
St-Laurent	11	14	6	102	100	28
Montréal-Nord	11	15	5	74	104	27
Mont-Royal	9	15	6	70	88	24
Outremont	3	27	1	46	135	7

LIGUE INTERUNIVERSITAIRE

	G	P	N	P	C	Pts
Toronto	13	1	0	138	29	26
Waterloo	8	3	2	67	47	18
Western	9	5	0	76	43	18
Queen's	6	4	3	57	54	15
McMaster	6	8	0	65	82	12
Laval	4	7	2	42	76	10
McGill	4	9	1	49	88	9
Carabins	4	8	1	47	71	9
Guelph	2	11	1	44	95	5

Résultats à Québec

AUJOURD'HUI

BADMINTON
Le Québec affronte l'Alberta dans son dernier match.

BASKETBALL
Hommes :
Québec vs Saskatchewan
Québec vs Manitoba

Classement de la ronde finale :

	J	G	P	pp	pc	pts
Ontario	4	4	0	319	265	8
Nouvelle-Ecosse	4	3	1	250	227	6
Manitoba	3	2	1	255	243	4
Québec	3	1	2	227	231	2
Alberta	3	0	3	224	261	0
Saskatchewan	3	0	3	191	260	0

Femmes :
Québec vs Manitoba
Québec vs Saskatchewan

Classement de la ronde finale :

	J	G	P	pp	pc	pts
Colombie-Brit.	4	4	0	198	154	8
Ontario	4	3	1	209	200	6
Québec	3	1	2	152	160	2
Manitoba	3	1	2	139	153	2
Alberta	3	1	2	138	140	2
Saskatchewan	3	0	3	141	170	0

CURLING
Québec vs Nouvelle-Ecosse; Manitoba vs Québec

Classement

	J	G	P	Pts
Manitoba	7	6	1	12
Nouvelle-Ecosse	7	5	2	10
Alberta	7	4	3	8
Nouveau-Brunswick	7	4	3	8
Saskatchewan	7	4	3	8
Ile-du-Prince-Edouard	8	4	4	8
Yukon	8	4	4	8
Colombie-Britannique	7	3	4	6
Ontario	8	3	5	6
Terr. du N.-O.	8	3	5	6
Terre-Neuve	7	2	5	4
Québec	7	1	6	2

HOCKEY
Territoires du N.-O. vs Col.-Brit.
Manitoba vs Yukon
Terre-Neuve vs Ontario
Alberta vs Ile-du-Prince-Edouard
N.-Brunswick vs Saskatchewan

Classements
(groupe "A")

	J	G	P	N	pp	pc	pts
Nouvelle-Ecosse	3	2	0	1	20	8	5
Alberta	3	2	1	0	24	12	4
Québec	3	2	1	0	16	16	4
Manitoba	3	1	1	1	12	18	3
Ile-du-Prince-Ed.	3	1	2	0	16	12	2
Yukon	3	0	3	0	2	24	0

(groupe "B")

	J	G	P	N	pp	pc	pts
Saskatchewan	4	3	1	0	22	7	6
Ontario	3	2	1	0	16	11	4
Col.-Britannique	3	2	1	0	14	9	4
Terre-Neuve	3	2	1	0	13	6	4
Ter. du N.-O.	3	1	2	0	8	15	2
N.-Brunswick	4	0	4	0	3	26	0

LUTTE
Gordon Beatie (115 lbs), Ian Starr (125 lbs), Herb Singerman (136 lbs), Phil Lancaster (147 lbs), Pavel Deliamchin (160 lbs), Bob Bastien (175 lbs), Georges Nassar (191 lbs), Dave Duncan (poids lourds).

SKI
Hommes : (slalom spécial) : Dave Bruneau, Pierre Lebrun, André Pomerleau, Pierre Savoie, Walter Scofield.
Femmes : (slalom géant) : Diane Culver, Denise Critchon, Lise Demers, Renée Gauthier et Nina Pelletier.

HIER

BADMINTON
Québec 4, Manitoba 1
Québec 4, Ontario 1

BASKETBALL
Hommes :
Nouvelle-Ecosse 58, Québec 54
Femmes :
Colombie-Brit. 59, Québec 47

CURLING
Québec 7, Nouveau-Brunswick 10

HOCKEY
Yukon 0, Ile-du-Prince-Edouard 8
Ter. du N.-O. 3, N.-Brunswick 2
Alberta 10, Manitoba 2
Saskatchewan 3, Terre-Neuve 2

SKI (course de fond)
Hommes :
1—Antero Rouhanen, Ont., 1:01.21
2—Marttiy Rautio, Ontario, 1:01.44
3—Nils Skurbru, C.-Britan., 1:04.43
8—Gunther Veeser, Québec, 1:08.12

Femmes :
1—Janet Tourangeau, T.-N.-O., 28:39
2—Anita Allen, T.-N.-O., 29:30
3—Jackie Crawford, Ontario, 29:37
5—Lynn Omhold-Jensen, Qué., 30:51

TIR
(carabine de calibre .22)
Classement par équipe
1—Alberta, 6,287
3—Ontario, 6,260
3—Québec, 6,259

Classement individuel
1—Francis Trace, Alberta, 1,585
2—Rudy Schulte, Ontario, 1,580 ....
3—Arne Soreneen, Alberta, 1,579

Combiné pistolet-carabine
1—Ontario, 12,927
2—Colombie-Britannique, 12,902
3—Alberta, 12,901

MEDAILLES

	Or	Argent	Bronze
Ontario	13	12	6
Québec	7	6	9
Manitoba	6	2	6
Alberta	5	7	3
Saskatchewan	1	1	2
T. du Nord-Ouest	1	1	0
Colombie-Brit.	0	2	6
	33*	31*	32

*=Egalité au premier rang en gymnastique

CLASSEMENT DES EQUIPES

	1	2	3	4	5	Pts
Ontario	5	9	10	9	12	45
Québec	6	10	11	8	6	41
Colombie-Brit.	3	8	9	6	11	37
Alberta	7	7	8	3	10	35
Manitoba	8	6	6	5	8	33
Saskatchewan	4	5	7	7	9	32
Nouvelle-Ecosse	2	3	2	4	7	18
N.-Brunswick	1	2	3	2	5	13
Terre-Neuve	0	4	5	0	1	10
Ter. du N.-O.	0	0	4	0	2	6
Ile-du-P.-Ed.	0	1	1	1	3	6
Yukon	0	0	0	0	4	4

1—patinage de vitesse
2—nage
3—tennis sur table
4—gymnastique
5—tir

FORUM
SAMEDI LE 18 FEVRIER A 1:00 P.M.
HOCKEY - LIGUE JUNIOR DE L'ONTARIO
KITCHENER vs CANADIENS
PRIX : SIEGES RESERVES : Loges, Promenade et Mezzanine : $2.00 — Amphithéâtre : $1.50 — ADMISSION GENERALE : $1.00 — ENFANTS : .50 sous DANS LES SECTIONS NON RESERVEES SEULEMENT.
Billets MAINTENANT en vente AUX GUICHETS DE LA RUE STE-CATHERINE SEULEMENT
PLUS DE PROBLEME DE STATIONNEMENT UTILISEZ LE METRO

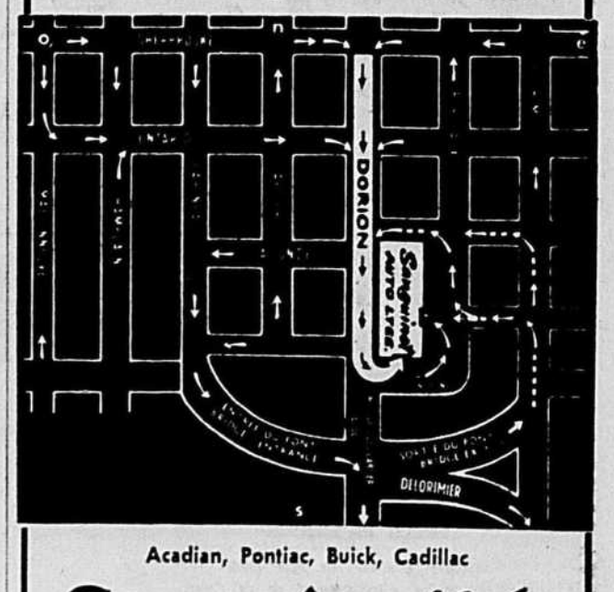


Si vous aimez le bon brandy...

vous aimerez le PAUL MASSON

PAUL MASSON & CO. LIMITED, MONTREAL, CANADA

VOICI LE SEUL CHEMIN POUR
SANGUINET AUTOMOBILE LTEE...
Il en vaudra la peine de nous trouver



Acadian, Pontiac, Buick, Cadillac
Sanguinet Automobile Ltée
1965, rue LAFONTAINE, Montréal 24
Tél. 524-3761



Règlements de la pêche sportive — Version 67

Le Résumé des Règlements et Lois de la Pêche n'est pas encore imprimé (ça devrait se faire ces jours-ci) mais on peut en parler dès maintenant car le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche vient d'émettre un communiqué avant-coureur qui ne manque certes pas d'intérêt, comme nous allons le constater dans un instant.

Points généraux :

1 — Aucun changement dans les zones de pêche.

2 — Aucun changement quant à la taille minimum.

3 — Un seul changement pour ce qui a trait à la pêche de l'achigan à petite bouche. Dans les zones "E" et "F", la limite de prise quotidienne est de 10.

4 — Sauf pour l'achigan à petite bouche, dans les zones "E" et "F", l'esturgeon, de même que les truites, la saison de pêche commence cette année une journée plus tôt pour se terminer une journée plus tôt également.

Achigan à petite bouche :

Dans les zones "E", "F" et "H", la saison commence le 15 juin.

Esturgeon :

La pêche à l'esturgeon est permise de la débâcle ou, si cette dernière retarde, à partir du 28 avril pour se terminer au moment de la prise de la glace.

Truites :

Les règlements demeurent les mêmes que l'an dernier, la pêche commençant le **28 avril** prend fin le **17 septembre.**

Guerre à l'usage des ménés

Après une période de calme plus ou moins prononcée, le Service de la Faune fléchit ses muscles et reprend sa guerre contre l'usage des ménés comme appâts pour la pêche sportive. Voici que l'usage, le transport, la vente de certains petits poissons va être interdit dans toute l'étendue de la province. Prenez bien note des espèces défendues : **Esturgeons, poisson-castor, carpe allemande, barbue** et **barbottes, lotte, achigans, crapets, poisson armé, truites** et **saumon, maskinongé** et **brochets, dorés, perchaudes** et **malachigan.**

A cette liste déjà imposante s'ajoute les **épinoches,** les **lamproies** et les **chabots** jeunes ou adultes.

Ça veut dire qu'il ne reste pas grand chose qui soit permis ... sauf certains cyprins, catostômes et moxostômes. De toute façon, il y aura pas mal de discussions et pas mal d'accrochages entre pêcheurs, vendeurs de ménés et gardes-pêche étant donné que la plupart des gens ne savent pas reconnaître les jeunes poissons. Par exemple, tout le monde confond **l'Ombre de vase** ou "poisson-chien" (Umbra limi) avec le jeune **Poisson-castor** ou **Amie** (Amia calva) ! Et qui sera reconnaître un jeune catostôme d'une jeune carpe allemande ? J'ai l'impression qu'il va y avoir du grabuge autour de la chaudière à ménés !

Parcs et réserves :

Le ministère nous annonce que les changements à cette section sont tellement nombreux qu'il est difficile d'établir des comparaisons avec la saison dernière. On nous demande d'être patients et d'attendre la parution du Résumé. D'accord. J'ajoute que je suis bien heureux qu'on se soit décidé à remanier les règlements concernant les parcs, ça en avait drôlement besoin ! Espérons que ce sera bien fait.

D'autres règlements en ce qui a trait à la **pêche sur glace** feront également l'objet d'une attention particulière dans le nouveau Résumé.

Au fait, le ministère annonce que le Résumé sera tiré à **500,000 exemplaires** cette année !

Chasseurs et pêcheurs de Montréal

Samedi dernier, j'annonçais que l'Assemblée générale annuelle devait avoir lieu mardi soir, le 14 février. J'espère qu'il n'y a pas eu trop de lecteurs qui se sont "cassé le nez" sur les portes closes du **Centre Sportif Père Marquette ...!** Que voulez-vous, il y avait grève des employés municipaux. A cause de cela, la direction des Chasseurs et Pêcheurs de Montréal a décidé de reporter cette Assemblée Générale annuelle au **mardi 14 mars** — même endroit, à 20 heures (8:00 p.m.).

Quant aux cours de montage de mouches et de lancer qui doivent débuter le **20 février,** ils seront remis au **premier lundi** suivant le règlement de la grève. En cas de doute, ou pour vous assurer que tout est revenu à la normale, vous pouvez toujours téléphoner aux C & P de Montréal : **849-1364.**

Au Centre Sportif de l'Acadie :

Dimanche prochain, le 19 février, grand concours de Skeet **enregistré.** Calibre 12 seulement. Les Classes sont celles du N.S.S.A.

Si vous n'avez rien de trop spécial à faire dimanche, pourquoi ne pas vous rendre au Centre Sportif de l'Acadie, même si vous ne participez pas au concours, afin de voir à l'oeuvre nos bons tireurs ? Le Centre est ouvert toute la journée le samedi et le dimanche et il reste toujours un parcours de pratique à l'usage des non participants ou des visiteurs. Sur place on vous renseignera sur les activités du Club et vous ferez connaissance avec de nombreux chasseurs. Le voyage en vaut la peine, et la route (de St-Jean) est toujours belle et ce n'est pas long puisqu'il n'y a que 12 milles entre le pont Champlain et la porte lu club.

A Demain !



téléphoto UPI

Avec un sourire

Deux charmantes hôtesses du pavillon de la Grande-Bretagne à l'Expo remettent la clé du pavillon à M. Ted Allan, directeur du projet. Ce geste concrétise la prise de possession de l'édifice par le pays, les travaux étant achevés.

La G.-B. prend possession officiellement de son pavillon terminé à l'Expo

Le gouvernement de la Grande-Bretagne, par l'entremise du commissaire général adjoint de son pavillon à l'Expo, a pris officiellement possession, hier de l'édifice des mains de l'entrepreneur chargé de sa construction, la firme Robert McAlpine Limited.

M. Paul H. Scott, commissaire général adjoint de la participation britannique, a rappelé que son pays a été le premier, après le Canada à prendre la décision de participer à l'Expo 67.

Il a souligné que cette décision, prise il y a quatre ans, et l'investissement d'une somme dépassant $7.5 millions constituaient un acte de foi, de la part de son gouvernement, pour le succès de l'Expo 67.

M. Alec Johnston, de la Robert McAlpine Limited, a remis une clé symbolique à M. Scott marquant ainsi la remise par sa firme du bâtiment terminé.

Robarts reçoit les journalistes dans sa chambre d'hôpital

LONDON (PC) — Le premier ministre de l'Ontario, M. John R. Robarts, doit donner aujourd'hui la première conférence de presse depuis qu'il est entré à l'hôpital Saint-Joseph, mardi, pour y subir un traitement contre des hémorragies.

Le chef du gouvernement, qui s'est assis dans une chaise pour la première fois hier depuis le début de sa maladie, sera interroge dans sa chambre d'hôpital par un journaliste et un reporter de la radio. Un photographe sera également présent.

Pendant les trois derniers jours, les nouvelles émanant du cabinet du premier ministre étaient communiquées par son secrétaire de presse, M. William Kinmond, qui a précisé hier, que M. Robarts se sent mieux et est impatient de reprendre ses occupations habituelles.

Aux rumeurs voulant que M. Robarts songe à prendre sa retraite, M. Kinmond a répondu en disant qu'il n'en a pas été question et qu'en outre, le premier ministre n'a pas l'air d'un homme qui veut cesser son activité.

A début de son séjour à l'hôpital, M. Robarts a été alimenté par piqûres intraveineuses. Il a pris hier son premier repas, des oeufs battus.

Les hémorragies qui ont forcé le chef du gouvernement à être hospitalisé ont cessé et n'ont pas repris, selon M. Kinmond.

Le médecin personnel de M. Robarts, le docteur McAlpine, a préféré attendre que le premier ministre prenne du mieux avant de le soumettre à un examen de rayons X, afin de déterminer la cause des hémorragies.

On ignore encore combien de temps M. Robarts passera à l'hôpital. Mais le docteur McAlpine a qualifié de sérieuse la maladie dont il souffre.

Malgré son état, M. Robarts n'était pas très empressé de se rendre à l'hôpital. Sa femme, son médecin et son chauffeur ont dû conjuguer leurs efforts pour l'empêcher d'aller prononcer son discours sur le budget, à l'Assemblée législative.

Préférant marcher plutôt que de se faire transporter sur une civière, M. Robarts, rapporte-t-on, se tenait l'estomac à deux mains sous l'effet de la douleur.

Dans une entrevue qu'il a donnée au Star, de Toronto, le chauffeur, Jack Smith, dit que le premier ministre l'a envoyé au diable plutôt que d'écouter ses conseils.

"Allez au diable vous-même, M. le Premier ministre", aurait répondu Smith, "l'Ontario se tirera bien d'affaires sans vous, quand vous ne serez plus là. Retournez au lit et restez-y."

M. Smith est le chauffeur particulier de M. Robarts depuis 1960.

Il dit qu'il est fier de travailler pour M. Robarts "parce que c'est un homme énergique".

Comment le Centenaire peut enthousiasmer un jeune athlète de 10 ans

ST-JEAN, T.-N. (PC) — La commission du Centenaire a reconnu officiellement l'enthousiasme d'un garçonnet de 10 ans de cette localité qui était déterminé à participer à l'Expo 67 en qualité d'athlète.

Après avoir entendu à la télévision une causerie par le commissaire John Fisher sur le programme d'athlétisme du Centenaire, le jeune Sean Power avait commencé à s'exercer pour la course de 300 mètres dans le passage de sa demeure.

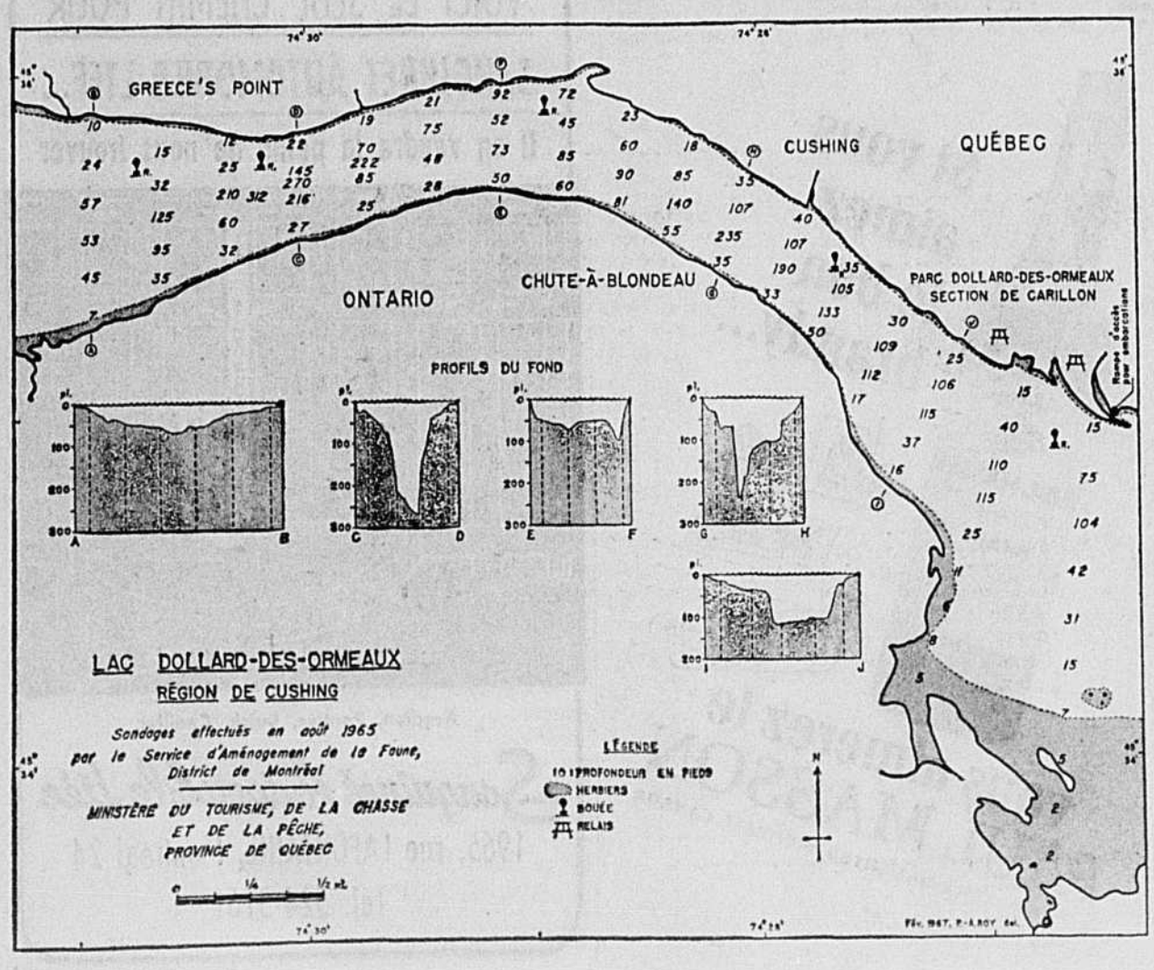
Au cours de sa dernière période d'exercice, il n'a pu arrêter à temps et il est passé au travers de l'épaisse vitre de la fenêtre. Il a fallu 55 points de sutures pour refermer la coupure qu'il s'était infligée à un bras.

Sa mère, Mme Leonard Power, a écrit à M. Fisher pour lui raconter comment son garçon avait pris au sérieux la causerie et pour suggérer que "peut-être pourriez-vous lui envoyer un certificat de participant au programme d'athlétisme de la jeunesse pour ses efforts en vue du 100e anniversaire du Canada".

La lettre a été remise au chef de la division athlétique de la commission, M. Ray Boucher, qui a répondu qu'une "préparation aussi enthousiaste ... méritait d'être reconnue".

Il a annoncé que Sean recevrait un certificat attestant sa participation au projet, ainsi qu'une épingle du Centenaire et un emblème pour porter sur son coupe-vent.

Mais il n'ira pas à l'Expo.



Le gouvernement Pearson rejette un autre vote de blâme par 97 voix à 85

OTTAWA (PC) — Le gouvernement libéral de M. Lester B. Pearson a remporté jeudi un autre vote de confiance en repoussant par 97 voix à 85 une motion néo-démocrate qui, acceptée, aurait eu pour effet de supprimer les augmentations d'impôt du mini-budget de décembre qui sont entrées en vigueur le 1er janvier.

La motion néo-démocrate visait à remettre à six mois l'examen de deuxième lecture du projet de loi qui augmente de 11 à 12 pour cent la taxe fédérale de vente et qui porte de $120 à $240 par année le montant maximum qu'un citoyen doit payer au titre de l'impôt de sécurité de vieillesse qui frappe le revenu des particuliers.

Dans le vote sur la motion néo-démocrate, les libéraux ont été appuyés par M. Bert Leboe, CS-Cariboo et par M. J.-A. Mongrain, IND.-Trois-Rivières.

Oont appuyé la motion 58 conservateurs, 17 néo-démocrates, cinq créditistes, trois députés du Crédit social de même que les députés indépendants M. Maurice Allard, Sherbrooke et Gilles Grégoire, Lapointe.

Sitôt après les Communes ont accepté par 96 voix contre 81 la motion de deuxième lecture du projet de loi. Dans ce vote, les libéraux ont été appuyés par M. Leboe, M. Mongrain et M. Raymond Langlois Créd.-Mégantic.

Plus tôt le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, avait qualifié "d'irresponsable" la motion néo-démocrate.

En défense des augmentations d'impôt devant totaliser durant l'année $290 millions, M. Sharp a affirmé que celles-ci sont nécessaires pour assurer le nouveau régime de revenu mensuel garanti de $105 par mois aux bénéficiaires des pensions de sécurité de vieillesse.

M. Sharp a cherché à jeter le discrédit sur les néo-démocrates qui, a-t-il dit, proposent toujours d'augmenter les dépenses du gouvernement sans proposer de moyens de prélever les fonds requis par le gouvernement.

M. Sharp a souligné que les néo-démocrates font campagne en faveur de l'abolition des frais d'inscription aux universités, qui représenterait pour le gouvernement une dépense additionnelle de $130 millions par année, en faveur d'une pension de sécurité de vieillesse de $105 par mois, ce qui représenterait une dépense de $120 millions par année additionnelle au régime d'allocations supplémentaires aux vieillards, et en faveur de la mise en vigueur immédiate de l'assurance-maladie, dépense annuelle de $300 millions.

Tous ces montants, a noté le ministre des Finances, totalisent $900 millions. Ajoutés au régime d'allocations supplémentaires aux vieillards, les dépenses additionnelles du gouvernement fédéral, en 1967, seraient de $1,200,000,000.

"Si on tenait compte de toutes les suggestions des néo-démocrates, a ajouté M. Sharp, le coût au gouvernement serait encore plus exorbitant".

Ce coût requerrait, a-t-il dit, une augmentation de 8 points de la taxe fédérale de vente et une augmentation de 50 pour cent de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers.

O Canada. Our home, notre pays, la Feuille d'érable : one flag from sea to sea... etc.

OTTAWA (PC) — Une version bilingue du O Canada retient présentement l'attention alors qu'un comité parlementaire commence une étude sur un hymne national.

Les députés ont le sentiment que cette version pourrait bien être la solution au problème que posent plusieurs strophes anglaises ou françaises du chant actuel.

Le comité conjoint, qui aura pour tâche d'étudier les paroles du O Canada, s'est réuni mercredi.

Le premier ministre Pearson a dit qu'il aimerait voir cette question réglée avant le 1er juillet 1967, jour anniversaire du Centenaire de la Confédération.

Des suggestions pour les paroles, qui vont du style music-hall au style religieux, ont été envoyées aux députés dès l'annonce de la formation du comité.

Il se pourrait bien que la suggestion de Mme J. Ouellet l'emporte. Mme Ouellet, mère de famille bilingue de Sillery est écrivain pigiste. Elle est la fille du sénateur conservateur Josie Quart et descendante des immigrants irlandais qui se sont établis à Québec il y a un siècle.

Voici sa version :

O Canada, Our home, notre pays,
La Feuille d'érable : one flag from sea to sea ;
Sol de liberté, sol d'égalité,
Where freedom's banner flies,
Chantons tous la gloire
Our homme 'neath northern skies

* * *

O Canada, O ma patrie,
Hold high the Maple Leaf o'er land and sea,
O Canada, my country, mon pays.

Un aspect intéressant de cette version est qu'elle élimine les difficultés d'une traduction.

Les paroles françaises écrites par Sir A.-Basile Routhier, en 1880, sont inacceptables pour plusieurs anglophones à cause d'implications religieuses et raciales.

D'un autre côté les paroles anglaises écrites par M. Robert Stanley Weir en 1908, ancien juge de la Cour de l'échiquier à Montréal, répète cinq fois dans la même strophe les mots "we stand on guard".

Radio-Canada fait montre d'un parfait mépris des droits du parlement —Diefenbaker

OTTAWA (PC) — Le chef de l'opposition, M. John Diefenbaker, est revenu à la charge contre la société Radio-Canada hier aux Communes, l'accusant de faire montre d'un parfait mépris des droits du parlement.

Se levant sur une question de privilège, M. Diefenbaker a rappelé qu'il avait posé une question au feuilleton demandant les noms et adresses des fonctionnaires de la société qui recevront, ou qui ont reçu, un appareil récepteur de télévision pour les émissions en couleur.

"Après plusieurs semaines d'attente, a déclaré le chef conservateur, on nous communique la réponse suivante : les appareils de télévision en couleur sont attribués selon les besoins des postes supérieurs et y resteront affectés même après le départ des titulaires actuels. Ils sont utilisés par ceux dont les fonctions exigent qu'ils voient les programmes."

M. Diefenbaker estime que cette réponse constitue un mépris des droits du parlement.

"Nous avons le droit de connaître les noms et les postes de ceux qui recevront ces appareils de télévision en couleur aux dépens du contribuable, mais j'exige une réponse."

Le chef de l'opposition a ajouté que s'il n'a pas obtenu satisfaction la semaine prochaine, il prendra les dispositions prévues par les règlements parlementaires.

Radio-Canada a acheté l'an dernier 107 appareils au prix de $80,250 pour ceux de ses employés qui en ont besoin dans leur travail. Ces employés utilisent ces appareils tant à leur domicile qu'à leur bureau.

Un ministre démissionne

TORONTO (PC) — La démission de l'ancien ministre du Bien-être de l'Ontario, M. Louis Cecile, a été annoncée mercredi par le président de la Chambre, M. Donald Morrow.

On n'a pas donné la raison qui motive ce geste, mais M. Cecile, député conservateur de Prescott, aurait dit dans l'intimité qu'il espérait être nommé juge.

M. Cecile, âgé de 62 ans, avait quitté le cabinet en novembre dernier à la suite d'un remaniement ministériel important. C'est M. John Yaremko qui lui avait succédé comme mministre du Bien-être.

Le whip du gouvernement, M. J. H. White, député de London-sud a refusé de commenter cette démission.

Guéri

Après un temps assez long les deux amis McNepp et McNydish se rencontrent à nouveau et se racontent de vieux souvenirs. Subitement McNepp demande : "Dis donc, depuis quand ne bégayes-tu plus ?"

— "Oh", répond McNydish, et son visage d'éclaire d'un doux sourire, "depuis le jour où j'ai du téléphoner d'Aberdeen à Londres !" (tp)

Laval demande à Québec une subvention pour ses loisirs

(par **P.V.**) — Le comité exécutif de la ville de Laval a décidé d'écrire au ministre de l'Education, M. Jean-Jacques Bertrand, pour le prier de bien vouloir accorder une subvention à cette nouvelle ville de 200,000 âmes pour l'aider à défrayer le coût des salaires de son Service de loisirs et récréation.

Avant le mois d'août 1965, seules trois ou quatre municipalités de l'île Jésus avaient un service quelconque de loisirs.

Avec la création de la ville de Laval, les autorités municipales ont dû procéder à une réorganisation complète de ce service pour répondre au besoin de ses quelque 200,000 citoyens. Cette réorganisation a nécessité l'engagement d'un directeur, de spécialistes et d'un personnel compétent, ce qui a occasionné des déboursés de $515,569.50 durant le dernier exercice financier, dont $300,806.05 pour le traitement des spécialistes proprement dits.

Cette dépense étant fort onéreuse pour une nouvelle ville et les loisirs constituant un service jugé essentiel dont il ne saurait être question de réduire les dépenses, on a décidé de demander à Québec une subvention afin que le gouvernement partage quelque peu, avec la ville, le coût de l'établissement de ce service à la grandeur de l'île Jésus.

Pêcheries : M. Lacroix suggère la création d'un Office d'entreposage

QUEBEC (PCf) — Le député libéral des Iles-de-la-Madeleine, M. Louis-Philippe Lacroix, a suggéré hier au ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Maurice Bellemare, "de se liguer avec les ministres des Pêcheries des provinces de l'Atlantique afin d'obtenir du gouvernement fédéral qu'un office d'entreposage et de mise en marché soit créé pour la pêche".

M. Lacroix a fait cette déclaration à la Chambre alors qu'il a prononcé un discours qui s'inscrit dans le cadres des débats sur l'adresse en réponse au discours du Trône.

Après avoir formulé cette demande, le député a déclaré qu'un "organisme semblable à celui du Canadian Wheat Board pourrait assurer à la pêche côtière des revenus et une stabilité qu'elle n'a pas". De plus, un tel organisme serait de nature à "augmenter sensiblement les revenus des pêcheurs, sans pour autant augmenter les dépenses gouvernementales".

Au cours de son intervention, M. Lacroix a particulièrement insisté sur l'aspect collaboration qui devrait exister entre Québec et Ottawa en ce qui a trait aux pêcheries.

Selon lui, une plus grande collaboration entre les deux gouvernements serait de nature à faire bénéficier les pêcheurs québécois des services de recherche du gouvernement fédéral "qui sont de beaucoup supérieurs à ceux de la province de Québec".

HOCKEY DES ANCIENS
CE SOIR à 8 HEURES
MONTRÉAL
vs
DÉTROIT
Prix : $4.00, $3.00, $2.50, $2.00, $1.00
TOUS LES SIEGES SONT RESERVES
Billets maintenant en vente
FORUM
Billets maintenant en vente

Parfois, le V.O. semble encore meilleur
...aujourd'hui, par exemple!
Joseph E. Seagram & Sons Limited
Montreal, Canada



MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Abitibi	—	11½	11¼	—
Algoma	200	25	25	25
Alliance	—	135	130	—
Alcan	—	35⅜	35⅛	½ — ¾
Alcan 4¼	—	42	41½	—
Anglo CP	—	10⅜	10⅜	—
Argt 4½ pr	—	39	39	—
BPC pr	—	11½	11½	—
Bell Sug	—	9¼	9⅛	—
Bell Cn	—	55	55	—
Bell D'Eparg.	—	13¼	13¼	—
Bell Imp-C	200	65¼	65¼	65¼
Bell Mont	—	61¼	60¾	—
Bell N-E	—	—	68¾	68¾
Bell PC	—	42	42	—
Bell Voy	—	74½	74¼	—
Bell Tor-D	—	63	63	63
Beth P (A)	—	59½	59½	—
Bill Phone	—	49	48⅝	—
Bow Mer pr	—	50	50	—
Bowater	—	7¼	7¼	—
Brazil	—	9⅞	9¾	—
BA OIL	4000	36⅛	36⅛	36⅛
BC Foiest	—	22⅞	22¾	—
BC Phone	—	62	62	—
Brinco	—	425	420	—
CAE	400	9	9	9
Can Pow 5.40	—	105	105	—
Can Cem	—	40½	40	—
Can Cem pr	—	25	25	—
CD Sugar	—	23	23	—
Can Iron	—	20½	20½	—
Can Malt	—	21¾	21¾	—
C S L Pr	—	5½	5½	—
C Brew	—	7¼	7¼	—
C Brew (B)	—	38	38	—
C Br Alum (a)	1000	17⅜	17⅜	17⅜
C AL (A) w	—	400	400	—
C Chem W	—	575	565	—
C I L	—	18⅝	18⅝	—
C I Pow	—	33½	33⅜	—
C I Pow 5.2 p.c.	—	17¼	17¼	—
C Marconi	—	5⅜	5¼	—
CPR	300	63⅛	63⅛	63⅛
CPR ½ p.c. Pr	8	9	9	—
C Pfina	—	11⅞	11½	—
Control Del	—	12¼	12¼	—
Chemcell	—	13⅜	13¼	—
Cons Pap w	400	10⅛	10⅛	10⅛
Cominco	—	33¾	33⅜	—
Cons Paper	—	42⅞	42⅝	—
Cons Text	—	8½	8½	—
Consu Glass	—	12¼	12¼	—
Cons Pap Pr	—	24⅞	24⅞	—
Corby (B)	—	26	26	—
Couvrette "A"	—	460	460	—
Crain RL	—	37	37	—
Crush Int	1900	12	12	12
Denison	200	53¾	53¾	53¾
Dist Seg	—	37⅛	37¼	—
Dome Pe	—	46½	46½	—
Dom Bridge	—	19⅛	19	—
D Coal P	—	8⅝	8⅝	—
D Coal P	—	8⅞	8⅝	—
Do Fasco	39000	21½	21½	21½
D Lime	—	225	225	—
Dosco	—	9⅞	9⅝	—
D Stores	—	20	10¾	—
Domtar	—	18⅛	18	—
Domtar P	—	18½	18½	—
D Text	—	30½	29¾	—
Du Pont	—	37½	37½	—
Eddy M	—	32½	32½	—
Eddy Ma	—	32½	32½	—
Fin	—	5	5	—
Falcon	—	90½	90½	—
Fam Play	—	36	34½	—
Frsaer	—	25⅞	25¾	—
Glengair	17000	170	170	170
GL Paper	—	25	25	—
Hawk Sid	—	460	450	—
Hollinger	—	25¾	25¾	—
Home A	—	23⅜	23⅛	—
Home B	—	24½	24½	—
Hud Bay	—	66¾	66½	—
HBC	50	17	17	17
Husky O	—	13½	13⅜	—
Husky Pr	—	57½	57½	—
Imp Oil	12500	60½	60¼	60½
Imp Tob	—	14½	14¾	—
Ind Accep	—	24⅜	24	—
Int Bronze	—	21	21	—
Int Nickel	—	95⅞	95½	—
Int Util	—	28	27⅞	—
Int Util Pr	—	31	31	—
Inter PL	—	91⅜	91⅜	—
Invest Gr "A"	—	10¾	10¾	—
James U Steel	—	11	11	—
Labatt	—	22⅛	22⅛	—
Laur Fin	—	5⅛	5	—
Loblaw (A)	—	8⅜	8½	—
Loeb M	—	12½	12¼	—
MacLaren (A)	—	23	23	—
MacMillan	—	27½	27¼	—
Marit Tel	—	23¾	23½	—
Massey F	4000	27	27	27
Melchers	—	20¼	20¼	—
McAllister	—	7¼	7¼	—
Miron ép.c.	—	5¼	5¼	—
MitchR (A)	—	11	11	—
Molson (A)	200	20¼	20¼	20¼
Molson (B)	—	21	21	—
Mtl Loca	—	16	16	—
Moore Corp	—	94	93	—
MarseR A	—	22½	22½	—
MarseR B	—	20¼	20	—
Morse Pr	—	56	56	—
Murphy Oil Pr	—	28½	28½	—
Mussens	—	7¼	7	—
NB Tel	—	16½	16⅜	—
NFLD Light	—	9⅞	9¾	—
Noranda	400	58⅛	58⅛	58⅛
North C Gas	—	13⅜	13⅜	—
NS LP	—	10⅜	10¼	—
Ocean Fish	—	9½	9½	—
Ogilvie	1100	13½	13½	13½
Ogilvie Pr	—	29½	29½	—
Pac Pete	—	11⅜	11½	—
Phillips C	—	44½	43½	—
Placer	—	32½	32	—
Pow Corp	—	11¼	11¼	—
Price	—	13⅜	13	—
Qn Gas	—	10⅛	9⅞	—
Que Phone	—	18½	18½	—
Rio Algom	—	24¾	24¾	—
Rolland A	—	10¾	10¾	—
Rothmans	—	28	27½	—
St-L Cem A	&	27	27	—
Salada F	—	10⅛	10	—
Shell Can	—	25¼	25	—
Shell I Pr	—	28	28	—
SherW Pr	—	107	107	—
Simpsons	—	28½	28½	—
Sogemines	1000	11½	11½	11½
Southam	—	37½	37½	—
SS Steel	—	9	9	—
Steel Can	500	22¾	22¾	22¾
Steingb	—	19½	19½	—
Texaco Can	—	24	23⅝	—
T Grp A	—	9⅞	9⅜	—
Tr-C Corp	—	8	8	—
Tr-C PL	—	27	27	—
Tr-C PL Pr	—	48¼	47¾	—
Tr Mt Pl	—	17¾	17¾	—
Triad Oil	—	205	205	—
Un Carbide	—	22¼	22⅛	—
Union Oil	—	32¾	32¾	—
Wald GW	—	32¼	32⅛	—
W Knapp	—	6	5	—
WCoast Tr	—	28	27¼	—
W Pac Pd	—	5⅛	5⅛	—
Weston A	—	20⅝	20¼	—
Weston B	—	22	22	—

Bourse Canadienne

Agassiz	—	26	23	—
Alscope	—	152	150	—
Ameraniu	—	2½	2½	—
Am Metro	—	175	175	—
Arno	—	6½	6	—
Atl Mine	—	18	18	—
Augustus	—	40	40	—
Bateman	3000	8	8	8
Beauce Pl	3000	5	5	5
Black Ha	—	95	95	—
Blue Bon	—	335	325	—
Bruce-Pr	—	7	7	—
Burnt H	—	39	37½	—
C Keeley	—	11	11	—
C Security A	—	220	215	—
Cannon Mines	—	29	29	—
Carbec	12000	85	84	85
Cartier-Que	—	7	7	—
Cassiar	—	16	16	—
CSR dis	—	40½	40½	—
Cessland	—	150	150	—
Chemalloy	—	145	142	—
Chib Copper	—	6½	6½	—
Chipman	1000	20	20	20
Coastal M	—	9½	9½	—
Commodore	—	120	115	—
C Manitoba	—	25	25	—
C Mogador	—	15	13	—
CQ Smelt	—	45	40	—
C Virginia	—	68	66	—
Cop-Man	—	35½	35½	—
Crownbridge	—	24	19	—
Dauphin	—	12½	12½	—
Denault (A)	—	8½	8½	—
Devil's Elbow	4000	27	26½	26½
Dolsan	—	17	17	—
Dom Exp	—	14½	14½	—
Dumagami	—	42	42	—
East Sull	—	600	600	—
East Vent	—	13½	13½	—
Empire Min	—	9	9	—
Equity Ex	—	61	61	—
Fab Met	—	12	12	—
Fano	—	6	6	—
Fidelity	—	40	40	—
FT Reliance	—	30	30	—
Futurity	5000	36	36	36
Garney	—	34	34	—
Glen Lake	—	178	174	—
G W Min	—	72	70	—
Greenberg	—	460	460	—
Grissol	—	230	230	—
Guardian Mines	—	18	18	—
Inland Ch	—	7	7	—
Inspiratn	2200	180	175	175
Int Norvalie	—	13	10½	—
Jockey	—	390	390	—
Kenting Av	—	6	6	—
Kiena	—	66	66	—
Kodiac Pet	—	155	145	—
Kontiki	—	8	8	—
Labrador	—	29¼	29¼	—$1
Lamontagne A	200	14	14	14
Lemieux Copp	500	24	24	24
L Lingside	500	4	4	4
Louanna G.	—	23	23	—
McKinney	—	10½	10½	—
Midepsa	—	250	231	—
Miro Mines	—	10	10	—
Monpre	—	15	14½	—
Mt Costigan	3500	20	19	20
Mt Pleast	500	15	15	15
Muscocho	—	31½	29	—
Native In	4000	14½	14	14½
Newrich	—	14	14	—
NA Rare M	—	26	25½	—
Opem E	500	14½	14½	14½
Opemiska	—	12	11⅞	—
Pat Silver	—	29	27	—
Peace Riv	—	810	810	—
Pennbec	—	13½	11	—
Phoenix O	—	280	276	—
Pine Rid	—	20	18	—
Pirme P	—	13½	13	—
Provo G	—	535	530	—
Que Ascot	—	4½	4½	—
Q Cobalt	—	210	210	—
Rancheria	—	22	21	—
Rexspar	—	6½	6	—
Rouyn E	—	12	12	—
RA Pete	—	124	120	—
St-L Colu	—	165	160	—
St-L Colu	—	165	160	—
t Lucie	—	13	13	—
Sapawe	—	10	8	—
Seaweay	—	5½	5½	—
Select F	—	240	240	—
Silver Re	—	15	15	—
Silver Su	1500	10	10	10
S Dufault	—	11	11	—
Spartan Air	18900	95	88	95
Sturgeon	—	54	53	—
Sullivan	—	395	390	—
Subeo	—	74	70	—
Talisman	—	35	35	—
Trsterre	—	18½	18½	—
U Asbestos	—	305	300	—
U Corp (B)	—	11¾	11¾	—
Un Obalski	—	23	23	—
V Der Hout	—	450	440	—
Walte Dufault	—	34	33	—
Westburne	—	170	170	—
West Tin	500	22	22	22
Wisconsin	—	18	17	—

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	S. pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Clôture — 16 fév.	162.14	138.81	120.82	153.74	119.25
Clôture — 15 fév.	162.28	138.79	120.86	153.85	119.74
Haut — 1967	162.59	139.21	120.96	154.08	122.23
Bas — 1967	148.99	120.00	109.72	141.48	104.93

cours des obligations

Source : Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières

(17 février, à midi)

GOUVERNEMENT DU CANADA

		Achat	Vente
4¼ 1er oct.	1967	99½	100
2¾ 15 juin	1968	96¾	97½
5 1er oct.	1968	99¾	100¼
5¾ 1er oct.	1969	101½	102¼
5 1er juin	1971	99¼	99¾
5 1er juil.	1970	99¼	99¾
4¼ 1er sept.	1972	94	94½
5 1er oct.	1973	97½	98¼
5½ 1er aout	1980	98¼	99
5½ 1er oct.	1975	99	100
3¼ 1er juin	1976	82¼	83¼
4½ 1er sept.	1983	86¾	87¾
5¼ 1er mai	1990	95	96
5¾ 1er sept.	1992	101	102
5½ 1er oct.	1969	100¾	101¼
CNR 2⅞ 15 sept.	1969	94¼	95
CNR 5½ 15 dec.	1971	100	101
CNR 4 1er fev.	1981	83¼	84
CNR 5¾ 1er jan.	1985	100	101
CNR 5 1er oct.	1987	91	92

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

BC Elec 5¾ avr.	1991	93	94
Man H 6¼ 1er oct	1986	101	102
N Brwk 6¼ juil.	1988	95¼	96¼
Ont Hy 15 juil.	1988	100¾	101¾
Ont 5¾ 1er mars	1986	98	99
Que 6½ 1er oct.	1991	100¾	101¾
Q. 6½ 1er oct.	1978	99¾	100¾
Que Hy 6 15 nov.	1979	96	97
Q Hy 6 15 juil.	1990	95	96
Sask 6¼ 1er oct.	1986	101½	102½
Terreneu 6¼ juin	1991	95	96

MUNICIPALITES

Mont 1er jan.	1992	102	103½
Van 5½ 15 dec	1980	92½	93½
Tor Met 6½	1986	101¼	102¼

CONVERTIBLES

Cdn Utilities 5¾	1977	118	—
Cdn Petrofina ½	1972	87	89
Inland NG 5½	1977	91	—
Lob Lease Pro 5½	1973	99½	100
Loblaw 4¾	1976	158	—
Pac Pete 5	1977	84	87
TC Pipe Line 5	1989	94	96
W'Coast x-c'pon 5½	1988	103	105

INDUSTRIES

Abitibi 6¾	1977	98½	99½
Algoma Steel 5¼	1978	90	92
Alum of Can 4½	1973	90	91
BP Tanker 5¼	1985	97	99
Brazilian 4½	1971	92½	—
BA Oil 5½	1977	89	90
CB Alum 5¾	1980	93	94
Can Cement 3¾	1975	83	84
C-I-L 5¾	1977	91	92
C-P-R 5	1973	88	90
CR Foncier 5¾	1985	87	88
Dom Stores 5½	1976	91	93
Dom Steel 6	1985	86	88
Domtar 5⅜	1990	88	90
Eaton Accept 5¾	1985	91	92
Imp Oil 6¾	1987	102¾	103¼
Ind Accept 6¾	1984	104½	105½
Roy Tr Mrtg 6	1975	93½	95
Raynat 6¼	1981	97½	98½
Shell Oil 5⅞	1977	94	96
St Law Corp 5	1978	88	90
Simpson's 4¾	1973	91	93
Traders Fin 5¾9	1985	81	83
Triad 4¾	1971	91	—
Weston Geo 5½	1983	88	90
Woodward's 5¾	1985	91½	93½

SERVICES PUBLICS

Alta Gas Tk 5¾	1985	94	—
Ang Con Tel 6	1983	95	—
Bell Tel 6½	1987	100	100½
Bell Tel 3¾	1979	80	81
Bell Tel 5½	1982	94	95
Bell Tel 5¾	1984	96	97
Bell Tel 6¼	1978	100	101
Bowater Pow 3¾	1980	77	79
Brazilian 4¼	1970	94	—
BC Tel 3¾	1986	94½	—
Cal Power 5¾	1982	92½	—
Cdn West NG 5¾	1982	92½	93½
Cdn Elec 4	1968	96½	—
Consumers Gas 5	1978	88	—
Consumers Gas 5	1978	87½	88½
Gr Lakes Pw	1977	94	—
Lakeland NG 6	1982	92	—
Nor Ont NG 5¾	1982	91	—
Marit Elect 5¾	1983	91	—
NFLD L & P	1978	91¼	—
Norstwst Ut 5¾	1988	90½	92½
Northu Tel 5¾	1983	92	—
Que Nat Gas 6	1988	88	90
Que Nat Gs 7	1990	100	101¾
Que Tel 5¼	1983	90	—
TC Pipeline 5.785	1987	93	95
Union Bas 5½	1977	92	94

IMMEUBLES

Eaton's Rity 3½	1968	96½	—
Eaton's Realty 5	1978	88½	—
Loblaw Prop 5½	1973	90	—
Steinbg Prop 6	1986	94	—

dividendes

	Taux		Paiement	Enrg.
British American Bank Note	$0.50	tr.	15-3-67	28-2-67
Canada Permanent Mortgage Corp.	$0.13	tr.	1-4-67	15-3-67
Columbia Cellulose ($1.20 c. priv.) (X)	$0.30	tr.	31-3-67	17-3-67
Eddy Match Co. (ord.)	$0.50	tr.	31-3-67	18-3-67
Fruehauf Trailer Co. of Canada	$0.75	—	17-3-67	27-2-67
Hugh Russel & Sons (ord.)	$0.20	tr.	1-3-67	24-2-67
Loblaw Groceterias (B 1er priv.)	$0.40	tr.	15-4-67	15-3-67
Normetal Mining Corp.	$0.09	int.	15-3-67	24-2-67
Quemont Mining Corp.	$0.25	int.	15-3-67	24-2-67
Robonson Little & Co. (ord.)	$0.20	tr.	31-3-67	15-3-67
Silknit Limited (ord.)	$0.10	tr.	15-3-67	1-3-67
id. (5% priv.)	$0.50	tr.	15-3-67	1-3-67
Trans-Mountain Oil Pipeline	$0.25	tr.	31-3-67	3-3-67

(X)—Reprise et correction du divid ende publié les 15 et 16 février.

fruits LEGUMES

MONTREAL (PC) — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes au marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division du ministère de l'Agriculture.

Pommes : de fantaisie, Wolf River, $2.25, McIntosh $3 à $3.50, Russet $4.50 à $5, Cortland $2.25 à $2.50, délicieuses $4 la boîte à verger.

Betteraves : en sac de 50 livres $1.25 à $1.50, petites $1.75.

Carottes : $1.25 les 50 livres, $2.25 à $2.50 les 24 cellos de deux livres ou les 10 cellos de 5 livres.

Choux : Verts gros, moyens, Savoie, $1.75 le cageot de 50 livres.

Choux chinois : $2 la douzaine.

Navets : $1.75 à $2 le sac de 50 livres, $2.25 le boisseau.

Poireaux : .75 à .90 la douzaine.

Oignons : jaunes, sacs de 50 livres, no 1, $4.25, type espagnol $5, 24 cellos de 2 livres ou 10 cellos de 5 livres, $4.50 à $4.75.

Panais : $2.50 à $3 le boisseau, $2.50 la douzaine de cellos de 24 onces.

Pommes de terre : .90 à $1 les 50 livres.

denrées AGRICOLES

(PC) — **Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture :**

Oeufs : prix moyens en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants : extra gros 50.5, A-gros, 46.4, A-moyens 39.9, A-petits 36.2.

Beurre : arrivages courants 93 points .58, 93 points .59. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole 61.

Fromage : livré à Montréal, cire, arrivages courants, québecois blanc en gros 42½ ; coloré 42¾.

Pommes de terre : prix de gros Québec .90 à $1 les 50 livres, N.-B. $1.08 à $1.10 les 50 livres; .28 à .29 les 10 livres ; I.-P.-E. $1.95 les 75 livres ; $1.40 les 50 livres ; .38 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation no 1 en sacs : 18 à 19½, procédé par rouleau no 1 en sacs : 17 à 18, autre catégorie pour nourrissage 15½ à 16. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 13 à 14. Poudre de petit lait, 4 à 4½ cents.

du parquet de la bourse

Ecarts étroits et mixtes à Montréal

La tendance générale du marché est étroitement en baisse ce matin en début de séance à **Montréal.**

Quelques transactions-bloc importantes sont enregistrées dès l'ouverture : Imperial Oila progresse de ¼ à 60¼ sur deux transactions-bloc de 8,000 et 4,500 actions ; B.A. Oil gagne ⅛ à 36⅛ sur un bloc de 4,000 actions ; Dominion Foundries (Dofasco) est inchangée à 21½ sur deux blocs de 34,000 et 5,000 actions ; Massey-Ferguson perd ⅛ à 27 sur un bloc de 4,000 actions et Glengair perd 10 cents à $1.70 sur un bloc de 17,000 actions.

Ailleurs sur la liste, Noranda Mines perd ½ à 58⅛, Walker-Gooderham ⅜ à 31¾, Steinberg's A, Algoma Steel et IAC fléchissent de ¼ respectivement. Sogemines gagne ¼ à 11½ et Canadian British Aluminum A ⅛ à 17⅜. Spartan Air Services dans le secteur industriel à la Bourse Canadienne, progresse de 7 cents à 95 cents et aux monières, Carbec est active mais inchangée à 85 cents.

* * *

TORONTO. (PC) — Les cotes ont fléchi légèrement au cours d'une séance peu active ce matin à Toronto.

Canadien Pacifique et Domtar ont tous deux perdu ⅛ à 63⅛ et 17¾ respectivement. Massey-Ferguson a perdu ¼ à 26⅞.

Les pétroles de l'Ouest ainsi que ues métaux vils étaient fermes.

Noranda a cependant reculé de ¼ à 58½ et Pine Point a fléchi d'autant à 54¾. Inco a progressé de ¼ à 95⅞ et Hudson Bay Mining and Smeleting de ½ à 67.

Les titres miniers étaient légèrement en hausse. D'Eldona gagne 1 cent à un sommet de 1.58 et Frobex a avancé de 5 cents à 4.35.

* * *

Wall Street débute sur un ton modérément actif et irrégulièrement en baisse ce matin.

Les automobiles débutent sur un ton inchangé. Les aciers fluctuent très étroitement. La majorité des avionneries sont légèrement en baisse. Et les électroniques dont les évolutions sont presque toujours assez fortes, sont étroitement mixtes.

A l'ouverture, American Motors gagne ⅛ à ⅜ sur une transaction de 1,000 actions. Colgate-Palmolive progresse de 1⅜ à 30⅞ après un léger délai à l'ouverture ; tard hier soir une nouvelle a été publiée voulant qu'un accord de fusion a été conclu, en principe, entre Colgate et National Biscuit, qui demeure inchangé à 48⅞.

* * *

LONDRES (AFP) — Baisse générale de la cote, tant aux industrielles qu'aux fonds d'Etat et aux mines d'or. Elle est provoquée en grande partie par le fait que les milieux de la City considèrent comme excessives les dépenses dans le secteur privé, et redoutent une nouvelle vague d'inflation. Si le repli est général il reste néanmoins modéré.

* * *

PARIS (AFP) — La Bourse de Paris est restée sur la réserve ce vendredi. Les ajustements de position, avant la liquidation qui aura lieu lundi, ont une allure irrégulière au marché.

au comptoir

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	10	12
Advance RL	9	11
Aconic	3	5
Amal Mng	15	—
Americ	—	25
Amer Chib	5	8
Arnora	—	2
Beauchemin	—	40
Bald Mt.	2	3
Bla Nell	7	10
Boma Chib	—	25
Beauport Holding	20	25
Bracemac	15	17
Burrex	15	20
Chibtown	13	18
Clearwater	15	25
Columbia River	1 45	1 55
Can Javelin	9½	10
Credo	15	20
Corgemines	55	65
Cuvier	5	8
Doral Mng	35	40
De Lesseps	20	30
Dubuisson	4	6
Elmac	3	5
En-O-La Ex	13	18
Ganda Silver	15	18
Gaspe Copper	47½	49½
Gaspex	35	45
Gibson	8	10
Golstar	6	9
Grt Lakes Nickel	3 10	3 25
Hucamp	28	33
Iroquois	5	10
Imperial Minerals	3	6
Jack Waite	2	4
Jubilee	1 05	1 15
Juma	14	16
Kewagama	4	6
Kukatush	6½	7
Independent	3	5
Lake Beaver	22	24
Leeds Metals	30	35
Lun Echo	37	42
Madex	24	29
Main Oko	7	10
Mariner	27	30
Marin Bird	1	3
Mattagami Ex	—	10
Milado	3	6
Molybia	30	35
Naganta	29	49
Nat. Malartic	50	55
New Baska	15	19
New Miller	5	8
Nemrod	10	20
New Assac Dev	4	7
New Pacalis	28	33
New Insco	30	33
New Lorle	11	13
New Pacalis	25	30
Nipiron	25	30
Norque	10	12
Norque	10	12
Oklend	1	3
Olymp s	—	50
Que Expl	8	10
Quejo	5	7
Ran Lux	—	25
Rand Mat	4	6
St. Helens Mng	5	10
Seaway	9	2
Scandia Mng	—	25
Scott Chip	—	2
Snowdon	30	35
Starlight	½	1½
Sullico	4	6
Thunder Bay	1 15	1 25
Timrod	29	49
Victoria Algom	15	18
Waco	13	16
Watson Lake	6	9
Youna Dave	16	18

SECTION INDUSTRIELLE
Source : Kippen and Co.

Bq d'Economie Que	5½	6½
Chartered Credit	2½	3¼
Cons Theatre	5½	—
Corpex w.	0 50	1 50
Credico	1 00	2 00
Credit St. L. "B"	15½	17
Crown Life	28	29
East C Sav	6	7½
Fed Saving	5½	7
Grenache	2 50	3 00
Income	7	8
Ind. Life	24	25
Jenkins	20	21
La Prev	17½	19
Lincoln Trust	5	6
Les Prevoy	—	70
Loebs wts	21	23
London Life	59	60
Monarch Life	90	100
NS Trust	58	—
NS LP 4 p..c.	67	71
Id 4½ ppr.	75	80
Iid. 5 pr.	47	49
NW Life	8	9½
Pac Gas	13	14
Paco	1 80	2 03
Permeator	7½	8½
Ply Dom	0 25	0 40
Seaboard	11½	12½
Simard wts	1 00	2 00
Soc d'Am et Fid	28½	30
Stabilite	3 50	4 50
Steadman	5 75	6 25
Supersol	3	4
Trust Gen	24	25
Trizec	90	110
Un Amus	—	25
Un Amus B	—	25
Univ Fact	150	—
Velock	49	50
York Tr	4½	5½
Well Bank	1½	2
Zodiac	1 00	1 75

Cours du dollar

NEW YORK — ouverture — Le dollar canadien fléchit de 1/64 et est coté à $0.92 17/32 en argent américain.

La livre sterling gagne 3/64 à $2.79 7/16.

MONTREAL — Le dollar américain gagne 1/16 et vaut en argent canadien $1.08 1/16.

La livre sterling gagne ¼ à $3.02.

NEWYORK

par la PRESSE ASSOCIEE
CLOTURE DU 16 FEVRIER 1967

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgn Net
ACF Ind	2100	45⅞	45½	45½	— ⅜
Address	11500	55¾	54½	54⅞	— ½
Admiral	25800	35½	34½	34½	— ¾
Alcan Al	12200	32⅜	32	32¼	— ⅜
Allegany	1300	10¼	10⅛	10¼	
Allis Ch	11300	26¼	25⅜	25⅝	— ½
Amerada	8700	88¾	87⅞	88¾	— ⅜
Am Can	6600	47⅞	47⅛	47¾	+ ⅛
Am Cyan	29100	32⅛	31½	31½	— ⅛
Am Mot	21500	8⅞	8½	8½	— ⅛
Am Smelt	6800	65⅜	64⅞	65¼	— ¼
Am Std	8300	20½	20¼	20¼	— ¼
Am T Tel	58100	58⅞	58⅜	58½	
Am Tob	8600	34⅜	33⅞	34	+ ⅛
Amsted	6700	50	49⅝	49⅜	+ ⅛
Ancnda	12800	89¼	86¼	86¾	—1⅜
Armco Stl	5600	56⅜	55⅜	55½	— ¾
Armst CK	10500	54¼	53⅜	54¼	+ ⅞
Avco Corp	47700	31⅜	31¼	31⅜	
Babcock	6000	39⅜	39¼	39¼	— ⅛
Bell How	10100	61¼	60¼	60¼	—1¼
Beth Stl	12600	37	35⅜	35¾	—1¼
Boeing	27900	68⅞	67½	68⅜	— ⅜
Borden	9300

CAHIER No 4 / PAGES 37-48 LA PRESSE ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, VENDREDI 17 FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 40



Téléphotos PA

En route pour le Nord-Vietnam malgré les risques

Les sept membres d'un groupe de pacifistes, qui comptent se rendre au Nord-Vietnam avec une cargaison de médicaments à bord de leur petit yacht, posent pour une photo sur le pont de leur embarcation dans un port près de Tokyo. Six des membres du groupe sont des ressortissants américains et le septième est l'épouse japonaise de l'un d'entre eux. Il s'agit d'un groupe de "Quakers".

Un porte-parole du groupe a déclaré aujourd'hui que le président de la Croix-Rouge nord-vietnamienne leur a déconseillé de faire le voyage parce que les avions américains pourraient bombarder leur embarcation. Le porte-parole a précisé cependant que le yacht partira quand même samedi, vu que des préparatifs ont été déjà faits pour prendre livraison d'autres médicaments à Hiroshima et à Hong-kong. "Une fois rendus à Hong-kong nous examinerons la situation à nouveau", a-t-il ajouté.

Le "Phoenix", le yacht long de 50 pieds sur lequel le groupe de pacifistes tentera le voyage, devait appareiller pour Hiroshima aujourd'hui, mais la date du départ a été retardée à cause du mauvais temps. La valeur des médicaments que transporte le "Phoenix" s'élèverait à $20,000.

M. Earle Reynolds, le capitaine du "Phoenix", un pacifiste américain qui vit au Japon, a déjà défrayé la chronique lorsqu'il pénétra en 1958 à bord de son embarcation dans la zone des expériences nucléaires américaines au Pacifique, peu de temps avant un essai.

Comme les membres du groupe n'ont pas obtenu du secrétariat d'Etat américain la permission de se rendre au Nord-Vietnam, il est possible que le "Phoenix" soit intercepté en mer par des bâtiments de guerre américains.

USA: des dignitaires catholiques affirment le droit au mariage entre Blancs et gens de couleur

WASHINGTON (PA, UPI) — Un cardinal et quinze évêques et archevêques catholiques des Etats-Unis ont épousé la cause d'un jeune couple protestant et ont demandé à la Cour suprême d'abolir la loi qui fait un crime du mariage entre Noirs et Blancs dans l'Etat de la Virginie.

Le mariage est un acte fondamental au sein du catholicisme, du protestantisme, de la chrétienté orthodoxe et du judaïsme et ne peut légalement être limité par une législation régionale sans mettre en danger la société, ont dit les ecclésiastiques à la Cour hier.

Les dignitaires catholiques, parmi lesquels figurent le cardinal Shehan de Baltimore et trois autres archevêques, proviennent tous d'Etats dont les lois interdisent le mariage interracial. A ce groupe imposant, se sont joints trois administrateurs apostoliques, de même que la Conférence catholique nationale pour la justice interraciale, et la Conférence catholique nationale d'action sociale.

La requête des évêques et archevêques adressée à la Cour suprême insiste sur deux points :

- les lois qui interdisent les mariages entre races se trouvent à entraver la liberté religieuse que garantit la Constitution des Etats-Unis ;
- de pareilles lois se trouvent à nier, d'une façon inconstitutionnelle, le droit qu'ont les citoyens d'avoir des enfants.

La requête cite des autorités de toutes les religions, de même que Clyde Kluckhorn, un éminent anthropologue.

Le cas du couple Loving

Le couple Loving, fort de l'appui de l'Union américaine des libertés civiles, soutient que la loi en Virginie est **ultra vires** parce qu'elle fait de "la couleur de la peau une preuve pour établir si un mariage constitue un délit criminel."

L'Attorney général de l'Etat soutient que cette loi reflète une politique vieille de deux siècles et n'enfreint en rien le droit constitutionnel.

Il fut un temps ou 41 Etats de l'Union interdisaient les mariages entre Blancs d'une part, et Noirs ou Indiens d'autre part. Aujourd'hui, ces lois subsistent dans les Etats suivants : Alabama, Arkansas, Delaware, Floride, Georgie, Kentucky, Louisiane, Maryland, Mississipi, Missouri, Caroline du Nord, Oklahoma, Caroline du Sud, Tennessee, Texas, Virginie, Virginie occidentale et Wyoming.

M. Richard Loving, un Blanc âgé de 32 ans, émigrait en 1958 dans l'Etat de Washington pour épouser Mildred Jeter, de 26 ans (une métisse, mi-noire, mi-amérindienne) parce que les lois de l'Etat de sa Virgine d'origine lui interdisaient de le faire. Les époux revinrent dans leur patelin après le mariage mais furent condamnés, ayant plaidé coupables. Une sentence d'un an de prison fut suspendue à condition que le couple quitte la Virginie pour 25 ans. En 1963, les Loving revenaient chez eux, dans le comté Caroline, et mettaient en doute la validité de la loi.

En 1883, la Cour suprême avait maintenu une loi similaire en Alabama, mais en 1964 elle en abrogeait une identique en Floride. La loi (toujours en vigueur en Virginie) interdit aux Blancs de se marier autrement qu'entre Blancs, et les personnes de couleur entre personnes de couleur. En mars dernier, la Cour d'Appel de l'Etat décrétait valide la loi. Les Loving en ont appelé de cette décision auprès de la Cour supême des Etats-Unis.

Les étudiants veulent rompre avec la CIA et songent à abandonner toute activité en pays étrangers

WASHINGTON. (AFP-UPI-PA) — L'Association nationale des étudiants (NSA) songe sérieusement à abandonner toute activité en pays étranger parce que, disent les dirigeants de l'organisation, nos représentants seront toujours considérés comme des espions à la solde du gouvernement américain.

Il semble que ce sera le prix que devra payer la NSA pour se défaire de tous les liens qu'elle a avec l'Agence des services secrets américains (CIA) qui, selon les révélations faites ces jours-ci, a versé plus de $3 millions au groupe étudiant depuis 1952.

Un porte-parole de la NSA a accusé aujourd'hui la CIA d'"intimidation" contre les dirigeants de l'association à cause de la clandestinité des relations entre les deux organisations.

Ce porte-parole, Philip Werdell, a précisé que les menaces vont de l'assassinat pur et simple aux pressions qui pourraient s'exercer auprès de l'"establishment" pour que certains étudiants soient tenus à l'écart de tout poste responsable au sein de la société américaine.

La CIA reprocherait aux dirigeants étudiants d'avoir violé le serment qu'ils ont prêté au moment où ils étaient mis au courant des liens entre la NSA et l'agence des services secrets.

Une des personnes menacées serait M. Philip Sherburne, un ancien président de la NSA.

Afin de faire la lumière sur cette affaire, le président Johnson a confié mercredi au sous-secrétaire d'Etat Nicholas Katzenbach le soin de mener une enquête sur les liens entre la NSA et la CIA. Il semble probable maintenant que le Congrès mènera une enquête parallèle à celle de M. Katzenbach.

Selon des informations parues dans la presse hier matin, le conseil de l'Association se serait réuni mercredi pour examiner les moyens de maintenir ses liens financiers secrets avec l'agence de renseignement américaine. Toutefois, cette information a été démentie par le président du bureau politique de la NSA, M. Samuel Brown, étudiant en théologie à l'Université de Harvard, qui a affirmé que "le bureau examine actuellement l'étendue des relations de la NSA avec la CIA, les moyens d'assurer que tous les liens sont coupés et les réformes internes à appliquer pour qu'une pareille situation ne se reproduise pas".

L'émotion provoquée aux Etats-Unis par la révélation des liens entre la NSA et la CIA semble provenir surtout du fait que les subventions versées à l'organisation étudiante l'étaient par une agence de renseignement, ce qui donne quelque poids à l'accusation de la revue "Ramparts" selon laquelle la NSA était utilisée comme "un bras de la politique étrangère américaine".

A la défense de la CIA

Le fait que la CIA ait financé l'"Association nationale des étudiants" est une bonne chose du point de vue de la sécurité nationale, nous avons obtenu ce que nous voulions, a déclaré hier en substance M. Allen Dulles, directeur de la CIA de 1953 à 1961.

M. Dulles a fait remarquer que les communistes utilisaient avec efficacité, dans les années '50, le mouvement étudiant international et se servaient des conférences entre étudiants de divers pays comme moyen de propagande et d'influence sur les jeunes jusqu'au moment où des représentants de la NSA défendirent énergiquement les positions des Etats-Unis dans ces conférences. Les Soviétiques abandonnèrent alors la partie, a-t-il dit.

Saigon conteste la juridiction militaire des Etats-Unis sur les civils vietnamiens

SAIGON. (UPI, PA, AFP) — Le bras droit du premier ministre sud-Vietnamien Cao Ky a demandé aujourd'hui au Congrès américain d'enquêter au sujet d'une tentative des militaires des Etats-Unis d'étendre leur juridiction aux civils vietnamiens.

Le major Nguyen Cao Quyen, l'homme de confiance en question et qui préside, par ailleurs, un tribunal chargé de combattre la corruption, s'est dit troublé par un rapport du Département de la Défense à Washington soutenant qu'en temps de guerre les nationaux d'un "tiers pays" étaient susceptibles de tomber sous la juridiction d'une cour martiale américaine, lorsque ces civils font du service avec, ou simplement accompagnent, les troupes américaines au combat.

En ce qui concerne le Vietnam, actuellement, a dit Quyen, "tout civil, quelle que soit sa nationalité, et qui se rend coupable de violations de la loi, doit être arrêté par les autorités vietnamiennes. Dans le cas d'un incident qui se produit en un endroit reculé où cette dernière est absente, alors les autorités américaines peuvent procéder à une arrestation, mais doivent remettre le coupable entre les mains de l'autorité vietnamienne".

"Les troupes américaines, précise encore Quyen, sont stationnées en territoire vietnamien, mais aucune partie de ce territoire n'est leur propriété privée. Comme il n'existe pas d'enclos qui leur soit réservé, les Américains n'ont, par conséquent, aucune juridiction sur le "tiers pays".

Sur le front des opérations

Les 109 hélicoptères de l'Aéronavale américaine actuellement au Vietnam sont immobilisés au sol depuis la semaine dernière pour vérification d'urgence, annonce aujourd'hui un porte-parole américain.

L'ordre de procéder à cette vérification a été donné au début de la trêve du "Tet", alors qu'on apprit que des défauts de fabrication avaient causé l'écrasement d'un de ces hélicoptères (UHID), entrainant la mort de six militaires américains, et en blessant grièvement trois autres.

L'agence de nouvelles nord-vietnamienne annonce que 1,687 avions étant tombé hier, au-dessus de la région de Haïphong.

A l'issue de quatre jours de discussions, le comité exécurif du Conseil mondial des Eglises réuni à Windsor a adopté hier une résolution demandant au gouvernement américain de mettre fin aux raids de bombardement contre le Nord-Vietnam, afin de créer les conditions ouvrant des possibilités de négociations de paix.

La résolution, approuvée à une "large majorité", demande d'autre part au gouvernement du Nord-Vietnam de montrer "par des paroles et des actes" qu'il est prêt à négocier. Le Conseil mondial des Eglises représente 223 communautés religieuses dans 90 pays.

Le nouveau secrétaire général du Conseil, le Dr Eugene Carson Blake, chef de l'Eglise presbytérienne unifiée des Etats-Unis, qui groupe 3,300,000 fidèles, a déclaré au cours d'une conférence de presse à Londres que le texte "contribuerait à renforcer les possibilités d'action des Eglises réformées aux Etats-Unis auprès des chrétiens d'autres confessions en vue de leur faire adopter une position similaire au sujet du Vietnam".

Deux chaines de télévision américaines, la NBC et la CBS, ont refusé d'envoyer des équipes de cameramen à Hanoi pour filmer le procès des "criminels de guerre" qui y sera organisé par le "tribunal international des crimes de guerre" créé par le philosophe britannique Bertrand Russell. La NBC et la CBS avaient été invitées à accompagner les enquêteurs qui rassemblent des preuves pour le procès qui mettra en accusation le président Johnson.

Moscou refuse de renoncer à une défense anti-missiles

MOSCOU. (PA) — L'Union soviétique s'oppose à un moratoire sur l'établissement de dispositifs anti-fusées, a déclaré aujourd'hui une source communiste citant les propos de dirigeants soviétiques haut placés.

Cette source a précisé qu'un article publié hier par la "Pravda", organe du parti communiste soviétique, suggérant que le Kremlin serait prêt à négocier avec les Etats-Unis en vue de prévenir la rivalité coûteuse d'établir des dispositifs anti-missiles constituait une erreur.

L'informateur a donné deux raisons de l'opposition soviétique au projet américain : 1) la doctrine militaire soviétique a toujours mis l'accent sur les mesures de défense; 2) les dirigeants soviétiques sont très méfiants à l'endroit de la politique américaine telle qu'élaborée par le président Johnson et M. Robert McNamara, secrétaire américain à la Défense.

"Toute proposition émanant du groupe de M. McNamara sera accueillie avec la plus grande méfiance par les dirigeants soviétiques", a affirmé cette source. Les dirigeants du Kremlin auraient été disposés à entreprendre des négociations à cette fin, c'est-à-dire renoncer à établir des dispositifs anti-missiles, avec le président Kennedy, mais pas avec Johnson, a-t-elle dit.

Rappelons que l'administration du président Johnson a déclenché une campagne, à la suite de déclarations publiques et de contacts diplomatiques, en vue d'amener l'Union soviétique à négocier sur la limitation des dispositifs anti-missiles.

M. McNamara prétend qu'aucun système anti-missiles ne pourrait être totalement efficace parce qu'il n'existe pas de défense parfaite contre une attaque massive au moyen de missiles balistiques intercontinentaux. Ce serait donc un gaspillage d'argent que de construire un tel réseau de défense, selon le chef du Pentagone.

Au cours d'une conférence de presse qu'il a donnée la semaine dernière à Londres, le premier ministre soviétique, M. Kossyguine, a semblé défendre la valeur d'un réseau de défense contre les missiles. On a cru comprendre que le gouvernement soviétique demeurait favorable à un désarmement général, mais non simplement d'une renonciation à un système de défense anti-missiles.

Une erreur humaine a pu causer la tragédie spatiale du 27 janvier

CAP KENNEDY (Floride). (AFP) — Une haute personnalité de la NASA aurait mis sur le compte de l'inattention la tragédie spatiale du 27 janvier.

On attribue en effet, de source informée, à l'astronaute Donald Slayton, chargé de l'entrainement de ses collègues à Cap Kennedy, cette accusation sévère à propos du drame qui a coûté la vie à Virgil Grissom, Edward White et Roger Chaffee.

Prenant la parole devant un groupe de spécialistes de la firme mettant au point le système de guidage et de navigation de la capsule Apollo à Milwaukee Wisconsin, Slayton ieur aurait dit récemment que cette catastrophe s'est produite "parce qu'un ingénieur, technicien ou inspecteur n'avait pas fait attention".

La NASA a déclaré à ce sujet hier que Slayton parlait alors sans notes, que l'on ne possède pas le relevé dactylographié ou enregistré de ses paroles. L'astronaute a pu dire par exemple, ajoute l'agence spatiale, que l'inattention ou la négligence pourrait provoquer un accident d'une gravité comparable à celui d'il y a trois semaines.

Si, en réalité, Slayton lui-même et son auditoire très limité d'alors savent seuls ce que fut la teneur exacte de ses propos, il n'est pas douteux que la commission d'enquête se penche activement sur toute possibilité d'erreur humaine ou de faute de procédure à la base du premier désastre d'envergure de l'ère spatiale.

D'autre part, on n'a pas oublié que des incidents survenus lors de préparatifs de vols humains "Mercury" et "Gemini", ou du premier sondage américain en direction de Vénus, montrent que ces programmes n'ont pas été à l'abri de ce genre de déficience. Du papier, une tache d'huile, un peu de graisse auraient pu accidentellement se trouver à proximité d'une source de chaleur dans la cabine "Apollo-204".

Quoi qu'il en soit, le chef-adjoint de la NASA, le Dr Robert Seamans, qui est en réalité le savant numéro un de l'agence spatiale, n'a pas hésité, mercredi soir, à affirmer que l'on ignore toujours l'origine de l'horrible incendie de la Tour 34 à Cap Kennedy.

Mexico aura son métro grâce à l'aide de Paris

MEXICO. (AFP) — La France va doter le Mexique de son premier "métro", apprend-on de bonne source. Un crédit de $130 millions sera ouvert à travers la banque nationale de Paris pour permettre la construction à Mexico d'un métro selon le modèle français le plus récent, analogue en principe à celui qui a été inauguré dernièrement à Montréal. C'est une entreprise française qui serait chargée de la construction, tandis que la régie autonome des transports parisiens prêterait une aide technique, notamment pour le début de l'exploitation.

Cet important accord, grâce auquel la capitale mexicaine disposera enfin d'un mode de transport souterrain de masse devenu indispensable dans cette énorme ville de six millions d'habitants, sera signé ce matin par le "régent" — maire et préfet de Mexico, ayant rang de ministre — et les représentants de la banque française venus pour la circonstance. On croit savoir que la construction de la première ligne, dont le tracé n'est pas encore connu, commencerait d'ici deux ou trois mois.

Mme Powell demande au Congrès de ne pas briser la carrière de son mari



WASHINGTON (UPI) — Mme Adam Clayton Powell a témoigné hier que même si son mari l'avait repoussée à titre d'épouse, et lui avait retiré le travail de bureau pour lequel elle était payée $20,578 par an, elle désirait plaider en sa faveur pour qu'il puisse conserver son siège de représentant au Congrès.

Presque en larmes, sa voix douce hésitante, Mme Powell, d'origine porto ricaine, a dit à la Commission d'enquête de la Chambre des représentants : "Je sais que mon témoignage pourrait être interprété de façon défavorable à l'endroit de mon mari, mais je n'y peux rien. Bien que je ne l'aie pas vu depuis quelque temps, Adam est mon mari et le père de mon enfant. Je souhaite ardemment qu'il puisse poursuivre sa carrière au service de son pays."

Dans son témoignage, Mme Powell a précisé qu'elle habitait Porto Rico depuis 1961, soit un an après leur mariage, traduisant et répondant à la correspondance en langue espagnole des électeurs de son mari. A sa demande, tous ses chèques de paye ont été envoyés au bureau de son mari à Washington pendant près de cinq ans, soit jusqu'en novembre dernier.

A l'occasion de la dernière séance de la Commission spéciale chargée de définir la compétence de M. Powell à titre de représentant au Congrès, on a demandé à Mme Powell ce qui était advenu de son salaire pendant ces cinq années, et elle a répondu qu'elle ne le savait pas. "Après notre mariage mon mari m'a dit qu'il s'occuperait de toutes les questions financières", a-t-elle répondu.

M. Powell n'a pas assisté à cette séance de la Commission. On le croit présentement à son domaine des îles Bahamas, en compagnie de sa secrétaire âgée de 25 ans, Mlle Corrine Huff, ancienne reine de beauté.

La période du vote est ponctuée d'actes de violence en Inde

LA NOUVELLE-DELHI. (PA-Reuter) — Des hélicoptères ont transporté aujourd'hui des agents électoraux jusqu'aux forêts de l'Assam afin que des millions de membres de tribus puissent participer aux élections générales qui se déroulent actuellement en Inde.

Le vote a débuté il y a trois jours et se terminera seulement mardi prochain. Jusqu'à maintenant, la période de votation a donné lieu à plusieurs incidents violents au cours desquels au moins quatre personnes ont perdu la vie et des douzaines d'autres ont été blessées.

La violence a éclaté hier soir dans la vieille ville de Delhi au moment où se terminait la campagne électorale officielle. Vingt-cinq personnes ont été blessées quand la police a chargé les manifestants avec des bâtons armés de pointes d'acier. L'intervention de la police a été provoquée par la bataille rangée que se livraient partisans du Parti du Congrès et socialistes.

Un candidat du parti de droite, Jan Sangh, a été poignardé à la main.

Les écoles de Delhi ont été fermées aujourd'hui pour éviter que les enfants ne soient pris dans de violentes manifestations en se rendant en classe.

Plus de 5 millions de personnes ont droit de vote dans l'Assam. Cet Etat est la scène de révoltes continues depuis que l'Inde a acquis son indépendance il y a 20 ans. Les habitants de cette vaste région exigent une plus grande autonomie à l'égard des gouvernements de l'Etat et de La Nouvelle-Delhi.

C'est dans la région densément boisée des montagnes de Mizo que la révolte persiste le plus. Encore mercredi, 11 rebelles ont été tués durant un accrochage avec les forces de l'ordre. Il y a une semaine, 12 soldats indiens avaient été tués dans cette région.

L'élection générale, la quatrième à se dérouler en Inde depuis l'indépendance, met en jeu les 520 sièges du parlement central et les 3,560 sièges des Assemblées régionales.

La destitution de Soukarno semble certaine

DJAKARTA, Indonésie. (PC, AFP, UPI) — Le bureau du Congrès du peuple indonésien a annoncé aujourd'hui que le Congrès se réunira en séance plénière le 7 mars prochain pour discuter de la destitution du président Soukarno. Un dirigeant en vue du Congrès a déclaré que le limogeage du chef de l'Etat indonésien avait été déjà décidé "en principe".

Le Congrès aura alors à son ordre du jour une résolution parlementaire en date du 9 février qui prévoit: 1—demander au général Sukarno, chef du praesidium du Cabinet, de faire une déposition sur la participation du président Soukarno au coup d'Etat de 1965; 2—retirer la présidence à M. Soukarno et nommer un président par intérim qui dirigerait jusqu'en 1968; 3—désigner le tribunal compétent pour juger le président Soukarno.

M. George Ignatieff, vice-président du comité spécial de l'ONU pour les opérations de paix

NATIONS-UNIES. (PC-AFP) — Le représentant du Canada aux Nations-unies, M. George Ignatieff, a été élu vice-président du comité spécial des Nations-unies pour les opérations du maintien de la paix.

M. Ignatieff succède à ce poste à son compatriote, M. Paul Tremblay, qui a quitté les Nations-unies l'automne dernier pour représenter le Canada à l'OTAN.

Le nouveau vice-président a déclaré hier que le Canada encouragera les efforts du comité formé de 33 pays afin de donner un caractère de permanence à l'organisation plusieurs fois remise sur pied par l'ONU pour assurer dans le monde le maintien de la paix.

Depuis la crise de Suez, en 1956, jusqu'à celle de Chypre, en 1964, toutes les troupes dépêchées sur les lieux d'un conflit par l'ONU ont été rassemblées à la hâte, sans budget spécial ni méthode prévus à cette fin.

Le comité spécial pour les opérations du maintien de la paix a repris ses séances hier. Il a été fondé en 1965, à la suite de l'impasse causée par les difficultés de financement des opérations de paix, lesquelles avaient même paralysé pendant quelques jours toute l'activité des Nations-unies.

Les principaux antagonistes, dans cette querelle, étaient d'une part la France et les Etats-Unis, d'autre part l'Union soviétique.

Le comité s'était vainement réuni plusieurs fois, sans jamais pouvoir faire de recommandations à l'Assemblée générale sur le financement. C'est alors que le Canada, avec l'appui de l'Assemblée générale, avait demandé au conseil de sécurité de mettre à l'étude toute la question des opérations du maintien de la paix, y compris leur financement.

Mais la résolution canadienne n'a pas eu de chance. Elle a été combattue à la fois par la France et l'Union soviétique, avec le résultat que le problème a été de nouveau référé au comité de 33 membres.

Invitation

Le représentant canadien a fortement invité, hier, les pays neutres à apporter leur contribution aux travaux du comité. Le 20 avril, l'Assemblée générale tiendra une session extraordinaire qui durera trois semaines environ, au cours de laquelle le comité pour le maintien de la paix devrait pouvoir présenter ses recommandations.

Toutefois, certains observateurs ne sont pas sûrs que le maintien de la paix sera mis à l'ordre du jour de la session extraordinaire. Celle-ci a surtout été convoquée au sujet du sud-ouest africain, que l'organisme international ne reconnait plus comme faisant partie de l'Afrique du sud, comme l'avait décidé la Société des Nations.

Le représentant du Canada, M. Ignatieff, a recommandé hier que le comité de l'ONU pour le Sud-ouest africain cherche avant tout à faire éliminer l'apartheid dans ce territoire, ainsi que les divisions du territoire établies sur des critères raciaux.

Le comité de l'ONU pour le Sud-ouest africain s'efforce de faire assumer par les Nations-unies l'administration de l'ancien territoire allemand, en vue de le préparer à l'indépendance.

Au cours de la même séance, le représentant du Chili, M. Pinera, a appuyé une suggestion mexicaine favorisant la proclamation immédiate de l'indépendance du Sud-ouest africain.

Pour sa part, M. Marsui, délégué du Japon, a insisté pour que les voeux de la population du territoire soient d'abord sollicités.

Le vieux truc du téléphone

Un jeune homme de 19 ans, qui aurait voulu remettre à la mode "le vieux truc du téléphone" pour mieux dévaliser ses victimes, s'est retrouvé hier en Correctionnelle, devant le juge Marcel Gaboury, qui a fixé au 23 février l'enquête préliminaire de l'accusé.

René Beaulieu, qui habite à l'appartement 15 du 1975 boul. Henri-Bourassa, aurait réussi quelques vols du genre entre le 25 janvier et le 13 février dans l'ouest de la métropole et à Westmount.

Voici comment on réussit "le vieux truc du téléphone" : Le voleur frappe à une porte et demande à téléphoner au garage pour obtenir du secours sous prétexte que son automobile se trouve en panne dans les environs. Une fois dans la maison, si l'occupant ou l'occupante du logement le laisse seul dans la pièce où se trouve l'appareil téléphonique, de son oeil exercé il a vite fait de repérer un porte-monnaie ou un sac à main. Mais, si l'occupant ou l'occupante ne lui laisse pas la chance de fureter un tant soit peu en se tenant à ses côtés, il demande un verre d'eau. Et, pendant que le Bon samaritain se rend à la cuisine, il s'empare de l'argent qu'il convoitait et disparaît aussitôt. Revenant avec le verre d'eau, le maître ou la maîtresse de céans se rend compte de la disparition de l'individu . . . et de son argent !

Beaulieu est accusé d'avoir employé ce truc, mais on ignore encore combien d'argent il aurait pu ainsi voler. A tout événement, le juge Gaboury l'a remis en liberté provisoire moyennant un cautionnement de $950.

Nécrologie

M. Hughes Lefebvre

M. Hughes Lefebvre est décédé hier à l'hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe, à l'âge de 81 ans. Il était l'époux de feu Cérena Gaumond.

Il laisse dans le deuil huit filles, Jeannette (Mme Gérard Hamel); Blandine (Mme Antoine Bussière); Marguerite (Mme Paul Hébert); Huguette (Mme Raymond Laliberté; Annette; Thérèse (Mme Lewis McAneeny); Clémence (Mme Sylvain Guévremont); et Jacqueline (Mme Maurice Richard); ainsi que 14 petits-enfants.

La dépouille mortelle est exposée au salon Hubald Lalime, rue Bourdages, à Saint-Hyacinthe. Les funérailles auront lieu lundi, et le service sera célébré à la cathédrale à 10 heures.

Citoyens du monde, inscrivez-vous !

SAKAR (AFP) — Un centre d'enregistrement des citoyens du monde vient d'être ouvert au Sénégal, annonce l'agence de presse sénégalaise.

"La citoyenneté mondiale, ajoute l'agence, paraissait il y a quelques années encore une utopie. C'est maintenant pour beaucoup d'éminents esprits la seule voie ouverte pour sauver le monde de la catastrophe."

L'agence précise que treize citoyens du monde de réputation internationale ont lancé un appel en faveur de cette association, notamment le professeur Alfred Kastler (membre de l'Institut et prix Nobel de physique), l'abbé Pierre (fondateur des communautés d'Emmaus), M. Jean Rostand (de l'Académie française) et lord Russell (prix Nobel de littérature).

Accord relatif aux salaires entre Valleyfield et ses travailleurs manuels

VALLEYFIELD — Le syndicat des travailleurs manuels à l'emploi de Valleyfield a accepté hier l'offre de la ville relativement à la rémunération. Par ailleurs, les négociations se poursuivent au sujet des autres clauses u contrat de travail.

L'offre acceptée comprend une hausse de salaire de sept pour cent durant la première année, ainsi qu'une augmentation de trois pour cent au cours de l'année suivante. Les travailleurs réclamaient une hausse de soixante pour-cent. Durant une semaine de quarante heures, les manoeuvres gagnaient l'heure, un minimum de $2.14 et un maximum de $2.70.

Naissance

GAUTHIER — Claude et Nicole (Hubbard) sont heureux d'annoncer la naissance d'une fille, née le 15 février 1967. Le papa, la maman et Marie-Claude se portent bien.

In memoriam

LABELLE (Jean-René) — 5 ans se sont écoulés depuis ton départ. Le temps passe mais ton souvenir restera à jamais gravé dans nos coeurs. Des messes seront dites chez les Dominicaines à Valleyfield. Ta mère et tes soeurs.

LEDUC (Lauretta) — A la douce mémoire de notre soeur bien-aimée, décédée le 23 février 1965. Tu nous quittais pour toujours, laissant dans nos coeurs un souvenir éternel. Une messe anniversaire sera chantée chez les Pères St-Sacrement le 19 février à 9 heures de l'avant-midi. Recommandée par ses soeurs Régina et Emilia.

MESSE ANNIVERSAIRE

DUCHESNE-ST-VINCENT (Yolande) — Samedi le 18 février 1967, à 4 heures de l'après-midi, à l'église St-Barthélemy, sera chantée une messe 7ième anniversaire pour le repos de l'âme de Mme Pierre Duchesne, née Yolande St-Vincent, recommandée par son père et sa mère. Parents et amis sont priés d'y assister.

Nouvel échec.

JERUSALEM (UPI) — Une nouvelle tentative de l'ONU d'amener la Syrie et Israël à entamer des pourparlers de paix a échoué hier, quand Israël a accusé les Syriens d'avoir de nouveau violé la frontière. Le général Odd Bull, chef d'état-major de l'ONU à la Commission de surveillance de la trêve, a contremandé la réunion qui devait avoir lieu hier, sans fixer de date pour la tenue de nouveaux entretiens.

Naissances Décès Remerciements In memoriam

AUCLAIR (Josaphat) — A l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Josaphat Auclair, époux en 1ères noces de Antoinette Choinière, et en 2es noces de feu Una Auclair, demeurant 1373 Parc Lafontaine. Il laisse dans le deuil 2 fils, Jean-Aimé, de Toronto, Paul-Emile, de Montréal, 1 fille, Marie-Jeanne (Mme Marcel Trudeau), de Longueuil, ses bru Adélaine Love, et Mariette Papineau, 1 petit-fils et 4 petites-filles. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
angle boul. Décarie et avenue Notre-Dame-de-Grâce
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Roxton Falls, comté Shefford, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUGER (Rév. Soeur Marie Geneviève de l'Eucharistie) — A Montréal, le 14 février 1967 à l'âge de 75 ans, est décédée Rév. Soeur Marie Geneviève de l'Eucharistie (Rose-Alma Auger), messagère de Jésus, fondatrice de l'école maternelle St-Joseph et autrefois supérieure générale. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons de
l'Ecole maternelle,
11,960 boul. L'Acadie,
à 9 hrs pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeaux, où le service sert célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Urgel Bourgie Ltée.

BARETTE (Joseph) — A sa demeure, le 15 février 1967, est décédé Joseph-Lionel Barette, époux de Mona McCabe. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Rosedale
4911 Chemin Côte-des-Neiges
pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, où le service sera célébré à 11 heures de l'avant-midi, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUVAIS (Léopold) — A Laval, le 15 février 1967, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Léopold Beauvais, époux de Rosa Sauriol. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. Ouimet et Fils,
3517, boul. Lévesque, Chomedey,
pour se rendre à l'église St-Norbert, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de St-Martin, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELHUMEUR (Emma) — A Ste-Agathe-des-Monts, le 15 février 1967, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve Prime Belhumeur, née Emma Renaud. Les funérailles auront lieu lundi, le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-H. Vanier et Fils,
30, rue Préfontaine,
pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Agathe-des-Monts, où le service sera célébré à 10 h. 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLOUIN (Wilda) — A Ville Mont-Royal, le 15 février 1967, à l'âge de 77 ans, est décédée Wilda Phaneuf, épouse de Jean-Marc Blouin, mère de Gertrude, (Mme Marcel Beauchemin), Marcel et Jean-Jacques. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
790, boul. Ste-Croix,
pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BONNEAU (Elmire) — A Montréal, le 16 février 1967, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme veuve Jean Bonneau, née Elmire Néron ; demeurant à 1452 Lafontaine. Les funérailles auront lieu lundi, le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Georges Vandelac Ltée,
4340, rue St-Denis,
pour se rendre à l'église Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHER (Alma) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 54 ans, est décédée Alma Gingras, épouse de Gaston Boucher, demeurant à 1540 Nelson, Chomedey. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.-D. Cyr,
3845, boul. St-Martin, Chomedey,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Martin, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAMPBELL (William-Ray) — Décédé accidentellement à Montréal, le 16 février 1967, président-propriétaire du club de golf du Lac Masson, époux bien-aimé d'Eileen Ivy Powell, père de Rosemary, Booth, Morgan, Ray et Ronald Wilson. Service funèbre en la
Chapelle D. A. Collins,
3610 rue Sherbrooke ouest
lundi à 2 p.m. Inhumation au cimetière Mont-Royal.

CADIEUX (Arsène) — A Verdun, le 16 février 1967 à l'âge de 63 ans, est décédé Arsène Cadieux, époux d'Evélina Davignon, demeurant 520, 2e Avenue, Verdun. Les funérailles auront lieu lundi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
5551, rue Wellington,
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Marieville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARON (Henri) — A Lachine, le 16 février 1967, à l'âge de 70 ans est décédé Henri Caron, époux de Clara Lebrun, père de Claude, demeurant à Vimont, Laval. Les funérailles auront lieu mardi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.,
620, rue Provost, Lachine,
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église du Très-Saint-Sacrement où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Oscar) — A Pointe-aux-Trembles, le 16 février 1967, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Oscar Charbonneau, époux de feu Yvonne Desrochers, demeurant 11,887 Notre-Dame. Les funérailles auront lieu lundi, le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville et Gingras Ltée,
11,813 est, rue Notre-Dame,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLEMENT (Françoise) — Accidentellement, à Ville Mont-Royal, le 14 février 1967, à l'âge de 19 ans, est décédée Françoise Clément, fille de Napoléon (Paul) Clément, et d'Antoinette Desautels, soeur de Lucette. La dépouille mortelle sera exposée lundi le 20 février à 1 heure p.m. Les funérailles auront lieu mercredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers Ltée
3650, chemin Côte-des-Neiges
pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Saint-Léonard-de-Port-Maurice, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COLLIN (Albert) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 53 ans est décédé Albert Collin, époux bien-aimé de Jeanne Giroux, demeurant 3031 Quevillon. Il laisse dans le deuil, 1 fille Louise. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3254, rue Bellechasse et 11 ème Av.
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Marc de Rosemont, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COUTURE (Adélard) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Adélard Couture, époux de Rosette Lalonde, demeurant 4502 Lafontaine. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.
4240, rue Adam
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Barnabé, où le serivce sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CYR (Yvonne) — A Shawinigan, le 9 février 1967, est décédée Yvonne Hémond, épouse de Louis-A. Cyr, demeurant 493, rue Broadway. Les funérailles ont eu lieu lundi, le 13 février, l'inhumation au cimetière St-Joseph de Shawinigan.

D'AMOUR (Jeanne) — A Longueuil, le 15 février 1967, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme Joseph D'Amour, née Jeanne Chaussé ; demeurant à 419 Grant, Longueuil. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.,
1350 est, rue Beaubien,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Ambroise, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECARIE (Maria) — A Valois, le 16 février 1967, à l'âge de 87 ans, est décédée Mme veuve Félix Décarie, née Maria Décarie, demeurant 85 Lucerne, Valois. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.,
1345, rue Notre-Dame, Lachine,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Ste-Jeanne-de-Chantal, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESPAROIS (Hélène) — A Châteauguay Centre, le 16 février 1967, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Félisa Desparois, née Hélène Delisle, demeurant, 60 rue Desparois. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
J. R. Reid & Fils
35, boul. Normand, Châteauguay
à 2 h. 15, pour se rendre à l'église St-Joachim, où le service sera célébré à 2 h. 30 et de là au cimetière de Châteauguay Centre, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DOMPIERRE (Marie-Jeanne)—A Montréal, le 17 février 1967, à l'âge de 52 ans, est décédée Mme Adrien Dompierre, née Marie-Jeanne Beauchamp. Les funérailles auront lieu lundi le 20 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Edouard où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES



LIONEL ST-DENIS

A Pointe-Claire, le 15 février 1967, est décédé M. Lionel St-Denis, à l'âge de 59 ans. M. Lionel St-Denis était propriétaire de la Quincaillerie St-Denis Inc. à Pointe-Claire.

Il laisse dans le deuil son épouse née Gilberte Lefebvre, ses enfants, André, Huguette, épouse de Martial Clermont, Céline, épouse de Roland Lacroix, Gilles, époux de Doreen Whitehouse, Madeleine, Jean, Michel, époux de Diane Guisti, Thérèse, Marthe, Yves et 7 petits-enfants.

Le défunt est exposé au Salon Bourgie Inc., 281 Bord Du Lac, à Pointe-Claire et les funérailles auront lieu lundi le 20 février à 10 hrs de l'avant-midi, à l'Eglise St-Joachim. Inhumation au cimetière de la paroisse. •

DUMBERRY (Alice) — A Vaudreuil, le 14 février 1967, à l'âge de 79 ans et 11 mois, est décédée Alice Brunet, épouse de feu Honoré Dumberry. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Castonguay et Fils,
28, rue St-Michel,
à 3 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de Vaudreuil, où le service sera célébré à 4 heures de l'après-midi, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

EMOND (Adrienne) — A Montréal, le 16 février 1967, à l'âge de 63 ans 10 mois, est décédée Mme Alexandre Emond, née Adrienne Durand, demeurant rue Cartier. Les funérailles auront lieu lundi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier
3503, avenue Papineau
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Robert-Bellarmin où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ETHIER (Gérard) — Accidentellement, à St-Eustache, le 15 février 1967, à l'âge de 51 ans, est décédé M. Gérard Ethier, époux d'Edwilda DeLisio, demeurant à 3750, 13e Avenue, Rosemont. Les funérailles auront lieu lundi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.
25, avenue Laurier est
pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Ste-Thérèse-de-Blainville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOURNIER (Claude) — A Laval-des-Rapides, le 15 février 1967, à l'âge de 48 ans, est décédé M. Claude Fournier, époux de Françoise Racine, demeurant 69, boul. Dussault. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Filiatrault,
76, boul. Dussault,
à 11 heures pour se rendre à l'église du Bon-Pasteur, où le service sera célébré à 11 h. 15, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FUGERE (Emilia) — A Montréal-Nord, le 14 février 1967, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme Albert Fugère, née Emilia Foisy, demeurant à 11,238 L'Archevêque. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.,
11,130, boul. Pie-IX,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-Marie-Strambi, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Chrysostome, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Guy) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 39 ans, est décédé M. Guy Gagnon, époux de Claire Boivin, demeurant 7524, rue Dante. Il était le président de Formaster Inc. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Moshonas et Ouimet Inc.,
4898, avenue du Parc, Montréal,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Damase, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUVREAU (Ovila) — A l'Annonciation, le 13 février 1967, à l'âge de 93 ans, est décédé M. Ovila Gauvreau, époux de feu Rosalie Pilon. Père de la Rév. Soeur St-Pierre-Avila, C.S.C. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la
demeure de son fils,
M. Albert Gauvreau,
à l'Annonciation
pour se rendre à l'église paroissiale de l'Annonciation, où le service sera célébré à 11 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Léopold Supère, de l'Annonciation.

GINGRAS (Alphonsina) — A Saint-Hyacinthe, le 16 février 1967, est décédée Mme Maurice Gingras, née Alphonsina Plouffe, mère de Bernard et de Mme Jacques Cherrier (Jeannine Gingras). Les funérailles auront lieu lundi le 20 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Roraire où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Saint-Jérôme, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIROUX (Henri) — A Montréal, le 15 février 1967 à l'âge de 84 ans, est décédé M. Henri Giroux, époux de feu Félicia Leclerc. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6603, rue St-Laurent,
à 7 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Jean-de-la-Croix, où le service sera célébré à 8 hrs, et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOSEMICK (Jean-Paul) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 38 ans, est décédé Jean-Paul Gosemick, époux de Diane Vannelli. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292, rue Jean-Talon est,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOURD (Léo) — A Laval-des-Rapides, le 14 février 1967, à l'âge de 78 ans, est décédé M. Léo Gourd, époux de Marie-Aimée Fluet ; demeurant à 41 Verdi. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Filiatrault,
76, boul. Dussault,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église du Bon-Pasteur, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

GREGOIRE (Gédéon) — A Jacques-Cartier, le 14 février 1967, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Gédéon Grégoire, ex-marchand de Richmond, époux d'Odile Benoit, père de Mme Gérard Comeau (Flore) et Messieurs Gaston et Roger. Les funérailles auront lieu lundi, le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-H. Fleury,
198, rue Adam, à Richmond,
pour se rendre à l'église Ste-Famille, où le service sera célébré à 2 heures de l'après-midi, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUY (Monique) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 40 ans, est décédée Mme Oliva Guy, née Monique Fiocchetti, demeurant à 1854 Joliette. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198 est, rue Ontario,
pour se rendre à l'église du Très-Saint-Rédempteur, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAMEL (Lucien) — Accidentellement, à Ville de Laval, le 15 février 1967, à l'âge de 47 ans, est décédé M. Lucien Hamel, époux d'Eugénie Théberge ; demeurant à 3901, boul. Ste-Rose, Ville de Laval. Il laisse dans le deuil ses fils : Réal, Yves, René, et sa fille Lise. Les funérailles auront lieu lundi, le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.-D. Cyr,
167, boul. Ste-Rose, Ste-Rose
(Ville de Laval),
à 9 h. 40 pour se rendre à l'église St-Léopold, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Edouard, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAMELIN (Lorenzo) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Lorenzo Hamelin, époux en premières noces de Christianna Boucher et en deuxièmes noces de Juliette Bénard ; demeurant à 1492 Lepailleur. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.,
7895 est, rue Notre-Dame,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-François-d'Assise, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HOGUE (Flore) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 52 ans, est décédée Mme Jean-Paul Hogue, née Flore Proulx, demeurant à 2637 Hays. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Roy Inc.,
7018, rue de Marseille,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Donat, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOANNETTE (Paul-Emile) — A Verdun, le 14 février 1967, à l'âge de 62 ans, est décédé Paul-Emile Joannette, co-propriétaire de Paul-Emile Joannette & Fils, épicier-boucher, ex-échevin de la Cité de Verdun, membre des 3e et 4e degrés des Chevaliers de Colomb de Verdun, membre du club Richelieu-Verdun; époux de Blanche Robitaille, père de Mme Anatole Brunet (Jeannine), Lucien, Mme André Fortin (Marie-Paule), Marcel, Roland, Mme Roch Hébert (Lise), Hélène et Roger, demeurant à 77, de l'Eglise. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512 rue de l'Eglise,
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABRIE (Louise) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 71 ans, est décédée Mlle Louisa Labrie, demeurant 3841 St-Denis. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la Société Coopérative de Frais Funéraires,
4848, rue Papineau,
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église Saint-Louis-de-France, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACASSE (Marcel) — A Ste-Thérèse-Ouest, le 16 février 1967, à l'âge de 50 ans, est décédé M. Marcel Lacasse, échevin de Ste-Thérèse-Ouest depuis 11 ans, époux d'Andrée Beaudry, demeurant 5, rue Collin, Ste-Thérèse-Ouest. Les funérailles auront lieu lundi, le 20 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Maurice Savaria Enrg.,
61 ouest, rue Blainville,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Fatima, Ste-Thérèse-Ouest, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, Montréal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACOMBE (Ena) — A Montréal, le 15 février 1967 à l'âge de 60 ans est décédée Mme veuve Hector Lacombe, née Ena Legault, demeurant à 7265, Louis-Hémond, mère de Mme Claude Lavallée (Monique), Mme Raymond Brault (Nicole), soeur de Marguerite Malette, et de Mme Gertrude St-Jacques. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée et Société Coopérative de Frais Funéraires,
2251, rue Jean-Talon est
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACOURSE (Emile) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Emile Lacourse, époux de feu Antoinette Leblanc. Il laisse dans le deuil, Robert, époux d'Agnès Bécotte, la Rév. Soeur Germaine, des Soeurs de la Providence, Henri, époux de Jacqueline Choquette, Rolande (Mme René Renaud), Laurette (Mme Louis-Georges Bourgeois), Jeannette (Mme Denis Fontaine), et Mlle Juliette Lacourse. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
L.-Gaston Gaudette,
Bécancour
pour se rendre à l'église paroissiale de Bécancour où le service sera célébré à 2 h. 30 p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFONTAINE (Emilie) — A Montréal, le 16 février 1967, est décédée Mme veuve Edouard Lafontaine, née Emilie Boudreau ; demeurant à la "Porte-du-Ciel", 459 est, St-Paul. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Victor Dubois Enrg.,
807 est, rue Roy,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFRAMBOISE (Françoise) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 96 ans, est décédée Françoise Duchesneau, épouse de feu Arthur Laframboise ; elle laisse dans le deuil deux fils : Jean et Guy, et une fille : Marguerite ; une bru : Denise Rastoul (Mme Guy Laframboise), ainsi que trois petits-enfants : Jean, Pierre et Louise. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
5650, chemin Côte-des-Neiges,
à 9 h. 50 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES



M. MARCEL LACASSE

A Ste-Thérèse-Ouest, à l'âge de 50 ans est décédé subitement jeudi le 16 février, M. Marcel Lacasse, époux de Andrée Beaudry, industriel bien connu de Montréal.

M. Lacasse était échevin de Ste-Thérèse-Ouest depuis janvier 1956.

Il était le fils de feu Alcide Lacasse et de Marie Martel décédée également.

Il laisse dans le deuil outre son épouse, trois fils : Lucien, 8 ans, Jacques et Beertrand 6 ans. Ses soeurs, Mlle Mariette, Mme Roland Dostie (Georgette), Mme Jean Boivin (Jacqueline), Mme Guy Pelletier (Françoise), Mme Félix Forgue (Raymonde) ainsi que ses frères et belles-soeurs, M. et Mme Georges Lacasse (Simone), M. et Mme Henri Lacasse (Laurette), MM. Maurice et Albert Lacasse.

Il laisse également dans le deuil, sa belle-mère, Mme Onésime Beaudry. Ses beaux-frères et belles-soeurs, M. et Mme Jean-Léon Hubert (Chérie Beaudry), M. et Mme Laurier Beaudry (Lucienne Tremblay), M. et Mme Robert Beaudry (Pierrette Charron) et de nombreux oncles, tantes, cousins, cousines neveux et nièces.

La dépouille mortelle est exposée à la Résidence Funéraire Maurice Savarie Enrg. 61 Blainville ouest, à Ste-Thérèse. Les funérailles auront lieu lundi le 20 courant à 10 hres a.m. à l'Eglise Notre-Dame-de-Fatima de Ste-Thérèse ouest et l'inhumation au cimetière de Côte-des-Neiges. •

LALIBERTE (Aurore) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Théophile Laliberté, née Aurore Fiset, mère de Alfred, Clarinthe (Mme G. Duhamel), Laurence (Mme A. Chanteloix), Roland, Paulette, Jacques, Jacqueline (Mme R. Devoyault), et Marcel. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e Avenue, Rosemont
à 8 h. 40, pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALONDE (Juliette) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 65 ans, est décédée Mme veuve Antoine Lalonde, agent de la compagnie d'assurance Sun Life du Canada, née Juliette Leblanc, demeurant 9334 Lajeunesse. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745 est, boul. Crémazie,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église du Christ-Roi, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPORTE (Paul) — A Verdun, le 15 février 1967, à l'âge de 67 ans, est décédé Paul Laporte, époux de Paula Gravel, demeurant 269, rue Willibrord, Verdun. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Chambly, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LORENC (Sylvia) — A Montréal, le 16 février 1967, à l'âge de 24 ans, est décédée Sylvia Lorenc, fille de feu Balent Lorenc, et de Jeanne Léger, demeurant à 3560 Fullum. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198, rue Ontario est
pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga où le service sera célébré à 11 heures, et de là au cimetière de Vaudreuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**MAJE

Les fonctionnaires disent non et manifestent

expo67

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

1867 1967

DERNIERE ÉDITION 10¢ Montréal, vendredi 17 février 1967 / Quatre-Temps / 83e année, No 40 / 4 cahiers / 48 pages / Les prévisions météorologiques : clair et froid / Minimum : — 5 / Maximum : 10

par Luc PERREAULT et Raymond MASSE

Le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, a déclaré cet après-midi devant des milliers de fonctionnaires de la Ville de Montréal, réunis sur le Champ de Mars, derrière l'hôtel de ville, qu'il était disposé personnellement à participer à toute négociation à la condition que le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, consente à échanger un dialogue et non pas à monologuer.

M. Pepin a ajouté que la CSN va travailler pour les fonctionnaires en grève jusqu'à un règlement convenable.

Il a fait écho au résultat d'un vote sur les dernières offres de la ville, qui avait eu lieu quelques heures plus tôt. "Le résultat de ce vote, par lequel vous avez rejeté les offres de la ville à 88 pour cent n'est pas le vote de la CSN, ni de Lanciault (le président du syndicat), mais celui des fonctionnaires. Il faut que les administra-

Voir FONCTIONAIRES, en p. 2

On construit moins au Québec que dans les autres provinces • Page 30

Réussite de la grève

AUJOURD'HUI

Les 60,000 enseignants du Québec ont répondu presque massivement à l'ordre de grève générale donné hier par la Corporation des instituteurs catholiques.

Cette "journée pédagogique", non autorisée et illégale selon la Fédération des commissions scolaires, paralyse presque complètement l'enseignement primaire et secondaire à travers le Québec.

Dans toutes les régions de la province, exception faite peut-être de la région de Québec, le scénario est à peu près le même : les enseignants sont groupés dans des salles publiques pour étudier les dispositions du bill 25. Dans la majorité des cas, les principaux conférenciers sont des conseillers juridiques qui tentent d'expliquer, aux membres de la CIC, la portée exacte de ce projet de loi.

Le mouvement déclenché par les professeurs catholiques de langue française a reçu un appui mitigé de leurs confrères protestants et anglophones. Certaines écoles sont ouvertes dans ce secteur de l'enseignement, mais les Commissions scolaires protestantes n'ont pas jugé bon, dans bien des cas, d'organiser l'habituel transport par autobus des écoliers.

Certaines écoles privées, dont notamment l'Ecole Nouvelle Saint-Germain, ont également fermé leurs portes, les professeurs se déclarant solidaires de leurs confrères du secteur public.

Les grèves générales sont "suspendues"

Dans les "régionales" menacées de grève depuis quelques jours au Saguenay-Lac-St-Jean, à la régionale Meilleur, à Salaberry et Valleyfield, à la régionale Missisquoi, les ordres de grève ont été prolongés pendant que les enseignants se réunissaient pour décider d'une politique d'ensemble.

Situation extrêmement tendue à travers le Québec où les étudiants ont souvent eu à revenir à la maison après s'être vainement rendus dans des écoles, ouvertes malgré tout et par suite d'une décision de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec.

Situation perturbée dans certains secteurs où l'ordre de grève générale n'a été respecté qu'en partie, notamment dans la région de Québec où des difficultés de communication ont sensiblement compliqué les choses, du moins pour la partie syndicale.

A Montréal, comme bien l'on pense, l'ordre de grève générale n'a pas changé grand chose à la situation, les 9,000 enseignants de la Commission des écoles catholiques étant déjà en grève depuis trois semaines.

A Québec

C'est dans la région de Québec que la situation est la plus confuse.

Pendant que la Fédération des commissions scolaires clame que de 50 à 60 p. cent des professeurs sont à leur poste depuis ce matin, le président de la CIC, M. Raymond Laliberté, conteste l'authenticité de cette estimation.

Selon lui, il faudrait mentir pour affirmer que tous les pro-

Voir GREVE, en page 2



photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Les professeurs de la Régionale Chambly ont respecté le mot d'ordre de la CIC. Ils se sont réunis en "journée d'étude" au centre sportif de Boucherville.

A l'étude : le bill 25 qui est, depuis cet après-midi, loi provinciale. Selon les professeurs le bill 25 tue le bill 60, la loi qui créait le ministère de l'Education.

La loi oblige les enseignants à rentrer lundi matin en classe

par Claude TURCOTTE

QUEBEC — Le bill 25 a subi la sanction royale à 13 h. 30 cet après-midi. Les enseignants du Québec sont donc légalement obligés de reprendre leur travail lundi matin.

Pendant qu'à l'intérieur du parlement on s'affairait à répéter une fois de plus les rites séculaires de la sanction des lois, à l'extérieur, sous une température aux environs de zéro degré, une délégation de parents de Montréal protestait contre la loi "assurant le droit de l'enfant à l'éducation et instituant un nouveau régime de négociation collective".

Dans sa forme définitive, la loi comprend entre autre deux amendements apportés ce matin par les conseillers législatifs.

Le plus important précise que les enseignants pourront recevoir un traitement équivalent à celui contenu dans les dernières offres faites par leurs commissions scolaires avant le 11 février dernier, si ces offres sont supérieures à l'échelle limite.

Deuxièmement, la loi assure la nomination de deux parents au sein du comité qui sera chargé de déterminer les problèmes à négocier au niveau provincial. Ces deux parents seront nommés par le ministre de l'Education.

Le bill 25 enlève aux enseignants le droit grève jusqu'au 30 juin 1968. C'est donc à compter de lundi matin que les professeurs seront soumis à cette loi.

On saura probablement demain soir quelle attitude prendra la CIC. Le conseil provincial de l'organisme siège demain et, entre temps, le président, M. Laliberté, est en consultations avec MM. Pepin et Laberge de la CSN et de la FTQ.

Quant aux parents de Montréal, qui se sont rendus à Québec, leur opinion peut se résumer dans ce slogan qui apparaissait sur une affiche : "On veut voir partir le bill 25, pas nos professeurs".

La délégation, qui s'est vu refuser l'accès au parlement, comprenait une majorité de parents d'expression anglaise, protestants ou catholiques. Mais il y avait aussi des gens de langue française et même quelques clercs.

Le bill 25 a reçu la sanction royale après plus de 12 heures de retard à la suite d'une menace du député libéral-indépendant de Robert-Baldwin, M. Arthur Séguin, qui avait refusé hier de donner son consentement à une technicalité gouvernementale. Mais sa menace ne s'est pas matérialisée et les procédures ont pu suivre leur cours normal.

C'est donc dans un climat détendu que l'Assemblée législative a pu étudier et adopter ce matin les amendements qui avaient été proposés hier soir par le Conseil législatif au cours de la troisième lecture du projet de loi.

L'Alliance se prononcera dimanche

* * *

La pire crise syndicale de la province

* * *

Assemblée monstre de Jean Lesage ?

—Page 13

Le projet Sidbec est encore bien vivant — Johnson

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le projet Sidbec est encore bien vivant.

Le premier ministre Daniel Johnson l'a proclamé hier après-midi à l'Assemblée législative. Il a même précisé que toutes les possibilités étaient encore à l'étude.

"Nous ne rêvons pas en disant qu'il y a encore un espoir de créer une sidérurgie québécoise", a mentionné M. Johnson.

Cependant, on attend encore un rapport que devait remettre au premier ministre le président de Sidbec, M. Jean-Paul Gignac, vers la mi-janvier.

Mais le premier ministre a expliqué que M. Gignac n'est aucunement fautif dans ce retard. "M. Gignac a demandé de faire certains voyages et de retourner à certains endroits; il a également demandé d'avoir un document attestant qu'il est moralement appuyé par le gouvernement", a mentionné M. Johnson.

A une question du chef de l'opposition, M. Lesage, qui voulait savoir si le président de Sidbec devait se rendre en France, en Allemagne, en Belgique, au Venezuela ou dans certains pays de l'Amérique centrale, le premier ministre a répondu non.

M. Johnson a également nié que M. Gignac ne devait se rendre qu'aux Etats-Unis.

Enfin, le premier ministre a également nié que le délégué général du Québec à Paris, M. Jean Chapdelaine ait rassuré le général de Gaulle sur le projet Sidbec et qu'il lui ait donné l'assurance de sa renaissance.

En second lieu, le premier ministre a déclaré à la Chambre que M. Chapdelaine l'avait assuré qu'il n'avait jamais mentionné ce projet à quelque journaliste que ce soit.

Ces précisions ont été apportées à la suite d'un article sur ce sujet signé par le correspondant de LA PRESSE à Paris.

M. Saint-Germain a en effet écrit que M. Chapdelaine avait parlé en termes positifs de Sidbec au général de Gaulle. Toutefois, il n'a en aucune façon laissé entendre que ces informations lui avaient été fournies par le délégué général du Québec à Paris.

L'incident Masse, à Radio-Canada: Johnson proteste auprès de Pearson

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le premier ministre du Canada a reçu un télégramme incisif du chef du gouvernement québécois qui proteste contre la décision de Radio-Canada d'éliminer M. Marcel Masse de l'émission "Tirez au clair".

Le message a été immédiatement remis au secrétaire d'Etat qui, à son tour, l'a fait parvenir à la Société qui a diffusé l'émission, mercredi.

Réponse de R.-C.

"Monsieur Bertrand, au moment de décliner l'invitation qui lui avait été faite, n'a d'ailleurs pas proposé de remplaçant aux responsables de l'émission."

Telle est la phrase-clé d'un télégramme adressé aujourd'hui à M. Daniel Johnson par le vice-président et directeur général de la radio-diffusion française de Radio-Canada, M. Marcel Ouimet.

Selon M. Ouimet, au moment où M. Bertrand déclina l'invitation de Radio-Canada, il ne fut pas question que la Société Radio-Canada renonce à l'émission "Tirez au clair" telle que prévue, "sauf si M. Gérin-Lajoie s'était trouvé lui-même dans l'impossibilité d'y participer.

Selon M. Ouimet toujours, ce n'est qu'en fin d'après-midi, le 15 février, à quelques heures de l'émission, qu'un porte-parole de l'Union nationale, que M. Ouimet n'identifie pas, soumettait une suggestion à la direction du service des Affaires publiques.

"Il était alors trop tard pour rétablir le projet d'émission sous la forme d'un débat; les exigences mêmes de l'horaire et de la production auraient empêché la Société de donner suite à cette suggestion de dernière heure du gouvernement. D'ailleurs, la Société n'avait aucune assurance que M. Gérin-Lajoie accepterait de rencontrer un autre interlocuteur que le ministre responsable de l'éducation."

M. Ouimet souligne en terminant que les responsables d'émissions de nouvelles et d'affaires publiques se proposent de continuer à inviter sur les ondes toutes les parties engagées dans la crise scolaire.

C'est le député créditiste Raymond Langlois qui a lancé l'affaire aux Communes en soutenant que Radio-Canada n'a invité aucun représentant du gouvernement de l'Union nationale à l'émission de 45 minutes.

Il s'agissait évidemment d'un programme sur le bill 25 où M. Paul Gérin-Lajoie a pu s'exprimer librement sur les ondes de la Société, sans faire face à un interlocuteur gouvernemental.

En apparence l'affaire parait simple mais quelques éléments l'embrouillent. C'est le ministre de l'Education, M. Jean-Jacques Bertrand qui devait donner la réplique à M. Gérin-Lajoie.

Cependant, retenu par les débats de l'Assemblée, il s'est dit incapable de se présenter à l'émission. Le gouvernement a donc décidé de lui substituer le ministre d'Etat Marcel Masse.

A l'heure prévue, ce dernier s'est rendu aux studios de télévision de la Société à Québec mais le réalisateur lui a fait savoir que sa participation n'était pas requise.

Une version bien officieuse des faits veut que le réalisateur ait préparé l'émission en fonction des deux spécialistes en éducation que sont MM. Gérin-Lajoie et Bertrand. On n'aurait pas voulu confronter MM. Gérin-Lajoie et Masse dans un "match" qui aurait pu être injuste.

Enfin, le secrétariat d'Etat considère qu'il s'agit d'une affaire de régie interne. Personne n'a vraiment demandé d'explications. M. Langlois a seulement demandé si le gouvernement avait reçu un tel télégramme.

Mlle LaMarsh n'en savait rien mais le premier ministre a dit l'avoir reçu quelques minutes avant la séance de la Chambre et avoir expédié un avis de réception.

Le sud de la Mandchourie serait sous le contrôle de militaires dissidents

HONG-HONG. (UPI, Reuter, PA, AFP) — Des informations en provenance de la Chine communiste indiquent aujourd'hui que des éléments militaires rebelles ont pris la maîtrise de la situation dans la pointe sud de la Mandchourie et ont interrompu le service ferroviaire avec la base navale de Port Arthur.

Selon des affiches placardées sur les murs de Pékin, au moins trois jeunes gardes rouges, partisans de Mao Tsé-toung, auraient été tués et plusieurs autres blessés dans des accrochages avec les soldats dissidents. Plus de 400 partisans de Mao auraient été arrêtés.

Par ailleurs, la radio de Pékin signalait hier que les partisans du président Mao avaient "défait" les anti-maoïstes dans les provinces de Foukien et de Kiang-si, dans le sud du pays. Ce sont les cinquième et sixième provincse dans lesquelles les partisans de Mao auraient repris le dessus. Les autres sont le Chansi, le Chantoung, le Kouéi-tchéou et le Heilungkiang.

La défense nationale a la priorité

Cependant, un ordre officiel émanant du Comité central, du Conseil des affaires de l'Etat et de la Commission militaire du comité central, daté du 11 février et affiché aujourd'hui à Pékin, stipule que la lutte contre "l'impérialisme et le révisionnisme moderne" constitue la première tâche des militaires et des détachements de travail des vétérans dans la région frontalière du Sinkiang et que la révolution culturelle parmi eux doit s'effectuer sous la responsabilité unique de leurs chefs hiérarchiques.

L'ordre confirme les instructions attribuées par une affiche antérieure au président Mao Tsé-toung lui-même et adressées aux unités du Sinkiang, du Foukien, face à Formose, et du Nanning, près de la frontière du Foukien, face à Formose, et du Nanning, près de la frontière du Nord-Vietnam. Ces instructions indiquaient que la marche de la révolution culturelle pouvait être retardée si les impératifs de la défense nationale l'exigeaient.

Aux yeux des observateurs, ces instructions à l'armée prouvent que le Sinkiang, à la frontière soviétique, demeure au premier rang des préoccupations des dirigeants chinois à l'heure où malgré la levée du siège de l'ambassade d'URSS à Pékin, la presse de Moscou durcit encore le ton à l'égard de l'ensemble des actions de Mao Tsé-toung.

15 millions de "Gardes rouges"

L'entretien de l'immense armée de "Gardes rouges" coûterait en moyenne par mois à la Chine environ 92 millions de dollars, estime la revue de droite "New Life Evening Post" paraissant à Hong-kong.

Cette publication, qui chiffre à 15 millions d'hommes cette armée de jeunes Maoïstes chinois, souligne que ces "rebel-

Voir MANDCHOURIE en page 2



Beauté indienne

Treize charmantes hôtesses accueilleront les visiteurs du Pavillon des Indiens du Canada à l'Expo — treize comme celle-ci, Janet Morris, une Micmac de Nouvelle-Ecosse —, qui viennent de divers points du Canada.

— Page 17

Injonction, si . . .

M. Lucien Saulnier déclare que si jamais les pompiers décidaient de tenir des "journées d'étude", la ville aura recours à l'injonction pour les forcer à retourner au travail.

— Page 3

Pour reconstruire l'est central

L'est central de Montréal dépérit. Les locaux commerciaux se vident de jour en jour, les affaires sont à la baisse. L'est a été négligé pendant le boum de la construction que connaissait — et connaît encore — l'ouest de la métropole. Heureusement, quelques gros édifices vont bientôt surgir.

— Page 7

Demain dans le magazine de LA PRESSE

L'avant-goût des maillots

•

Nos chanteurs dans le monde

SOMMAIRE

Annonces classées / 34, 35 et 38 à 46
Bandes dessinées / 23
Calendriers des pionniers / 8
Courrier "Que faire ?" / 16
Décès, naissances, etc. / 47
Editorial / 4
Finance / 30 et 31
Horoscope / 8
Immeuble / 46
Loisirs et récréation / 23
Mots croisés / 40
Nouvelles internationales / 37
Nouvelles nationales / 13
Radio et télévision / 18 et 19
Spectacles et concerts / 20 à 22
Sports / 25 à 28
Tribunaux / 9
Vie féminine / 14 et 16
Vie mondaine / 15
Votre médecin / 19

CKAC 73



photo Michel Gravel, LA PRESSE

Plusieurs centaines de fonctionnaires ont manifesté leur mécontentement, en fin d'après-midi, devant l'hôtel de ville, sur le Champ de Mars. Les fonctionnaires municipaux avaient rejeté quelques instants plus tôt les dernières offres de M. Saulnier : retour au travail et arbitrage.

La ligue des propriétaires de Montréal part en guerre contre Québec

par **Florian Bernard**

Les propriétaires de Montréal ne sont guère contents du bill 20 gelant le prix des loyers et ils l'ont clairement indiqué, hier soir, au cours d'une réunion convoquée par les dirigeants de la Ligue des propriétaires de Montréal.

L'un de ses conseillers juridiques, Me Jean Grégoire, a tiré le premier coup de canon. Il a invité tous les propriétaires touchés par ce bill à ne plus perdre leur temps avec les gouvernants, mais à voter de la bonne façon quand le temps sera venu et de reconnaître "les démagogues qui violent leurs droits".

Selon Me Grégoire, les propriétaires connaissent présentement l'inquiétude, l'indignation et parfois le découragement. A la spoliation de leurs droits s'ajoute l'infamie. Me Grégoire a déclaré que les propriétaires sont traités comme des gens malhonnêtes, des interdits, des incapables, assez capables cependant de supporter le fardeau des taxes.

Le gouvernement en crise

Le conseiller juridique des propriétaires n'a pas été flatteur à l'endroit du gouvernement du Québec. "Pourquoi, a-t-il dit, a-t-on voté des lois d'application générale pour régler des cas particuliers ? Les mauvaises nouvelles s'accumulent, les grèves, les revenus plus élevés pour tout le monde et des dettes publiques illimitées. Les gouvernements et les syndicats sont en crise continuelle pour des besoins d'argent. Pour le propriétaire, on applique le presse-citron dans l'espoir d'obtenir de nouveaux revenus. Le propriétaire est surtaxé et paralysé par le contrôle des loyers."

Selon Me Grégoire, il n'est pas étonnant que le Conseil économique du Canada ait blâmé nos gouvernements à cause des mauvaises conditions de l'habitation. Il a invité les propriétaires à ne plus perdre leur temps avec des gouvernants qui leur ont déjà fait perdre assez d'argent. "Nous devons maintenant faire face à la musique par divers moyens."

Me Grégoire a suggéré trois grands moyens aux propriétaires qui voudront s'engager dans cette lutte contre le gouvernement et ses lois gelant les baux et les prix des loyers. Ces moyens sont les suivants :

1 — Connaître à fond les lois qui intéressent les propriétaires et s'en servir avec jugement. A ce sujet, la Ligue des propriétaires de Montréal offre le service de ses cinq conseillers juridiques.

2—Voter de la bonne façon quand le temps sera venu et reconnaître les démagogues qui violent les droits des propriétaires.

3—Parfaire l'organisation du groupe. Pratiquer la solidarité et la coopération, utiliser le pouvoir d'achat des propriétaires. Connaître la puissance des propriétaires en tant que payeurs de taxes. Le propriétaire est le pilier de l'Etat. Il est affaibli par la hausse des taxes dont la perception se détériore présentement dans tout le Québec et qui forcera les gouvernants imprévoyants à ouvrir les yeux pour tâcher de réparer les torts et les injustices faits aux propriétaires.

Ignorer la Régie des loyers

Enfin, Me Grégoire a suggéré aux propriétaires touchés par le bill 20 d'ignorer, autant que possible, la Régie des loyers qui, selon lui, est surtout favorable aux locataires. Il a invité les propriétaires à essayer de conclure des ententes directement avec leurs locataires, sans passer par la Régie des loyers. "Les propriétaires, a dit Me Grégoire, devraient s'arranger avec leurs locataires avant de faire appel à la Régie."

En ce qui concerne les augmentations possibles du prix des loyers, Me Grégoire précise qu'elles ne seront justifiées, selon le bill 20, que si les taxes foncières, scolaires ou municipales sont augmentées. Mais là encore il suggère aux propriétaires de ne pas s'adresser à la Régie des loyers. "Ça peut être assez facile, a-t-il dit, de s'arranger directement avec les locataires pour une augmentation."

La reine Elisabeth voyagera la nuit

De notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — La reine Elisabeth II se rendra à l'Expo, en yacht, au cours de la nuit du 2 au 3 juillet.

Elle s'embarquera à bord du vaisseau royal Britannia à Cornwall et, empruntant la voie maritime du Saint-Laurent, atteindra la marina de l'Expo, tôt le matin.

Toute la journée du 3 juillet sera consacrée à la visite de l'Expo et Sa Majesté, accompagnée du prince Philip, reprendra le chemin de l'Ontario à bord du même navire ce soir-là.

Comme le souligne le journal "Express", de Londres, les événements qui sont survenus lors de la dernière visite de la reine, à Québec à l'automne 1964, ne sont pas étrangers avec les précautions prises cette fois-ci. L'Express écrit que le "problème de l'antagonisme des séparatistes canadiens-français sera traité avec tact".

Ainsi, Elisabeth II arrivera directement à Ottawa par avion, viendra à l'Expo par le fleuve et ne descendra pas à Montréal.

Un jour de salaire sera retenu pour chaque jour d'absence

La Fédération des commissions scolaires du Québec a donné des directives précises à ses commissions scolaires membres, directives en trois points qui peuvent se résumer de la façon suivante :

- Les commissions scolaires du Québec ont reçu l'ordre d'ouvrir les écoles ce matin;
- Elles ont également reçu instruction de prendre note des présences et absences de leur personnel enseignant et . . .
- Elles doivent, globalement, considérer la journée d'étude décrétée par la CIC comme une "absence illégale" et prendre des dispositions afin de retenir une tranche représentant 1/200 du salaire annuel de chaque professeur qui ne se sera pas présenté au travail aujourd'hui.

Au cours d'une conversation téléphonique, un porte-parole de la fédération, un organisme qui groupe toutes les commissions scolaires catholiques de la province, a également précisé que les commissions scolaires du Québec sont en "état d'alerte" et étudient soigneusement les initiatives des enseignants.

"Nous sommes dans l'expectative, a déclaré M. Jean-Gilles Jutras. Nous attendons de savoir plus précisément quel sera le prochain geste posé par les dirigeants de la Corporation des instituteurs catholiques avant de décider nous-même ce que sera la contrepartie patronale."

La Fédération des commissions scolaires ne conteste pas aux enseignants le droit d'organiser des "journées pédagogiques". Ce droit leur est d'ailleurs garanti dans la majorité des conventions collectives de travail.

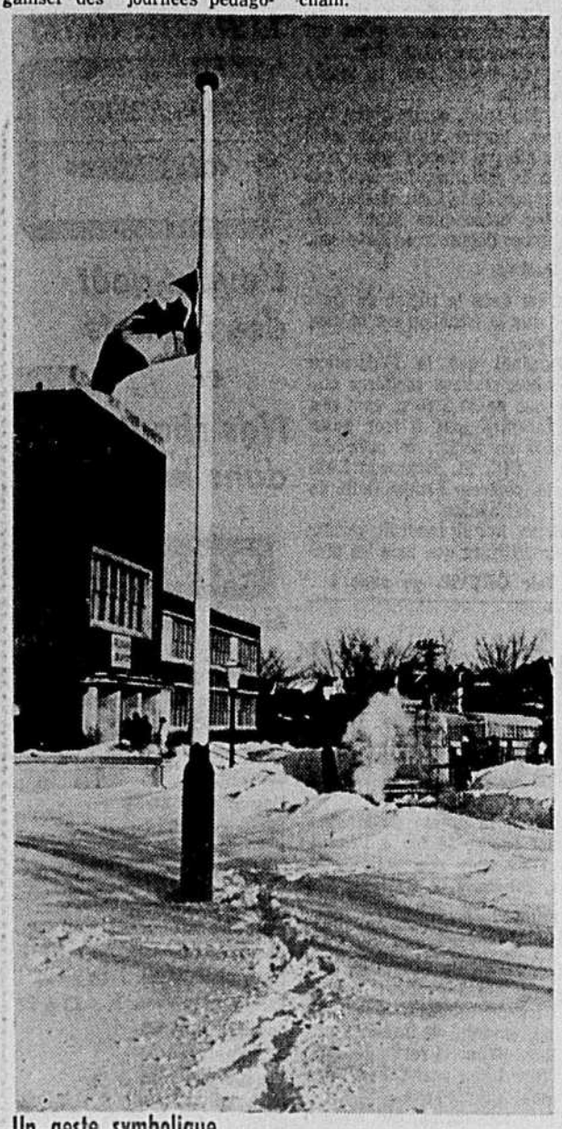
Mais, pour conserver leur statut de légalité, ces journées pédagogiques doivent être organisées dans le cadre des stipulations de ces conventions collectives de travail. Or, ces ententes prévoient un certain nombre de formalités.

Le syndicat doit notamment donner avis de son intention d'organiser une ou des journées d'études, ce qui n'a pas été fait dans le cas présent.

"En ce qui nous concerne, a dit M. Jutras, la journée pédagogique du vendredi, 17 février, n'est rien de plus qu'une journée de congé non autorisée et nous avons demandé à nos commissions scolaires membres de la considérer comme telle."

Chez les protestants . . . on menace . . .

Le Bureau métropolitain des écoles protestantes du Grand Montréal a suivi la même politique que la fédération des Commissions Scolaires du Québec. Soit une retenue de salaire de 1/200 par journée d'absence, et le directeur de l'école déterminera la présence ou l'absence du personnel enseignant. M. John Perry, directeur adjoint du bureau métropolitain des écoles protestantes, croit que les cours reprendront lundi selon un avis reçu du secrétaire de la Provincial Association of Protestant Teacher, M. Tom Jackson. Pourtant M. Perry affirme que les professeurs menacent de continuer leur journée d'étude lundi prochain.



Un geste symbolique

En guise de protestation, le drapeau a été hissé à mi-mât au West Hill High School, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, ce matin, lors du départ des cinq autobus transportant des protestataires vers Québec. Le drapeau a repris sa place au haut du mât vers 10 h. 30, ce matin.

FONCTIONNAIRES

SUITE DE LA PAGE 1

teurs cessent de penser qu'ils peuvent tout régler derrière leurs bureaux", a-t-il dit.

Manifestation pacifique

Les cols blancs, qui sont en grève depuis le 30 janvier, venaient d'assister à une assemblée générale, au Centre Paul-Sauvé. Ils ont défilé du centre jusqu'à l'hôtel de ville, en parodiant certaines chansons ("Saulnier qui fait non, non, non,) ou en criant "Pim-Pom, Pim-pom" (le son des nouvelles sirènes de la police), ou en criant, à leur arrivée devant l'hôtel de ville : "On veut Lucien ! On veut Lucien !"

Des pancartes demandent à M. Saulnier pourquoi il déteste les fonctionnaires. D'autres réclament un traitement équitable pour les cols blancs, etc.

La manifestation s'est déroulée dans l'ordre. Il y eut embouteillage sur le parcours de quelque trois ou quatre milles qu'ont suivi les grévistes. La police était en force sur place, prête à intervenir, même si quelques agents avouaient qu'ils aimeraient être à la place des manifestants . . .

En cours de route, les grévistes ont fait une halte devant l'édifice du Bien-être social de la ville, agitant des pancartes et manifestant énergiquement. Une cinquantaine de policiers s'y trouvaient pour maintenir l'ordre.

Non aux dernières offres

Les fonctionnaires ont rejeté pour une seconde fois, à midi, par un vote majoritaire les dernières offres patronales.

Le vote secret a eu lieu vers 11 heures 30, après deux heures d'une assemblée mouvementée. Les grévistes se sont prononcés dans une proportion de 88 pour cent pour le rejet des offres de la ville de Montréal. 2940 fonctionnaires municipaux se sont opposés à un retour au travail selon les conditions formulées la nuit dernière par le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, et 402 autres ont voté en faveur de cette mesure.

Pourparlers officieux

Derniers pourparlers

M. Jean-Robert Gauthier, directeur des services de la Fédération Canadienne des employés de services publics, a révélé que la nuit dernière avait donné lieu à des pourparlers officieux entre les délégués autorisés de la ville et un représentant du Syndicat des fonctionnaires municipaux. Au cours de ces pourparlers, qui n'étaient pas en fait de vraies négociations, on aurait fait connaître la dernière proposition de M. Saulnier à l'endroit des fonctionnaires. Celui-ci aurait offert aux grévistes l'alternative suivante : retour au travail sans augmentation de salaire et mise sur pied d'un tribunal d'arbitrage ou acceptation des offres finales de la ville accompagnée d'une médiation.

Les offres finales, rendues publiques le 2 février dernier, s'établissaient comme suit :

— augmentation de $400 à compter du 1er février 1967;

— autre augmentation de $250 à compter du 1er décembre 1967;

— une somme additionnelle de $250 qui sera payée à chacun des fonctionnaires pour tenir compte de divers rajustements, dont celui couvrant la période de l'expiration de la dernière convention collective, du 30 novembre 1966 au 1er février de cette année.

Une assemblée houleuse

La réunion de cet avant-midi s'est déroulée dans une atmosphère tumultueuse. M. André Lanciault, président du syndicat a demandé dès le début que l'assemblée se tienne à huis-clos, veillant à ce que les journalistes ne prennent aucune note. Ce huis-clos fut maintenu jusqu'à 11 h.

M. Lanciault a exhorté les fonctionnaires à se prononcer par vote secret et à appuyer la décision du bureau exécutif de refuser les offres de la ville. Il a déclaré que le vote secret aurait pour effet d'éviter toute critique de la part du public et contribuerait à enlever tout doute dans l'esprit de M. Saulnier quant à la détermination des fonctionnaires de refuser les offres patronales. La foule a fortement applaudi aux remarques du président du syndicat de même qu'à toutes les allusions touchant la poursuite de la grève. Par contre les fonctionanires se sont contentés de huer chaque fois que le nom de M. Saulnier fut prononcé.

A une question d'un col-blanc, M. Lanciault a admis qu'il y avait un personnage très influent qui servait d'intermédiaire entre le syndicat et la ville. Mais il a refusé de dévoiler son identité, ajoutant que c'était ce médiateur lui-même qui préférait conserver l'anonymat pendant encore quelque temps. Il a toutefois déclaré que son nom serait dévoilé dans un avenir rapproché.

Rejoint au téléphone, M. Saulnier a déclaré n'avoir aucun commentaire à faire sur le vote des grévistes.

GREVE

SUITE DE LA PAGE 1

fesseurs ont respecté l'ordre de grève, mais il doute que des groupes importants de professeurs soient entrés en classe.

"Peut-être certains îlots de professeurs sont à leur poste ce matin, mais il s'agit certainement de difficultés de communication résultant de la tempête des derniers jours", a déclaré M. Laliberté en prenant soin de préciser qu'il était fort possible que la situation évolue au cours de la journée.

Les professeurs de Québec ont en effet été incapables de se réunir hier par suite du mauvais temps.

Mais partout ailleurs, la situation est beaucoup plus nette : les professeurs ont respecté l'ordre de grève dans une très forte proportion quand ce n'est pas en totalité.

Dans l'île Jésus

Dans la cité de Laval, l'enseignement secondaire est complètement paralysé et les autorités des trois régionales, celles de Mille-Isles, Duvernay et Maisonneuve, ont décidé de ne pas convoquer les écoliers afin de leur éviter de longs déplacements en autobus.

Les écoles élémentaires qui dépendent des 14 commissions scolaires locales sont également fermées, mais il n'a pas été possible d'en obtenir confirmation dans chacun des cas.

Environ 6,000 écoliers sont touchés par l'arrêt de travail.

La situation est la même au Saguenay - Lac - St - Jean (4,000 professeurs), à la régionale Missisquoi (253 professeurs); à Salaberry et Valleyfield (510 professeurs); à la régionale Meilleur (572 professeurs); à la régionale Honoré-Mercier de St-Jean (650 professeurs); à la régionale de l'Estrie (2,400 professeurs); à la Commission des écoles protestantes de Sherbrooke (49 professeurs anglophones); à la régionale des Vieilles Forges de Trois-Rivières (2,500 professeurs); à la régionale Dollard-des-Ormeaux de St-Jérôme et Lachute (350 professeurs) et à la régionale Yamaska, qui groupe elle quelque 200 enseignants.

Quelques exceptions

Il s'est pourtant produit quelques exceptions.

A la régionale Henri-Bourassa, par exemple, aucun des professeurs des écoles situées dans le comté de Labelle ne s'est présenté en classe, mais dans le comté voisin de Gatineau, tous les professeurs du cours élémentaire ont poursuivi leur travail comme si de rien n'était.

A Sweetsburg, quatre professeurs sont demeurés à leur poste, malgré l'ordre donné par les dirigeants du Syndicat des enseignants de Missisquoi et les pressions exercées au cours d'une brève manifestation.

Mais il s'agit de cas isolés. Il y en a certainement plusieurs autres.

Reste aussi à savoir quelle sera la nature des décisions qui devaient être prises aujourd'hui par les enseignants qui profitent de cette "journée pédagogique" pour revoir leurs positions syndicales.

Journée d'étude des normaliens

La Fédération des normaliens du Québec communique que les 4,000 étudiants des écoles normales de la région de Montréal ont tenu aujourd'hui une journée d'étude sur les implications du bill 25.

Pendant que certains normaliens étudient le bill 25 d'autres font du piquetage à l'extérieur des institutions.

Le Syndicat des professeurs de l'Etat du Québec avait ordonné à ses 2,700 membres de faire la grève aujourd'hui, mais les unités de base ont refusé, disant que les membres n'avaient pas été informés assez tôt.

Les étudiants se sont réunis dans les auditorium des écoles respectives. Ils se sont rendus cet après-midi devant le club Renaissance pour manifester et protester contre le bill 25.

A la suite d'une suggestion des étudiants au président de la CIC, M. Raymond Laliberté, ce dernier a fait parvenir un télégramme aux directions des douze écoles normales de Montréal leur disant qu'il souhaitait que "la direction ne contrecarre pas l'action de solidarité des normaliens vis-à-vis les membres de leur future profession".

MANCHOURIE

SUITE DE LA PAGE 1

les" reçoivent leur argent de différents quartiers généraux et organisations révolutionnaires.

La revue évalue à 550 millions de dollars, les dépenses occasionnées depuis la création en août de l'année dernière des "Gardes rouges", "sans compter les millions de dollars de dégâts qu'ils ont causés".

Une épidémie de méningite sévit actuellement dans la province de Kwantung, au sud-est de la Chine, selon un voyageur arrivé hier à Hong-kong en provenance de Canton. Plusieurs décès auraient été enregistrés.

Le voyageur, qui a préféré conserver son anonymat, a ajouté avoir vu plusieurs habitants de Canton et des villes voisines s'écrouler en pleine rue, frappés par le mal. Il a précisé qu'on lui avait déconseillé de se rendre au nord de la province où "la situation serait pire" que dans la région de Canton, et qu'on lui avait dit qu'il n'y avait pas suffisamment de médecins qualifiés et de médicaments pour enrayer l'épidémie. Enfin, selon lui, les tampons de gaze blanche que portent certains Chinois devant la bouche et le nez sont destinés à se prémunir, non pas contre le rhume, mais contre la méningite.

Par ailleurs, de nombreuses réunions convoquées pour condamner la politique des dirigeants chinois se sont tenues hier à travers l'Union soviétique, annonce l'Agence TASS.

Des meetings ont eu lieu à Kiev, capitale de l'Ukraine, dans les mines de Kemerovo, en Sibérie centrale, ainsi qu'à l'université de Kharkov.

Partout, les participants ont dénoncé "la politique des schismatiques chinois", "Mao Tsé-toung et ses acolytes", etc. Les universitaires de Kharkov ont adressé un télégramme à l'ambassade de Chine à Moscou, accusant "le groupe de Mao Tsé-toung" de "trahison sans nom envers son peuple".

Pour sa part, la "Pravda", organe du parti communiste soviétique, condamne de nouveau aujourd'hui dans un long article, le rôle du "groupe de Mao Tsé-toung" dans la révolution culturelle. En se défendant de vouloir exclure le parti communiste chinois comme tel de la "communauté des partis", il lui exprime au contraire sa profonde solidarité.

Construction à Montréal : les employeurs se rangent du côté de la FTQ contre la CSN

Le Conseil des métiers du bâtiment et de la construction de Montréal et banlieue (FTQ) a remporté une première manche hier contre le Syndicat de la construction de Montréal (CSN) dans le conflit qui oppose ces deux organismes syndicaux au sujet du futur régime d'assurances-accident-maladie des 50,000 employés de l'industrie de la construction de la région métropolitaine.

Les représentants de la partie patronale au sein du Comité conjoint de l'industrie de la construction de la région de Montréal se sont en effet rangés du côté de ceux du syndicat affilié à la Fédération des travailleurs du Québec pour rejeter une proposition du syndicat de la CSN selon laquelle le Comité conjoint devrait mettre en vigueur sans retard son régime d'assurances et l'administrer lui-même.

Le Conseil des métiers (FTQ) s'oppose fermement à ce que le régime d'assurances soit administré par le Comité conjoint, prétendant que celui-ci est "maintenant incapable de prendre des responsabilités additionnelles dans l'administration des bénéfices marginaux ou des problèmes de sécurité sociale".

Le Syndicat de la construction (CSN) soutient pour sa part que le Comité conjoint a clairement établi qu'il est en mesure de se charger de cette fonction de façon efficace et économique. Il affirme également que l'attitude du Conseil des métiers repose sur le désir chez certains de ses dirigeants de voir adjuger le contrat d'assurances à la Crown Life Insurance et son administration à la Murray G. Bulger Associates, de Toronto, ce qui, selon lui, entraînerait des frais considérablement plus élevés pour les travailleurs montréalais et une fuite annuelle de capitaux de l'ordre de $3.5 millions en Ontario.

Les deux factions syndicales ne parvenant pas à s'entendre, la FTQ avait prié les employeurs, c'est-à-dire les représentants de l'Association de la construction de Montréal, de trancher le débat.

Mao : cessez de détruire les livres

TOKYO. (AFP)—Mao Tsé-toung a ordonné qu'il soit mis fin à la destruction des livres de littérature classique chinoise, rapporte, aujourd'hui, le correspondant à Pékin du journal japonais "Nihon Heizai", qui cite des affiches apposées dans la capitale chinoise.

Tout en reconnaissant que la destruction de livres par les gardes rouges ait donné "certains résultats", Mao aurait souligné que le procédé ne resolvait pas le problème fondamental qui est de combattre l'idéologie réactionnaire. "Il n'est pas nécessaire dans le cas présent de brûler des livres", aurait-il déclaré.

Les instructions de Mao qui auraient été transmises aux bibliothèques, musées et maisons d'édition du pays, prévoient la préservation du trésor culturel chinois et même du célèbre classique érotique "Han Lou Meng" que d'anciens gouvernements avaient banni pour "obscénité".

En détruisant les livres, aurait dit Mao, on ne ferait que répéter l'erreur de l'empereur Chin Shih Huang, qui avait envoyé au pilon les livres pour maintenir le peuple dans l'ignorance.

Désormais, ajoute le correspondant, bibliothèques et musées choisiront les livres à réimprimer, s'emploieront à préserver le trésor culturel national et interdiront la destruction de livres.

Nous querellons les malheureux pour nous dispenser de les plaindre.

Vauvenargues

* * *

Il y a toujours une guêpe pour piquer un visage en pleurs.

Proverbe japonais

Pékin estime inévitable la guerre avec les E.-Unis

LONDRES. (AFP) — La Chine et les Etats-Unis sont "largement engagés sur une voie qui ne peut mener qu'à la guerre nucléaire", telle est la conclusion d'un ouvrage, paru hier à Londres, de M. Harrison Salisbury, un des dirigeants de la rédaction du "New York Times". M. Salibury a récemment effectué un séjour au Nord-Vietnam où il a été le premier journaliste américain à être admis dans ce pays par le gouvernement de Hanoï.

Les dirigeants chinois, écrit M. Salisbury dans son ouvrage intitulé "L'orbite de la Chine", considèrent d'ores et déjà cette guerre comme inévitable et l'opération "gardes rouges" représente une "répétition générale".

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : —5
Maximum aujourd'hui : 10

MONTREAL, (PC) — Voici les prévisions de la Météo :

Région du Saint-Maurice : généralement ensoleillé aujourd'hui et samedi. Froid. Vents légers. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à La Tuque, 5 sous zéro et 20 sous zéro.

Régions de Montréal, Ottawa, Laurentides et Cantons de l'Est : généralement ensoleillé aujourd'hui. Samedi, nuageux avec possibilité de neige. Froid. Vents légers de l'est aujourd'hui et de 15 milles samedi. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Montréal, 10 au-dessus et 5 sous zéro; Ottawa, 5 au-dessus et 10 sous zéro; Sherbrooke, 10 au-dessus et 10 sous zéro; Ste-Agathe, 5 au-dessus et 15 sous zéro.

Région de Québec : généralement ensoleillé aujourd'hui. Nébulosité croissante samedi. Froid. Vents de l'ouest de 15 milles devenant vents légers aujourd'hui et de l'est de 15 milles samedi. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Québec, zéro et 15 sous zéro.

Régions du Lac Saint-Jean, Baie-Comeau et Rimouski : généralement ensoleillé aujourd'hui et samedi. Froid. Vents de l'ouest de 20 milles avec rafales à 30 milles diminuant à 15 milles aujourd'hui et devenant vents légers la nuit prochaine. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Baie-Comeau, zéro et 20 sous zéro; Rivière-du-Loup et Mont-Joli, 5 au-dessus et 5 sous zéro; Chicoutimi, 5 sous zéro et 20 sous zéro.

Régions de Gaspé et Sept-Iles : généralement ensoleillé, sauf pour quelques chutes de neige locales dans la région de Gaspé aujourd'hui. Samedi, généralement ensoleillé. Froid. Vents du nord-ouest de 20 milles avec rafales devenant vents légers la nuit prochaine. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Gaspé, 5 au-dessus et 5 sous zéro; Sept-Iles, zéro et 20 sous zéro.

État des routes DERNIÈRE HEURE appelez MONTRÉAL 514 351-4800 MINISTÈRE DE LA VOIRIE DU QUÉBEC

Avant d'acheter vos •PORTES •FENÊTRES •AUVENTS •CLAPBOARD EN ALUMINUM TÉLÉPHONEZ A: TISCO PRODUITS D'ALUMINIUM 722-1115

Profitez dès maintenant du service pratique de LIVRAISON A DOMICILE DE LA PRESSE C'est simple, vous n'avez qu'à composer ce numéro : 874-6911

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, VENDREDI 17 FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 40



Et d'une... les autres ne tarderont pas, dit M. Saulnier

Le président du comité exécutif de Montréal et le président de la fraternité des policiers, le capitaine Jean-Paul Picard, ont signé ce matin la convention collective des policiers de Montréal. M. Saulnier a dit qu'il y avait trois autres conventions collectives à signer... et que cela ne tarderait pas.

Les policiers et la Ville ont signé ce matin leur convention collective

par Claude GRAVEL et Jacques LAFRENIERE

Les policiers de Montréal ont signé à 11 h. ce matin leur convention collective de travail qui leur procure, d'ici deux ans, les meilleurs salaires payés au Canada à des policiers.

Le président de la Fraternité des policiers de Montréal, M. Jean-Paul Picard, a déclaré que l'entente intervenue entre les travailleurs manuels et la Ville de Montréal avait occasionné des "discussions" dans une ou deux casernes. Mais après des explications, les policiers ont convenu que dans le cas des manuels il s'agissait de "rattrapage" et que justice venait de leur être rendue.

Les signataires étaient M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, le président de la Fraternité des policiers, le capitaine Jean-Paul Picard, M. Robert Bouchard, greffier de la ville, et M. Guy Marcil, secrétaire de la fraternité. Le maire Jean Drapeau assistait à la signature.

M. Saulnier s'est déclaré satisfait. Il a ajouté qu'il y aurait encore trois conventions collectives à signer, et que cela ne tarderait pas...

Quant aux pompiers, ils ont rejeté hier les offres finales de la Ville et demandé à leurs négociateurs de retourner rencontrer leur employeur afin de discuter d'une hausse de salaires sur la base de leur objectif, soit une hausse de 25 pour cent en un an. La ville leur offrait environ 15 ou 16 pour cent, dans un contrat de deux ans.

Les pompiers ont manifesté de façon tumultueuse leur refus des offres patronales. Ils réclament un traitement au moins identique à celui que la ville a accordé aux travailleurs manuels sur le plan pécuniaire. Ils se sont dits prêts à faire des "journées d'étude" s'il le faut, même si les grèves sont illégales chez eux, comme chez les policiers.

Déclaration de M. Saulnier

Par ailleurs, M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de Montréal, a établi hier soir, de la façon suivante, la position de la ville face aux conflits actuels :

• Si jamais les pompiers de Montréal décidaient de tenir des "journées d'étude", la ville aura recours à l'injonction pour les forcer à retourner au travail.

• Il n'est pas question que les autorités municipales portent sur la place publique le différend qui les oppose aux fonctionnaires et aux pompiers en déclenchant des élections.

• Le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, n'a pas du tout l'intention de démissionner de son poste en face des difficultés qu'il doit affronter avec les conflits syndicaux.

Au cours d'un entretien téléphonique avec le représentant de LA PRESSE, M. Lucien Saulnier a déclaré que la ville "demandera l'application des mesures d'injonction" si jamais les pompiers décidaient de tenir des "journées d'étude".

Même si les 2,400 pompiers de la métropole n'ont pas le droit de faire la grève, on sait que cette possibilité fut envisagée, hier, à l'assemblée qui a amené le rejet des "offres finales" de la ville.

On sait que les dirigeants et les membres de l'Association des pompiers de Montréal ne sont pas favorables au recours à l'arbitrage afin de régler le différend. Il reste encore la voie de la négociation directe, mais si ce moyen échouait dans une semaine, la question se poserait alors très sérieusement.

Le président du comité exécutif a d'autre part nié que les autorités municipales aient l'intention de soumettre la question des grèves à un référendum ou même d'en appeler au peuple. "Ce ne sont pas des mesures à prendre", a-t-il dit.

Enfin, M. Saulnier n'a nullement l'intention de démissionner de son poste, comme certaines rumeurs tendaient à le

Voir POLICIERS en page 6

Dorion: un occupant a entendu un bruit sec sur le toit de l'autobus

par Germain TARDIF

DORION — Un témoin qui se trouvait dans l'autobus scolaire, lors de la tragédie de Dorion, le 7 octobre dernier, a déclaré que, quelques instants avant la collision, il a entendu, au-dessus de lui, sur le toit de l'autobus, un bruit sec.

"J'ai immédiatement pensé que c'était la barrière du passage à niveau qui était descendue sur l'autobus", a précisé Pierre Gravel, alors qu'il faisait sa déposition, hier, devant la Commission des transports du Canada, qui en était à la quatrième journée de son enquête sur la tragédie qui a fait 20 morts.

Répondant aux questions des avocats qui l'interrogeaient, il a précisé qu'il se trouvait assis tout près d'une fenêtre, vers l'arrière de l'autobus.

L'autobus, a-t-il raconté, s'était arrêté devant la barrière qui se trouvait baissée. Un premier train est passé, qui se dirigeait vers Montréal. Puis il a vu, par le pare-brise, la barrière sud qui se levait d'un mouvement normal. L'autobus s'est engagé sur le passage à niveau. Il a entendu un bruit sec sur le toit, juste au-dessus de lui, puis quelques instants plus tard, c'était la collision.

Il ne sait pas si la porte de l'autobus s'est ouverte; il n'a pas remarqué de feux clignotants au passage à niveau. Il n'a pas entendu le son de clochettes de la traverse, précisant qu'à l'intérieur de l'autobus, on chantait et on faisait du bruit. Sur le trottoir, près de la barrière, il dit n'avoir remarqué ni policier, ni personne d'autre.

Puis ce fut Guy Vendette, l'un des deux témoins-surprise, lors de l'audience spéciale du coroner, il y a plus de deux semaines.

Il raconta à peu près les mêmes choses qu'il avait dites, devant le jury du coroner. Lors de la collision, il se trouvait à environ 6 ou 7 pieds de la barrière qui s'était ouverte pour laisser passer l'autobus. Il a vu quelqu'un passer sous la barrière alors qu'elle était fermée, quelques secondes avant le passage du premier train. Il n'a vu personne d'autre près de la barrière, si ce n'est son ami, Daniel Guerrier, avec qui il se trouvait. Ni lui, ni Daniel n'ont touché à la barrière. Elle était, d'ailleurs, hors de leur portée.

Une fraction d'instant avant l'accident, "par instinct de conservation", il a aperçu ce qui se passait, a donné un coup de bras à son ami et tous deux se sont éloignés en courant jusqu'à un terrain de stationnement non loin de là, pour ne pas être atteints par les débris.

Le gérant de la gare du Pacifique Canadien, M. Constant, a déclaré, pour sa part, qu'il était à l'intérieur de la gare. Comme, à cet endroit la voie des Chemins de fer nationaux et celle du Pacifique Canadien sont parallèles et rapprochées, il dit avoir vu le convoi des Chemins de fer nationaux qui venait de Montréal. Il a entendu le sifflet du train puis le bruit des freins d'urgence.

"Je savais, dès lors qu'il y avait quelque chose d'anormal. Je suis sorti et j'ai vu des flammes au passage à niveau".

Le témoin Bob Brosseau conduisait une voiture qui était la première arrêtée devant la barrière nord. De là, il dit avoir vu des formes humaines à la barrière sud, et des mains s'avancer comme si elles levaient la barrière. Il ne peut identifier personne.

Au cours de l'audience d'hier, l'avocat représentant la ville de Dorion, Me Bertrand Lacombe, a fait savoir que les deux requêtes présentées par la ville à la Commission des transports concernant les mesures à prendre pour les passages à niveau de Dorion, seront soumises mardi.

L'une d'elle demande la construction immédiate d'un viaduc au coût approximatif de $2,300,000 avec participation au coût, selon la loi, de la caisse des passages à niveau de la Commission des transports, et des deux compagnies de chemin de fer "selon les proportions jugées nécessaires dans les circonstances". Elle demande aussi à la Commission d'inviter le gouvernement provincial à participer aux frais.

L'autre requête demande que des mesures immédiates soient prises en attendant la construction du viaduc; limite de vitesse de 25 milles à l'heure dans Dorion; affectation, par le Pacifique Canadien et les Chemins de fer Nationaux, de surveillants ou gardiens aux passages à niveau.

Des bandits blessent deux hommes au cours d'un vol

Deux hommes ont été blessés à coups de fusil et de revolver au cours d'un vol de $200 perpétré par deux bandits, vers 11 h. 30 hier soir, à la taverne Normand, au 1550 est, rue Mont-Royal.

Il s'agit de MM. Marcel Richard, 25 ans, du 3552 rue Cuvillier, et Roger Martel, 27 ans, du 4631 rue Marquette, qui ont été transportés à l'hôpital Notre-Dame. Le premier a reçu une balle dans le dos, l'autre est blessé à la cuisse, mais aucune des deux victimes ne serait dans un état grave.

Selon les policiers, les bandits, dont l'un portait une cagoule, ont fait irruption dans la taverne en criant "C'est un hold-up, c'est un hold-up !", Ordonnant aussitôt aux nombreux consommateurs présents de s'étendre par terre, ils ont ouvert le feu sans raison tout de suite après, blessant MM. Richard et Martel alors qu'ils obtempéraient.

Deux des projectiles tirés au cours de la même fusillade sont allés se perdre dans le plafond et, profitant de la confusion jetée par leur attentat, les deux bandits ont raflé l'argent du tiroir-caisse de la taverne avant de prendre la fuite de manière inconnue.



photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Inondations : mission de secours

Le lieutenant Jules Cardinal, du Service de la police de Repentigny, doit marcher dans l'eau, presque tous les jours, afin de venir en aide aux "isolés" de la rue Thouin, qui est inaccessible aux véhicules. le policier revient ici d'une maison où il a livré de l'huile à chauffage.

La crue des eaux sème l'inquiétude de Pointe-aux-Trembles à St-Sulpice

par Martin PRONOVOST

Le niveau de l'eau du fleuve St-Laurent continue à monter sensiblement et l'inquiétude s'empare des riverains entre Pointe-aux-Trembles et St-Sulpice, où dix familles ont déjà évacué leur maison inondée.

Depuis lundi dernier, le niveau de l'eau a grimpé de six pouces par jour pour atteindre, hier, la hauteur de 47.5 pieds, ce qui est, pour cette période de l'année, un maximum jamais atteint dans le passé.

Le lieutenant Jules Cardinal, de la police municipale de Repentigny, a déclaré à LA PRESSE que, si le niveau de l'eau continuait à monter, de nombreuses familles du secteur seraient obligées de quitter à leur tour leur maison et, qu'alors, la situation deviendrait "urgente".

"Présentement, a-t-il dit, la situation est pire que l'an dernier lorsque nous avons été inondés en février."

Une vingtaine de familles de la rue Thouin et de la Place Lebel, à Repentigny, n'ont pas quitté leur logement malgré l'inondation qui a envahi leur sous-sol.

Le service de police doit aider les citoyens dans l'approvisionnement de l'huile à chauffage pour alimenter les fournaises installées au premier plancher temporairement. Tel fut le cas, hier, pour le lieutenant Cardinal et l'agent Ernest Juneau, qui ont été obligés de marcher dans plus d'un pied d'eau pour porter de l'huile à M. Gilles Comet qui habite au 18 de la rue Thouin, où l'eau a atteint plus de la moitié de la fournaise au sous-sol.

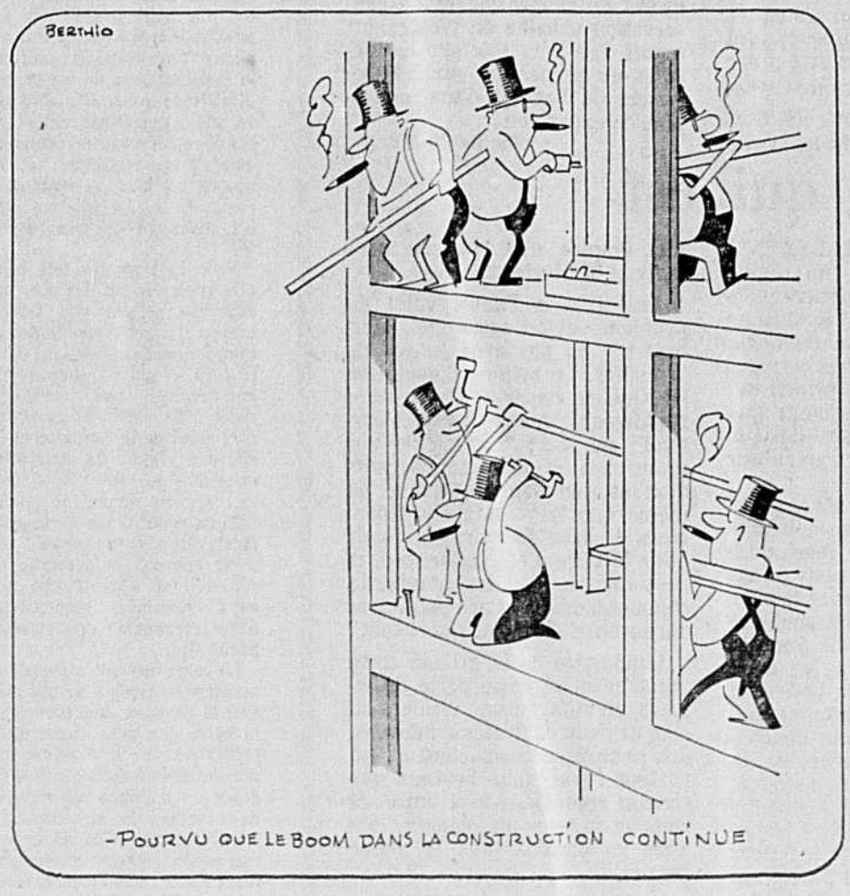
Hier matin, les mêmes policiers ont aidé à l'évacuation de la famille de M. Mondou de la Place Lebel. Il s'agissait de la dixième famille à évacuer les lieux depuis les quatre derniers jours.

Vers 8 h. hier soir, la police municipale de Pointe-aux-Trembles signalait que l'eau continuait à monter d'une façon alarmante et que plusieurs caves commençaient à être inondées.

Des membres de la Protection civile de cette ville, munis de pompes, vidaient les caves des maisons situées près du fleuve sur les rues suivantes : 79e, 81e et 82 Avenues. En fin de soirée, on apprenait que leurs efforts semblaient vains devant la crue des eaux.

Un citoyen de la rue Notre-Dame, M. Jean-Louis Guy, a déclaré à LA PRESSE, que, si le niveau de l'eau atteignait trois pouces de plus, la situation deviendrait tragique. Son garage est déjà envahi par l'eau et son système d'égout

Voir INNONDATION en page 6



CHASSEZ CES "PETITS" DÉMONS

Soulagez ces tiraillements et ces picotements, grâce à OPTREX, le bain d'yeux qui calme vite l'irritation des yeux, l'inflammation des paupières, les sensations de brûlures et de picotement, tout en rendant à vos yeux leur fraîcheur et leur éclat naturels.

OPTREX
"le confort des yeux"

Pour un dessert tout à fait spécial !

GÂTEAU SUISSE
au chocolat à la crème

Rég. : 79¢ 67¢

En vente à la pâtisserie RBI Richstone de votre voisinage.

Richstone RBI BAKERIES Inc.

Nouveaux numéros de téléphone de LA PRESSE

PUBLICITE
Grandes annonces 874-7259
Grandes annonces 874-7235
Carrières et professions 874-7245
Annonces encadrées 874-7246
Annonces classées 874-7111

TIRAGE
Livraison à domicile 874-6911

COMPTABILITE
Grandes annonces 874-6892
Annonces classées 874-6900

REDACTION
le jour, du lundi au vendredi
Pupitre 874-7078
Sports 874-7008
Magazine 874-7029
Finance 874-7016
Arts et Lettres 874-7041
Vie féminine 874-7023
Nuit 874-7061
Soir 874-7272

Pour renseignements concernant tout autre service :

874-7272

UTILISEZ VOS MURS...

Ce système de rayonnage, pratique et ingénieux, est une excellente solution au rangement de vos livres, bibelots, disques ou mille autres objets. Il est facile à installer, prend peu d'espace, convient à toutes les pièces de votre maison. A tout point de vue, vous ferez une bonne affaire... Un de nos sept décorateurs-ensembliers vous aidera à déterminer, parmi les 48 éléments qui composent ce système, lesquels vous seront les plus utiles.

En Teck ou en noyer, au même prix raisonnable.

LIVRAISON ET INSTALLATION IMMEDIATES

VIAU MORISSET

720, boul. DECARIE à ST-LAURENT — 747-9921

Facilités de paiement si désiré. Stationnement à la porte

OUVERT tous les jours jusqu'à 5.30 — Jeudi et vendredi jusqu'à 9.30





photos J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Sur la route 3, 50 automobiles ont été immobilisées

Plus de cinquante automobilistes ont été pris dans un embouteillage monstre, au plus fort de la tempête, hier midi, sur la route 3 entre Brossard et Laprairie. Plusieurs véhicules sont venus en collision mais sans causer de blessures à qui que ce soit. Toutefois, à St-Philippe, sur la route no 9, près de Laprairie, un homme a perdu la vie dans la collision de trois camions. A la sortie sud du pont Champlain, huit véhicules se sont tamponnés alors que la visibilité était presque nulle. Sur la route transcanadienne, aux environs de Pointe-Claire, les agents de la PP ont enregistré près d'une trentaine d'accidents. Sur la route 17, près du pont de l'Ile-aux-Tourtres, quatre camions se sont heurtés les uns les autres et ont bloqué la route durant un certain temps. Aujourd'hui, l'intervention de la Voirie a permis de rouvrir la majorité des routes de la région de Montréal. Toutefois, Dorval prévoit une autre tempête de neige pour samedi soir ou dimanche matin.

Les officiers supérieurs du "Cabot" n'ont pas à craindre que leur brevet soit révoqué

par Denis MASSE

Le commandant du navire "Cabot", le capitaine Alphonse Bégin, et son officier-en-second, M. Jean-Louis Vigneault, n'ont pas à craindre que leur brevet soit révoqué ni même suspendu, à la suite du chavirement de leur navire dans le port de Montréal le 16 décembre dernier. C'est, en tout cas, l'assurance qui leur a été donnée, hier soir, par le juge François Chevalier, à l'issue de l'enquête formelle tenue par le ministère des Transports. Le président de la commission d'enquête doit faire connaître sa décision d'ici dix jours et formuler en même temps les recommandations que lui auront inspiré les circonstances de ce funeste accident.

Le procureur de la commission, Me Kenneth MacKay, a cependant réitéré le voeu qu'une motion de blâme soit prononcée — même nommément — contre les deux officiers. Il leur reproche d'avoir omis les vérifications de routine qui auraient peut-être pu empêcher l'accident de se produire.

Selon le procureur, les deux officiers n'ont pas cependant commis de faute directe qui ait pu entraîner la perte du navire. L'avocat des deux officiers, Me Jean-Paul Dufour, a toutefois fait remarquer dans sa plaidoirie qu'une telle motion de blâme ne peut être prononcée puisque la loi de la marine marchande ne prévoit pas de telle sanction. Le procureur de la commission, pour sa part, s'appuie sur la jurisprudence pour réclamer pareille sanction. Il a cité notamment la réprimande adressée par le juge H. F. Gibson au commandant du cargo "Fort William" qui, quinze mois avant le "Cabot", a chaviré dans des circonstances à peu près semblables.

Pas question de rouvrir l'enquête

La cause la plus probable du chavirement du "Cabot" a été fournie à l'enquête par un expert du ministère des Transports, M. Robin Burnside. Celui-ci a établi qu'une certaine quantité d'eau s'engouffrait dans le navire par une porte latérale restée ouverte chaque fois que l'une des deux grues fixées sur le pont supérieur enlevait un fardeau sur le qual.

Cependant, la preuve n'a pas été faite au cours de l'enquête qu'au moins l'une des quatre portes, la porte d'arrière, soit restée ouverte jusqu'au moment du chavirement. Le juge même a manifesté son étonnement du fait qu'aucun témoin n'a été appelé à déclarer si la porte était ouverte ou fermée après que le navire eut été remis à flot, ce qui a dû être constaté de visu. "Mais les présomptions étaient déjà assez fortes pour ne pas rechercher ce témoignage", a expliqué à ce sujet le procureur de la commission, Me Mackay.

Pour sa part, Me Roland Chauvin, représentant le maître d'équipage Joseph Madore, a demandé au juge de considérer la réouverture de l'enquête s'il entretenait le moindre doute sur la cause du chavirement.

Il semble bien cependant que ce ne sera pas nécessaire, tous les procureurs ayant reconnu que c'était là la cause la plus vraisemblable.

La responsabilité du maître d'équipage, M. Joseph Madore, a fait l'objet de nombreuses interprétations, hier, à l'occasion de cette dernière journée de l'enquête. Pour sa part, le procureur des deux officiers supérieurs a carrément rejeté la responsabilité sur le maître d'équipage.

Il semble, cependant, que le juge Chevalier n'a pas retenu cette assertion et s'est rangé plutôt de l'avis de Me Chauvin ainsi que de Me Mackay, le procureur de la commission, qui ont soutenu que le maître d'équipage n'était qu'un exécutant n'obéissant qu'aux instructions précises des officiers. Il n'avait pas l'autorité pour décider de lui-même si les portes de chargement devaient être ouvertes ou fermées, même si la tâche de les fermer lui revenait de coutume.

Plus grande sécurité demandée

En terminant sa plaidoirie, l'avocat des deux officiers supérieurs, Me Dufour, a prié la commission de recommander au ministre des Transports l'adoption de règlements plus sévères sur les éléments de sécurité qui devraient entourer ce type de vaisseau (package freighter).

Il a déploré que le ministère n'a pas donné suite aux recommandations du juge Gibson à l'issue de l'enquête sur le chavirement du "Fort William", à l'effet que les brevets des officiers soient revisés en fonction des dangers de stabilité que présente ce type de navire.

Enfin, l'enquête est close maintenant; le "Cabot" est rendu aux chantiers de réparation; on n'attend plus que le président de la commission d'enquête fasse connaître sa décision.

Un règlement très sévère pour les carrières de Laval

par Pierre VENNAT

Le conseil municipal de Laval a adopté, à l'unanimité, hier soir, ce que le vice-président de l'exécutif, M. André Lagarde, a qualifié du "règlement le plus sévère qui existe au Québec et probalement dans tout le Canada pour régler le problème des carrières".

On sait que Laval serait la ville du Québec où il se trouverait le plus de carrières.

Le règlement prévoit qu'aucune carrière actuellement en opération dans la ville de Laval ne pourra continuer à l'exploiter à moins de remplir des formalités très sévères et obtenu un permis de la ville de Laval.

Ce règlement, adopté hier soir, entre en vigueur après publication, c'est-à-dire d'ici quelques 12 jours.

Fruit du travail du conseiller Gaston Philion, à qui tant M. Lagerde que le conseiller Jean Giosi au nom de l'opposition ont rendu hommage, le règlement oblige toute personne, société, compagnie ou corporation exploitant actuellement une carrière dans les limites de la ville à se procurer, dans les 30 jours suivant l'adoption du règlement, une demande de permis.

Cette demande de permis devra être accompagnée d'un plan topographique de la carrière montrant toutes les installations ainsi que d'un plan indiquant les constructions, abris, et bâtiments, dont elle se sert pour l'exploitation de la dite carrière, ainsi que de toutes constructions quelconques qui pourraient se trouver dans un rayon de 250 pieds des limites d'une telle carrière.

A ladite demande devra aussi être annexé un plan faisant voir de quelle manière le requérant se propose d'entourer ses machines, son équipement, ses moteurs, ses convoyeurs, ses trémies et autres appareils, afin d'empêcher que la fumée ou la poussière de pierre ne causent une nuisance.

Le directeur du Service du génie de la ville, M. Marcel Nadeau, de qui dépendra la surveillance du règlement, vérifiera les données apparaissant aux plans et recommandera l'adoption, ou non, d'un permis. La décision sera ensuite prise par le comité exécutif.

Il est à noter que, si une carrière existante n'obéit pas aux prescriptions sévères qu'on lui fixe, on pourra lui refuser un permis.

L'exploitation des carrières sera en effet régie de façon très sévère.

Ainsi les représentants du Service du génie auront le droit, sur présentation d'une pièce les identifiant comme tels, d'entrer en tout lieu pour y effectuer une inspection ou une enquête se rapportant à une plainte de nuisance.

L'exploitation d'une carrière sera responsable de tout accident et de tout dommage à la personne et à la propriété, sans recours contre la ville.

Toutes les carrières, exploitées ou non, devront être entourées d'une clôture d'une hauteur d'au moins 7 pieds avec, en plus, un couronnement d'au moins 12 pouces en fil barbelé, de façon que le public ne puisse y avoir accès.

Des enseignes portant le mot "danger" en lettres d'au moins 3 pouces de hauteur devront être posées tout autour de chaque carrière, afin de prévenir les passants du danger qu'il y a d'en approcher.

Les chemins d'un terrain sur lequel une carrière est exploitée et les chemins d'approche doivent être pavés à l'intérieur de la carrière sur une longueur de 100 pieds à partir de la ligne de rue et la balance des chemins à l'intérieur doivent être huilés et arrosés de façon à éliminer la poussière.

Il sera interdit de transporter, à moins de mesures spéciales, du sable, du gravier, de la pierre concassée ou de la terre ainsi que toutes autres matières susceptibles de laisser échapper des poussières.

Toutes les carrières, exploitées ou non, devront être asséchées s'il y a lieu et devront tête constamment tenues à sec.

On prévoit également des mesures pour protéger la population contre les explosions, au sujet du minage, etc.

En tout, le règlement, compte huit grandes pages et pas moins de 38 articles.

Sanctions sévères

Le règlement prévoit des sanctions sévères contre ceux qui ne le respecteront pas.

La Cour minicipale pourra condamner la carrière fautive à une amende de $100 par jour et, à défaut de paiement immédiat de ladite amende, le propriétaire ou l'exploitant de la carrière à 60 jours d'emprisonnement. Toute infraction continue constitue, jour par jour, une infraction séparée.

De plus, le comité exécutif peut annuler un permis d'exploitation de carrière si l'exploitant refuse de se conformer aux prescriptions du règlement ou aux décisions et ordres du directeur du Service du génie.

Le maire Tétreault a déclaré que Laval n'hésitera pas à demander à Québec d'amender sa charte pour lui permettre de pénaliser davantage les carrières, si celle-ci ne respectent pas les prescriptions du présent règlement. Il souhaite, évidemment, qu'elles comprennent qu'il est dans leur intérêt de s'y conformer.

Quant à M. Lagarde, il a déclaré qu'il faut que les exploitants de carrière se rendent compte qu'ils ont non seulement des droits, mais des devoirs envers la population.

Le tribunal confie 82 enfants des Apôtres de l'Amour infini aux soins du service de bien-être

SAINT-JEROME — Un tribunal à Saint-Jérôme a retiré de la juridiction du monastère des Apôtres de l'Amour infini, à Saint-Jovite, tous les enfants, même ceux que l'on n'a pas encore retrouvés, pour les confier aux soins du service de bien-être social dans la ville.

Le juge Léandre Prévost a statué la remise des enfants au bien-être social. La sentence touche quatre-vingt-deux enfants, de moins de dix-huit ans. De diverses manières, vingt-et-un cas ont obtenu un règlement satisfaisant. Seize enfants relèvent maintenant des soins du bien-être social. Cependant, il en manque encore quarante-cinq.

Les Apôtres de l'Amour infini ont avoué qu'on a caché dans des foyers privés les enfants manquants. Agissant au nom du monastère, le Père Jean-Marie-du-Sacré-Coeur a déclaré que la secte interviendrait en appel. Si, a démontré le tribunal, le Père Jean-de-la-Trinité, le supérieur du domaine du Magnificat porté disparu, avait laissé comprendre que les enfants "encourraient des dangers physiques et moraux", c'est que ce religieux "manquait du sens de la responsalité et de la vraie vie en famille".

Verdict dans une semaine sur l'incendie funeste de la rue Sherbrooke

par Bernard MORRIER

Un incendie, qui, le 27 novembre dernier, ravageait une maison de rapport du 410 ouest, rue Sherbrooke et dans lequel deux personnes avaient perdu la vie, pourrait être attribuable à une simple négligence, à un court circuit ou encore serait d'origine criminelle.

Il n'a toutefois pas été possible de le prouver scientifiquement à la suite d'expériences tentées dans les décombres de l'édifice.

C'est ce qu'affirme dans ses conclusions le chimiste Bernard Péclet, dont le rapport sur ce sinistre a été lu par le Commissaire montréalais des incendies, M. John McDougall, qui tenait hier son enquête publique.

Dans le même rapport, M. Péclet précise que le système de chauffage de l'immeuble ne présentait aucune anomalie et qu'il ne peut être responsable de l'origine du sinistre, tout comme on écarte la possibilité d'ignition spontanée.

En ce qui a trait à la simple négligence, elle pourrait s'expliquer par le fait que quelqu'un aurait inconsciemment jeté dans des déchets une cigarette allumée ou quelque autre objet enflammé.

Neuf des onze témoins entendus hier, en l'occurrence des locataires, étaient tous d'accord pour affirmer que les flammes avaient pris naissance au sous-sol de l'immeuble, plus précisément tout près d'un ascenseur de service utilisé pour descendre les ordures ménagères.

Pour leur part, les deux autres témoins n'ont pu que donner une description des lieux, n'y habitant pas. Il s'agissait du propriétaire de la conciergerie et de son comptable.

Cet incendie, comme on sait, avait coûté la vie au concierge de l'immeuble, M. Francis Maguire, âgé de 59 ans, et à l'une des locataires, Mlle Helga Steinhauer, âgée de 22 ans.

En ce qui le concerne, M. McDougall s'est dit satisfait des témoignages entendus qui, a-t-il ajouté, complétaient son dossier.

Il a pris le tout en délibéré et doit rendre son verdict dans une semaine environ.

$35,000 raflés dans 2 hold-up de banque

Une somme totale de $35,000 a été raflée au cours de deux vols à main armée commis hier à six heures d'intervalle dans des banques de la région métropolitaine.

Le vol le plus important, au montant de $29,000, a été perpétré, peu après 4 h. hier après-midi, à la succursale de la Banque Royale du Canada située au 9711 est, rue Notre-Dame à Montréal-Est, où quatre bandits masqués, armés de revolvers et d'une mitraillette, ont surpris plusieurs personnes.

Sans avoir tiré un coup de feu, le triste quatuor a pris la fuite dans une automobile conduite par un cinquième complice.

Ce vol suivait de six heures celui de $6,000 stratégiquement commis à la Banque de la Nouvelle-Ecosse, au 5679 ouest, rue Sherbrooke, près de l'avenue Harvard, dans le quartier de Notre-Dame-de-Grâce, à Montréal, où deux autres cagoulards armés ont surgi aussitôt après l'ouverture.

Ayant ordonné aux personnes présentes de s'étendre par terre et saisi leur butin dans les tiroirs-caisses de plusieurs guichets, les individus ont déjoué les policiers en s'enfuyant à pied vers le Chemin Upper Lachine et de là dans une voiture qui les attendait avec un complice ... de l'autre côté de la voie ferrée. Le véhicule a été retrouvé vide avant la fin de la matinée.

Longueuil demande le droit de vote à 18 ans

(par C. M.) — Si Québec donne suite à la demande en ce sens que la ville de Longueuil inclura dans son bill privé qui sera présenté sous peu à l'Assemblée législative tous les citoyens de cette municipalité âgés de 18 ans et plus auront droit de vote au prochain scrutin municipal.

Actuellement, seuls les contribuables inscrits sur le rôle d'évaluation (propriétaires) ou sur le rôle de perception (locataires) sont habilités à voter, soit environ 7, 500 personnes. Si Québec donne son approbation au projet, le nombre d'électeurs passera vraisemblablement à 20,000. En effet, les conjoints des contribuables actuels et tous les jeunes de 18 à 21 ans obtiendront alors le droit de vote.

La décision du conseil municipal de Longueuil d'inclure cette demande dans son bill fait suite à une autre décision par laquelle les comptes de taxe pour les ordures ménagères seront dorénavant envoyés aux propriétaires, qui devront se charger de se faire rembourser par les locataires. C'est donc dire que les locataires n'apparaîtront plus sur la liste de perception des taxes et qu'en conséquence, si aucune disposition n'avait été prise, ils n'auraient plus droit de vote.

INONDATION

SUITE DE LA PAGE 3

n'absorbe plus du tout les eaux usées.

Quatre brise-glace du gouvernement fédéral étaient à l'action dans le lac St-Pierre hier et tentaient d'empêcher la formation d'embâcles dans ce secteur tout en maintenant le chenal libre de glaces pour faciliter l'écoulement des eaux.

Le "McLean et la "Saurel" ont passé la nuit dans le lac St-Pierre et ont repris leur travail ce matin tandis que le "Lapointe" a remonté le fleuve jusqu'à Sorel hier soir pour s'approvisionner de combustible. Tôt ce matin, il devait retourner dans le lac St-Pierre pour continuer sa tâche. Pour sa part, le brise-glace "Wolfe" s'est dirigé vers Trois-Rivières, hier soir, afin de maintenir le chenal ouvert.

Le pétrolier "J.-Edouard Simard" est prisonnier des glaces en face de Varennes depuis mercredi. On ignore quand il pourra se libérer.

"Plus le mercure descend, plus l'eau monte" nous a déclaré un policier de Repentigny. C'est ce qui faisait craindre le pire, hier soir, alors que Dorval prédisait un froid de 15 degrés sous zéro durant la nuit dernière.

Selon ce policier, le froid favorise les embâcles et celles-ci peuvent provoquer, en quelques minutes, une inondation désastreuse.

Un porte-parole de l'Office du chenal maritime a expliqué que le fleuve St-Laurent devait absorber plus de 1,500,000 gallons d'eau à la seconde, ces eaux provenant des Grands Lacs.

"Il est facile de comprendre, dit-il, ce qui arrive lorsque, à cause d'embâcles, cette énorme quantité d'eau ne peut s'écouler normalement dans le chenal. Si un embâcle bloque les eaux durant 10 minutes seulement, il y a donc 900 millions de gallons d'eau qui élèvent infailliblement le niveau. Imaginez-vous ce qui arrive lorsqu'un embâcle tient bon durant une journée."

Magasin et logements incendiés à Waterloo

GRANBY (R.R.) — Le propriétaire d'un magasin de chaussures, M. Sylva Lemay, âgé d'une soixantaine d'années, a été brûlé à la figure, hier matin, lorsqu'un incendie s'est déclaré dans son établissement situé au 812 de la rue Foster,, à Waterloo.

La victime a été transportée à l'Hôpital St-Joseph de Granby pour y recevoir les soins nécessaires à son état.

Les flammes, qui ont débuté vers 8 h. 20, ont complètement détruit le magasin de chaussures et quatre logements attenants. On estime à $50,000 les dégâts matériels causés par l'élément destructeur.

Environ 25 pompiers volontaires, sous la direction du chef Théodat Cabana, ont combattu les flammes jusqu'à 4 h. hier après-midi.

FAITS divers

Trouvée morte la gorge tranchée

TROIS-RIVIERES (J.G.) — Les médecins du laboratoire médico-légal de Montréal ont pratiqué aujourd'hui une autopsie sur le corps d'une Trifluvienne, Mme André Champagne, âgée de 52 ans, du 356 rue St-Paul, trouvée morte dans son logement mercredi soir. Elle avait la gorge tranchée. La police municipale a détenu un témoin de cette affaire, mais il a été relâché hier soir.

Trouvé mort sur un banc de neige

QUEBEC (PCf) — M. Jules Thibodeau, 55 ans, de Ste-Foy, dans la banlieue de Québec, a été trouvé sans vie, hier après-midi, sur un banc de neige.

Hold-up de $215 dans une pharmacie

Un bandit, armé d'un fusil à canon scié, s'est présenté à la pharmacie Allard, 4815 est, rue Ontario, vers 9 h. hier soir, et, sous la menace de son arme, s'est fait remettre l'argent du tiroir-caisse qui contenait la somme de $215.

Tué par un camion

ST-PHILIPPE. — Un citoyen de Ste-Marguerite-du-lac-Masson, M. William Campbell, âgé de 59 ans, a été tué par un camion qui l'a heurté, peu après minuit ce matin, sur la route no 9A, à St-Philippe, comté de Laprairie.

POLICIERS

SUITE DE LA PAGE 3

faire croire. "Lorsque j'ai eu des défis à relever dans le passé, j'ai toujours accepté de le faire. Je n'envisage pas de mesure de ce genre."

M. Saulnier a rappelé que son parti avait été élu avec des "positions très confortables" et qu'il est donc pleinement en mesure d'agir.

Enfant tué par un camion

ST-MARC DES CARRIERES. (PC) — Un garçonnet de 7 ans, François Tessier, de St-Marc des Carrières, comté de Portneuf, à environ 40 milles au sud-ouest de Québec, a été tué par un camion hier après-midi. L'accident s'est produit près de la ferme des parents de la jeune victime.

Imprimerie condamnée

Le juge T.-A. Fontaine a imposé, hier après-midi, une amende de $200 à l'imprimerie "Ateliers Roger Presse Ltée" pour avoir transmis au comité paritaire de l'industrie de l'imprimerie de Montréal une déclaration fausse et inexacte concernant le salaire qu'avait reçu un de ses employés, Jean-Paul Landry, au cours du mois de septembre 1966.

C'est après un assez long procès que le tribunal avait reconnu coupable cette imprimerie qui a obtenu un délai de 15 jours pour le paiement de l'amende.

Dans un jugement élaboré, le juge mentionne que l'imprimerie avait présenté une fausse déclaration en omettant de mentionner le salaire dû à Landry. "Entendu comme témoin de la poursuite, ajoute le juge Fontaine, ledit Landry avait établi que, durant ce mois de septembre 1966, il était effectivement à l'emploi des Ateliers Roger Presse Ltée, bien que son nom n'apparût pas dans un rapport produit.

"Il est en preuve également que ce qui s'est produit c'est que le salaire de cet employé, à la demande de celui-ci, aurait été versé à sa femme. De toute façon, il n'en est pas question dans la déclaration présentée par le prévenu. Même si, comme le laisse entendre l'accusé dans son mémoire, il y avait eu entente ou collusion avec l'accusé et ledit employé et, même si, comme résultat de tout cela, ledit employé avait, de son côté, commis un délit, ceci, de droit comme de fait, ne peut avoir d'influence sur le sort de la présente cause."

Quelques précisions sur les 4 tours de Longueuil

par Claude MASSON

Le projet de construction de quatre tours de 15 étages au coût de $11 millions rendu public mercredi soir par le maire Marcel Robidas et qui doit être réalisé dans les prochains mois à Longueuil avait déjà été annoncé antérieurement, en 1963, mais il n'avait pu être concrétisé parce que l'entente entre le Conseil des ports nationaux, propriétaire du terrain, et les promoteurs du "Domaine d'Iberville" n'a été conclue qu'il y a à peine quelques mois. Telle est l'explication fournie hier par M. Louis Rousseau, principal initiateur du projet de ces maisons de rapport, relativement au retard apporté dans la réalisation du "Domaine d'Iberville".

Après plusieurs démarches, en y ajoutant la lenteur coutumière des organismes gouvernementaux, le Conseil des ports nationaux et la firme représentée par M. Louis Rousseau en sont finalement venus à un accord. Le terrain, situé entre la rue St-Charles et la route no 3, en face de la Place Longueuil, à quelques pas du pont Jacques-Cartier, a été loué par bail emphytéotique d'une durée de 63 ans aux promoteurs du projet. Il a été impossible de connaître les clauses financières du bail.

D'autre part, il semble y avoir ambuguïté au sujet du projet lui-même. Le maire de Longueuil, M. Marcel Robidas, a annoncé que quatre tours seront construites d'ici 18 mois, au coût total de $11 millions, avec possibilité de l'érection de plusieurs autres tours — une dizaine — par la suite, tandis que le principal intéressé dans cette affaire, M. Louis Rousseau, ne parle que de la construction de deux tours de 16 et non 15 étages — 180 appartements chacune — dans un délai de 15 mois et au coût de $5 millions.

Interrogé hier, le principal promoteur du "Domaine d'Iberville", tout en confirmant l'essentiel de la déclaration du maire Robidas, a précisé que les auteurs du projet ne pourront faire de commentaires sur celui-ci avant quelques semaines au moins.

250 personnes auraient péri

TEHERAN (AFP) — Deux cent cinquante personnes auraient trouvé la mort dans le naufrage d'un bateau à moteur, au cours d'une tempête dans le golfe Persique, annonce le journal "Keyhan". Le bateau se rendait de Bahrein vers Dubai, précise le journal.

Le Conseil des ports double ses subventions aux municipalités

OTTAWA — (PCf) — Le ministre des Transports, M. J. W. Pickersgill, a annoncé hier aux Communes que le Conseil des ports nationaux doublera d'ici 1969 le montant des subventions qu'il accorde aux municipalités.

Le ministre a expliqué que ces subventions que le conseil accorde au lieu de verser des impôts municipaux seront calculés sur une base de 62½ pour cent de l'évaluation pour l'année 1966, au lieu de 50 pour cent en 1965.

En 1967, cette année, ce pourcentage sera de 75 pour cent, de 87½ pour cent en 1968 et de 100 pour cent en 1969.

M. Pickersgill a fait savoir qu'une entente venait tout juste d'être signée entre le conseil et les municipalités portuaires du pays.

Cambriolage vite élucidé à Laval

Deux policiers de Laval ont réussi hier soir à récupérer les fruits d'un cambriolage et à capturer trois présumés voleurs avant même que la victime ne constate la disparition de son bien !

Patrouillant vers 9 h. 30 hier soir, les agents Jean-Guy Sauvé et Michel Maheu, du poste no. 10, à Laval, ont intercepté une automobile dont aucun des trois occupants, tous âgés d'environ 20 ans, ne put produire de permis de conduire ni l'enregistrement de "leur" voiture.

L'examen du véhicule devait permettre peu après aux policiers de découvrir un téléviseur, une caméra et un revolver chargé dont le modèle leur parut bien particulier.

Et pour cause. Le tout provenait de la maison d'un policier de Montréal habitant dans le quartier d'Auteuil, à Laval. Quand ce dernier rentra chez lui et porta plainte en constatant le vol, ses confrères de l'île Jésus lui ont répondu que les objets disparus étaient à sa disposition et les présumés voleurs déjà derrière les barreaux : "Nous ne chômons pas, nous, à Laval" ont-ils ajouté en souriant.

Laval approuve les plans de construction de Tidewater Oil

(par P.V.) — Le comité exécutif de la ville de Laval a adopté à l'unanimité les plans de construction d'une succursale de Tidewater Oil, compagnie pétrolière d'envergure internationale dont l'actif dépasse $1 milliard et qui a commencé, dans le parc industriel, l'aménagement d'une succursale pour desservir le Québec et les provinces maritimes.

Le projet, qui serait destiné à prendre plus d'ampleur dans quelques années, prévoit pour l'immédiat un investissement d'un quart de million de dollars.

Il est l'aboutissement de démarches qui avaient été entamées par le conseiller Jean Giosi, avant la fusion et la création de la ville de Laval.

CAHIER No 2 / PAGES 13-24 LA PRESSE VIE FEMININE / VIE MONDAINE / RADIO TV / THEATRE / BANDES DESSINEES

MONTREAL, VENDREDI 17 FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 40

La population connaîtra dimanche la décision des membres de l'Alliance



Les professeurs de l'Alliance, hier, à la réunion d'information

Démissions en bloc? Grève prolongée?

par Réginald Martel

"Votre geste sera d'une importance très grande pour toute la province, si vous décidez de poursuivre votre action au-delà de la loi."

Pendant près de deux minutes, les cris et les applaudissements de 6,000 instituteurs ont salué hier à l'aréna Maurice-Richard ces paroles d'un de leurs chefs, M. Mathias Rioux.

Ouverte à 3 h. 37 hier après-midi, la réunion d'information des professeurs de l'Alliance s'est terminée vers 5 heures sur une invitation des leaders syndicaux à bien réfléchir sur les conséquences du geste que les grévistes seront appelés à poser dimanche matin, quand ils devront approuver ou rejeter les méthodes d'action que proposera le syndicat pour poursuivre la lutte contre le bill 25.

Aucune décision n'a été prise hier. Le président du comité de grève, M. Guy Marcotte, a expliqué à la foule que la réunion était surtout une démonstration de force et de solidarité. C'est pendant le week-end que seront abordées de façon plus technique les options à prendre.

M. Marcotte a fait appel au calme, à la lucidité et à la détermination des instituteurs. Manifestement désireux de ne pas soulever la foule, les orateurs ont pratiqué ces vertus pendant toute la durée de l'assemblée.

"Il ne s'agit pas de provoquer l'anarchie, a poursuivi M. Marcotte, mais de dire dimanche au gouvernement, à la population en général et aux parents en particulier, que nous ne nous battons pas par insubordination mais pour obtenir justice."

Quelques questions posées aux grévistes par M. Bernard Courteau, ont permis de prendre la mesure de la détermination des membres de l'Alliance :

— Allons-nous nous laisser passer un Québec ?

— Non !

— Y aura-t-il des démissions en bloc ?

— Oui !

Toute l'assemblée était sous le signe d'une menace très précise. "Les enseignants, a dit M. Courteau, pourraient facilement manquer de respect envers un gouvernement qui n'a pas respecté son propre mandat . . ."

Le dernier mot s'est perdu dans la bruyante approbation des milliers d'enseignants en colère.

M. Mathias Rioux a exposé aux grévistes les répercussions provinciales des décisions que prendront les instituteurs de l'Alliance. "Ce n'est pas la négociation locale qui est en cause pour l'Alliance, c'est l'ensemble des principes du syndicalisme dans la fonction publique."

"L'Alliance est la clé de voûte de la lutte à poursuivre. Les enseignants du Québec ont les yeux tournés sur vous. Nous avons rencontré les présidents des syndicats régionaux. Ils nous ont dit : votre décision sera la nôtre."

"Le bill 25 offre de $500 à $1,500 à 60 pour cent des enseignants et il enlève le droit de libre association. Allons-nous sacrifier pour quelques dollars un outil fondamental ?"

— Duplessis ! Duplessis !, scandait la foule.

"Si, avec 12,000 enseignants en grève on enlève le droit de grève, que fera Johnson quand nous serons 60,000 en grève ? Pourrons-nous ravoir ce droit fondamental que nous avons conquis de haute lutte ?"

Puisqu'il était question de solidarité des instituteurs, M. Rioux a eu . . .

". . . un mot sur les exécrables enseignants députés à l'Assemblée législative. Nous les avons rencontrés. Ils assistent impuissants à une loi à laquelle ils n'ont pas été invités à participer."

"Il est absolument incroyable que nous gardions dans notre profession des gens qui ont collaboré à notre destruction syndicale. S'ils avaient eu la décence de s'abstenir, la loi n'aurait pas été adoptée. On s'en souviendra quand ils reviendront dans la carrière."

Revenant aux mesures à prendre pour lutter contre le bill no 25., M. Rioux a déclaré : "Montréal acceptera probablement de se battre (applaudissements). La grève de 24 heures, c'est notre premier test. Il ne faudrait pas que les test. Il ne faudrait pas que les enseignants soient traumatisés par l'aspect financier. Il faut lutter au niveau des principes."

"Pendant la fin de semaine, nous allons vous expliquer les conséquences de la désobéissance civile. Soyez présents et très attentifs aux réunions."

Journée pédagogique chez les professeurs de langue anglaise

par Roger-J. Bédard

Les instituteurs catholiques de langue anglaise de Montréal ne seront pas en classe lundi matin. Ils ont accepté à l'unanimité de tenir une "journée pédagogique" au théâtre Rivoli, rue Saint-Denis, à compter de 9 h. a.m. La réunion sera reportée au lendemain si le bill 25 n'est sanctionné que lundi.

Cette importante décision a été prise hier après-midi durant une réunion groupant environ un millier d'instituteurs de langue anglaise à l'emploi de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

Par ce geste les enseignants entendent manifester leur intention de passer outre à la loi votée cette semaine pour résoudre la crise scolaire.

Fonds d'aide de $100,000

Les instituteurs présents ont autorisé leur conseil d'administration à emprunter une somme de $100,000 pour venir en aide aux personnes en grève qui se trouvent dans une condition économique précaire.

L'Association nationale des éducateurs a par ailleurs fait savoir qu'elle fera tout en son pouvoir pour aider les enseignants du Québec qui voudront se trouver des postes dans les autres provinces canadiennes. Cette initiative a été chaleureusement applaudie.

"Le bill 25 est une mesure absolument inacceptable. Qu'un gouvernement qui se veut démocratique ait osé présenter et voter une loi pareille dépasse toute compréhension", a déclaré M. Quinn. Ce dernier rappelait les discussions entre les instituteurs et le gouvernement.

"L'Union nationale, et l'opposition, ont d'abord considéré le conflit scolaire selon des critères exclusivement économiques. Maintenant, la crise est devenue un ballon politique.

"L'éducation est beaucoup plus fonction de la qualité des maîtres que de l'ampleur des bâtiments", s'est écrié M. Quinn.

L'appui de tous les instituteurs du pays

"Combattre ce bill, c'est un devoir pour tous les instituteurs de cette province qui veulent se bien acquitter de leurs devoirs professionnels", a ajouté M. Shore. De fait, une grande solidarité se manifeste chez tous les enseignants. Soixante-un mille instituteurs du Québec tiendront aujourd'hui une "journée pédagogique" contre le bill 25.

"Nous avons dans notre lutte contre cette mesure l'entier appui des 200,000 instituteurs du pays", a-t-il ajouté.

M. Quinn a ensuite dit que les instituteurs catholiques de langue anglaise seraient appelés à se prononcer lundi par bulletin secret sur les décisions qui devront être prises.

Durant l'échange de vues, plusieurs éducateurs ont exprimé l'intention de ne plus enseigner ni à Montréal ni dans le Québec en septembre prochain.

"C'est en dernière analyse aux parents qu'il appartient de décider s'ils veulent pour leurs enfants une formation de qualité par des maîtres compétents", a déclaré une institutrice que nous n'avons pas pu identifier.

"Le droit pour les enseignants d'améliorer leur condition par la négociation de contrats de travail a été remis en cause par le bill 25. Pas un éducateur digne de ce titre ne peut accepter ce fait", a dit M. Shore.

La grève des enseignants dégénère en la pire crise syndicale du Québec

La crise scolaire s'est transformée en la pire crise syndicale qu'ait traversée la province de Québec.

Plus de 60,000 enseignants, catholiques et protestants, ont abandonné leurs classes ce matin, privant de leurs cours 1,500,000 élèves des niveaux primaire et secondaire.

Jamais il ne s'est produit, non seulement au Québec, mais au Canada, que tout un secteur ait été paralysé d'un seul coup, d'une façon aussi efficace.

Jamais non plus on n'a vu des signes aussi évidents d'une désobéissance civile envers un gouvernement.

Les membres du conseil d'administration de la Corporation des instituteurs catholiques se réunissent aujourd'hui, à Québec, et demain, ce sera au tour du Conseil général (la plus haute autorité de la centrale entre la tenue de ses congrès) à étudier la situation. Il y a de fortes raisons de croire que la CIC ordonnera à ses membres de poursuivre les "journées d'étude" lundi et les jours suivants.

Les enseignants, qui ont reçu l'appui des deux principales centrales syndicales du Canada, le Congrès du travail du Canada (et son affiliée au Québec, la FTQ) et la Confédération des syndicats nationaux, entament une épreuve de force contre une loi gouvernementale qui veut leur imposer une échelle de salaires, la suspension de leur droit de grève, et, disent-ils, la suspension de leurs droits d'association et de négociation.

Le bill 25 franchit aujourd'hui la dernière étape avant d'être soumis au lieutenant-gouverneur pour sa sanction royale.

La Fédération des travailleurs du Québec et la Confédération des syndicats nationaux voient dans ce projet de loi un cheval de Troie qui permettrait au gouvernement de restreindre ou d'annuler le droit de grève dans les services publics. C'est pourquoi, comme dans le cas du Code du travail (bill 54), les deux centrales ouvrières oublient leurs rivalités et font front commun pour forcer le gouvernement à procéder autrement. La FTQ parle même d'une grève générale de ses 350,000 syndiqués qu'elle représente, au Québec.

Le Conseil du travail de Montréal, qui représente à lui seul 150,000 travailleurs de la région métropolitaine, a invité hier soir ses affiliés à organiser des conférences spéciales et des journées d'étude "pour étudier la nouvelle loi". Le CTM soutient que le bill 25 est la négation des droits fondamentaux du monde ouvrier et notamment du droit de grève des syndicalistes enseignants.

La Fédération des normaliens du Québec demandera aux étudiants des écoles normales qui termineront leur cours cette année de s'abstenir de toute forme d'engagement auprès des commissions scolaires, les invitant plutôt à poursuivre leurs études. La Fédération a approuvé l'attitude de la CIC dans la présente crise et met ses membres en garde contre le gel des salaires et la suspension des droits dont jouissaient les enseignants jusqu'à l'adoption du bill 25.

Les 9,000 grévistes de la CECM n'ont pas l'intention de reprendre leurs cours à moins d'un règlement satisfaisant. Les membres de l'Alliance des professeurs de Montréal songent à poursuivre leur grève en dépit de la loi ou encore à démissionner en bloc. Les membres de la Fédération des enseignants catholiques de langue anglaise se réuniront lundi pour prendre une décision appropriée. Ils ont par ailleurs autorisé leurs dirigeants à emprunter $100,000 pour créer un fonds de secours.

Chez les parents, on veut à la fois que les professeurs soient satisfaits et que les classes reprennent. On appuie donc le gouvernement dans son bill qui consacre le droit de l'enfant à l'enseignement, mais on ne voudrait pas que ce droit se fasse au détriment des droits des enseignants.

Cette journée de grève générale des enseignants québécois risque de coûter à ces derniers environ $1,500,000 en pertes de salaires.

Les seuls enseignants de Montréal ont perdu plus de $6 millions en salaires depuis le début de leur grève le 13 janvier. Les parents soutiennent que la prolongation des conflits risque de rendre plus difficiles les conditions de retour en classe.

A verdun

A Verdun, où les 600 enseignants devaient normalement se mettre en grève ce matin, on étudiera la situation pour savoir si la grève se poursuivra la semaine prochaine, ou si plutôt on attendra des directives de la CIC.

Les protestants

L'Association des professeurs protestants de la rive sud déclare qu'elle appuiera toutes les décisions qui seront prises par l'Association provinciale des professeurs protestants au sujet du bill 25.

A la suite d'une réunion de son comité exécutif, l'association qui groupe 650 enseignants protestants et de langue anglaise, a tenu à préciser qu'elle est totalement d'accord avec les positions des professeurs de langue française du Québec.

L'association, qui stipule avoir "déjà apporté son support moral et financier à la CIC", estime que le bill 25 "est une insulte à l'éducation".

Les parents protestants ont organisé une marche devant le parlement. Ils réclament le retrait du bill 25 ou du moins un adoucissement de cette loi.

Certaines associations de parents catholiques francophones approuvent le bill 25.

Les principaux

Les principaux d'écoles de Montréal qui ne participeront pas au mouvement de grève, ont décidé de verser leur journée de salaires aux grévistes, ce qui portera le montant à environ $25,000. Ils ont déclaré, par leur association, qu'ils ne peuvent approuver l'attitude d'un gouvernement "qui oblige des éducateurs à retourner en classe dans des conditions où on est en train de le faire".

Les professeurs des écoles normales et leurs élèves font aussi la grève. Les professeurs sont affiliés à la CSN.

Le directeur québécois du syndicat des Métallurgistes unis d'Amérique (FTQ), M. Jean Gérin-Lajoie, appuie entièrement les professeurs. "La secousse violente qu'ébranle aujourd'hui le Québec est à la mesure même du désordre régnant dans les structures des salaires de tous les secteurs de notre économie", a-t-il dit.

Des étudiants en droit de l'université d'Ottawa approuvent le gouvernement québécois et son bill 25. Par ailleurs, les 500 étudiants du St-Joseph Teachers College, de Montréal, ont décidé d'eux-mêmes de boycotter leurs propres cours aujourd'hui pour appuyer les enseignants.

L'Association professionnelle des optométristes approuve en partie le bill 25 qui met fin à l'escalade des grèves scolaires, mais craint que les mesures privant les enseignants de leurs droits d'association et de négociation ne s'étende à d'autres groupements.

L'ex-ministre libéral Bertrand appuie le gouvernement de l'UN

de notre bureau de Québec

QUEBEC. — Le conseiller législatif des Mille-Isles, M. Lionel Bertrand, qui était autrefois ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche dans le gouvernement de M. Jean Lesage, s'est prononcé, hier, en faveur du bill 25 visant à régler la crise scolaire du Québec.

M. Bertrand prenait la parole au Conseil législatif alors que débutait l'étude en deuxième lecture du projet de loi.

"Dans les circonstances actuelles, a dit M. Bertrand, le gouvernement a bien fait de présenter un projet de loi pour le retour en classe des enfants et le règlement de la crise scolaire.

"J'avais certaines réticences, au début, à donner mon approbation au projet de loi, a ajouté M. Bertrand. Mais, depuis que j'ai entendu le président de la Corporation des instituteurs annoncer qu'il y aurait une grève générale, je n'en ai plus."

M. Bertrand, qui est commissaire d'école à la commission scolaire de Sainte-Thérèse-de-Blainville, a souhaité cependant que les instituteurs ne donnent pas suite à leur intention de déclencher une grève et imitent les cheminots qui, il y a quelques années étaient retournés au travail à la suite d'une décision de la Chambre des communes. Cette décision avait été prise alors que M. Bertrand siégeait à Ottawa.

"S'il y a des êtres au monde qui méritent d'être respectés après les prêtres, a dit M. Bertrand, ce sont bien les enseignants qui ont la responsabilité d'éduquer nos enfants.

"S'ils refusent de retourner en classe, c'est le plus mauvais exemple qu'ils donneront à nos enfants."

Crise d'autorité

M. Bertrand s'est inquiété de la crise d'autorité que traverse le Québec et il a rappelé certaines paroles qu'il avait prononcées lors du débat sur le discours du Trône.

"Nous traversons une crise d'autorité, a dit M. Bertrand. L'autorité familiale n'est plus respectée. L'autorité religieuse est bafouée. Et l'autorité politique est méprisée parce qu'il y a plus de politiciens que de politique. Si l'autorité continue d'être bafouée ainsi, il y aura des risques de révolution."

Quant au débat qui a eu lieu à l'Assemblée législative sur le bill, M. Bertrand s'est dit étonné que l'on ait fait peu de cas des commissions scolaires au cours des discussions.

"On a parlé des droits des enfants, des droits des parents, mais on ne s'est pas penché sur le sort et les responsabilités des commissions scolaires, a dit M. Bertrand.

"Les commissions scolaires sont tannées et fatiguées de former des comités de négociations et de négocier à l'année, a dit M. Bertrand. Les commissions en ont assez de négocier sur le plan local.

"Je suis convaincu qu'il y aurait moyen de s'entendre pour négocier à l'échelle régionale."

Faisant allusion à la présence du gouvernement dans les négociations, M. Bertrand a ajouté qu'il serait le dernier à s'opposer à la présence du gouvernement à la table des négociations à cause de son aide financière aux commissions scolaires.

Au cours de son intervention, M. Bertrand a également parlé des directives du ministère de l'Education et il a rendu hommage aux fonctionnaires de ce ministère.

Au sujet des directives, il a dit que celles-ci n'étaient pas arrivées brusquement mais à la suite d'un processus en marche depuis trois ans. Il a fait remarquer d'autre part que ces directives sont supérieures à tous les barèmes communiqués précédemment et il a signalé qu'elles accordent la parité de salaire aux institutrices.

Le parti libéral tentera de transformer la visite de M. Lesage à Joliette en une assemblée monstre

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le parti libéral va transformer en une assemblée politique monstre la réunion que devait tenir dimanche à Joliette le chef de l'opposition M. Jean Lesage.

Il n'est pas impossible qu'une vingtaine de députés libéraux de la région de Montréal y participent et avec M. Lesage, MM. Pierre Laporte et Paul Gérin-Lajoie tireront les premiers coups d'une campagne qu'amorce le parti contre le bill 25.

Au fait dès cette fin de semaine le parti placera dans les grands journaux du Québec des textes publicitaires pour inviter la population à écouter certaines émissions auxquelles doivent participer ces jours-ci les gros canons du parti.

Ainsi tout indique que la contre offensive du parti libéral au bill 25 va se jouer à l'extérieur de l'Assemblée législative. On croit savoir que la commission de propagande a déjà tenu quelques réunions au sujet du bill 25.

Bien que l'action libérale soit encore imprécise, des sources ont indiqué hier que le parti avait organisé pour cette fin de semaine des réunions dans quelques grandes villes de la province, réunions auxquelles devaient participer séparément les plus prestigieux des anciens ministres.

A la dernière minute le parti se serait ravisé pour ne pas s'exposer à être accusé d'avoir incité les enseignants à la désobéissance civile.

Pour l'instant ce vaste projet est donc remis. Mais les libéraux n'en ont qu'un peu plus de temps pour étudier plus à fond le dossier complet de cette affaire.

Surprise d'une déclaration de Johnson

Mlle Ann MacLeish présidente de l'Association provinciale des professeurs protestants, a dit que le premier ministre Daniel Johnson avait déclaré, au cours d'une réunion avec des représentants d'associations d'enseignants, que si les professeurs de langue anglaise avait l'intention de partir, ils pouvaient le faire.

"Je ne me serais jamais attendue à entendre dire cela par le premier ministre de la province de Québec . a-t-elle affirmé dans une entrevue. "Je ne sais réellement pas ce que le premier ministre avait dans l'esprit."

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	3 h.
Abitibi	400	11¼	11⅛	11⅛
Algoma	200	25	25	25
Alliance	800	135	130	130
Alcan	2600	35	34⅝	34¾
Alcan 4½	1500	41¾	41½	41½
Alcan 2 Pr	1200	42	42	42
Anglo CP	8	10⅜	10⅜	—
AngT 1½4½ Pr	—	39	39	—
ArgC Pr	300	11½	11½	11½
Atl Sug	100	9¼	9¼	9¼
Bq CN	—	55	55	—
Bq d'Epargne	—	13¼	13¼	—
Bq Imp-C	300	65⅜	65¼X	¾⅜⅜
Bq MXONT	—	61⅛	60¾	—
Bq N-E	50	69¼	69¼	69¼
Bq PC	—	42	42	—
Bq Roy	675	74½	74¼	74½
Bq Tor-D	—	63	63	—
Bath P (A)	—	59½	59½	—
Bell Phone	325	48¾	48½	48½
BawMer Pr	—	50	50	—
Bowater	—	7¼	7¼	—
Brazil	—	9⅞	9¾	—
BA Oil	4000	36⅛	36⅛	36⅛
BC Forest	—	22⅞	22¾	—
BC Forest 6p.c.	200	51	51	51
BC Phone	—	62	62	—
Brinco	2800	429	415	420
CAE	700	9	8⅞	8⅞
C Pow 5.40	—	105	105	—
Can Cem	150	40	40	40
Can Cem Pr	—	25	25	—
CD Sugar	—	23	23	—
Can Iron	—	20½	20½	—
Can Malt	1200	22	22	22
C S L	175	35	35	35
C S L Pr	—	5½	5½	—
C Brew	700	7⅜	7¼	7⅜
C Brew (B)	—	38	38	—
C Br Alum (A)	1000	17⅜	17⅝	17⅝
CBAL (A) w	400	390	390	390
CBAL (B) w	200	390	390	390
C Chem w	—	575	565	—
C I L Pr	—	18⅝	18⅝	—
CI Pow	150	33½	33½	33½
CI Pow 5.2p.c.	—	17¼	17¼	—
C Marconi	—	5⅜	5¼	—
CPR	900	63⅜	63⅛	63⅜
CPR 4p.c. Pr	—	9	9	—
C Pfina	—	11⅞	11½	—
Central D	100	12¼	12¼	12¼
Chemcell	—	13⅜	13¼	—
Cons P	900	10¼	10	10
Cominco	600	33½	33⅜	33⅜
Cons Pa	600	42¾	42⅜	42⅜
Cons Te	300	8½	8½	8½
Consu Gl	300	8½	8½	8½
Cons Gla	—	12¼	12¼	—
Cons P	100	24¾	24¾	24¾
Corby B	—	26	26	—
Couvrette A	—	460	460	—
Crin RL	—	37	37	—
Crush Int	2000	12		1212
Denison	600	53⅞	53¾	43⅞
Dist Seag	300	37⅝	37½	37⅝
Dome Pete	—	46½	46½	—
D Bridge	300	19	19	19
D Cool pr	200	9½	9¼	9¼
Do ;Fasco	54100	21½	21	21
D Lime	—	225	225	—
Dosco	—	9⅞	9⅜	—
D Stores	700	20	20	20
Domtar	1800	17⅞	17½	17½
Domtar pr	—	18½	18½	—
D Text	1625	30	29	29
Du Pont	25	37½	37½	37½
Eddy Match	—	32½	32½	—
Fin Collection	—	5	5	—
Falcon	100	92	92	92
Fam Play	1775	36¼	35¾	36¼
Fraser	—	25⅞	25¾	—
Glenfair	44800	180	165	180
GL Paper	—	25	25	—
Hawwk Siddd	—	460	450	—
Hollinger	—	25¾	25¼	—
Home (A)	—	23⅜	23⅛	—
Home (B)	—	24½	24½	—
Hud Bay M	150	67	66¾	67
HBC 5200	17⅛	17	17⅛¼	Husky -
Oil	—	13⅜	13⅜	13⅜
Husky (C) pr	200	57½	57½	57½
Imp Oil	12800	60	60	60
Imp Tob	—	14½	14⅜	—
Ind Accep	300	24⅛	24	24⅛
Int Bronze	—	21	21	—
Int Nickel	—	95⅞	95½	—
Int Util	1500	27⅝	27⅜	27⅜
Int Util Pr	—	31	31	—
Inter PPL	25	91	91	91
Invest Gr A	—	10¾	10¾	—
James U Steel	—	11	11	—
Labatt	—	22⅛	22⅛	—
Laur Fin	100	5⅛	5⅛	5⅛
Loblaw A	—	8⅜	8½	—
Loblaw B	100	9	9	9
Loeb M	100	12⅜	12⅜	12⅜
MacKar A	—	23	23	—
MacMil	—	27½	27¼	—
Marit T	—	23¾	23½	—
Massey F	5300	27	26¾	26⅞
Melchers	—	20¼	20¼	—
McAllis	200	7⅜	7⅜	7⅜
Miron	—	5¼	4¼	—
MitchR A	—	11	11	—
Molson A	200	20¼	20¼	20¼
Molson B	—	21	21	—
Mtl Loco	100	16	16	16
Mtl Tr	500	16¼	16¼	16¼
Moore C	425	93	92¼	92¼
MorseR A	100	22¼	22¼	22¼
MorseR B	—	20¼	20	—
Morse Pr	—	56	56	—
Murp Oil	—	28½	28½	—
Mussens	—	7¼	7	—
NB Tel	100	16½	16½	16½
NFLD Lig	800	9¾	9¾	9¾
Noranda	1575	58½	58⅛	58⅜
North C Gas	200	13¾	13¾	13¾
NS LP	100	10⅝	10⅝	10⅝
Ocean Fish	—	9½	9½	—
Ogilvie	1400	13½	13½	13½
Ogilvie Pr	—	29½	29½	—
Pac Pete	—	11⅝	11½	—
Phillips C	—	44½	43½	—
Placer	100	33¼	33¼	33¼
Pow Corp	400	11⅝	11	11
Price	1000	13¼	13	13
QN Gas	100	10	10	10
QNG Pr 5.40	1000	4	4	4
Que Phone	100	18⅜	18⅜	18⅜
Rio Algom	8	24¾	24¾	—
Rio Alg Pr	50	98½	98½	98½
Rolland (a)	—	10¾	10¾	—
Rothmans	400	28	27⅞	28
St-L Cem A	700	26½	26½	26½
Salada F	100	10⅛	10⅛	10⅛
Shell Can	25	25¼	25¼	25¼
Shell I Pr	100	28	28	28
SherW Pr	—	107	107	—
Simpsons	150	28¼	27¾	27¾
Sogemines	1100	11⅜	11½	11⅜
Southam	—	37½	37½	—
SS Steel	—	9	9	—
Steel Can	2400	22¾	22½	22⅝
Steinbg		19⅜	19¼	19¼
Texaco Can	1300	24⅛	24	24
T Grp (A)	900	9⅞	9⅞	9⅞
Tr-C Corp	—	8	8	—
Tr-C PL	200	26½	26½	26½
Tr-C PL pr	200	48	47¾	48
Tr Mt PL	900	17½	17½	17½
Triad Oil	—	205	205	—
Un Carbide	—	22⅛	22⅛	—
Union Oil	—	32¾	32¾	—
Walk GW	1200	31¾	31½	31½
W & Knapp	—	6	5	—
WCoast Tr	200	27¾	27¾	27¾
W Pac Pd	—	5⅛	5⅛	—
Weston (A6	100	20½	20½	20½
Weston (B)	—	22	22	—

Bourse Canadienne

Stock	Sales	High	Low	p.m.	Ch'ge
3Agassig		2000	27	26	26
Ajax		500	13	13	13
Alscope		500	152	152	152
Amg B Bel		5000	9½	9½	9½
Ameranium		—	2½	2½	—
Am Metr Ent		200	175	175	175
Arno		3000	6½	6½	6½
Atl Mines		—	18	18	—
Augustus		500	43	43	43
Bateman		6500	8½	8	8½
Beauce Pl		3000	5	5	5
Beth Copper		300	710	700	700
Black Hawks		—	95	95	—
Black River		1000	11	11	11
Blue MBon		—	335	335	—
Bruce-Presto		—	7	7	—
Bruneau		2500	19	18	19
Burnt Hill		—	39	37½	—
C Keeley		—	11	11	—
C. Magnesite		500	57	57	57
C Security A		—	220	215	—
Cannon Mines		1000	29	29	29
Carbec		37800	87	84	87
Cartier-Que		—	7	7	—
Cassiar		—	16	16	—
Csr		—	40	40	—
Cessland		—	150	150	—
Chemalloy		—	145	142	—
Chib Copper		—	6½	6½	—
Chipman		10000	20	18	18
Coastal M		—	9½	9½	—
Commodore		200	110	110	110
Cominga		2000	9	9	9
C Manitoba		—	25	25	—
C Mogador		—	13	13	—
CQ Smelt		—	51	51	51
C Virginia		3000	66	66	66
Cop-Man		9100	34	26	34
Copstream		2000	5	5	5
Crownbridge		3000	24	21	24
Dauphin		—	12½	12½	—
Denault (A)		200	8½	8½	8½
Devil's Elbow		3000	26½	26½	26½
Dolsan		2500	17	17	17
Dom Exp		—	14½	14½	—
Dumagami		—	42	42	—
East Sull		—	600	600	—
East Vent		—	13½	13½	—
Empire M		—	9	9	—
Equity E		12000	63	61	62
Fab Met		500	12	12	12
Fano		3000	6	6	6
Fidelity		—	40	40	—
FT Rellan		—	30	30	—
Futurity		9500	36	35	35
Garney		8500	35	34	35
Glen Lake		6000	195	175	195
Grt W M		—	72	70	—
Greenberg		—	460	460	—
Grissol		—	230	230	—
Guard M		—	18	18	—
Imbrex		200	485	485	485
Inland Ch		—	7	7	—
Inspiratn		2200	180	175	175
Int. Norvalie		—	13	10½	—
Jockey		—	390	390	—
Kenting Av		—	6	6	—
Kiena		1000	73	70	70
Kodiac Pet		—	155	145	—
Kontiki		—	8	8	—
Labrador		—	29¼	29¼	—
Laduboro		500	55	55	55
L Dufault		200	15	15	15
Lamontagne		700	14	14	14
Lemieux Copp		1000	24	24	24
Lingside		500	4	4	4
Louanna G.		2000	23	23	23
McKinney		—	10½	10½	—
Midepsa		900	235	235	235
Miro Mines		500	9½	9½	9½
Monpre		—	15	14½	—
Mt Castigan		4000	20	19	20
Mt Pleast		3000	17	15	17
Mt W Iron		5000	28	28	28
Muscochon		2500	30	30	30
Native Min		13500	16½	14	16½
Newrich		—	14	14	—
NA Rare		3500	26½	26	26½
Opem Ex		1000	15	15	15
Pat Siver		9000	27	26	26
Opemiska		200	12	12	12
Peace Riv		—	810	810	—
Pennbec		—	13½	11	—
Phoenix O		100	285	285	285
Pine Ridge		—	20	18	—
Prime Pot		4000	13	12½	12½
Provo G		—	535	530	—
Que Axxcot		—	4½	4½	—
Q Cobalt		—	210	210	—
Rancheria		500	20	20	20
Rexspar		1500	6½	6½	6½
Rouyn Ex		1000	11	11	11
RA Pete B		2500	122	121	122
St-L Colum		600	165	165	165
St Lucie Ex		—	13	13	—
Sapawe		500	8	8	8
Seaway H		—	5½	5½	—
Select Fin		700	245	225	230
Silver Reg		5000	15	14	14
Silver Su.		1500	10	10	10
Silver T		500	31	31	31
S Dufault		12000	11	11	11
Spartan Air		97300	105	88	100
Sturgeon		—	54	53	—
Sullivan		—	395	390	—
Subeo		1000	73	73	73
Tache		7000	8½	8	8½
Talisman		—	35	35	—
Terrex Mng		1000	33	31	31
Trsterre		600	19	19	19
U Asbestos		500	300	300	300
U Corp B		—	11¾	11¾	—
Un Obalski		—	23	23	—
V Der Hout		400	450	440	440
Waite Dufault		3000	34	33	33
Westburne		—	170	170	—
West Tin		5000	23	23	23
Wisconsin		1000	18	18	18

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	S. pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Clôture — 16 fév.	162.14	138.81	120.82	153.74	119.25
Clôture — 15 fév.	162.28	138.79	120.86	153.85	119.74
Haut — 1967	162.59	139.21	120.96	154.08	122.23
Bas — 1967	148.99	120.00	109.72	141.48	104.93

cours des obligations

Source : Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières

(17 février, à midi)

GOUVERNEMENT DU CANADA

		Achat	Vente
4¼ 1er oct.	1967	99½	100
2¾ 15 juin	1968	96¾	97½
5 1er oct.	1968	99¾	100¼
5¾ 1er oct.	1969	101½	102¼
5 1er juin	1971	99¼	99¾
5 1er juil.	1970	99¼	99¾
4¼ 1er sept.	1972	94	94½
5 1er oct.	1973	97½	98¼
5½ 1er aout	1980	98¼	99
5½ 1er oct.	1975	99	100
3¼ 1er juin	1976	82¼	83¼
4½ 1er sept.	1983	86¾	87¾
5¼ 1er mai	1990	95	96
5¾ 1er sept.	1992	101	102
5½ 1er oct.	1969	100¾	101¼
CNR 2⅞ 15 sept.	1969	94¼	95
CNR 5½ 15 dec.	1971	100	101
CNR 4 1er fev.	1981	83¼	84
CNR 5¾ 1er jan.	1985	100	101
CNR 5 1er oct.	1987	91	92

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

BC Elec 5¾ avr.	1991	93	94
Man H 6¼ 1er oct	1986	101	102
N Brwk 6¼ juil.	1988	97¼	98¼
Ont Hy 15 juil.	1988	100	101
Ont 5¾ 1er mars	1986	97½	98½
Que 6½ 1er oct.	1991	100¾	101¾
Q. 6½ 1er oct.	1978	99¾	100¾
Que Hy 6 15 nov.	1979	96	97
Q Hy 6 15 juil.	1990	95	96
Sask 6¼ 1er oct.	1986	101	102
Terreneu 6¼ juin	1991	95	96

MUNICIPALITES

Mont 1er jan.	1992	102	103½
Van 5½ 15 dec	1980	92½	93½
Tor Met 6½	1986	101	102

CONVERTIBLES

Cdn Utilities 5¾	1977	118	—
Cdn Petrofina 1/2	1972	87	89
Inland NG 5¼	1977	91	—
Lob Lease Pro 5½	1973	99½	100
Loblaw 4¾	1976	158	—
Pac Pete 5	1977	84	87
TC Pipe Line 5	1989	94	96
W'Coast x-c'pon 5½	1988	103	105

INDUSTRIES

Abitibi 6¾	1977	98½	99½
Algoma Steel 5¼	1978	90	92
Alum of Can 4½	1973	90	91
BP Tanker 5¼	1985	97	99
brazilian 4½	1971	92½	—
BA Oil 5½	1977	89	90
CB Alum 5¾	1980	93	94
Can Cement 3¾	1975	83	84
C-I-L 5¾	1977	91	92
C-P-R 5	1973	88	90
CR Fancier 5¾	1985	87	88
Dom Stores 5½	1976	91	93
Dom Steel 6	1985	86	88
Domtar 5⅜	1990	88	90
Eaton Accept 5¾	1985	91	92
Imp Oil 6¾	1987	102¾	103¼
Ind Accept 6¾	1984	104½	105½
Roy Tr Mrtg 6	1975	93½	95
Roynat 6¼	1981	97½	98½
Shell Oil 5⅞	1977	94	96
St Law Corp 5	1978	88	90
Simpson's 4¾	1973	91	93
Traders Fin 5¾	1985	81	83
Triad 4¾	1971	91	—
Weston Geo 5½	1983	88	90
Woodward's 5¾	1985	91½	93½

SERVICES PUBLICS

Alta Gas Tk 5¾	1985	94½	96
Ang Con Tel 6	1983	94	—
Bell Tel 6½	1987	100	101½
Bell Tel 3¾	1979	80	81
Bell Tel 5½	1982	94	95
Bell Tel 5¾	1984	96	97
Bell Tel 6¼	1978	100	101
Bowater Pow 3¾	1980	77	79
Brazilian 4¼	1970	94	96
BC Tel 5¾	1986	92	—
Cal Power 5¾	1982	93	—
Cdn West NG 5¼	1982	92	94
Cdn Elec 4	1968	96½	—
Consumers Gas 5	1978	89½	—
Consumers Gas 5¾	1984	94½	95½
Gr Lakes Pw	1977	94	96
Lakeland NG 6	1982	92	—
Nor Ont NG 5¾	1982	91	96
Marit Elect 5¾	1983	91	—
NFLD L & P	1978	91¼	—
Norstwst Ut 5¾	1988	90½	92½
Northu Tel 5¾	1983	92	92½
Que Nat Gas 6	1988	88	90
Que Nat Gs 7	1990	100	101¾
Que Tel 5¼	1983	90	91
TC Pipeline 5.785	1987	93	95
Union Gas 5½	1977	92	94

IMMEUBLES

Eaton's Rity 3½	1968	96½	—
Eaton's Realty 5	1978	88½	—
Loblaw Prop 5½	1973	90	—
Steinbg Prop 6	1986	94	—

fruits et LEGUMES

MONTREAL (PC) — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes au marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division du ministère de l'Agriculture.

Pommes : de fantaisie, Wolf River, $2.25, McIntosh $3 à $3.50, Russet $4.50 à $5, Cortland $2.25 à $2.50, délicieuses $4 la boîte à verger.

Betteraves : en sac de 50 livres $1.25 à $1.50, petites $1.75.

Carottes : $1.25 les 50 livres, $2.25 à $2.50 les 24 cellos de deux livres ou les 10 cellos de 5 livres.

Choux : Verts gros, moyens, Savoie, $1.75 le cageot de 50 livres.

Choux chinois : $2 la douzaine.

Navets : $1.75 à $2 le sac de 50 livres, $2.25 le boisseau.

Poireaux : .75 à .90 la douzaine.

Oignons : jaunes, sacs de 50 livres, no 1, $4.25, type espagnol $3, 24 cellos de 2 livres ou 10 cellos de 5 livres, $4.50 à $4.75.

Panais : $2.50 à $3 le boisseau, $2.50 la douzaine de cellos de 24 onces.

Pommes de terre : .90 à $1 les 50 livres.

denrées AGRICOLES

(PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture :

Oeufs : prix moyens en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants : extra gros 50.5, A-gros, 46.4, A-moyens 39.9, A-petits 36.2.

Beurre : arrivages courants 92 points .58, 93 points .59. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole 61.

Fromage : livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québecois blanc en gros 42½ ; coloré 42¾.

Pommes de terre : prix de gros Québec .90 à $1 les 50 livres, N.-B. $1.08 à $1.10 les 50 livres; .28 à .29 les 10 livres ; I.-P.-E. $1.95 les 75 livres ; $1.40 les 50 livres ; .38 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation no 1 en sacs : 18 à 19½, procédé par rouleau no 1 en sacs : 17 à 18, autre catégorie pour nourrissage 15½ à 16. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 13 à 14. Poudre de petit lait, 4 à 4½ cents.

du parquet de la bourse

Repli inégal des cours à Montréal

La même tendance, inégale à légèrement plus faible, qui prédomine depuis les dernières séances à la **Bourse de Montréal,** continue de se manifester en début d'après-midi.

Le volume des échanges est plus élevé aujourd'hui du côté des industrielles en raison de plusieurs transactions-bloc importantes qui ont été enregistrées en début de séance. A midi, le volume industriel s'élevait déjà à près de 285,000 actions; celdui de jeudi à la même heure fut d'environ 87,000 actions.

Parmi ces transactions-bloc, importantes, Dofasco débute à 21½ et perd ensuite ½ à 21; Imperial Oil est inchangée à 60, BA Oil inchangée à 36⅛, Massey en baisse de ⅛ à 27 et Glengair inchangée à $1.80.

Ailleurs du côté perdant, Walker fléchit de ⅝ à 31½, Simpsons de ¾ à 27¾, Dominion Textiles de ½ à 29½, Weston A de ⅜ à 20½, Alcan de ¼ à 34 ⅝ et Brinco de 5 à $4.15.

Du côté gagnant, Canada Steamship hausse de 1 à 35, Falconbridge de 1½ à 92 mais sur une transaction de seulement 100 actions, Famous Players de ½ à 36¼, Sogemines de ⅜ à 11⅝, Hudson Bay Mining de ½ à 67 et Hudson Bay Co. de ¼ à 17⅛.

La Bourse Canadienne est peu animée. Dans le groupe industriel, Spartan Air Services fait exception et progresse de 10 cents à 98 cents sur un volume de près de 65,000 actions. Dans le secteur minier, Opemiska Copper gagne ⅜ à $12. Carbec, aux minières, gagne 2 cents à 87 cents.

* * *

A **Toronto,** en fin de matinée, le marché est peu actif quoique le volume des échanges soit un peu plus élevé que celui d'hier à la même heure. Les cours s'effritent légèrement sauf aux pétroles de l'ouest et aux banques.

Parmi les principaux perdants, Dome aux aurifères fléchit de ½ à 42. Aux industrielles, Algoma perd ½ à 34¾, Southam ⅝ à 37¼ et Alcan ¼ à 34¾. Noranda aux métaux baisse de ⅝ à 58⅛. Aux banques, Royale et Commerce, progressent de ⅜ à 74½ et ⅝ à 64¾ respectivement. Parmi les pétroles, Canadian Superior gagne ⅜ à 31¾ et Provo Gas 10 cents à 5.35. Western Decalta perd 7 cents à 2.91.

Aux minières, New Imperial gagne 5 cents à 3.40 et D'Eldona en gagne 3 à $1.58.

* * *

Pour la troisième journée consécutive le marché de **Wall Street** continue de s'incrire légèrement en baisse cet après-midi.

Certains des principaux indices demeurent toutefois peu affectés par la baisse des cours, en raison de la ferme tenue de plusieurs "blue chips" importants qui en sont les principaux composants.

Les perdants cependant l'emportent sur les gagnants par la marge d'environ 2 contre 1.

Texas Gulf Sulphur est actif et en baisse d'environ 2 points. Burroughs et Vanadium sont vivement recherchés et s'élèvent d'environ 2 points chacun.

Colgate-Palmolive bénéficie d'un gain de plus de 1 point par suite de son projet de fusion avec National Biscuit qui reste inchangé.

L'indice industriel Dow Jones marque un déclin infime de .34 à 851.22. Et la moyenne des 60 titres, compilée par la PA, s'inscrit faiblement en hausse de .1 à 317.2.

* * *

LONDRES (AFP) — Baisse générale de la cote, tant aux industrielles qu'aux fonds d'Etat et aux mines d'or. Elle est provoquée en grande partie par le fait que les milieux de la City considèrent comme excessives les dépenses dans le secteur privé, et redoutent une nouvelle vague d'inflation. Si le repli est général il reste néanmoins modéré.

* * *

PARIS (AFP) — La Bourse de Paris est restée sur la réserve ce vendredi. Les ajustements de position, avant la liquidation qui aura lieu lundi, ont une allure irrégulière au marché.

au comptoir

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	10	12
Advance RL	9	11
Aconic	3	5
Amal Mng	15	—
Americ	—	25
Amer Chib	5	8
Arnora	—	2
Beauchemin	—	40
Bald Mt.	2	3
Bla Nell	7	10
Boma Chib	—	25
Beauport Holding	20	25
Bracemac	15	17
Burrex	15	20
Chibtown	13	18
Clearwater	15	25
Columbia River	1 45	1 55
Can Javelin	9½	10
Credo	15	20
Corgemines	55	65
Cuvier	5	8
Doral Mng	35	40
De Lesseps	20	30
Dubuisson	4	6
Elmac	3	5
En-O-La Ex	13	18
Ganda Silver	15	18
Gaspe Copper	47½	49½
Gaspex	35	45
Gibson	8	10
Golstar	6	9
Grt Lakes Nickel	3 10	3 25
Hucamp	28	33
Iroquois	5	10
Imperial Minerals	3	6
Jack Waite	2	4
Jubilee	1 05	1 15
Juma	14	16
Kewagama	4	6
Kukatush	6½	7
Independent	3	5
Lake Beaver	22	24
Leeds Metals	30	35
Lun Echo	37	42
Madex	24	29
Main Oko	7	10
Mariner	27	30
Marin Bird	1	3
Mattagami Ex	—	10
Milada	3	6
Molybia	30	35
Naganta	29	49
Nat. Malartic	50	55
New Baska	15	19
New Miller	5	8
Nemrod	10	20
New Assoc Dev	4	7
New Pacalis	28	33
New Insco	30	33
New Lorle	11	13
New Pacalis	25	30
Nipiron	25	30
Norque	10	12
Norque	10	12
Oklend	1	3
Olymp s	—	50
Que Expl	8	10
Quejo	5	7
Ran Lux	—	25
Rand Mat	4	6
St. Helens Mng	5	10
Seaway	9	2
Scandia Mng	—	25
Scott Chip	—	2
Snowdon	30	35
Starlight	½	1½
Sullico	4	6
Thunder Bay	1 15	1 25
Timrod	29	49
Victoria Algom	15	18
Waco	13	16
Watson Lake	6	9
Youna Dave	16	18

SECTION INDUSTRIELLE

Source : Kippen and Co.

Bq d'Economie Que	5½	6½
Chartered Credit	2½	3¼
Cons Theatre	5½	—
Corpex w.	0 50	1 50
Credico	1 00	2 00
Credit St. L. "B"	15½	17
Crown Life	28	29
East C Sav	6	7½
Fed Saving	7	3½
Grenache	2 50	3 00
Income	7	8
Ind. Life	24	25
Jenkins	20	21
La Prev	17½	19
Lincoln Trust	5	6
Les Prevoy	—	70
Loebs wts	21	23
London Life	59	60
Monarch Life	90	100
NS Trust	58	—
NS LP 4 p..c.	67	71
Id 4½ ppr.	75	80
Ild. 5 pr.	47	49
NW Life	8	9½
Poc Gas	13	14
Paco	1 80	2 05
Permeator	7½	8½
Ply Dom	0 25	0 40
Seaboard	11½	12½
Simard wts	1 00	2 00
Soc d'Am et Fid	28½	30
Stabilite	3 50	4 50
Steadman	5 75	6 25
Supersol	3	4
Trust Gen	24	25
Trizec	90	110
Un Amus	—	25
Un Amus B	—	25
Univ Fact	150	—
Velock	49	50
York Tr	4½	5½
Well Bank	1½	2
Zodiac	1 00	1 75

Cours du dollar

NEW YORK (PC) — Le dollar canadien est inchangé à $0.92 35/64 par rapport à la devise américaine.

La livre sterling est en hausse de 3/64 à $2.79 7/16.

MONTREAL (PC) — Le dollar américain est en hausse de 1/16 à $1.08 3/32 en argent canad

Le vieux truc du téléphone

Un jeune homme de 19 ans, qui aurait voulu remettre à la mode "le vieux truc du téléphone" pour mieux dévaliser ses victimes, s'est retrouvé hier en Correctionnelle, devant le juge Marcel Gaboury, qui a fixé au 23 février l'enquête préliminaire de l'accusé.

René Beaulieu, qui habite à l'appartement 15 du 1975 boul. Henri-Bourassa, aurait réussi quelques vols du genre entre le 25 janvier et le 13 février dans l'ouest de la métropole et à Westmount.

Voici comment on réussit "le vieux truc du téléphone" : Le voleur frappe à une porte et demande à téléphoner au garage pour obtenir du secours sous prétexte que son automobile se trouve en panne dans les environs. Une fois dans la maison, si l'occupant ou l'occupante du logement le laisse seul dans la pièce où se trouve l'appareil téléphonique, de son oeil exercé il a vite fait de repérer un porte-monnaie ou un sac à main. Mais, si l'occupant ou l'occupante ne lui laisse pas la chance de fureter un tant soit peu en se tenant à ses côtés, il demande un verre d'eau. Et, pendant que le Bon samaritain se rend à la cuisine, il s'empare de l'argent qu'il convoitait et disparait aussitôt. Revenant avec le verre d'eau, le maitre ou la maitresse de céans se rend compte de la disparition de l'individu . . . et de son argent !

Beaulieu est accusé d'avoir employé ce truc, mais on ignore encore combien d'argent il aurait pu ainsi voler. A tout événement, le juge Gaboury l'a remis en liberté provisoire moyennant un cautionnement de $950.

Nécrologie

M. Hughes Lefebvre

M. Hughes Lefebvre est décédé hier à l'hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe, à l'âge de 81 ans. Il était l'époux de feu Céréna Gaumond.

Il laisse dans le deuil huit filles, Jeannette (Mme Gérard Hamel); Blandine (Mme Antoine Bussière); Marguerite (Mme Paul Hébert); Huguette (Mme Raymond Laliberté; Annette; Thérèse (Mme Lewis McAneeny); Clémence (Mme Sylvain Guévremont); et Jacqueline (Mme Maurice Richard); ainsi que 14 petits-enfants.

La dépouille mortelle est exposée au salon Hubald Lalime, rue Bourdages, à Saint-Hyacinthe. Les funérailles auront lieu lundi, et le service sera célébré à la cathédrale à 10 heures.

Citoyens du monde, inscrivez-vous !

SAKAR (AFP) — Un centre d'enregistrement des citoyens du monde vient d'être ouvert au Sénégal, annonce l'agence de presse sénégalaise.

"La citoyenneté mondiale, ajoute l'agence, paraissait il y a quelques années encore une utopie. C'est maintenant pour beaucoup d'éminents esprits la seule voie ouverte pour sauver le monde de la catastrophe."

L'agence précise que treize citoyens du monde de réputation internationale ont lancé un appel en faveur de cette association, notamment le professeur Alfred Kastler (membre de l'Institut et prix Nobel de physique), l'abbé Pierre (fondateur des communautés d'Emmaus), M. Jean Rostand (de l'Académie française) et lord Russell (prix Nobel de littérature).

Accord relatif aux salaires entre Valleyfield et ses travailleurs manuels

VALLEYFIELD — Le syndicat des travailleurs manuels à l'emploi de Valleyfield a accepté hier l'offre de la ville relativement à la rémunération. Par ailleurs, les négociations se poursuivent au sujet des autres clauses u contrat de travail.

L'offre acceptée comprend une hausse de salaire de sept pour cent durant la première année, ainsi qu'une augmentation de trois pour cent au cours de l'année suivante. Les travailleurs réclamaient une hausse de soixante pour-cent. Durant une semaine de quarante heures, les manoeuvres gagnaient l'heure, un minimum de $2.14 et un maximum de $2.70.

Naissances Décès Remerciements In memoriam

AUCLAIR (Josaphat) — A l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Josaphat Auclair, époux en 1ères noces de Antoinette Choinière, et en 2es noces de feu Una Auclair, demeurant 1373 Parc Lafontaine. Il laisse dans le deuil 2 fils, Jean-Aimé, de Toronto, Paul-Emile, de Montréal, 1 fille, Marie-Jeanne (Mme Marcel Trudeau), de Longueuil, ses brus Adélaine Love, et Mariette Papineau, 1 petit-fils et 4 petites-filles. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
angle boul. Décarie et avenue Notre-Dame-de-Grâce
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Roxton Falls, comté Shefford, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUGER (Rév. Soeur Marie Geneviève de l'Eucharistie) — A Montréal, le 14 février 1967 à l'âge de 75 ans, est décédée Rév. Soeur Marie Geneviève de l'Eucharistie (Rose-Alma Auger), messagère de Jésus, fondatrice de l'école maternelle St-Joseph et autrefois supérieure générale. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons de
l'Ecole maternelle,
11,960 boul. L'Acadie,
à 9 hrs pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeaux, où le service sert célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Urgel Bourgie Ltée.

BARETTE (Joseph) — A sa demeure, le 15 février 1967, est décédé Joseph-Lionel Barette, époux de Mona McCabe. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Rosedale
4911 Chemin Côte-des-Neiges
pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, où le service sera célébré à 11 heures de l'avant-midi, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUVAIS (Léopold) — A Laval, le 15 février 1967, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Léopold Beauvais, époux de Rosa Sauriol. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. Ouimet et Fils,
3517, boul. Lévesque, Chomedey,
pour se rendre à l'église St-Norbert, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de St-Martin, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELHUMEUR (Emma) — A Ste-Agathe-des-Monts, le 15 février 1967, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve Prime Belhumeur, née Emma Renaud. Les funérailles auront lieu lundi, le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-H. Vanier et Fils,
30, rue Préfontaine,
pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Agathe-des-Monts, où le service sera célébré à 10 h. 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLOUIN (Wilda) — A Ville Mont-Royal, le 15 février 1967, à l'âge de 77 ans, est décédée Wilda Phaneuf, épouse de Jean-Marc Blouin, mère de Gertrude, (Mme Marcel Beauchemin), Marcel et Jean-Jacques. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
790, boul. Ste-Croix,
pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BONNEAU (Elmire) — A Montréal, le 16 février 1967, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme veuve Jean Bonneau, née Elmire Néron ; demeurant à 1452 Lafontaine. Les funérailles auront lieu lundi, le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Georges Vandelac Ltée,
4340, rue St-Denis,
pour se rendre à l'église Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHER (Alma) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 54 ans, est décédée Alma Gingras, épouse de Gaston Boucher, demeurant à 1540 Nelson, Chomedey. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.-D. Cyr,
3845, boul. St-Martin, Chomedey,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Martin, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAMPBELL (William-Roy) — Décédé accidentellement à Montréal, le 16 février 1967, président-propriétaire du club de golf du Lac Masson, époux bien-aimé d'Eileen Ivy Powell, père de Rosemary, Booth, Morgan, Roy et Ronald Wilson. Service funèbre en la
Chapelle D. A. Collins,
5610 rue Sherbrooke ouest
lundi à 2 p.m. Inhumation au cimetière Mont-Royal.

Naissance

GAUTHIER — Claude et Nicole (Hubbard) sont heureux d'annoncer la naissance d'une fille, née le 15 février 1967. Le papa, la maman et Marie-Claude se portent bien.

In memoriam

LABELLE (Jean-René) — 5 ans se sont écoulés depuis ton départ. Le temps passe mais ton souvenir restera à jamais gravé dans nos coeurs. Des messes seront dites chez les Dominicaines à Valleyfield. Ta mère et tes soeurs.

LEDUC (Laurette) — A la douce mémoire de notre soeur bien-aimée, décédée le 23 février 1965. Tu nous quittais pour toujours, laissant dans nos coeurs un souvenir éternel. Une messe anniversaire sera chantée chez les Pères St-Sacrement le 19 février à 9 heures de l'avant-midi. Recommandée par ses soeurs Régina et Emilia.

MESSE ANNIVERSAIRE

DUCHESNE-ST-VINCENT (Yolande) — Samedi le 18 février 1967, à 4 heures de l'après-midi, à l'église St-Barthélemy, sera chantée une messe 7ième anniversaire pour le repos de l'âme de Mme Pierre Duchesne, née Yolande St-Vincent, recommandée par son père et sa mère. Parents et amis sont priés d'y assister.

CADIEUX (Arsène) — A Verdun, le 16 février 1967 à l'âge de 65 ans, est décédé Arsène Cadieux, époux d'Evelina Davignon, demeurant 520, 2e Avenue, Verdun. Les funérailles auront lieu lundi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
5551, rue Wellington,
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Marieville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARON (Henri) — A Lachine, le 16 février 1967, à l'âge de 70 ans est décédé Henri Caron, époux de Clara Lebrun, père de Claude, demeurant à Vimont, Laval. Les funérailles auront lieu mardi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.,
620, rue Provost, Lachine,
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église du Très-Saint-Sacrement où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Oscar) — A Pointe-aux-Trembles, le 16 février 1967, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Oscar Charbonneau, époux de feu Yvonne Desrochers, demeurant 11,887 Notre-Dame. Les funérailles auront lieu lundi, le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville et Gingras Ltée,
11,813 est, rue Notre-Dame,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLEMENT (Françoise) — Accidentellement, à Ville Mont-Royal, le 14 février 1967, à l'âge de 19 ans, est décédée Françoise Clément, fille de Napoléon (Paul) Clément, et d'Antoinette Desautels, soeur de Lucette. La dépouille mortelle sera exposée lundi le 20 février à 1 heure p.m. Les funérailles auront lieu mercredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers Ltée
5650, chemin Côte-des-Neiges
pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Saint-Léonard-de-Port-Maurice, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COLLIN (Albert) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 53 ans est décédé Albert Collin, époux bien-aimé de Jeanne Giroux, demeurant 3031 Quevillon. Il laisse dans le deuil, 1 fille Louise. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3254, rue Bellechasse et 11 ème Av. à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Marc de Rosemont, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COUTURE (Adélard) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Adélard Couture, époux de Rosette Lalonde, demeurant 4502 Lafontaine. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.
4240, rue Adam
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Barnabé, où le serivce sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CYR (Yvonne) — A Shawinigan, le 9 février 1967, est décédée Yvonne Hémond, épouse de Louis-A. Cyr, demeurant 493, rue Broadway. Les funérailles ont eu lieu lundi, le 13 février, l'inhumation au cimetière St-Joseph de Shawinigan.

D'AMOUR (Jeanne) — A Longueuil, le 15 février 1967, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme Joseph D'Amour, née Jeanne Chaussé ; demeurant à 419 Grant, Longueuil. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.,
1350 est, rue Beaubien,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Ambroise, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

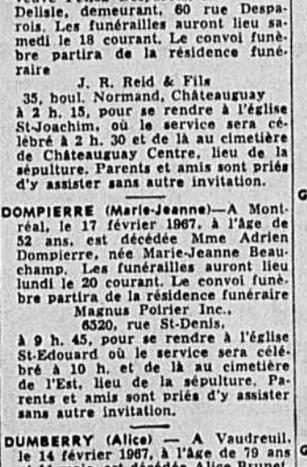
DECARIE (Maria) — A Valois, le 16 février 1967, à l'âge de 87 ans, est décédée Mme veuve Félix Décarie, née Maria Décarie, demeurant 85 Lucerne, Valois. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.,
1345, rue Notre-Dame, Lachine,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Ste-Jeanne-de-Chantal, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESPAROIS (Hélène) — A Châteauguay Centre, le 16 février 1967, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Félisa Desparois, née Hélène Delisle, demeurant, 60 rue Desparois. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
J. R. Reid & Fils
35, boul. Normand, Châteauguay
à 2 h. 15, pour se rendre à l'église St-Joachim, où le service sera célébré à 2 h. 30 et de là au cimetière de Châteauguay Centre, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DOMPIERRE (Marie-Jeanne)—A Montréal, le 17 février 1967, à l'âge de 52 ans, est décédée Mme Adrien Dompierre, née Marie-Jeanne Beauchamp. Les funérailles auront lieu lundi le 20 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Edouard où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUMBERRY (Alice) — A Vaudreuil, le 14 février 1967, à l'âge de 79 ans et 11 mois, est décédée Alice Brunet, épouse de feu Honoré Dumberry. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Castonguay et Fils,
28, rue St-Michel,
à 3 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de Vaudreuil, où le service sera célébré à 4 heures de l'après-midi, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES



LIONEL ST-DENIS

A Pointe-Claire, le 15 février 1967, est décédé M. Lionel St-Denis, à l'âge de 59 ans. M. Lionel St-Denis était propriétaire de la Quincaillerie St-Denis Inc. à Pointe-Claire.

Il laisse dans le deuil son épouse née Gilberte Lefebvre, ses enfants, André, Huguette, épouse de Martial Clermont, Céline, épouse de Roland Lacroix, Gilles, époux de Doreen Whitehouse, Madeleine, Jean, Michel, époux de Diane Guisti, Thérèse, Marthe, Yves et 7 petits-enfants.

Le défunt est exposé au Salon Bourgie Inc., 281 Bord Du Lac, à Pointe-Claire et les funérailles auront lieu lundi le 20 février à 10 hrs de l'avant-midi, à l'Eglise St-Joachim. Inhumation au cimetière de la paroisse. •

EMOND (Adrienne) — A Montréal, le 16 février 1967, à l'âge de 63 ans 10 mois, est décédée Mme Alexandre Emond, née Adrienne Durand, demeurant rue Cartier. Les funérailles auront lieu lundi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier
3503, avenue Papineau
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Robert-Bellarmin où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ETHIER (Gérard) — Accidentellement, à St-Eustache, le 15 février 1967, à l'âge de 51 ans, est décédé M. Gérard Ethier, époux d'Edwilda DeLisio, demeurant à 5750, 13e Avenue, Rosemont. Les funérailles auront lieu lundi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.
25, avenue Laurier est
pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Ste-Thérèse-de-Blainville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOURNIER (Claude) — A Laval-des-Rapides, le 15 février 1967, à l'âge de 48 ans, est décédé M. Claude Fournier, époux de Françoise Racine, demeurant 69, boul. Dussault. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Filiatrault,
76, boul. Dussault,
à 11 heures pour se rendre à l'église du Bon-Pasteur, où le service sera célébré à 11 h. 15, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FUGERE (Emilia) — A Montréal-Nord, le 14 février 1967, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme Albert Fugère, née Emilia Foisy, demeurant à 11,238 L'Archevêque. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.,
11,130, boul. Pie-IX,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-Marie-Strambi, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Chrysostome, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Guy) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 39 ans, est décédé M. Guy Gagnon, époux de Claire Boivin, demeurant 7524, rue Dante. Il était le président de Formaster Inc. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Moshonas et Ouimet Inc.,
4898, avenue du Parc, Montréal,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Damase, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUVREAU (Ovila) — A l'Annonciation, le 13 février 1967, à l'âge de 93 ans, est décédé M. Ovila Gauvreau, époux de feu Rosalie Pilon. Père de la Rév. Soeur St-Pierre-Avila, C.S.C. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la
demeure de son fils,
M. Albert Gauvreau,
à l'Annonciation
pour se rendre à l'église paroissiale de l'Annonciation, où le service sera célébré à 11 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Léopold Suppère, de l'Annonciation.

GELINAS (Simone) — A Montréal, le 17 février 1967, à l'âge de 55 ans, est décédée Mme Simone Lalonde, épouse de Gratien Gélinas, auteur dramatique et comédien, demeurant 316 rue Girouard, à Oka. Elle laisse dans le deuil sa fille Mme Bernard Sicotte (Sylvie), ses fils Michel, Yves, Pierre, Alain et Pascal, sa bru Mme Michel Gélinas (Murielle Goulet). Les funérailles auront lieu lundi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
angle boul. Décarie et avenue Notre-Dame-de-Grâce
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs. Dons seraient appréciés à la Fondation maladie du coeur du Québec.

GINGRAS (Alphonsina) — A Saint-Hyacinthe, le 16 février 1967, est décédée Mme Maurice Gingras, née Alphonsina Plouffe, mère de Bernard et de Mme Jacques Cherrier (Jeannine Gingras). Les funérailles auront lieu lundi le 20 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Saint-Jérôme, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIROUX (Henri) — A Montréal, le 15 février 1967 à l'âge de 84 ans, est décédé M. Henri Giroux, époux de feu Félicia Leclerc. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6603, rue St-Laurent,
à 7 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Jean-de-la-Croix, où le service sera célébré à 8 hrs, et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOSEMICK (Jean-Paul) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 38 ans, est décédé Jean-Paul Gosemick, époux de Diane Vannelli. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292, rue Jean-Talon est,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOURD (Léo) — A Laval-des-Rapides, le 14 février 1967, à l'âge de 78 ans, est décédé M. Léo Gourd, époux de Marie-Aimée Fluet ; demeurant à 41 Verdi. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Filiatrault,
76, boul. Dussault,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église du Bon-Pasteur, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

GREGOIRE (Gédéon) — A Jacques-Cartier, le 14 février 1967, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Gédéon Grégoire, ex-marchand de Richmond, époux d'Odile Benoit, père de Mme Gérard Comeau (Flore) et Messieurs Gaston et Roger. Les funérailles auront lieu lundi, le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-H. Fleury,
198, rue Adam, à Richmond,
pour se rendre à l'église Ste-Famille, où le service sera célébré à 2 heures de l'après-midi, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUY (Monique) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 40 ans, est décédée Mme Oliva Guy, née Monique Fiocchetti, demeurant à 1854 Joliette. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198 est, rue Ontario,
pour se rendre à l'église du Très-Saint-Rédempteur, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAMEL (Lucien) — Accidentellement, à Ville de Laval, le 15 février 1967, à l'âge de 47 ans, est décédé M. Lucien Hamel, époux d'Eugénie Théberge ; demeurant à 3901, boul. Ste-Rose, Ville de Laval. Il laisse dans le deuil ses fils : Réal, Yves, René, et sa fille Lise. Les funérailles auront lieu lundi, le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.-D. Cyr,
167, boul. Ste-Rose, Ste-Rose
(Ville de Laval),
à 9 h. 40 pour se rendre à l'église St-Léopold, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Edouard, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAMELIN (Lorenzo) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Lorenzo Hamelin, époux en premières noces de Christianna Boucher et en deuxièmes noces de Juliette Bénard ; demeurant à 1492 Lepailleur. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.,
7895 est, rue Notre-Dame,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-François-d'Assise, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HOGUE (Flore) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 52 ans, est décédée Mme Jean-Paul Hogue, née Flore Proulx, demeurant à 2637 Hays. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Roy Inc.,
7018, rue de Marseille,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Donat, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOANNETTE (Paul-Emile) — A Verdun, le 14 février 1967, à l'âge de 62 ans, est décédé Paul-Emile Joannette, co-propriétaire de Paul-Emile Joannette & Fils, épicier-boucher, ex-échevin de la Cité de Verdun, membre des 3e et 4e degrés des Chevaliers de Colomb de Verdun, membre du club Richelieu-Verdun; époux de Blanche Robitaille, père de Mme Anatole Brunet (Jeannine), Lucien, Mme André Fortin (Marie-Paule), Marcel, Roland, Mme Roch Hébert (Lise), Hélène et Roger, demeurant à 77, de l'Eglise. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512 rue de l'Eglise,
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABRIE (Louisa) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 71 ans, est décédée Mlle Louisa Labrie, demeurant 3841 St-Denis. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la Société Coopérative de Frais Funéraires,
4848, rue Papineau,
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église Saint-Louis-de-France, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACASSE (Marcel) — A Ste-Thérèse-Ouest, le 16 février 1967, à l'âge de 50 ans, est décédé M. Marcel Lacasse, échevin de Ste-Thérèse-Ouest depuis 11 ans, époux d'Andrée Beaudry, demeurant 5, rue Collin, Ste-Thérèse-Ouest. Les funérailles auront lieu lundi, le 20 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Maurice Savaria Enrg.,
61 ouest, rue Blainville,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Fatima, Ste-Thérèse-Ouest, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, Montréal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACOMBE (Ena) — A Montréal, le 15 février 1967 à l'âge de 60 ans est décédée Mme veuve Hector Lacombe, née Ena Legault, demeurant à 7265, Louis-Hémond, mère de Mme Claude Lavallée (Monique), Mme Raymond Brault (Nicole), soeur de Marguerite Malette, et de Mme Gertrude St-Jacques. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée et Société Coopérative de Frais Funéraires,
2251, rue Jean-Talon est
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACOURSE (Emile) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Emile Lacourse, époux de feu Antoinette Leblanc. Il laisse dans le deuil, Robert, époux d'Agnès Bécotte, la Rév. Soeur Germaine, des Soeurs de la Providence, Henri, époux de Jacqueline Choquette, Rolande (Mme René Renaud), Laurette (Mme Louis-Georges Bourgeois), Jeannette (Mme Denis Fontaine), et Mlle Juliette Lacourse. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
L.-Gaston Gaudette,
Bécancour
pour se rendre à l'église paroissiale de Bécancour où le service sera célébré à 2 h. 30 p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFONTAINE (Emilie) — A Montréal, le 16 février 1967, est décédée Mme veuve Edouard Lafontaine, née Emilie Boudreau ; demeurant à la "Porte-du-Ciel", 459 est, St-Paul. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Victor Dubois Enrg.,
807 est, rue Roy,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFRAMBOISE (Françoise) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 96 ans, est décédée Françoise Duchesneau, épouse de feu Arthur Laframboise : elle laisse dans le deuil deux fils : Jean et Guy, et une fille : Marguerite ; une bru : Denise Rastoul (Mme Guy Laframboise), ainsi que trois petits-enfants : Jean, Pierre et Louise. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
5650, chemin Côte-des-Neiges,
à 9 h. 50 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES



M. MARCEL LACASSE

A Ste-Thérèse-Ouest, à l'âge de 50 ans est décédé subitement jeudi le 16 février, M. Marcel Lacasse, époux de Andrée Beaudry, industriel bien connu de Montréal.

M. Lacasse était échevin de Ste-Thérèse-Ouest depuis janvier 1956.

Il était le fils de feu Alcide Lacasse et de Marie Martel décédée également.

Il laisse dans le deuil outre son épouse, trois fils : Lucien, 8 ans, Jacques et Beertrand 6 ans. Ses soeurs, Mlle Mariette, Mme Roland Dostie (Georgette), Mme Jean Boivin (Jacqueline), Mme Guy Pelletier (Françoise), Mme Félix Forgue (Raymonde) ainsi que ses frères et belles-soeurs, M. et Mme Georges Lacasse (Simone), M. et Mme Henri Lacasse (Laurette), MM. Maurice et Albert Lacasse.

Il laisse également dans le deuil, sa belle-mère, Mme Onésime Beaudry. Ses beaux-frères et belles-soeurs, M. et Mme Jean-Léon Hubert (Chérie Beaudry), M. et Mme Laurier Beaudry (Lucienne Tremblay), M. et Mme Robert Beaudry (Pierrette Charron) et de nombreux oncles, tantes, cousins, cousines neveux et nièces.

La dépouille mortelle est exposée à la Résidence Funéraire Maurice Savarie Enrg. 61 Blainville ouest, à Ste-Thérèse. Les funérailles auront lieu lundi le 20 courant à 10 hres a.m. à l'Eglise Notre-Dame-de-Fatima de Ste-Thérèse ouest et l'inhumation au cimetière de Côte-des-Neiges. •

LALIBERTE (Aurore) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Théophile Laliberté, née Aurore Fiset, mère de Alfred, Clarinthe (Mme G. Duhamel), Laurence (Mme A. Chanteloix), Roland, Paulette, Jacques, Jacqueline (Mme R. Devoyault), et Marcel. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e Avenue, Rosemont
à 8 h. 40, pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALONDE (Juliette) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 65 ans, est décédée Mme veuve Antoine Lalonde, agent de la compagnie d'assurance Sun Life du Canada, née Juliette Leblanc, demeurant 9334 Lajeunesse. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745 est, boul. Crémazie,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église du Christ-Roi, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPORTE (Paul) — A Verdun, le 15 février 1967, à l'âge de 67 ans, est décédé Paul Laporte, époux de Paula Gravel, demeurant 269, rue Willibrord, Verdun. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Chambly, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LORENC (Sylvia) — A Montréal, le 16 février 1967, à l'âge de 24